Revue

DE

LA RENAISSANCE

TOME XII

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelarenaiss12pari

P
Fr Lit
R

Revue

DE

LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les trois mois

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ

TOME XII — ONZIÈME ANNÉE

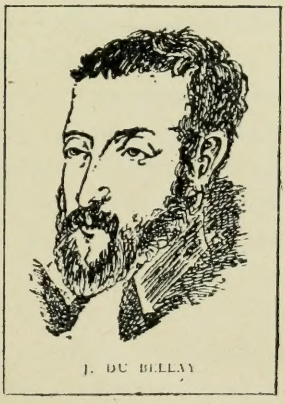

« Cette année, nous avons distingué la *Revue de la Renaissance*, que dirige M. Léon Séché, et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade. »

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

142650
22/5/17

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
14, RUE DU CARDINAL-LEMOINE
1911

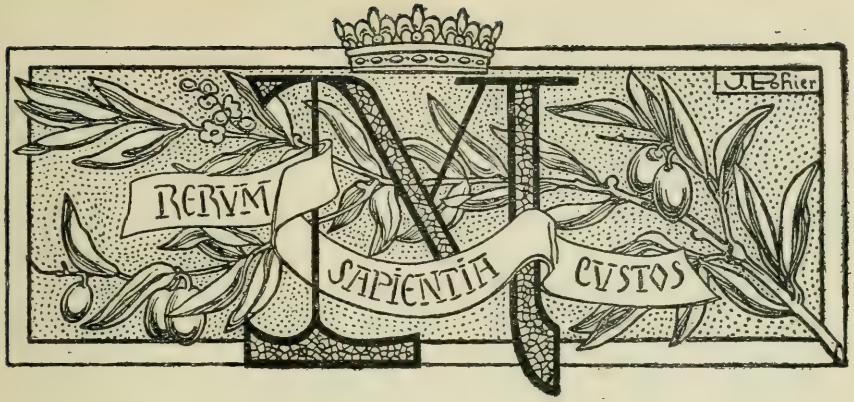

BARTHELEMY ANEAU[1]

(SUITE)

Un ami d'Aneau, Claude Bigothier, qui enseignait aussi au collège de la Trinité, a publié en 1540 un poème épique vraiment curieux, dans lequel il révéla la source de sa profonde érudition.

D'après Bigothier, Claude de Cublige, principal de ce collège, et Aneau sont deux hommes remarquables. En vérité, le dernier est un don des dieux, « *Anulus*, dit-il, *alter enim linguae communis Mercurius, coelo nobis delapsus ab alto.* » Aneau, ajoute-t-il, est de plus un travailleur infatigable, *cujus inexhausti numquam finita laboris perdurat virtus studiis indefessa voluptas.* Il lit et compose et *verbis hortatur et urget.* Il réprouve sans cesse les paresseux et retient les trop ambitieux, *nec sinit ignavos vigilans torpere tyrones.* Il enseigne constamment ce qui est le mieux pour les jeunes esprits — *optima docet statim.* Sous la direction d'un tel maître, les disciples ne deviennent pas *asinos, sturnosve sono picasque loquaces;* mais au contraire, *homines sermone*

(1) Voir le dernier N° de la *Revue de la Renaissance.*

diserti. A quoi Aneau doit-il ces pouvoirs exceptionnels? La réponse est trop évidente, dit Bigothier; c'est tout simplement parce qu'il mange des navets! Nous pouvons être surpris d'une telle réponse; mais tous nos doutes sont dissipés quand Bigothier nous apprend que le protecteur du navet est Apollon, le même dieu qui protège la science (1).

En 1539, Aneau publia sous le titre *Chant natal*, une seconde édition du *Mystère de la Nativité*, auquel il ajouta des chants (2). Ce petit volume commence par une préface qui est adressée par B. Aneau à ses disciples. En marge sont deux vers des Psaumes (3) qui forment le motif de ce chant d'introduction. Le poète commence par exhorter les enfants:

Louez Enfans, le seigneur, et son nom :
Les chants qu'a nous ie dedie, chantants
Chants, mais quelz chants, de Poësie? Non,
Mais chants Natalz, que requis ha le temps:
Car des enfants, et petitz allaictants
Dieu par leur bouche ha parfaict sa louange.

(1) *Rapina seu Raporum eucomium*, 1540, édition de Brossard, Bourg-en-Bresse, 1891, p. 116. L'une et l'autre de ces éditions est maintenant très rare. Selon Brossard, le rapa de Bigothier est le rapa Brassica (Species 931) de Linnée, lequel est le même que notre navet. Antoine du Pinet, dans sa curieuse traduction de Pline ((L'Histoire du Monde de C. Pline Second... Lyon, Claude Seuneton, 1562 et 1566, fol.; cf. Baudrier (*Bibliogr. lyonnaise*, VII, pp. 429 et 441) établit que les Grecs, « voulans faire présent de bons jardinaiges à Apollo delficque feirent le reffort d'or, la poirée d'argent et la rave de plomb », et en outre que « Dioclès faict grant cas de la Rave et affirme à plus qu'elle rend l'homme gentil compaignon auprès les dames.

(2) Chant natal comprenant sept Noelz, ung chant Pastoural et ung chant Royal, avec ung Mystère de la Nativité par personnages. Composez en imitation uerbale et musicale de diuerses chansons. Récueilliz sur l'escripture saincte, et d'icelle illustrez. Apud Seb. Gryphium Lugduni, 1539. Petit in-4° de 15 pages non numérotées et 1 page portant la marque de Bryphe. Lettres rondes, Bibl. nationale, Réserve Ye 782. Très rare.

(3) *Laudate pueri dominum, laudate nomen domini.* Ps. 112. *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem.* Ps. 8.

Et tout esprit celestial, ou ange
Chante avec nous de l'enfant la naissance
Qui faire uient de Dieu à l'homme eschange,
Donnant à nous, et à tous innocence.

Nous remarquons tout de suite qu'Aneau s'est servi de quelques-uns des artifices de rime de la vieille école de rhétorique des liens desquels la poésie ne s'était pas encore affranchie elle-même. Marot, même, n'avait pas échappé à l'influence de son éducation première, tandis que Jean Bouchet continuait autant qu'il était en son pouvoir les traditions de l'école de Crétin.

Le premier personnage qui vient sur l'estrade est l'Ame qui chante un *Noël ou chant spirituel à Jésus-Christ, confessant la macule et laideure de son péché; et la purgation d'icelluy en la grace de Dieu, et au sang de Jésus-Christ.* Ce noël est composé, *tant en la letre que en la musicque*, à l'imitation de Marot. *Pourtant si ie suys brunette.* Il consiste en cinq stances dont la première est comme suit (fol. A 2 1°) :

Pourtant si ie suys brunette
Par peché noire d'esmoy,
Dieu m'a faicte blanche, et nete,
Arronsant son sang sur moy.
L'ange clair damné ie uoy,
Des blanches essences l'une,
Qui fussent dessus la Lune.
Doucq'au contre Lucifer :
Mieux uault blanchir estant brune
Que noircir blanche en enfer.

Le second noël est composé en suite de la *Royalle chanson, Doulce mémoire en uoix et parolle, reduisant en mémoire à la pensée chrestienne, le bénéfice de Dieu enuers l'homme.* La première des cinq stances que comprend ce chant, commence ainsi (fol. A3 1°) :

Doulce memoire en plaisir consommée,

O siecle heureux, qui cause tel sçauoir :
Natiuité de Dieu tant reclamée, etc...

Dans le 3e noël le poète a imité le chant *Content desir, protestant le desir de Dieu à rachapter l'homme et le contentement de l'homme esperant en la Natiuité de Jesus-Christ.* Ce chant, qui se compose de cinq stances de quatre vers chacune, débute par la manière suivante (A4 1°) :

Content desir qui cause tout bonheur
Heureux sçauoir qui tout esprit renforce :
O forte amour, qui rend enfer sans force,
Donnant secours a peine et a douleur.

Vient ensuite un noël sur l'air: *C'est une dure partie, declarant diuers departements d'essence et lieux, appartenants à la Natiuité de nostre seigneur Jesus-Christ. Et admonestant du dernier depart de ceste uie humaine.* Des cinq stances de ce chant, la dernière est la plus caractéristique :

C'est une dure departie
De l'âme et du corps forfaicteur,
Le corps tourne en terre amortie,
L'ame au uouloir de son facteur :
Mais né est le médiateur
De Dieu et de la créature :
Parquoy chantons au Redempteur
Noël pour sa bonne adventure (fol. B 1°).

Le cinquième noël est en imitation de Marot, sur la lettre, et le chant de la chanson: *J'ay le desir content, tesmoignant l'espérance des mortelz contentée, par plenitude de grace enuoyée de Dieu par son filz Jesus-Christ conceu du sainct esprit, et né de la Vierge.* Voici la dernière des cinq stances de ce chant (B1 v° et B2 r°) :

J'ay le desir content, et mon temps absolu,
Dit le ueil Symeon de poil chanu uelu,

En tenant Jesuschrist enfant en sa brassée.
Ainsi nous, qui croyons sa naissance passée,
Ayons desir content. Et tant que l'air en tonne
Chescun de nous Noël a haulte uoix entonne.

Cette série de noëls, chantés chacun par un élève, est suivie d'un chant pastoral, en forme de Dialogues, *a trois bergiers, et une bergiere*, contenant l'annonciation de l'ange aux pasteurs, *la departie d'iceulx pour aller ueoir l'enfant*, et l'adoration. Il est composé sur le chant et le verbe de: *Vous perdez temps.* Le premier berger, Rogelin, réprimande ses camarades de perdre leur temps à chanter et à danser quand ils vont adorer le Fils de Dieu (B2 1°):

Vous perdez temps, pasteurs et pastourelle
Corner, muser, cornemuse meschante
Tant de plaisir n'aurez pas autour elle
Comme a l'oiseau du ciel qui lassus chante
Que le filz de Dieu naisce :
A nostre aduis rien n'est-ce ?
N'est-ce rien de sa grace
Laissez moy ceste garce
Seule dancer la belle tire lire,
Et me suyuez courans tous d'une tire.

L'ange apparaît et Raguel, le second berger, s'écrie :

Voy qu'est cela? C'est ung homme qui uole,
Jamais oyseau n'eut tel langaige en caige.

Ruben, le troisième, ajoute :

Oncq' Perrucquet n'eut si bonne parolle,
Et le Phoenix n'a point si beau plumaige.

Mais le sage Rogelin les assure que c'est le messager de Dieu et il dit à ses compagnons : *Allon ou il nous mande.* Ils partent alors. Cependant Raguel trouve que la nuit est froide :

Ceste nuit est bien froide
Mais il fault courir roide.

Pour s'eschaulfer sans robe, ou hoppelande, Pren ton flaiol, dit Ruben à Rogelin, *et y fuble;* et ainsi ils arrivent à la ville. S'adressant à la bergère — qui s'appelle Rachel — Raguel s'écrie :

Sus doncq bergiere habile,
Nous sommes a la uille.
Ie uoy le filz de la mere.
Voy la belle commere
Et le bon hom' tous trois en une grange.

Au commandement de Rogelin, ils commencent par adorer *l'aigneau qui toult tous les pechez du monde.* Raguel remarque alors que :

Il gist tout nud sans drap de soye, ou laine,
Le petit filz en une poure creiche.

A cela Rachel réplique :

L'asne et le bœuf l'eschaulfent de l'aleine :
Au moins s'il eust ung peu de paille fresche.

Les bergers demandent quelle offrande ils feront à l'enfant, lorsque Rogelin termine la pastorale par ces mots :

Mais donnon luy nous mesme :
Garde n'aura nous simples esconduire :
Ie le uoy bien : car il s'en prend à rire.

Un autre noël est intercalé entre cette pastorale et le *Mystère.* Il a pour titre *Noël branlant* et est composé sur la chanson, *Barptolemy mon bel amy.* En marge est inséré le passage biblique *Rubeni violens filium meum,* lequel fournit le thème de ce chant. La première des six stances est ainsi conçue (B4 r°) :

Han Rubeny, mon bel amy,
Vien si tu me ueulx croire :

Presque a demy, suys endormy,
Oyant de Dieu la gloire :
Clarté nous esclaire, claire,
Clarté nous esclaire :
C'est l'ange messaige saige,
C'est l'ange messaige.

Le poète probablement ne s'est pas exprimé clairement, car nous ne pensons pas qu'il ait eu l'intention de dire que sommeil est synonyme d'extase spirituelle. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas généralement le cas. Une autre stance renferme plusieurs des artifices de rime de la défunte école de rhétorique :

O Dieu, qui *feis* ce petit *filz*
D'éternité profonde
Ie *creu si feis*, que *crucifix*
Il seroit pour le *monde :*
Sa mere fut *munde* au *monde*
Sa mere fut *munde*
Ainsi le fault *croire, uoire,*
Ainsi le fault *croire* (1).

Après le Mystère et l'adoration des bergers que nous avons déjà discutés, vient (D v°) un *chant Royal a six Roys : faict par huictains pour la suyte de la chanson, sur laquelle il est faict, qui est : Si mon trauail, contenant la prophetie du Roy David ; la dissimulation du Roy Herodes; l'adoration et oblation des troys Roys* (qui sont Balthasar, Gaspard et Melchior) et au *renuoy la grace du Roy Iesuschrist.*

Le dernier noël du volume, intitulé *Noël mystic*, et composé sur l'air *Le dueil Jssu*, est tout spécialement intéressant à cause des indications qu'on y trouve sur Lyon (le grand Lyon), Villiers (*uy lier*), l'auteur (Aigneau), et l'imprimeur, nouvellement connu, Sébastien Gryphe (Gryphon).

(1) Fol. B. 4 v° et C. r°. Les diverses rimes croisées sont mises intentionnellement en italiques.

De crainte que le lecteur ne les remarque pas, le poète a soigneusement imprimé ces noms en marge :

2

Noël, Noël si hault que l'air en tonne,
Non, l'homme seul, mais tout animant dict
Le grand Lyon, son gros organ entonne,
Noël, noël à haulte voix bondit,
Vng chant plaisant fondé sur ung bon dict
Le Rossignol uy lier par accords,
Et ung Aigneau bailant lui respondit
Noël chantant, et à criz et à cors.

3

Le Gryphon d'or y ha planté sa gryphe
Et maint noël engraué par escript :
Pour demonstrer, que point n'est apocryphe,
Tout ce qui est chanté de Iesuschrist ;
Tout animant, tout homme, tout esprit
Donne louange à cet enfant nouuel :
Parquoy, chantons le chant que nous apprit
L'ange du ciel, noël, noël, noël.

Le volume se termine par une pièce de circonstance, genre littéraire pour lequel Aneau, comme nous le ferons remarquer plus loin, a montré une aptitude spéciale. C'est un *dixain de la uenue de Jesus-Christ, et de Charles-le-Quint, Empereur uenu en France, l'an* 1539. Le voici :

Il uiendra tost, il uient, il est uenu.
Qui ? l'Empereur, le Roy, le grand Seigneur.
Sus : qu'on luy face (ainsi qu'on est tenu)
Entrée, et dons, feuz de ioye, et honneur.
Qui est celluy? Est-ce point l'Empereur
Venu en France? Est-ce Charles d'Austriche?
Nenny, nenny, c'est bien ung aultre riche.

De beaucoup plus, et plus haulte maison :
C'est l'aigneau doulx, simple, sans fraude ou triche.
Charles n'en ha sinon que la toison.

Il est évident que dans son premier travail, Aneau est grandement redevable à son maître Clément Marot pour la forme de ses poèmes, aussi bien que pour l'inspiration. Pas plus que Marot il n'est capable d'un travail de haute envergure. Il a le même style de conversation et comce nous le verrons, il excelle dans la pièce de circonstance. Mais avant d'analyser plus longtemps Aneau comme poète, considérons-le un instant comme professeur.

III

Nous avons vu ailleurs les vicissitudes subies par le collège de la Trinité pendant l'administration de son quatrième principal, Claude de Cublige (1), comment, en particulier, malgré le nombre croissant de ses élèves, il n'était accordé par les échevins de Lyon que trois membres des diverses granges qui appartenaient autrefois à la Confrérie de la Trinité (2). La fonderie de l'artillerie royale qui avait occupé ces bâtiments depuis 1516 (ou trois ans avant que l'école de la confrérie fût fondée) refusait avec persistance d'en rendre une partie pour l'usage du collège en voie d'accroissement (3). Il en résulta que plusieurs des professeurs furent obligés de mettre leurs classes dans la maison *vys à vys* qui appartenait à François Fornier et Claude Gravier.

(1) Cf. *Revue de la Renaissance, loc. cit.*, 1908, pp. 73-94 ; 1909, pp. 137-157 et 204-215.

(2) Vidimus de l'acquit dez deux mil vingt livres tourn. deues par le roy des granges de la Saincte Trinitié (Jan. 20, 1533-4) voir Guigne : *Le livre des Confrères de la Trinité de Lyon* (Lyon 1898, p. 44).

(3) Le Vidimus ci-dessus montre que la fonderie royale ne paya aucune redevance pour ces bâtiments jusqu'en décembre 1533, lorsque François Ier ordonna à Anthoine Gondy, receveur ordinaire de Lyonnais, de payer 2.020 à Claude Gravier, notaire et secrétaire du Consulat, lequel les avait demandées en faveur des pauvres malades de l'hôpital du dit Lyon.

Le bruit de la fonderie qui occasionnait une difficulté considérable pour le maintien de la discipline a, sans aucun doute, été pour une part dans la décadence et la chute de Cublige. En conséquence, en raison de la *mauvaise versation et train qui se tenoit et faisoit au Colliege* — l'affaire culminante fut le meurtre du régent de Bernod — Aneau fut requis par les Echevins de prendre la charge du collège et de rédiger un *formullaire et institution* pour sa direction (1).

Le 4 mai 1540, Aneau présenta au Consulat son formulaire, lequel, pour employer les mots du secrétaire Claude Gravier « *il s'est offert entretenir selon sa forme et teneur, et pour ce faire aller expressément à Paris pour amener avec luy régentz propres et commodes à ce faire* » (2). Les échevins de leur côté,

« *après avoir bien et au long débatu de la matière, ont retenu ledict Mre Barthélémy Aignel pour principal dudict colliège, aux actes paches (sic) et conditions contenuz en ladicte institution, moyennant ce que ledict Mre Barthélémy a promis observer de poinct en poinct ladicte institution, et ce tant qu'il plaira audict consullat, et qu'il fera bien* ».

Dans la première partie de son formulaire, Aneau traite des qualités du principal : il doit être savant et impartial, capable de diriger ses régents et d'inspirer aux élèves l'amour ou la crainte, selon les circonstances.

« *Soit ordonné* », dit-il, « *pardessus tous un principal, homme de bonnes meurs, ayant ung sens commun et jugement sans suyvre ses privées affections : qui soit aussi de bonnes letres pour sçavoir discernir la qualité de ses régens et le debvoir qu'il y font vers leurs disciples. Lequel aussi estant docte sera plus*

(1) *Revue de la Renaissance*, 1909, pp. 150-3.

(2) Archives communales de Lyon, Registres consulaires BB 58, fol. 61. Ce fut de Paris qu'Aneau amena à Lyon de poète Charles Fontaine.

révéré, crainct et aymé, tant de ses régens que des escolliers que s'il est inférieur à eulx ès choses susdites. »

Le principal doit être également un homme d'autorité et digne; autrement, il pourrait être exposé au ridicule. Ici, à n'en pas douter, Aneau fait allusion à ce fait que le manquement de ses prédécesseurs dans l'accomplissement de leurs devoirs, eut souvent pour cause l'intervention hors de propos du Consulat. Laissez, continue-t-il, le principal avoir de l'autorité, « *laquelle en partie luy peult estre donnée par messieurs les collateurs dudict colliege qui sont messeigneurs les consulz de la ville, en partie le peult avoir de luy en composant son estat et maintien selon la dignité à luy donnée ; car la dignité, adjoustée auctorité y accorde leur gravité, laquelle sans auctorité est ridicule, voire haineuse* ».

La partie suivante s'occupe des régents. Des deux premiers, Aneau exige une vaste science. Nous voyons l'effet de son éducation sous Wolmar et autres, dans sa prédilection pour les humanités et l'interprétation des auteurs. Citons ses paroles :

« *Ledict principal, quant au faict de l'institution littéraire de la jeunesse à luy commise, aye quatre bons régens, tant en meurs qu'en doctrine, desquelz le premier et second soient gens éloquens et sçavantz en deux langues: grecque et latine; en dialestique, les mathématiques et autres à ce requis, interpretation des autheurs et hommes de bonne tradition et bons jugemens.* »

Le troisième régent doit être avant tout un excellent professeur de travail secondaire, de façon à donner aux enfants une bonne formation :

« *Le tiers* », continue notre auteur, « *soit sçavant et propre en langue latine, bon grammairien pour fonder les enfans à celle fin que les premiers fondementz soient imbuz de syncère et propre doctrine, tellement que les enfans montans de classe en autre tous les ans au jour de la Sainct Remy, selon la coustume parisienne, avec l'advis du principal, jugeant du proufit et l'advan-*

cement d'iceulx par compositions et interrogatoires, soient bien préparez par leurs premiers fondateurs à monter aux édificateurs. »

Mais, comme le plus grand nombre des élèves du collège de la Trinité étaient de tout jeunes enfants, Aneau attribue une importance particulière à l'instruction primaire. Il insiste en premier lieu sur la prononciation claire du professeur primaire :

« *Le quatriesme régent que l'on dict icy bachelier, soit non ignorant, mais surtout bien accentuant et prononçant bien distinctement et articulement, pour la bonne lecture, accent et prononciation accoustumer dès le premier commancement qui tient à jamais la langue formable des enfans ; pour laquelle chose faire plus commodement, attendu que c'est la principale partie de la bonne institution que la première forme et aussi que la plus grande partie des escoliers lionnois est de celle basse classe.* »

Après avoir appris leurs heures et l'alphabet, les enfants doivent lire des livres en français. Ceci est un fait important, car en insistant sur l'enseignement du français, Aneau prépare la voie à la Pléiade. Il prévoyait certainement que le français était destiné à devenir le langage des écoles. C'était seulement un an ou deux avant l'édit de Villers-Cotterets, ordonnant que tous les documents seraient écrits en français ; mais la plupart des écoles n'avaient pas encore réservé une place pour la langue maternelle dans le cercle de leurs études. Ainsi, sous ce rapport, Aneau est un pionnier, aussi bien que dans ses efforts à perfectionner la méthode d'instruction, comme le montre la citation suivante :

« *Semble bon que tous les petitz enfans fussent apprenantz en heures et abcez de mesme usaige et semblablement abcez et livres en françoys de mesme histoire : les instruisans par telle manière que poinct ilz ne vinssent réciter leur leçon, l'ung après l'autre, à l'oreille du bachelier comme la coustume est, ont souvant le*

maistre dormant, ilz sont passez par la grosse estamine, mais sans bouger de leurs places ; répétant à claire et haulte voix, distincte et articulée leur leçon, tous les aultres escoutant en grand silence .»

Le reste de la classe doit être employé à corriger les erreurs des élèves dans leur récitation, et pour les encourager à le faire, le professeur doit décerner certains honneurs :

« *Et sera permis aux aultres de la mesme leçon* », continue Aneau, « *escoutant le rendant, le reprendre s'il fault ; et par celle repréhension leur sera quelque petite gloire adjugée par le précepteur, de laquelle ses petiz esperitz juveniz excités, seront plus ententifs à leur leçon et mieulx cognoissant leur faculte, tousiours soubz le jugement du précepteur.* »

Tout ceci est d'une excellente pédagogie. Chaque élève doit réciter sa leçon pendant une heure ; quant aux tout petits, le professeur doit les prendre sur ses genoux, et gentiment les encourager à faire la même chose.

« *Ainsi repèteront tous l'ung après l'aultre une briefve leçon mais bien entendue tant que durera une bonne heure à chacune entrée de classe. Pour lequel moien n'aura pas tant de peine le régent et les enfans estude plus aleigre, les bien petitz qui encores ne pourront faire cella sans adresse du maistre, il les enseignera premièrement en son giron.* »

Admettant comme réel le bénéfice de l'argumentation, Aneau réserve du temps pour les débats des élèves entre eux en présence de leurs maîtres qui agiront comme des juges et plus tard après dîner ou souper, quand les membres de la faculté ne sont plus là. En cela, naturellement, il adhère à la vieille méthode scholastique qui, comme nous le comprenons maintenant, n'était pas sans avantages.

« *L'ordre des leçons* », dit-il, « *sera tel que, à la généralité universele des venans et allans, sera leue ou répétée quatre foys*

le jour, chacune foys une bonne heure, sans les questions, où assisteront les régentz jugeans des controverses de leurs disciples; aux portionistes seront faictes deux réparaisons d'avantage, après disner et après soupper sans que particulièrement leurs régentz et pédagogues seront en chambre. ». Une fois par semaine, les débats seront classés et un prix sera donné aux vainqueurs :

« *Item, une foys la sepmaine, qui sera le sabmedi ,seront mises conclusions et disputations faictes de classe contre classe, pris proposé aux vainqueurs.* »

Les deux articles suivants montrent l'influence des théories avancées par Rabelais quelque six ou sept ans auparavant. Ici vraiment Aneau est fort en avant sur l'esprit de son temps. Il montre premièrement comment l'élève devra user avantageusement de ses heures de loisir, et ensuite, comment ses jeux seront organisés pour son instruction. Il est intéressant de noter la considération que ce professeur a pour sa profession, jusque dans les détails les plus minutieux, différant essentiellement de Peletier du Mans lequel, au contraire, était porté à les regarder avec dédain (1).

« *Au lieu de jouer le mardy, qui seroit jeu trop fréquent, ilz composeront toute l'après-disner et rendront leurs compositions qui seront émandées au lieu de leçon, et les petitz escriront exemples. Le jeudy, après disner, auront depuis la réparaison jusques à la dernière leçon, l'espace de trois heures lesquelles ilz employeront en toutes manières de jeux libéraulx que leur prescripront mesmes leurs maistres et régentz, comme à jeuz de nombre, de pellotes et balles, à chanter en musique, à certains gectz de pierres ou pièces de boys où seront entallées les lectres grecques et latines, bactaillant les uns contre les autres; et aussi en jeux mesmes aprendront, en ostant tout villains jeux caignar-*

(1) Clément Jugé : *Jacques Peletier du Mans*, Paris, 1907, p. 41.

diers de perte ou de dangier: et aucunes foys seront menez au champs par beau temps. »

Et penser que ce ne sont pas là les théories d'un Rabelais ou d'un Montaigne ; mais les méthodes d'un éducateur !

Le paragraphe suivant nous montre l'humaniste estimant le grec par dessus tout, aussi bien que le patriote qui ose protester contre les méthodes absolues des scholiastes, jusqu'alors en vogue dans la majorité des écoles de France :

« *Tant en jeu que hors jeu* », dit-il, « *sera non pas du chef, mais de la diverse partie, parler autre langue que grecque ou latine, sinon ès bien petitz enfans, lesquelz vault mieux qu'ilz parlent bon lionnois que de s'accoustumer à mauvais et barbare latin qui jamais ne se franciseroit. Et c'est une très mauvaise chose en toutes escolles jusques à ce qu'ilz ayent aprins en escoutant les bien parlans ; et mieulx vauldroit que par aucun temps, ilz tinssent le silence pitagoric que se enhardir à parler latin corrompu.* »

Cependant ceux qui seront capables de parler grec ou latin seront obligés de le faire :

« *Aux autres qui pourront et sçauront parler latin ou grec sera ordonné reigle, non-seulement de latinité ou grécisme, mais aussi de plus éloquemment parler l'un que l'autre. Et aussi des meurs comme de jugement, injure, deffault et semblables. En laquelle reigle seront notables et comptables par censure escolastique.* »

Dans la section suivante, Aneau esquisse les devoirs du principal. Selon sa conception, le principal est une sorte de directeur, semblable jusqu'à un certain point au censeur de nos collèges modernes. Il n'est pas chargé d'un cours particulier, mais il doit de temps en temps faire les classes de ses régents afin de trouver s'ils ont une discipline convenable et font un travail satisfaisant. Ceci est excptionnel pour l'époque où le principal, selon l'usage, n'était rien de plus qu'un professeur.

« *Le principal* », dit Aneau, « *pour donner ordre à son œconomie ne fera poinct de leçon certaine, mais tous les jours en fera une telle qu'il vouldra choisir aucune foys la grande, aucune foys la moindre, aucune foys la moyenne, selon son arbitre en envoyant esbatre le régent duquel il fera la leçon ; car en ce faisant, il tiendra ses disciples en crainte révérentielle et les régentz en leur debvoir, craignant que à l'improveu ilz ne soient surprins malversant en leur office. Aussi pourra faire ledict principal les jours de feste une leçon publicque de quelque bon autheur de haulte gresse.* »

Aneau appréciait l'esprit de cette vérité évidente *mens sana in corpore sano*, qu'il connût ou ne connût pas la signification que nous avons coutume de donner maintenant à cette maxime célèbre. Pour cette raison, il insère un paragraphe concernant la nourriture de ses élèves, fait aussi rare qu'intéressant.

« *Quant à l'œconomie et nourriture des enfans* », il continue, « *ilz seront nourriz souffisamment et plus honnestement que superfluement, et entretenuz nectement, tant pour l'éducation que pour la faulte. Pour laquelle chose faire n'y aura poinct de femmes ; car c'est une peste en ung colliege; mais ung bon proviseur ou dispenseur, ung cuysinier net et rez de tout poil avec ongles ; et deux marmitons à faire les lictz, servir à table, et laver la vaisselle.* »

Enfin, Aneau termine son intéressant formulaire par deux items, l'un concernant la sauvegarde des élèves, l'autre leur conduite en public :

« *Item, ung portier à garder une seulle porte qui sera la porte moyenne de l'alée vers rue Neufve en droict de la court du puys, auquel lieu fauldra édifier une petite loge audict portier à la mode de Paris par les fenestres de la première classe et aussi veoir lesallans et venans. Aux actes publicques, comme allant à la messe, au sermon, en procession, mectre le dict principal si bon*

ordre avec ses régens que les disciples, estans exposez aux yeulz du publicq, ne causeront ny scandelle ne deshonneur. » Et il conclut par ces mots : « *A l'ayde de Dieu, donateur de toutes grâces.* »

Après avoir lu ce document remarquable, nous pouvons aisément comprendre pourquoi Aneau fut si estimé des Echevins de Lyon, en dépit des attaques de ses ennemis implacables. Deux mois seulement plus tard, Charles de Sainte-Marthe — *Sarmatanis* — qui était alors régent au collège de la Trinité « *est venu ou présent consulat exhiber certains articles contenans la forme de régir et gouverner ledict coliege* ». Le Consulat lui ordonna de « *le conférer avec les articles qu'a baillés Mre Barthélemy Aneau* » (1).

Pendant vingt-et un ans, avec de légères interruptions, Aneau resta à la tête du collège de la Trinité et il jouit du respect des étudiants et de l'estime du Consulat jusqu'à sa mort.

Après elle, les Echevins eurent soin d'insérer dans leur contrat avec les Jésuites, aux soins desquels le collège fut alors confié, un grand nombre des articles du formulaire ci-dessus.

Quelle que soit notre opinion sur Aneau comme poète, nous devons confesser franchement notre admiration pour lui comme savant et éducateur. Il voua ses plus grands efforts au développement du collège et à l'instruction de ses écoliers qui lui restèrent fidèles jusqu'à la fin.

(*A suivre.*)

JOHN L. GERIG.
prof. Colombia University.
Traduit de l'anglais par
Mlle ELISABETH BALLU.

(1) Archives communales de Lyon, BB 58, fol. 88. Pour sainte Marthe, voir la thèse savante du docteur C. Runtz-Rees, *Columbia Univ. Press*, 1910.

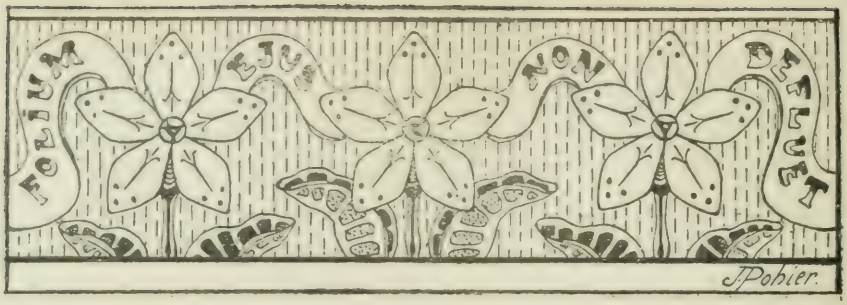

UNE RÉIMPRESSION IGNORÉE

du Pantagruel de Dresde

Nous avons publié en 1903, M. Léon Dorez et moi, une reproduction phototypique du *Pantagruel* gothique imprimé à Lyon par François Juste, en 1533, édition du deuxième livre des Œuvres de Rabelais, dont le seul exemplaire connu est conservé à la Bibliothèque royale de Dresde.

Notre fac-similé, tiré à petit nombre (250 exemplaires) et mis en librairie par les soins du *Mercure de France*, fut favorablement accueilli et épuisé en peu de jours. Il s'agissait — qu'on me permette ces détails que savent les intéressés, mais que je crois nécessaire de rappeler ici pour l'intelligence de ce que j'ai à dire aujourd'hui — il s'agissait d'un texte d'un intérêt tout particulier, de la seconde édition originale de *Pantagruel*, dont les variantes, portant non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme, sur la langue de Rabelais, n'avaient été relevées qu'en 1841, par l'Allemand Regis, et n'avaient jamais été signalées depuis que d'après ce dernier et non d'après le document lui-même, par les éditeurs et commentateurs français.

Tour à tour, Jacques-Ch. Brunet (1), Pierre Jannet (2), Anatole de Montaiglon (3), Ch. Marty-Laveaux (4) avaient cru pouvoir se fier au travail de Regis (5), — travail qui se recommande d'ailleurs par de remarquables qualités, — et aucun d'eux ne semblait avoir été tenté de contrôler les observations d'un confrère étranger, avoir été piqué de la tarentule de voir de ses propres yeux le précieux *unicum* de la bibliothèque royale de Dresde.

Un seul d'entre eux, pourtant, Anatole de Montaiglon, au passage que nous venons d'indiquer, formulait le désir que l'original fût réimprimé « en un véritable fac-similé, j'entends, « disait-il, ligne pour ligne, qu'il serait désirable de voir faire « pour ces exemplaires uniques des différents livres de Rabe- « lais ».

En citant ces mots, dans notre introduction, nous ajoutions :

(1) *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions orignales des cinq livres du roman satirique de Rabelais*, par Jacques-Ch. BRUNET (Paris, Potier, 1852, in-8°), page 12.

(2) *Œuvres de Rabelais... seule édition conforme aux derniers textes revus par l'auteur, avec les variantes de toutes les éditions originales...* Tome I (à Paris, chez P. Jannet, libraire, 1858, in-16), [Bibliothèque elzévirienne], page IX, note 4. Le même relevé des variantes est reproduit dans le tome VI de la *Collection Jannet*. Paris, 1867.

(3) *Les quatre livres de maistre François Rabelais, suivis du cinquième livre, d'après le manuscrti de la Bibliothèque Nationale*, publiés par les soins de MM. A. de Montaiglon et Louis Lacour (Paris, Jouaust), in-8, tome III, 1872, p. 217.

(4) *Les Œuvres de maistre François Rabelais. Accompagnées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, d'une Etude bibliographique, de Variantes, d'un Commentaire, d'une Table des noms propres et d'un Glossaire*, par Ch. MARTY-LAVEAUX (Paris, Lemerre), in-8, tome IV, 1881, u. 15.

(5) *Meister Franz Rabelais der Arzeney Dostoren Gargantua und Pantagruel aus dem Franzœsishen verdeutscht, mit Einleitung und Anmerkungen, den Varianten des zweyten Buchs von* 1533, *auch einem noch unbekannten Gargantua*, herausgegeben durch Gottlob Regis, B. R. R. Bacc. (Leipzig, 1832-1841, in-8°, 2 parties en 3 volumes), tome II, pages 1289-1319.

C'est donc à M. de Montaiglon, comme on le voit, que revient, en définitive, l'idée de notre publication, bien que nous ne soyons pas entièrement d'accord avec lui sur la manière dont il convenait de l'exécuter. A l'époque où il publiait son Rabelais, il était opposé à toute reproduction phototypique. Deux ans après, en 1874, il persistait encore dans la même opinion. Expliquant, dans la préface de son édition du *Triumphe de haulte et puissante Dame Verolle*, pourquoi il a dû laisser reproduire en facsimilé le texte des pages qui contenaient les gravures sur bois, il s'exprime en ces termes :

« La copie de ces bois imposés au milieu du texte emportait nécessairement celle des vers imprimés sur la même page (1).

Puis, pour donner les motifs de sa répugnance à ce mode de publication, il rappelle les règles qu'il croit devoir s'imposer comme éditeur et conclut :

« Ici, je me suis trouvé forcé de me départir de ces règles bien simples, mais que je considère comme absolues... J'ai obéi à une nécessité d'unité (2).

Plus tard, son intransigeance sur ce point s'était fort tempérée, et l'on peut dire qu'il s'était, au moins dans le cas des exemplaires uniques, qui est le nôtre, rallié au procédé de la reproduction mécanique. Nous n'en voulons pour preuve que les encouragements qu'il a donnés à l'un de nous, lors de la publication des fragments de l'exemplaire unique de l'*Ars minor* de Donat, conservé à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht (3). »

Il fut, sans nul doute, amené à ce changement d'avis par la difficulté d'appliquer ces règles, qu'il avait longtemps regardées comme « bien simples » :

« Cette fidélité à outrance, disait-il dans la même préface du *Triumphe*, n'est pas ce qui m'a coûté le moins de peine, mais, enfin, j'ai tenu à montrer, du moment que j'y étais forcé, que je pouvais, aussi bien qu'un autre, reproduire toutes les coquilles, tous les bourdons, toutes les transpositions et les manques de lettres de mon modèle,

(1) *Le Triumphe de haulte et puissante Dame Verolle et le pourpoint fermant à boutons.* Nouvelle édition complète avec une préface et un glossaire par M. Anatole de Montaiglon, et le fac-simile des bois du *Triumphe*, par M. Adam Pilinski (Paris, 1874, in-8°), page 47.

(2) *Ibidem*, page 48.

(3) *L'rs minor de Donat, traduction française*, reproduite en facsimile, d'après l'incunable unique de la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht, et publié par Léon Dorez (Paris, 1890, in-4° ; tiré à 100 exemplaires). Le titre de cette publication avait été arrêté par M. de Montaiglon lui-même.

ne m'apercevoir ni des fautes de rimes, ni des nonsens, et conserver, en les consacrant à nouveau, toutes les mauvaises leçons (1). »

Il nous paraît donc certain, après cela, que M. de Montaiglon n'hésiterait plus, aujourd'hui, entre une transcription si pénible et si périlleuse, et la reproduction mécanique de ces sortes de textes.

(On verra plus loin que la citation n'est pas aussi impertinente qu'elle peut le paraître, j'entends impertinente dans le sens latin du mot.)

Je tiens — sans engager en rien l'opinion de mon collaborateur et excellent ami Léon Dorez — à faire personnellement des réserves sur cette hypothèse de résipiscence, et j'aurai à revenir sur ce que je crois avoir été en ces matières la pensée de Montaiglon.

Je noterai seulement ici, en passant, que, quelque intransigeants que fussent ses principes, il ne pouvait, en ce qui concerne l'*Ars minor de Donat*, discuter le mode de reproduction : de même que pour les bois du *Triumphe*, le procédé photographique s'imposait, parce qu'il s'agissait, dans ce cas particulier de l'*Ars minor*, non seulement d'un texte, d'ailleurs fragmentaire, mais, surtout, d'un document de la plus grande importance pour l'histoire de la typographie, d'une des plus anciennes impressions françaises connues, peut-être même de la première. L'intérêt résidait donc avant tout dans la présentation *graphique* de la pièce.

§

Quoi qu'il en soit, et pour revenir au *Pantagruel de Dresde*, en attribuant à Montaiglon « l'idée de notre publication », nous entendions, sans plus, rendre hommage à sa mémoire vénérée, et non dire expressément que nous lui étions redevables de cette idée. Nous remarquions chez lui un désir semblable au nôtre,

(1) *Le Triumphe...*, p. 48.

nous nous en félicitions et trouvions un précieux encouragement à penser que nous aurions eu sans doute son approbation. Et l'approbation effective des vivants ne nous fit pas défaut. L'illustre et regretté Léopold Delisle aima et estima notre petit livre, qu'il voulut présenter lui-même à ses collègues de l'Institut (1), M. Paul Meyer en fit un bienveillant éloge dans la *Romania* (2), Emile Gebhard lui consacra un de ses feuilletons (3) et le Dr Schnorr de Carolsfeld, directeur de la Bibliothèque royale de Dresde, se félicitait, dans une lettre qu'il nous adressa (4), « d'avoir eu l'audace d'exposer le trésor confié à sa garde aux hasards d'un lointain voyage, en songeant que notre fac-similé assurait la conservation de cet *unicum*, dans le cas où il lui arriverait quelque chose d'*humain* »... Qu'on se rassure, il ne s'agit pas ici d'étaler une sotte et vaine gloriole, mais uniquement d'établir et de rappeler qu'en 1903, quand parut notre *Pantagruel de Dresde* au *Mercure de France*, personne — et c'est pourquoi je viens d'évoquer le témoignage de plusieurs compétences suffisamment notoires — personne ne se doutait que, de ce même *Pantagruel de Dresde*, il existait, imprimée vingt ans plus tôt, en 1883, à Paris, et par un typographe des plus connus, une reproduction « ligne pour ligne », comme l'avait désirée Anatole de Montaiglon.

§

La chose m'a été révélée le mois dernier, par un catalogue de M. Jean Schemit, libraire à Paris, 52, rue Laffitte.

(1) Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance du 23 décembre 1903.

(2) *Romania*, avril 1904, p. 115.

(3) Emile Gebhart, *le Pantagruel de Dresde*, feuilleton du *Journal des Débats*, 13 janvier 1904.

(4) Cette lettre a été publiée dans la *Revue des Bibliothèques*, année 1903, page 448.

Qu'on juge de ma stupéfaction quand mon regard tomba sur ceci :

3627. **Rabelais**. Pantagruel. Jésus Maria..... Jehan Lunel... 1533... Lyon... Françoys Juste. *Paris, Motteroz*, 1883, in-8, pap. vergé.

Réimpression en caractères ronds de l'édition de 1533, la seconde donnée par l'auteur, dont le seul exemplaire connu est conservé à la bibliothèque royale de Dresde.

Les catalogues de nos bibliopoles se distinguent quelquefois par une fantaisie qui n'illusionne qu'un instant le lecteur : mais il y avait là un ensemble de détails si précis, depuis le nom de Jehan Lunel (1) jusqu'à l'expression : *caractères ronds* révélant chez le rédacteur de la note une réelle assurance, qu'il fallait s'incliner devant l'invraisemblable et... courir chez le libraire.

J'eus la chance d'arriver à temps. Le volume est entre mes mains.

C'est un grand in-8 imprimé sur beau papier vergé à la forme, broché dans une couverture à recouvrements de la couleur que les philatélistes ont baptisée bistre, tirant sur le clair. Cette couverture s'orne du fac-similé du joli titre à colonnettes de l'original. A l'intérieur, nulle préface, aucune indication apparente d'éditeur. Le texte — c'est bien celui du *Pantagruel* de Juste, 1533 — est réimprimé page pour page, ligne pour ligne. Il est suivi de onze pages d'errata. Au verso de la dernière, on lit cet achevé d'imprimer à la date incomplète :

ACHEVÉ D'IMPRIMER
A
PARIS
PAR
MOTTEROZ
LE MDCCCLXXXIII.

(1) M. Léon Dorez a retrouvé le personnage énigmatique dont le nom ne figure que sur cette édition et qui intrigua depuis 1840 tous les com-

Les marges sont vastes. Sur le dos de la brochure, une main tremblante de vieillard a écrit à la plume le mot *Rabelais ;* j'ai su depuis que c'était la main de l'imprimeur Motteroz, mort l'an dernier, et de qui provient l'exemplaire.

Cette description rapide est le résultat d'un premier coup d'œil jeté en hâte sur le volume dans la boutique de M. Schemit.

Dans la rue, en rentrant chez moi, j'examine l'objet plus attentivement et un des *errata* me renseigne bien vite sur la personnalité de l'éditeur :

Il est inutile, y est-il dit, d'indiquer les corrections pour les discours de Panurge *in omni linguâ*. Ceux qui voudraient les comprendre un peu plus qu'ici pourront recourir aux variantes de mon édition de Rabelais, Paris, Jouaust, III, 1872, pages 225-9, où l'on trouvera la traduction de ceux qui sont traduisibles.

C'est Montaiglon !

(Ce ne pouvait être que lui.)

Ces pages d'errata, que je parcours tout en cheminant, présentent un caractère singulier qui frappe tout de suite. Sans qu'aucun avertissement l'indique, les corrections portent indifféremment tantôt sur les coquilles de l'original gothique, tantôt sur celles de la réimpression elle-même. Et ces dernières sont encore plus nombreuses que les autres. Il manque certainement quelque chose, à cette élégante brochure d'apparence battant neuve ; il manque, non pas une note, non pas une page, il manque plusieurs pages : il manque une préface. Et pourtant, le pli de la feuille de garde est fort proprement adhérent au feuillet du titre. L'exemplaire a été à peine ouvert ; il n'est pas entièrement coupé.

Le texte, que j'examine en dernier lieu, réserve d'autres surprises. Montaiglon qui, décidément, ne pouvait consentir au pro-

mentateurs. Voir : *Rabelæsiana « Maître Jehan Lunel »*, par Léon Dorez. Paris, 1905, 41 pages in-8. Extrait de la *Revue des Bibliothèques*. Janvier-février 1905.

cédé *moderne* de la reproduction mécanique, a pourtant eu l'intention de reproduire certaines particularités graphiques du modèle, car il a fait graver des signes inconnus dans les casses du XIXe siècle. Je ne parle pas des voyelles barrées, mais des doubles tirets ondulés, des points d'interrogation gothiques, des *p* et des *q* barrés, etc., qui accrochent le regard au milieu d'une composition de caractères modernes.

Cela produit pour l'œil une chose étrange, inharmonique, parfaitement inutile, en ce qu'elle ne donne aucunement l'idée de l'original et ne peut que troubler la lecture sans d'ailleurs présenter le moindre agrément.

La transcription du texte et la composition typographique ont trahi constamment l'éditeur. Plus fréquemment encore que dans l'original, l'*n* est devenu un *u*, au point de rendre certains mots incompréhensibles et, bien que l'*erratum* soit copieux (onze pages de 33 lignes), il s'en faut de beaucoup que toutes les fautes soient relevées.

On a vu que l'achevé d'imprimer est incomplet. Il y manque l'indication du jour et du mois. Sans aucun doute, Montaiglon s'est aperçu, au moment où il n'avait plus à livrer que sa préface — car une préface était indispensable — que la réimpression de son *Pantagruel de Dresde* (1) était « ratée ». Il aura remis à une

(1) C'est bien, en effet, sur l'exemplaire unique de Dresde que Montaiglon a fait sa réimpression du *Pantagruel* de Juste 1533, et non sur un autre exemplaire qu'il aurait pu retrouver : des particularités signalées dans l'*Erratum* ne laissent aucun doute à cet égard. C'est ainsi qu'il indique que l'angle du feuillet qui devait porter le chiffre 91 est déchiré, et qu'il mentionne, au verso du feuillet 33, la tache d'encre recouvrant le mot *crucefix*, qu'il a lu *crucifix*, et que j'ai, tel que je le lisais, fait rétablir dans notre reproduction publiée au *Mercure de France*. Je revendique seul la responsabilité de cette retouche, que j'ai apportée de propos délibéré au cliché : j'avais à reproduire un texte, et non une tache. Or, sous l'encre pâlie, mes yeux ont vu *crucefix*, avec un *e*, tandis que l'appareil photographique ne pouvait rendre qu'un empâtement informe, et j'ai respecté la coquille. La chose devait être expliquée dans une note de l'introduction, et, par pur oubli, ne l'a pas été. Je saisis l'occasion

date ultérieure cette entreprise qui lui sembla devoir être recommencée *ab ovo*, et le temps lui aura manqué.

Mais des épreuves avaient été tirées. Un projet de couverture avait été préparé. Motteroz a voulu conserver un souvenir de ce travail qui, tout de même, avait coûté de la peine. Mon exemplaire est un livre « à l'état de » bonnes feuilles, un exemplaire d'imprimeur.

Il n'est pas possible d'expliquer autrement le silence qui a été observé jusqu'ici sur cette réimpression et que garda si bien Montaiglon lui-même, vis-à-vis, par exemple, de son dévoué élève et ami, notre regretté confrère Fernand Bournon, mort prématurément il y a deux ans, qui publia en 1891 la *Bibliographie* des travaux du vieux maître, préparée sous les yeux de celui-ci (2).

Voici le relevé de toutes les pièces qui, figurant dans cet ouvrage, sont relatives à Rabelais :

N° 492. *Les quatre Livres de maistre François Rabelais, suivis du manuscrit du cinquième livre*, publiés par les soins de MM. A. de Montaiglon et Louis Lacour. Paris. Académie des Bibliophiles, (Jouaust) 1868-1872, 3 vol. in-8°.

(Une notice sur Rabelais, que M. de Montaiglon devrait écrire pour être mise en tête de cette édition, aujourd'hui épuisée, n'a jamais paru.)

N° 493. *Les discours de Panurge dans le second livre de Rabelais.* Paris, Jouaust, 1877, in-8°, 7 pages. (Au verso du titre : « Extrait des variantes de l'édition de M. de Montaiglon. Tiré à 25 exemplaires.)

qui m'est donnée aujourd'hui de réparer cet oubli. Il paraît — puisque je suis sur ce sujet — qu'on a reproché à nos clichés d'avoir inexactement rendu le graphisme ds *i* barrés. Il faut que celui qui a fait cette observation n'ait pas vu *le Pantagruel de Dresde*, ou, s'il l'a vu, qu'il ne l'ait pas bien regardé. Dans les petits caractères gothiques de Juste, en effet, les points des *i* sont minuscules et souvent imperceptibles, et, à cause de l'épaisseur de la lettre, lorsque l'*i* doit être surmonté d'un trait — abréviation d'une nasale — ce trait n'est pas plus gros qu'un point. Ce n'est une véritable barre que sur les *a*, les *e*, les *o* et les *u*.

(2) *Bibliographie des Travaux de M. A. de Montaiglon, professeur à l'Ecole des Chartes. Beaux-Arts. Archéologie. Histoire littéraire. Curiosités. Poésies* (par Fernand Bournon). Paris, imprimé aux frais des souscripteurs, 1891, in-8° (des presses de Jouaust, 200 exemplaires).

N° 494. *Le Triumphe de haulte et puissante Dame Verolle, et le pourpoint fermant à boutons.* Nouvelle édition complète, avec une préface et un glossaire, par M. Anatole de Montaiglon, et le fac-simile des bois du *Triumphe* par M. Adam Pilinski. Paris, Wilhem, 1874, petit in-8°, 68 et CLVIII pages, ces dernières chiffrées au bas des pages.

(Déjà imprimé au tome V (1856) du recueil des Poésies françaises, avec une notice beaucoup plus courte, de six pages seulement, pp. 214-223).

N° 520. *Un Précurseur de Rabelais* (Jean Ruiz). Note signée A. C. M., dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1874, col. 421-422.

N° 521. *Rabelais à une audience du pape.* Article signé A. M. dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1870, col. 156-160.

N° 665. *Aurum tholosanum.* Note signée A. M., concernant un adage latin cité par Rabelais. (*Intermédiaire*, 1855, col. 532.)

N° 675. *Rabelais Tourangeau.* Tours, XXV juin MDCCCLXXX, in-4°, 8 pages (non chiffrées). Plaquette publiée à l'occasion de l'inauguration, à Tours, de la statue de Rabelais par Henri Dumaige. Elle contient un sonnet signé Anatole de Montaiglon :

Ceux qui de Rabelais font un vieux faune ivrogne...

et un sonnet, également à Rabelais, de François Fertiault. En tête, une gravure de la statue de Rabelais (par Ludovic Letrône), et, au verso, cette dédicace :

A M. Henri Dumaige, Ludovic Letrône, Anatole Montaiglon, François Fertiault.

(Le sonnet de Montaiglon avait été imprimé au menu du banquet d'invitation.)

N° 676. *Anatole de Montaiglon. Sept dizains de sonnets tirés de Rabelais.* Paris, Rouquette, 1881 ; 78 pages in-8°. En tête : « Le vrai portrait de Rabelais, grandissement de la chronologie collée ou coupée », et, à la dernière page, l'ex-libris de Montaiglon.

N° 678. *Molière et Rabelais.* Sonnet dédié à « M. Georges Monval ». — *Le Moliériste* ,tome III, p. 291, n° 34, 1er janvier 1882. Tiré à part à dix exemplaires.

N° 679. *Sonetti d'Arte.* Suite de 28 sonnets, dans *la Gazette des Beaux-Arts*, tome XXV, 1882, pp. 401-423, sonnets parmi lesquels 5 sont relatifs à Rabelais, et extraits du n° 676.

On le voit, aucune trace de la réimpression du *Pantagruel de*

Dresde ne figure ici, non plus que dans le *Supplément* (1) publié en 1900 par MM. Fernand Bournon et Gaston Duval, où je relève ce seul numéro :

513 *bis*. Introduction placée en tête de *Master Francis Rabelais, Five Books of the Lives, Heroic Deeds and Sayings of Gargantua and his Son Pantagruel, translated into English by sir Thomas Urquhart of Cromarty and Peter Antony Motteux*, with an Introduction by ANATOLE DE MONTAIGLON. *Illustrations by Louis Chalon*. London, Lawrence and Bullen, 1892, 2 vol. gr. in-8°. (L'introduction occupe les pages XV-XLVI.)

Il y a tout lieu de supposer que, si l'imprimeur Motteroz voulut garder un souvenir de l'œuvre abandonné (2), Montaiglon ne se soucia nullement d'en faire autant et qu'il ne jugea pas le « monstre » inachevé digne de figurer sur les rayons de sa bibliothèque. Cette bibliothèque, en effet, a été vue par diverses personnes. Elle a été classée et cataloguée par plusieurs de ses élèves. Elle était fort précieuse et comptait plus de 18.000 volumes triés comme beaux pois sur le volet. J'en ai raconté la déplorable histoire (3).

Montaiglon avait consacré une longue existence à la former ; il eût été désolé à la pensée qu'elle pût être dispersée par le marteau d'un commissaire-priseur. Il la destinait, n'ayant pas d'héritier direct, à quelque institution qui l'eût conservée dans son intégralité. Il avait songé à la Bibliothèque nationale, à celle de l'Arsenal, à celle de Tours. Mais il voulait qu'après sa mort

(1) *Bibliographie des travaux de M. A. de Montaiglon, professeur à l'Ecole des Chartes*. Suplément, par Fernand Bournon et Gaston Duval. Paris, Leclerc, 1900, in-4°.

(2) Il eût été précieux de retrouver quelque trace épistolaire de cette entreprise ; malheureusement la correspondance de Montaiglon que Mme Thounens, sa légataire, a généreusement donnée à la Bibliothèque de l'Arsenal, ne renferme aucune lettre de Motteroz.

(3) *La Bibliothèque de M. de Montaiglon*, dans le *Temps* des 19 et 24 juillet 1901.

ses livres fussent placés dans une salle à part. La bibliothèque de Tours, qui aurait accepté la condition, manquait de place.

Un beau jour, Montaiglon crut avoir trouvé l'installation désirée dans un couvent, succursale des Bénédictins de Solesmes, dont les locaux étaient à Paris, rue Vaneau, et dont le prieur lui offrait une rente viagère de 1.200 fr., en échange de sa collection. Il entrevit qu'elle serait, là, à l'abri de la dispersion. Puis il mourut un an et demi plus tard, en septembre 1895. Sa tombe, au Père-Lachaise, est voisine des monuments de Molière et de La Fontaine.

§

Notre bon ami Mario Schiff, qui fut un des derniers disciples de Montaiglon, et qui, aujourd'hui, perpétue, à Florence, la bonne tradition, a, dans une pieuse étude consacrée à son maître, joliment tracé ce croquis de l'homme chez lui, au 9 de la place des Vosges :

Pour arriver dans son cabinet de travail, il fallait traverser une sorte de tunnel creusé dans des livres. Dans la chambre, des livres partout, de tous les formats, tous avec des reliures d'amateur. Et de quel amateur ! Des maroquins superbes, du veau naturel avec de grandes étiquettes rouges, et, tout en haut empilés, les petits volumes de la bibliothèque elzévérienne, l'œuvre du cher Jannet, à qui le maître de céans a dédié sept dizains de sonnets tirés de Rabelais. Par terre, des piles de brochures, sur les tables, des rouleaux d'estampes et des livraisons. Par une porte entr'ouverte, on voyait d'autres livres qui se miraient dans une glace, au-dessus de la cheminée. De temps en temps, il se produisait un glissement dans les piles, des brochures tombaient.

— Ne vous dérangez pas, disait Montaiglon, mes livres s'ennuient et ils causent entre eux quelquefois.

Je venais vers onze heures, j'assistais au déjeuner du vieux solitaire. C'était fort amusant. Tous les matins, sa femme de charge dissimulait les plats derrière les dix volumes du glossaire de Du Cange. Mon maître étendait un journal sur un coin de la table, puis il me disait, tout en continuant de ranger des papiers :

— Tome I, la côtelette : tome II, les épinards...

De dessous la table, il tirait une bouteille, et, dans son tiroir, il trouvait toujours une ou deux poires blettes (1).

§

Pendant près de quatre années, la bibliothèque de Montaiglon, transportée rue Vaneau, resta ouverte de temps en temps aux élèves de l'Ecole des Chartes. Les Bénédictins y travaillaient. Mais, subitement, durant une période de vacances, le prieur, au nom de qui avait été adroitement effectuée la vente, emballa les précieux livres dans des caisses nombreuses qu'il fit transporter à la gare Saint-Lazare, à destination du Havre, et, ayant jeté le froc aux orties, gagna l'Amérique avec les dites caisses.

On resta longtemps sans aucune nouvelle de lui (2) ; on sut seulement que les beaux livres de Montaiglon avaient été vendus à New-York, à Boston, à Baltimore. Des étudiants de ces deux dernières villes, venus à Paris, racontèrent quelle aubaine ç'avait été pour eux de trouver pour moins d'un dollar d'incomparables volumes en maroquin signés des plus grands noms de la reliure française...

Il est donc difficile d'affirmer que Montaiglon ne conserva aucun exemplaire de son *Pantagruel* imprimé par Motteroz ; mais cela est vraisemblable, car, comme il est dit plus haut, sa bibliothèque fut cataloguée — sur fiches — par ses anciens élèves, et cela durant le séjour qu'elle fit rue Vaneau.

Malheureusement le catalogue qui, aux termes du contrat de vente, eût dû paraître dans les cinq ans, n'a jamais été publié, en France, du moins. En tous cas, aucun des chartistes qui travaillèrent au classement de la bibliothèque n'y a vu l'ouvrage qui

(1) *Anatole de Courde de Montaiglon*, 1824-1895, par Mario Schiff, dans *la Revue Bleue* du 17 juin 1899, pages 756-759.

(2) On me dit que cet équivoque personnage est mort l'an dernier, en Suisse.

nous occupe, et qui, s'il avait été vu, aurait été signalé au *Supplément de la Bibliographie*, déjà cité et imprimé en 1900.

§

Voudra-t-on maintenant m'accorder, ce qui me semble incontestable, que si Montaiglon, mécontent de sa réimpression du *Pantagruel de Dresde* — lui qui connaissait mieux que personne l'importance de ce texte — n'avait pas été *par principe* l'ennemi de la reproduction mécanique, il aurait vu l'opportunité, la nécessité absolue d'user de ce procédé pour restituer aux lettres françaises un précieux document depuis trop longtemps exilé en terre étrangère ?

Je crois qu'il n'est pas difficile d'entendre les raisons de la répugnance qu'éprouvait le patient érudit à céder le pas à un appareil photographique, lorsqu'il était question de multiplier une œuvre autre que plastique. Il eût cru faillir à la belle devise de Jean Bullant, qu'il avait faite sienne :

De jour en jour, en apprenant, mourant,

s'il avait renoncé à intervenir personnellement, avec tout l'acquit de son existence studieuse et passionnée, avec son sens critique admirable, dans la transmission de l'œuvre de dilection considérée par lui comme une partie de patrimoine sur quoi il se sentait des droits de tutelle. Il était pour plaire à Montaiglon, ce mot de notre cher Jean Dolent : « J'écris non pour enseigner, pour m'instruire (1). »

Mais tout en approuvant hautement de pareils scrupules, nous, d'une génération nouvelle, qui avons été habitués aux inventions modernes, nous ne croyons pas nous déshonorer en ayant recours à la machine, lorsque, nous épargnant, d'ailleurs, une besogne de pure attention — la transcription manuscrite — et une perte

(1) Jean Dolent, *Amoureux d'Art*. Paris, Lemerre, 1888, in-18, page 19.

de temps elle nous assure en outre une garantie d'exactitude. Et surtout, nous voulons nous désaltérer aux sources, et non plus « boire par procuration ». Nous ne sommes plus dupes des mensonges de l'Université, et il nous faut les textes mêmes.

Montaiglon estimait, et il avait grandement raison au point de vue absolu, que l'éditeur digne de ce nom est celui qui peut, entre plusieurs versions différentes, affirmer sans se tromper : « Celle-ci est la bonne », et qui peut *avec certitude* rectifier les erreurs dues à la reproduction. Mais il est des textes d'une nature si particulière, et celui de Rabelais au premier chef, qu'on ne peut y toucher sans risques.

Ainsi, si l'on doit se montrer sceptique à l'égard des «clefs » et de la plupart des commentaires « historiques » auxquels l'œuvre de Maître Alcofribas a donné lieu, il faut reconnaître que cette œuvre abonde réellement en allusions dont le plus grand nombre nous échappent. Plusieurs ont été découvertes. Plusieurs peuvent l'être encore. Plusieurs resteront toujours ignorées. Et l'on ne peut nier l'intérêt passionnant qui réside dans leur recherche. Mais ce jeu divertissant n'est possible que si l'on a sous les yeux le livre tel que son auteur l'a mis en circulation. Une bizarrerie typographique, qui semblera une coquille à l'éditeur moderne, peut avoir été voulue par l'auteur.

§

Il est même des cas où un passage est rendu à tout jamais énigmatique ou inexplicable par le seul fait de la réimpression, alors même que l'éditeur moderne pense avoir avec fidélité reproduit le texte original. En voici un, que je ne puis exposer qu'en l'illustrant d'un fac-similé photographique.

En transcrivant le chapitre XXIV du premier livre :« Comment Gargantua employait le temps quand l'air estoit plu-

vieux », les éditeurs (1) n'ont pas manqué de reproduire scrupuleusement, sans l'expliquer, la coquille *Apotherapic*, pour *Apothérapie*. Il n'est pas possible, si l'on n'a pas sous les yeux la première impression où se trouve cette erreur typographique — car c'en est une — de se l'expliquer dans les éditions modernes qui la répètent à l'envi.

Il s'agit d'une simple transposition de lettres, comme on va le voir. Dans l'édition imprimée à Lyon par François Juste, en 1542, où apparaît cette phrase (elle ne figure pas dans les éditions précédentes) : « ilz demouroient en la maison et par manière de « *Apotherapic* sesbatoient a boteler du foin, a fendre et *seier* « du boys et a batre les gerbes en la grange... », le mot *Apotherapic* termine une ligne, et les deux premières lettres, *se*, de *seier* terminent la ligne suivante, de sorte que le dernier caractère de chacune de ces lignes — le *c* de l'une et l'*e* de l'autre — occupent la place inverse de celle qu'ils devraient occuper. Les lettres sont tombées, au moment du tirage, et elles ont été inexactement replacées. Il faut lire *Apotherapie* et *scier*.

Et les éditeurs modernes — qui ont corrigé *seier* en *scier* sans rien dire en note — ont laissé *Apotherapic* sans motif autre, probablement, que « par révérence de l'antiquaille ». Le point est ici d'une minime importance, mais il se pourrait fort bien qu'un jour ou l'autre, se basant sur leur texte, quelque « Doctor Professor » de Heidelberg ou de Tubingue — puisqu'il est convenu maintenant que ce sont les Sorbonagres teutoniques qui sont chargés de nous apprendre l'histoire de notre langue — vînt nous prouver, pièces en main, que le mot *Apotherapic* a un sens.

(1) Il est sous-entendu que je ne songe ici qu'aux éditions de Jannet, de Montaiglon et de Marty-Laveaux, qui seules cherchent à établir un texte conforme autant que possible aux intentions de Rabelais. Les autres, et particulièrement celle de Burgaud des Marets (si utiles à d'autres points de vue), ont adopté plus ou moins un système d'unification d'orthographe qui, dans bien des cas, s'en éloigne.

Il faut noter — et ce n'est pas le côté le moins piquant de l'affaire — que Rabelais lui-même, dans une édition subséquente celle qui a été imprimée à Lyon par Pierre de Tours, édition dont je crois avoir établi qu'il a surveillé l'impression (1), a laissé échappel la double coquille *Apothérapic* et *seier*. Est-ce par inadvertance ? Cela ne serait pas impossible, car la dite édition de Pierre de Tours, quoique plus correcte que celle de Juste, n'est pas parfaite. Ou serait-ce plutôt intentionnellement, la faute du premier mot ayant une allure cocasse qui pouvait l'amuser ?

Il n'en reste pas moins certain qu'il s'agit bien ici d'une pure erreur typographique qu'aucun commentateur n'a relevée et dont on ne pouvait avoir la clef — c'est où j'en veux venir — qu'en voyant l'impression primitive, que seul le procédé mécanique pouvait reproduire.

§

Nous venons de considérer un cas où l'éditeur moderne s'est trompé sans s'en douter ; il en est d'autres où les moyens de reproduction — autres que la photographie — qui sont à sa portée sont impuissants à rendre (à moins qu'il ne recoure à des notes) l'intention qu'avait su exprimer Rabelais sans le moindre commentaire.

Exemple :

Au chapitre VII de *Pantagruel*, qui dresse le catalogue de la Bibliothèque de Saint-Victor, apparaît, dès l'édition de François Juste 1542, cette ligne :

Campi clysteriorum per § *C.*

Les deux derniers signes — dans l'impression gothique — constituent un calembour purement visuel, si je puis m'exprimer

1. Voyez, dans ma *Bibliothèque rabelaisienne : les Éditions de Rabelais de 1532 à 1711*. Paris, 1904, in 8°, les collations de ces deux textes, pages 82-85 et 86-94.

de la sorte, je veux dire un calembour qui n'est perceptible que par l'œil, et non par l'oreille. Le signe gothique §, en effet, peut suggérer l'idée d'un S, ou peut représenter le mot *paragraphe*. L'œil verra donc ici : *en cent paragraphes*, ou *par* ou *pour le paragraphe du c.*, ou, ce qui est le sens voilé et voulu par l'auteur : *par S. C.*, c'est-à-dire *par Symphorien Champier*, auteur d'un livre réel, intitulé : *Clysteriorum Camporum secundum Galeni mentem libellus* (1). Cela, on le sait, mais on aurait pu toujours l'ignorer si l'édition originale avait entièrement disparu et si l'on n'avait jamais eu à sa disposition qu'une réimpression moderne, composée en caractères ronds, où l'on n'eût pu lire que § C., et non S. C.

§

Voici maintenant une circonstance où ce qui pouvait sembler une faute d'impression peut aussi permettre un beau jour à quelque lecteur perspicace de découvrir tout un pot-aux-roses. C'est le cas inverse de celui d'*apothérapie* : il n'y a pas de coquille là où l'on serait tenté d'en voir une :

Au chapitre XIX de *Gargantua*, qui relate la harangue de Janotus de Bragmardo venant en toussant réclamer les cloches de Notre-Dame, l'édition de 1535 fait dire à l'orateur : « une paire de chausses sont bonnes », et la phrase a été ainsi modifiée dans les éditions originales suivantes, *corrigées* par l'auteur : « une *pair* de chausses *est bon* ». Et, plus loin : « Ha, ha, il n'a pas *pair* de chausses qui veult ». Cette singulière graphie était de nature, il faut le reconnaître, à embarrasser les éditeurs modernes. La plupart d'entre eux ont eu le courage de la reproduire (1).

(1) Sur les rapports de Rabelais avec Symphorien Champier, voir l'intéressant article du Dr J. Drivon : *l'Hôtel-Dieu de Lyon au temps de Rabelais*, dans le *Lyon Médical* des 2 et 23 octobre 1904.

(1) Burgaud des Marets n'a pas pu se résoudre à imprimer *pair* sans *e* Croyant pouvoir combiner les deux versions des éditions originales suc-

Ils ont sagement fait car ils ont ainsi fourni à M. Ph. Ducrot un argument de plus, fort piquant, pour son amusante identification de Janotus de Bragmardo avec Jean-Antoine Campanus (2).

(Il va sans dire que je laisse à M. Ph. Ducrot la responsabilité de son commentaire, et que je ne prétends ni adopter les yeux fermés toutes ses ingénieuses explications, ni les mettre en discussion. Il suffit qu'elles soient fort intéressantes. J'ai voulu seulement montrer que Rabelais, propriété de tous, cesse de l'être si son texte est modifié dans les moindres détails, même avec la plus louable intention.)

§

On voit combien l'intervention de l'éditeur peut être dangereuse. Le danger devient parfois plus grave et la correction prend les proportions d'une imposture, quand l'éditeur attribue catégoriquement à son auteur la paternité de choses auxquelles celui-ci n'a pas songé. Le cas est fréquent pour Rabelais. Il ne l'est pas que pour lui ; je ne puis résister à ce propos, et ne crois pas sortir de mon sujet, en évoquant un autre grand nom, celui de J.-J. Rousseau.

J'emprunte à M. Théophile Dufour, qui vient de publier une magistrale édition du manuscrit des quatre premiers livres des *Confessions*, manuscrit jusqu'ici inédit et conservé à Neuchâtel, une remarque des plus suggestives.

Venant de transcrire cette phrase : « Les plaisanteries, les

cessives, il a mis : une *paire* de chausses *est bonne*, ce qui change complètement le sens.

(2) Ph. Ducrot : *La Plaisante harangue de Janoto* (sic) *de Bragmardo;* dans la « Société des amis et admirateurs de Rabelais, 7e congrès, année 1892, » Tours, imp. Arrault, 1893, in-8°, pp. 17 à 31. Voyez pages 24 et 25.

jalousies *mêmes* m'attachoient », suivant l'orthographe de Rousseau, M. Th. Dufour met en note :

La leçon « mêmes » se trouve aussi dans le Ms. Moulton et les premières éditions l'ont conservée. Mais toutes les autres ont eu soin de supprimer la lettre *s*, puisqu'on admet que *même*, en pareil cas, est pris adverbialement et demeure invariable. Constatons, en passant, que la *Grammaire des grammaires* de Ch.-P. Girault-Duvivier, 21e édit., 1879, t. I, p. 422, *cite précisément cette phrase de Rousseau pour prouver qu'il écrivait* même *sans* s. De son côté, Littré invoque un passage analogue d'*Emile*, livre I : « D'autres femmes, des bêtes *même* pourront lui donner le lait qu'elle refuse. » Encore ici, Rousseau a adopté la forme *mêmes* dans son manuscrit et dans l'édition originale. Beaucoup d'exemples énumérés par les lexiques et les grammairiens doivent également représenter non l'orthographe originale et authentique d'un écrivain, mais seulement celle de son imprimeur ou de son éditeur (1).

Jean-Jacques Rousseau accaparé par les barbacoles à titre d'autorité pour imposer une forme grammaticale qu'il n'a jamais observée, voilà bien, n'est-ce pas ? le mensonge universitaire à quoi il est fait allusion plus haut.

§

Ayant eu la bonne fortune de découvrir un ouvrage inconnu de Montaiglon qui établit une fois de plus la reconnaissance due à ce patient, désintéressé, consciencieux et admirablement éclairé serviteur des Lettres françaises, j'ai pensé que je devais sans tarder le signaler. On ne saurait trop saisir toutes les occasions de rappeler le nom et les travaux du réel érudit, du véritable « amoureux » qui a apporté une contribution si importante à l'étude de nos anciens textes.

Je dois ajouter, en terminant, qu'un second exemplaire du *Pantagruel de Dresde* de la réimpression « ligne pour ligne »

(1) Jean-Jacques Rousseau, *la Première rédaction des Confessions* (livres I-IV) publiée d'après le manuscrit autographe, par Théophile Dufour. Genève, A. Jullien, novembre 1909, in-8°, page 38, note.

de Montaiglon existe, exactement semblable à celui que je possède, avec cette seule différence qu'il ne porte aucune inscription manuscrite sur le dos. C'est également un exemplaire formé de « bonnes feuilles » réunies sous une couverture pareille, ornée du facsimilé du titre de l'édition originale. L'achevé d'imprimer est le même, la date du mois laissée en blanc. Cet exemplaire n'était pas coupé la dernière fois que je l'ai vu. Il provient, comme le mien, de Motteroz.

Je sais entre les mains de qui il se trouve, mais je ne suis pas autorisé à le dire.

Paris, 16 novembre 1910. PIERRE-PAUL PLAN.

(*Mercure de France.*)

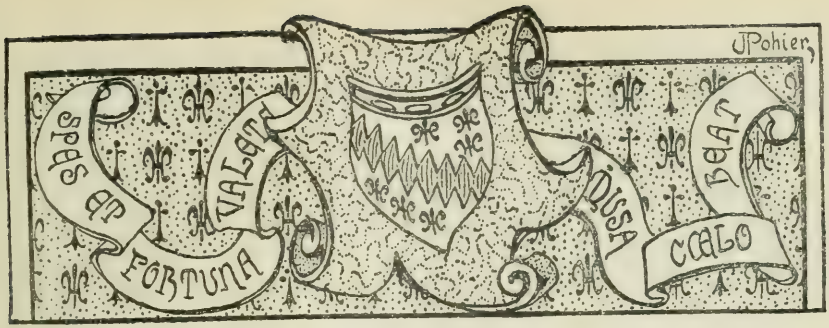

LETTRES INÉDITES DE SULLY

AUX

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX DE FRANCE A CAEN

(1599-1610). (1)

XXI

1606, 23 MARS, PARIS.

Messieurs,

Je vous envoye quatre diverses expéditions résolues au Conseil touchant le faict de voz charges, affin que vous les faciez soigneusement observer et entretenir en tout et partout sans y contrevenir ou permettre qu'il y soit contrevenu en sorte quelconque. La première est la coppie collationnée à l'original d'une déclaration du deuxiesme jour de janvier dernier, par laquelle le Roy déclare que l'intention de ses prédecceurs ny de luy, en donnant les confisquations qui leur estoient acquises, n'a jamais esté d'y comprendre les arréraiges de rentes, gaiges, pentions, appoinctemens, deptes et touttes sommes deniers, desquelles on eust peu luy faire demande ny aussi des biens du dommaine, aydes et autres

(1) Voir le dernier N° de la *Revue de la Renaissance*.

revenus qui estoient réuniz au dommaine par lesdictes confisquations, comme aussi les rentes qui estoient par ce moien estainctes et amorties (1). La deuxiesme est ung arrest du dernier jour dudict mois de janvier, par lequel, accause de la faulte de fondz qui est sur le dommaine, il est ordonné que les dons qui seront faictz par Sa Majesté de tout proffict de fief et droictz seigneuriaux ne seront plus passez que pour la moictyé et les remises pour les deux tiers (2). La troisiesme est ung autre arrest du IIIIe febvrier dernier, par lequel deffences sont faictes à tous comptables, à peyne de pure perte, de payer et acquicter plus grande sommes de deniers que celles qu'ilz auront actuellement touchées et reçeus (3). La quatrième est ung autre arrest du Conseil dudict jour IIIIe dudict mois, par lequel il est aussi ordonné ausdicts comptables d'employer en recette dans les estatz qu'ilz présenteront au Conseil, pour estre veriffiez, genérallement tous les deniers qu'iz auront receuz, à peyne de quadruple (4). Lisez exactement lesdictz arrestz et tenez la main à ce quilz soyent entièrement exécuttez, sans y obmettre aucune chose de ce qui est du debvoir de vos charges. Priant Dieu,

Messieurs, vous avoir en sa saincte garde.

De Paris, le XXIIIe jour de mars 1606.

Vostre plus affectionné amy à vous servir,

M. DE BÉTHUNE (*autographe*).

Au dos : A Messieurs, messieurs les Trésoriers généraux de France à Caen. ROSNY.

XXII

1606, 20 JUIN. PARIS.

Messieurs,

De peur d'ajouster quelque surcharge à l'affliction du peuple qui recevroit de l'incommodité si on observoit avec rigueur l'edict du Roy pour la déffense de l'exposition des monnoyes, j'y faict donner au Conseil l'arrest que je vous envoye pour exposer encore pour un an les

(1) Cet arrêt n'est pas indiqué dans l'inventaire de M. N. Valois.

(2) Arrêt donné à Paris, le 21 janvier 1606. (N. VALOIS, *Inventaire*, t. II, p. 294, n° 9979.)

(3) Arrêt donné à Paris, le 4 février 1606. (*Ibidem*, p. 295, n° 9985.)

(4) Arrêt donné à Paris, le 4 février 1606. (*Ibidem*, p. 295, n° 9987.)

pièces qui ne sont apparemment ny visiblement rongnées (1). Faictes le sçavoir aux receveurs et tenez la main à ce qu'ils reçoyvent les deniers, comme ilz ont faict cy-devant. Je prie Dieu,

Messieurs, vous conserver soubz sa saincte protection.

De Paris, le xxe jour de juing 1606.

Votre affectionné amy à vous servir,
M. DE BETHUNE (*autographe*).

Au dos : A Messieurs, messieurs les Trésoriers généraux de France, à Caen. SULLY.

XXIII

1606, 20 JUILLET, PARIS.

Messieurs,

Je vous envoye ung arrest qui a esté donné au Conseil pour empescher les désordres qui se commettent par les receveurs particullers, qui ont diverty les deniers des restes et des reprinses et, au lieu de les porter entre les mains des receveurs genéraulx, suivant les reiglemens des finances, les ont faict employer en despences dans leurs comptes, contre l'intention du Roy et ce qui estoit porté par ses estats (2). Faictes le exécutter entièrement, sans permettre qu'il y soit contrevenu par qui que soit ; aultrement vous en pourriez estre en peyne à l'advenir, car le Roy vous ayant mis en vos charges pour veiller soigneusement au message de ses finances, vous debvez vous opposer aux divertissemens et me donner advis s'il se commect quelque abbus au préjudice de ce qui est contenu par ses ordonnances. Je prye Dieu,

Messieurs, vous maintenir soubz sa saincte protection.

De Paris, le xxe jour de juillet 1606.

Vostre plus affectionné amy à vous servir,
M. DE BETUNE (*autographe*).

Au dos : A Messieurs, messieurs les Trésoriers généraux de France en la générallité de Caen.

(2) Arrêt donné à Paris, le 15 juillet 1606. (N. VALOIS, *Inventaire*, t. II, p. 323, n° 10362.)

XXIV

1606, 19 NOVEMBRE, FONTAINEBLEAU.

Messieurs,

Sur les plainctes qui m'ont esté faictes par plusieurs de voz confrères et peult estre que vous mesme, des levées particulières qui s'imposent sans vostre sceau sur les parroisses de vostre generallité, en conséquence des arrestz des cours des aydes, je vous envoye l'arrest du Conseil que j'ai faict expédier pour y pourveoir (1). Il comprend tant les taxes de despenses que toute aultre levée de deniers, tellement donc qu'en vos charges rien ne se pouvant plus imposer sans vostre consentement, il vous sera plus facile de soullager le peuple de toutes ces menues mangeries. Et ainsi vous priant d'y rendre tout debvoir et m'asseurant que vous n'y fauldrez, je prieray Dieu sur ce,

Messieurs, qu'il vous augmente ses sainctes benédictions, demeurant tousjours,

De Fontainebleau, ce 19 novembre 1906,

Vostre affectionné amy à vous faire service.

M. DE BÉTHUNE (*autographe*).

Au dos : A Messieurs, messieurs les Trésoriers généraux de France, à Caen.

XXV

1606, 30 NOVEMBRE, PARIS.

Messieurs,

Je vous envoye l'estat de l'ordre que le Roy veult estre observé au faict de ses finances procédans des ventes des bois en vostre généralité (2). Suivez le exactement et de point en point suivant l'intention de

(1) Arrêt donné à Paris, le 26 octobre 1606. (N. VALOIS, *Inventaire*, t. II, p. 340, n° 10592.)

(2) Les forêts avaient toujours été un des revenus importants et des plus beaux ornements du domaine royal. Mais, pendant les guerres de religion, on passa outre aux ordonnances qui interdisaient les ventes extraordinaires de bois et la plupart des forêts furent dévastées. (Voir les remarques très intéressantes du *Guidon des Finances*, éd. 1601, revue en 1644, p. 79 et suiv.)

Sa Majesté, et ne permettez que le receveur général acquitte d'autres parties que celles qui sont contenues, autrement vous en demeurerez responsables en voz propres et privez noms. Priant Dieu,

Messieurs, qu'il vous conserve soubz sa saincte protection.

De Paris, le dernier jour de novembre 1606.

Vostre plus affectionné amy à vous servir,

Maximilian de BÉTHUNE (*autographe*).

Au dos : A Messieurs, messieurs les Trésoriers généraux de France en la générallité de Caen.

XXVI

1607, 27 JUILLET, PARIS.

Messieurs,

Il y a desja longtemps que j'ay desiré d'obtenir l'arrest que vous trouverez cy enclos pour le soulagement du pauvre peuple et de plusieurs sortes de personnes de ce royaume (1). Mais comme telz règlementz ne peuvent estre resoluz sans infinies difficultez, aussy ay-je esté forcé d'attendre jusques à présent, que je vous en envoye plusieurs coppies imprimées et que je vous prie de les faire dépescher par toutes les eslections, seneschaussées et bailliages de vostre généralité, vous recommandant surtout de prendre ceste occasion pour faire ressentir au peuple le soing qu'a le Roy de leur soulagement et le regret qu'a Sa Majesté de sçavoir que ses subjectz aient esté cy-devant oppressez de telles mangeries, lesquelles elle les asseure de tenir désormais continuellement revocqués et moy de luy faire toujours comprendre combien son peuple luy en donnera de benédictions. Et sur ce, je prieray Dieu,

Messieurs, qu'il vous augmente ses sainctes benédictions, demeurant de plus en plus,

De Paris, ce 27 juillet 1607,

Vostre plus affectionné à vous faire service,

Maximilian de BÉTHUNE, duc DE SULLY (*autographe*).

(*A suivre*).

---

(1) Peut-être s'agit-il de l'arrêt rendu le 17 juillet 1607, suspendant l'exécution des commissions expédiées pour la recherche de divers abus. (Voir N. VALOIS, *Inventaire*, t. II, p. 388, n° 11199.)

VARIA

I

LE CARDINAL DU BELLAY ET LE PALAIS FARNÈSE

On lit dans *Le Temps* du 1er février 1911 :

Pour fêter la réception de Mgr Duchesne à l'Académie Française, les anciens membres de l'Ecole de Rome, parmi lesquels MM. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur ; Elie Berger, Châtelain, Diehl, comte Durrieu, Homolle, Maurice Prou et Thomas, membres de l'Institut, s'étaient réunis hier.

M. Bayet a rappelé les souvenirs de ses années de jeunesse passées avec Mgr Duchesne à Rome et en Orient.

Le comte Durieu a offert à Mgr Duchesne les premiers exemplaires en argent et en bronze d'une plaquette due au talent de M. Hippolyte Lefebvre et que les anciens membres de l'école, au nombre de 108, offrent à leur directeur.

Mgr Duchesne a remercié en ces termes :

« L'éminent artiste qui a gravé cette effigie m'y a représenté, conformément hélas ! à la réalité, sous les traits d'un homme vieux. Si je ne suis pas plus vieilli, c'est à l'école que je le dois. Elle, elle reste jeune. Comme elle est bien symbolisée sur le revers de l'image ! L'artiste y a fait apparaître, y a rapproché deux monuments à peu près contemporains, tous deux marqués de l'empreinte puissante de Michel-Ange : Saint-Pierre et le palais Farnèse. Le dôme du Vatican, avec la longue histoire qui aboutit à lui, avec les choses sacrées qui vivent ou dorment à son ombre, nous rappelle l'immense passé auquel sont consacrés nos travaux.

« Du palais Farnèse, notre domicile, nous l'apercevons sans cesse, et ce n'est pas un des moindres charmes de cette noble

demeure où tant de fois la France a joui de l'hospitalité romaine. »

Mgr Duchesne a évoqué la série des ambassadeurs qui firent à Rome l'honneur de la France.

« Cette série, les recherches de l'un des membres actuels de l'école, dit-il, vont la prolonger d'une manière inattendue. Il sera établi que le cardinal du Bellay habita au palais Farnèse, et avec lui, son fidèle médecin, François Rabelais. Des ambassadeurs passés nous conservons un souvenir respectueux. L'ambassadeur présent, celui qui tient le drapeau de la France, nous trouve toujours, cela va de soi, à ses côtés.

« Mais il n'est pas déplaisant pour un établissement comme le nôtre de retrouver en son domaine les traces de l'abbaye de Thélème et de son fondateur. Maître François, pour devenir un patron, réclame évidemment quelques coups de brosse et vous me permettrez de faire ici toutes les réserves que comportent et ma situation et ses manières. Mais j'aurais mauvaise grâce à oublier ce fondateur, car nos abbayes se ressemblent un peu.

« Quand fut fondé l'institut Thiers, le triumvirat institué par Mme Thiers pour exécuter sur ce point les dernières volontés de l'illustre homme d'Etat s'ingénia à lui tracer des règlements appropriés à sa destination. M. Barthélemy Saint-Hilaire était nonagénaire ; les deux autres, M. Jules Simon et M. Hauréau, octogénaires plus ou moins avancés.

« Le premier, en raison de son âge sans doute, réclamait un régime très sévère et traitait les deux autres, un peu moins féroces, d'esprits aventureux. On finit cependant par s'entendre et ce fut M. Hauréau, le moins illibéral des trois qui fut choisi pour être le premier directeur de la fondation. Un jour, dans la bibliothèque de l'Institut, il me présenta deux de ses disciples. « Ah ! lui dis-je, ce sont deux jeunes moines de Thélème ? » M. Hauréau entra en colère : « Qu'appelez-vous moines de Thé-

lème ? Voulez-vous dire que la fondation Thiers est une abbaye de Thélème ? » Messieurs, si j'avais été déjà directeur de l'École de Rome, j'aurais pu répondre : « Et pourquoi pas ? »

« Après tout, cette vie de famille, cette intimité si cordiale, dans laquelle nous vivons, est ce qui correspond le mieux aux fins de l'institution, à l'âge et au caractère de ceux dont elle groupe et favorise les efforts studieux. »

II

LE VRAI WILLIAM SHAKESPEARE

On lit dans le *Figaro* littéraire du samedi 18 mars 1911, sous la signature de Camille Sainte-Croix:

Voici déjà quinze jours, je reçus coup sur coup dvierses visites de confrères anglais et américains, brandissant des mises en demeure. C'était au lendemain de l'annonce sensationnelle publiant, par la voie des gazettes du monde entier, que le docteur Orville Owen (de *Détroit*, Michigan, U. S. A.) allait fouiller le lit de la rivière Wye, à Chepstow, pour y trouver des documents enfouis là depuis trois siècles; et ces documents devaient prouver irréfutablement que les œuvres attribuées au célèbre poète-comédien W. Shakespeare avaient pour auteur secret et véritable, feu le non moins célèbre Francis Bacon, baron de Verulam, vicomte de Saint-Alban, ex-attaché à l'ambassade de France, ex-sollicitor général, ex-attorney général, ex-représentant du Comté de Middlesex au Parlement de Londres et pair d'Angleterre.

Or, la semaine d'avant, dans une causerie au Lyceum-Club de la rue de Penthièvre, et présenté par ma toute gracieuse présidente, la duchesse de Rohan, j'avais énergiquement affirmé devant l'élite intellectuelle de la colonie anglaise, à Paris, que JAMAIS on ne prouverait pue W. Shakespeare n'était pas l'auteur

unique et incontestable des trente-quatre tragédies, féeries, pastorales et comédies traditionnellement publiées sous son nom, du dix-septième siècle à nos jours.

Mon défi avait été enregistré et retenu.

Aussi, mon excellente amie, Miss Hallard, fondatrice du Lyceum de Paris et correspondante du Lyceum de Londres, ayant voulu se faire l'interprète des champions baconiens, devant mon incrédulité, c'est avec elle, au nom d'amicales et anciennes polémiques, que je pris jour et heure pour conclure. Or, le jour et l'heure sont passés. Aussi avons-nous reçu un télégramme de Chepstow, disant :

— Le docteur Owen ayant obtenu du duc de Beaufort l'autorisation de fouiller le lit de la Wye et ayant déjà trouvé à l'endroit désigné un bloc de ciment et des pilotis enfoncés dans la vase, ses nouvelles recherches ont abouti à la trouvaille d'un coffret de manuscrits établissant la paternité baconienne des œuvres de Shakespeare et confirmant les prétendues inscriptions cryptographiques déchiffrées dans le soi-disant roman à clé, l'*Arcadie de la comtesse de Pembroke* (publié par Ph. Sidney, Londres, 1638).

Or, nous n'avons rien vu venir. Et, ceci dit, shakespeariens mes camarades, nous n'avons plus qu'à nous préparer un nouveau triomphe sur le Baconisme, triomphe comparable, pour le moins, à la facile et jolie victoire que nous gagnâmes, il y a deux ans, sur le Rutlandism ede M. Demblon. La question en est là, riche et précise.

Maintenant, soyons généreux. Accordons un délai nouveau ; nous ne sommes pas pressés.

Mais, d'ici là, nous n'avons qu'à maintenir nos affirmations produites dans la séance du Lyceum, du 25 janvier dernier.

A savoir qu'il y a sept arguments baconiens et que nous leur maintenons nos répliques, que voici :

I. — Les Baconiens disent : *Les tragédies grecques et latines*

de Shakespeare sont empruntées à Homère, Plutarque et Tacite, tous auteurs familiers à Bacon et *que Shakespeare ne pouvait lire, ne sachant ni grec, ni latin.* A quoi nous répondons : « Shakespeare tailla ses tragédies dans des TRADUCTIONS ANGLAISES de ces textes anciens. Il n'était donc pas besoin qu'il sût, lui-même, grec ni latin. En outre, ses dialogues scéniques contiennent des archaïsmes et des fautes archéologiques attestant bien l'ingénuité d'un génial illettré, alors que ces fautes surprendraient du fait d'un pédagogue érudit, — tel Bacon.

II. — Les Baconiens disent : *Les comédies de Shakespeare contiennent des critiques des mœurs italiennes, françaises et flamandes, voire suédoises. Or, Shakespeare ne voyageant jamais ignora toujours ces races, leurs caractères et leurs langages dont Bacon était fort instruit.* A quoi nous répondons : « Ces comédies sont des adaptations des *traductions en anglais* de contes et chroniques de Boccace, Bandello, Belleforest, etc., etc. Il n'était donc pas plus nécessaire à Shakespeare, pour les composer, d'avoir visité la Flandre, la France ou l'Italie qu'il ne fut nécessaire à M. André de Lorde d'avoir su l'anglais pour adapter un conte américain d'Edgar Poë, traduit par Beaudelaire, non plus qu'à M. Henry Bataille d'être allé en Russie pour mettre à la scène la *Résurrection* de Tolstoï, traduite par Halpérine ou Prozor ?

III. — *Les pastorales et féeries de Shakespeare*, disent les Baconiens, *abondent en vives peintures des champs et des bois. Or, Bacon villégiaturait volontiers en forêt, alors que le gueux Shakespeare, pilier de tavernes, ne vécut guère ses idylles que dans les bouges de Londres ou les auberges d'Oxford et de Strafford.* A quoi nous répondons : « Shakespeare, né grand poète d'instinct, garda toujours très vives ses impressions d'enfant vagabond et braconnant de nuit, parmi les campagnes natales et les bocages des bords de l'Avon. »

IV. — *Tout le répertoire shakespearien*, insistent les Baco-

niens, *fourmille de termes techniques et spéciaux, d'art militaire ,de sport, de vénerie, de politique de cour, de diplomatie, de haute jurisprudence, tous langages que Bacon parlait couramment et dont ce rat de coulisses, ce croquant de Shakespeare n'avait pu s'instruire?* Et nous, nous répétons : « Shakespeare n'était qu'un adaptateur de textes et son génie n'est pas celui d'un poète, metteur en scène. Toutes ces locutions techniques se trouvaient dans les textes qu'il arrangeait. Point n'était besoin qu'il en fût instruit personnellement, pour les répéter et les manier, d'ailleurs plus ou moins adroitement.

V. — Les Baconiens disent encore : *Bacon, philosophe, diplomate, courtisan et dandy, gardait mille raisons pour ne point se produire sur les planches, alors que Shakespeare, pitre à tout faire, repréentait bien l'homme de compromissions assez vil pour permettre à l'auteur véritable d'exploiter secrètement ses pièces en le salariant comme prête-nom et homme de paille.* Et nous, de répondre : « Rien ne vous donne le droit de calomnier ainsi la mémoire d'un poète-comédien, qui vécut, en somme, estimé, au grand jour, tant que vous n'aurez pas produit le seul document qui pourrait vous y autoriser : un simple REÇU attestant que Bacon ait acheté ou vendu quoi que ce fût à Shakespeare, honneur ou génie. »

VI. — Autre argument Baconien : *Les documents, dits de Northumberland, et les déductions du professeur Wallace ont prouvé des erreurs de dates dans les biographies de Shakespeare et le montrent sachant mal signer son nom ,au temps où Bacon incarnait toute la science de son temps.* Nous répondons : « Relisez les correspondances de gentilhommes et d'écrivains contemporains de Shakespeare. Ils parlent de lui, *authentiquement*, sur un tout autre ton. »

VII. — *Etant donnée la raison qu'eut Bacon de garder l'incognito*, concluent enfin les Baconiens, *si Shakespeare eût été l'auteur de ses chefs-d'œuvre, il en eût défendu le succès jusqu'à*

son dernier souffle, au lieu de s'être retiré, fortune faite, à cinquante ans, dans son cottage de Strafford, provincial et thésauriseur, indifférent aux suites de son renom littéraire.

A ceci, nous répliquons formellement.

— Shakespeare quitta Londres, très noblement, après la disgrâce de ses amis du parti d'Essex. Mais à Strafford, il ne cessa de travailler ; et c'est dans cette retraite qu'il composa ses plus belles œuvres, les dernières. Il se désintéressa de la vie de théâtre, ayant besoin de repos après trente ans de production excessive. Mais il ne renia pas ses œuvres, puisqu'il en parle, très pratiquement, dans son testament. Alors pourquoi lui faire ce reproche immérité, alors que les Baconiens ne songent pas à en accabler Bacon qui l'aurait, lui, autrement mérité précisément par son incognito persistant.

Et c'est tout le procès. Mais, comme je l'ai dit, usons-en largement et faisons encore crédit : attendons courtoisement, même au delà du délai prescrit, que les recherches nouvelles du Dr Owen aient abouti définitivement à laisser tomber d'elle-même la théorie baconienne en ses suprêmes subtilités, si compliquées et si tourmentées, — ou bien à confondre et ruiner pour notre plus grande stupeur, — les arguments de nos répliques à nous, si simples et si calmes. Mais ceci, nous ne le craignons guère.

Pour copie conforme.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie Honoré Champion : *Les Parlementaires français au XVIe siècle*. Tome second, premier fascicule : *Parlement de Bordeaux*, brochure in-8 de 132 pages, avec un appendice de 35 pages, par M. Fleury Vindry.

En me chargeant de faire du livre de M. Vindry un compte-rendu critique, le savant directeur de la *Revue de la Renaissance* m'a imposé une tâche moins aisée qu'il ne l'a cru. Ce fascicule, en effet, ne contient pas moins que l'interminable liste des membres du Parlement de Bordeaux au seizième siècle, avec les dates de leur naissance, de leur réception, de leur mariage et de leur mort : soit soixante à soixante-dix dates environ par page.

Si, dès la première lecture, il a été facile de reconnaître que M. Vindry est de « l'espèce », assez rare selon lui, des « généalogistes qui raisonnent », il est plus difficile de s'assurer s'il a copié exactement les documents. En tous cas, il n'a pas écrit exactement tous les noms : plusieurs — et parmi les plus connus, — des parlementaires bordelais ont été fâcheusement défigurés. Quant aux détails biographiques, peu de lecteurs iront compulser à leur tour les papiers de famille, les archives et le registre des parlements et des greffes, pour s'assurer si cet « excellent Cruseau » n'exagère rien quand il affirme que l'épouse du conseiller Guillaume Daffis « enterrée le 28 novembre 1605 » était « d'une avidité effroyable et sans l'ombre de scrupule », si la mère du président Lagebaston n'a pas eu quelque faiblesse pour François Ier ; ou encore pour vérifier si l'épouse légitime de François de la Chassaigne, Louise de Gérard, « mariée depuis 1596 » et morte seulement « en 1642 », de l'aveu même de M. Vindry, était encore « vivante le 2 décembre 1606 », comme il l'avance sans témérité. On serait cependant curieux de constater *de visu* si M. Vindry a réellement réussi « à figer *à tout jamais* sur les lèvres sceptiques » de l'archiviste du Greffe de Bordeaux « le sourire ambigu » de ce fonctionnaire, qui avait eu le malheur de ne pas prendre en très haute considération

ses laborieuses recherches, et dans les « prunelles » duquel il avait surpris « un sentiment de défiance et d'incrédulité » (1).

Il convient de le remercier, d'avoir sans y être aucunement obligé, consacré tant d'heures à ce long travail de patience. Son souci d'être exact est évident. Mais, si gagné que j'ai pu être par le contentement de son œuvre et de soi-même que l'auteur laisse si franchement apparaître, il m'était impossible de ne pas ouvrir l'œil sur les points qui s'offrent d'eux-mêmes (2) à une vérification facile. D'autant que c'est presque exclusivement en ma faveur — je veux dire en faveur de Montaigne et de La Boétie, mais à mon occasion —, que M. V. s'est départi de son laconisme habituel. Voyons donc ce que dit notre biographe de ces deux parlementaires — les seuls précisément, dont une étude un peu suivie m'a permis de connaître assez bien ce que nous savons sur leur *curriculum vitæ*.

Sur Montaigne, nous sommes obligé de relever deux erreurs.

1° On ne connaît pas exactement la date de sa nomination comme gentilhomme de la Chambre, mais cette date n'est certainement pas celle du 13 juin 1585. Il eût suffi à M. Vindry, pour s'en assurer, de lire le titre de la première édition des *Essais* qui est de 1580 :

Essais de Messire Michel Seigneur de
Montaigne, chevalier de l'ordre du Roy,
et gentilhomme ordinaire de sa Chambre
à Bordeaus.
Par S. Millanges, imprimeur du Roy
M. D. LXXX

2° Michel Montaigne, dit M. V. « député aux Etats de Blois (1588). » Nenni ; Montaigne assistait aux Etats de Blois en simple spectateur ; et n'y étant retenu par aucun mandat officiel, il quitta Blois avant la clôture des Etats, et, selon toute vraisemblance, avant même l'assassinat du duc de Guise (23 Xbre). Si M. V. avait lu avec l'attention qu'on est en droit de demander à un enregistreur aussi sévère que lui pour les

(1) *Appendice*, page II.

(2) Dans un avertissement manuscrit de l'exemplaire que j'ai sous les yeux, l'auteur recommande spécialement sa notice sur Etienne de La Boétie et sur Montaigne.

archivistes, son livre favori sur Montaigne, je veux dire celui de M. Bonnefon, « le plus complet et le plus judicieux » selon lui, — il n'aurait pas commis cette erreur. Remarquons aussi que M. V. ne mentionne pas certains événements importants de la vie de Montaigne, significatifs à des points de vue différents, tels que son serment de 1562 au Parlement de Paris, son internement à la Bastille pendant les journées des Barricades par les gens du duc de Guise, et son élargissement dans la même journée, par l'intervention de Catherine de Médicis.

Conclusion : Sur les 400 parlementaires de Bordeaux qui composent sa liste, M. V. en a peut-être exactement biographié 399, mais sur le plus illustre d'entre eux il est assez mal renseigné.

M. V. parle avec une trop entière sincérité de sa puissance de pénétration, pour qu'on ait envie d'en douter : grâce à une baguette divinatoire qui lui permet de découvrir les documents les plus cachés dans les profondeurs des greffes, comme le bâton de coudrier découvrait les sources, M. V. a pu, sans avoir jamais « passé par le sérail » (le sérail des Archives du greffe de Bordeaux) « en surprendre les muets par la connaissance de ses détours (1) ». Il s'en faut qu'il connaisse aussi bien l'histoire religieuse et littéraire du XVIe siècle, dont il parle d'un ton si péremptoire dans sa notice sur Etienne de La Boétie. Dans ce livre, triste comme un cimetière, les pages de cette notice sont les seules vivantes ; ce sont celles aussi, où M. V. échauffe sa verve et met dans tout son jour sa faible connaissance du sujet qu'il traite, accompagnée à l'égard des auteurs qu'il critique, d'une malveillance qui lui fait perdre tout droit à l'indulgence.

« Le Discours de la servitude volontaire, dit-il, ou le *Contr'un*, édité par Montaigne, en 1574 selon les uns, en 1577 selon les autres. » L'érudition de ce critique ne va pas jusqu'à savoir que le *Contr'un* n'a été édité par Montaigne ni en 1574 ni en 1577, ni à aucune époque ; que les protestants en incorporèrent un fragment de quelques pages dans le *Réveille-Matin des Français* en 1574, qu'ils en publièrent le texte entier tel qu'on le lit depuis plus de trois cents ans, en 1577, dans les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, qu'ils en sont par con-

(1) Page II de l'*Appendice*.

séquent les seuls éditeurs, au XVIe siècle. A tel point que la question de savoir, non pas si Montaigne en a été l'éditeur, mais s'il en a été partiellement l'auteur, et si c'est lui qui après l'avoir remanié, l'a transmis aux protestants, est une question toute récente, toute nouvelle, ayant été soulevée par moi seul, il y a quelques années. Et M. V. a si peu compris le mouvement d'idées auquel ma thèse sur ce point a donné lieu, — et auquel il se mêle d'une manière si inconsidérée —, qu'il ne s'aperçoit pas que si, comme il le dit innocemment, Montaigne avait *édité* le *Contr'un*, soit en 1574, soit en 1577, les conclusions de ma thèse qu'il repousse avec mauvaise humeur, s'imposeraient pour ainsi dire sans discussion, et que la lourde critique qu'il en fait lui-même n'aurait pas même pu être tentée.

M. V. assure que le point de savoir si le *Contr'un* est « un pamphlet à clefs » n'a aucun intérêt. Mais, en même temps il se montre si ému, à la seule pensée qu'on puisse le soutenir, qu'il s'oublie jusqu'à traiter « d'augures » les critiques (MM. P. Bonnefon, F. Strowski, Dezeimeris, P. Villey, H. Hauser, Edme Champion, P. Stapfer, Espinas, Louis Havet, Dr Cancalon, N. Weiss, Henri Monod, E. Courbet, Henri Roujon, Léon Séché, etc.) qui ont discuté ma thèse, les uns pour la combattre, les autres pour la défendre (1), ce qui d'ailleurs ne l'empêche pas de la discuter lui-même avec un acharnement de fanatique.

Que pensez-vous de cette déconcertante allégation : « Au seizième siècle, on ne ment que bien rarement ». (et il parle plus particulièrement de « ce moment-là », du temps de Montaigne !). Ce sévère régent qui veut nous donner des leçons, paraît n'avoir rien lu de l'histoire des derniers Valois. Il n'a pas même parcouru les *Essais*, où Montaigne s'élève presque à chaque page, avec indignation, contre « cette nouvelle vertu de feintise ou de dissimulation, à cette heure si fort en crédit » ; où il exprime son dégoût pour ces princes qui, de leur propre aveu, « jetteraient leur chemise au feu si elle était participante de leurs vraies intentions », et « au service desquels c'est peu d'être secret si on n'est menteur encore » ; pour ces grands qui « font état d'être

(1) « Montaigne pamphlétaire », par le Dr Armaingaud. Paris, Hachette, 1910, 1 vol. in-8°.

toujours autres au dehors, qu'ils ne sont au dedans » ; pour cette « horrible impudence » d'un « siècle dépravé où la franchise est importune et inconsidérée » ; où « celui qui n'est que parricide et sacrilège est un homme de bien et d'honneur » ; pour ce siècle où « la dissimulation est des plus notables qualités » ; pour ce peuple chez qui « le mensonge et le parjure » « qui n'étaient déjà plus vice au temps de Valentinien, est à présent vertu, où l'on se façonne comme à un exercice d'honneur », chacun « se travaillant à défendre sa cause, mais, jusqu'aux meilleurs, avec déguisement et mensonge ».

« Montaigne, avance encore M. Vindry, n'a pas vu d'un œil tendre la réforme ». Mon véhément contradicteur qui vous dira le jour où a été enterré le plus obscur des membres du parlement de Chambéry, n'a pas lu la belle page où Montaigne a aimé à nous faire savoir que, comme Chélonis, femme d'un roi de Sparte, il se montrait « plus pitoyable au parti qui en avait le plus besoin » ; et que la cause protestante » l'a parfois concilié à soi, quand il l'a vue misérable et accablée » (1).

Que pensez-vous de cette profonde remarque, que « la liberté de penser importait peu à Montaigne » et que « personne à cette époque, ni parmi les catholiques, ni parmi les réformés, ni même parmi les « politiques », « personne, pas plus à droite qu'à gauche, sauf peut-être Michel L'Hospital, n'eut jamais la moindre idée de ce qu'on a depuis nommé la tolérance ».

Qu'entends-je ! La liberté de penser indifférente à Montaigne qui, pour une grande part a fait pour l'inculquer et la défendre, un livre devenu au dix-septième siècle le *vade-mecum* des libres penseurs, et qui a fait de l'auteur des *Essais* le précurseur de Voltaire et des émancipateurs du XVIIIe siècle ! La tolérance inconnue à tous les hommes du XVIe siècle ! Comme si les *Essais*, ce « bréviaire des honnêtes gens » suivant le théologien Duperron, n'étaient aussi un long plaidoyer pour la tolérance ! Et Pierre Séguier, et Achille de Harlay et du Ferrier, et le cardinal d'Ossat et Jacques-Auguste de Thou, et Antoine Loisel, et Pierre Pithou ! Cet historien des parlementaires du XVIe siècle ne connaît donc pas Paul de Foix, membre du Parlement de Paris, qui fut arrêté avec plusieurs de ses collègues, lors de la mercuriale de 1559,

(1) Les *Essais*, édition de 1580, édition de 1588, folio 489 v°, et tome VII, page 164 de l'édition de Jouaust en 7 volumes

pour avoir manifesté ses sympathies pour la cause d'Anne Dubourg, et qui, en plein grand Conseil, à Lyon, à l'arrivée d'Henri III venant de Pologne (septembre 1574) osa déclarer devant Catherine de Médicis et ses complices (les massacreurs du 24 août), que la paix religieuse était indispensable ; qui enfin, après avoir stigmatisé la Saint-Barthélemy, réclama avec éloquence la liberté de conscience ! (1) Pibrac lu-même ne racheta-t-il pas ses premières faiblesses politiques en méritant d'être disgracié pour avoir témoigné ses sympathies aux victimes de l'intolérance et réclamé la liberté religieuse !

La dernière objection de M. V. est incompréhensible : Le *Contr'un*, dit-il, est avant tout « un pathos » républicain. Or les protestants n'étaient pas républicains ; comment dès lors comprendrait-on que Montaigne — « eût-il eu l'âme républicaine » — leur eût transmis pour leur venir en aide, un écrit défendant des idées contraires à leur loyalisme monarchique ?

Puisque les protestants n'ont pas reculé à publier un manifeste républicain, qui, d'après M. Vindry, défendait des idées contraires à leur loyalisme monarchique, en quoi, je le demande, le républicanisme du pamphlet est-il un obstacle à ce que ce soit Montaigne qui le leur ait communiqué ?

Vraiment, M. V. aurait pu mieux employer son encre. Et si le *Contr'un* n'est qu'une « pâteuse élucubration », « un pamphlet balourd », quel nom devrons-nous réserver aux critiques de M. Vindry ?

Dr Armaingaud.

Le gérant : Léon Séché.

(1) Voir ce beau discours dans l'*Histoire* de de Thou (tome VII).

Imp. Bloud et Chausse, 20, rue Geoffroy-L'Asnier, Paris.

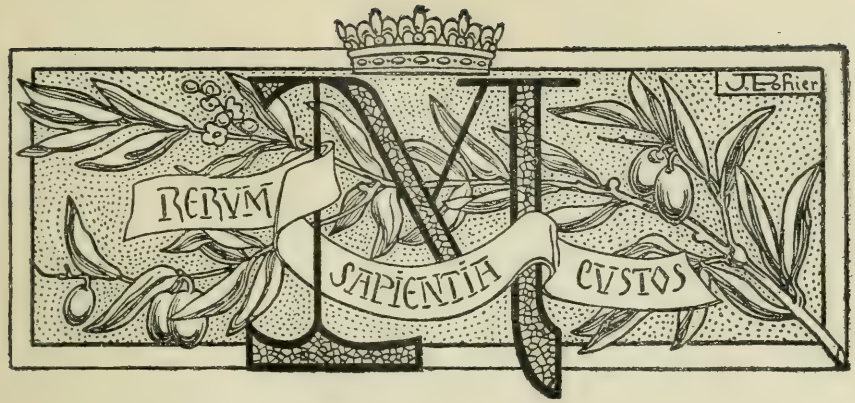

LA BELLE PAULE

Parmi les images féminines que la faconde méridionale a mêlées à l'histoire, après la Reine Pédauque et Clémence Isaure, on ne manque point de nommer la belle Paule. Les moins initiés savent, en général, que c'était une dame d'une beauté singulière, qui fut présentée à François Ier et demeura néanmoins vertueuse; ils savent aussi qu'un édit du Parlement l'obligeait à se montrer au peuple, du haut de son balcon, au moins une fois la semaine, et que les curieux pouvaient, jusqu'à la Révolution, admirer encore sa dépouille mortelle, merveilleusement conservée dans le charnier des Cordeliers de Toulouse.

D'autres, ayant feuilleté la *Biographie Toulousaine* du chevalier Dumège, appuieront ces faits de quelques dates et de quelques précisions. Ils la montreront, en 1533, offrant au vainqueur de Marignan les clefs de la capitale du Languedoc. « Le prince, aussi galant qu'il fut brave, demeura frappé à la vue de la nymphe, vêtue de blanc, ceinte d'une écharpe bleue... » et c'est lui qui la baptisa: *la Belle Paule !*

Mais elle n'était pas seulement ravissante: elle avait de l'esprit et composait des vers. N'avez-vous pas lu son *Epitaphe* pour l'un de ses fils enlevé par la mort ?

Le tendre corps de mon fils moult chéry
Gît maintenant dessoubs la froide lame;
Dans les cieulx clairs doit triompher son âme,
Car en vertu toujours il fust nourry.
Las! j'ai perdu ce beau rosier fleury,
De mon vieux temps l'orgueil et l'espérance:
La seule mort peut donner allégeance
Du mal cruel qui mon cœur a meurtry;
Or, adieu donc, mon enfant moult chéry,
De toi mon cœur gardera souvenance.

Le Midi est admirablement fertile en légendes: autour de l'image de beauté, tout un décor se groupe: la Renaissance toulousaine et ses beaux hôtels, la Cour de France avec Catherine de Médicis, Charles IX, le connétable de Montmorenci; Clémence Isaure elle-même ! Paule était née « environ vingt ans après la mort de la célèbre Clémence Isaure, dont elle semblait être destinée à réparer la perte ».

Ici, les sceptiques commencent à se méfier. Trop de galéjades, décidément ! Paule doit encore être née par la faute du soleil

Hé bien, non ! Si tant d'anecdotes et de détails curieux appartiennent à la légende, en tous cas ne sont justifiés par aucun texte sérieux, il n'en demeure pas moins que Paule a existé, que son histoire, par moments, est plus invraisemblable que toutes les inventions languedociennes, et que nous possédons même sur sa beauté les précisions les plus rares, et — pour une femme aussi chaste — les plus inattendues.

§

Paule de Viguier naquit à Toulouse, en 1518. Son bisaïeul, Gaillard Viguier, avait pris d'abord en Guyenne le parti des Anglais, et Froissart parle de ses chevauchées en 1366 à la suite

du prince de Galles et en la compagnie de Thomas de Spalaton. Son père, Antoine, ayant hérité d'un oncle, homme d'Eglise à Toulouse, vint se fixer en cette ville, où il se maria trois fois; à la troisième fois, il avait soixante-cinq ans, lorsqu'il épousa Jacquette de Lancefoc, au nom symbolique, qui avait elle-même dépassé la quarantaine. Mais Antoine de Viguier devait être de la complexion du père Hugo qui, à quatre-vingts ans, « commençait à être gêné s'il lui fallait redoubler »... Il eut sept enfants, dont nous ignorons la valeur physique : toutefois, Paule, qui fut la seconde, « ne sentait pas la fatigue ».

Offrit-elle à François Ier les clefs de la porte Arnaud-Bernard ? On n'en sait rien. Le peuple, par des émeutes, obligea-t-il les Capitouls ou le Parlement à lui montrer sans masque celle qui se dérobait à sa frénétique admiration ? C'est la bonne Mme de Lambert qui a raconté cela dans ses *Réflexions sur les Femmes*, en 1732, cent cinquante ans après, et l'on peut en sourire. Nous avons des choses plus sûres à relater.

Paule de Viguier épousa en premières noces le sire de Baynaguet, conseiller au Parlement, qui, dit-on, eut le bon goût de décéder promptement pour laisser la place à Philippe de la Roche, baron de Fontenilles, que la belle avait, depuis longtemps, élu, en toute chasteté. Car tout le monde est d'accord: sa vertu fut impeccable. Les hommes l'ont célébrée, et, chose beaucoup plus rare, les femmes l'ont reconnue.

Cependant, les adorateurs ne lui manquèrent point. Mais faudrait-il dire, comme le demande son plus illuste soupirant, « que celle seule est chaste, qui n'a oncques esté recherchée, c'est-à-dire priée et sollicitée d'aucun ? Las ! Mon bon Dieu ! Sur quoy se peuvent fonder ces bonnes gens ? »

Oui, tous en furent pour leurs frais d'œillades et de littérature. Attachée à ses enfants et à son mari, la baronne de Fontenilles traversait sans dommage les incendies qu'elle allumait, et l'huma-

niste Jean de Valiech pouvait extraire de son nom de jeune fille l'anagramme définitif : « La pure vertu guide ».

Parmi tous ces adorateurs, un surtout mérite de passer à la postérité. Pendant toute sa vie, Gabriel de Minut, baron de Castéra, sénéchal du Rouergue, a brûlé pour la belle d'une flamme d'autant plus ardente qu'elle demeura platonique. Ils avaient à peu près soixante-dix ans chacun, lorsqu'il lui dédia l'étrange ouvrage dont il nous faut parler et qui s'intitule : *la* PAULE-GRAPHIE, *ou description des beautez d'une dame tholosaine nommée la Belle Paule.*

La description était vive, parfois indiscrète. Gabriel de Minut avait eu le temps de beaucoup rêver. Mais ses intentions étaient pures, et il n'oubliait pas de répéter que sa dame était aussi bonne que belle, « bonne d'une bonté parfaite ». Elle ne pourrait donc que lui pardonner, « suivant en ce la sainte doctrine de Nostre-Seigneur-Jésus-Christ », à laquelle elle avait « toujours si bien rangé toutes les louables actions de sa vie » qu'elle était par là « fort aisément entrée en grâce de celle qui retire les personnes du tombeau pour les faire perpétuellement vivre ».

Paule suivit-elle ce conseil ? Peut-être estima-t-elle, d'après des souvenirs de famille, que les septuagénaires de ce temps ne devaient pas être encouragés. Le livre ne parut pas. Elle laissa Minut se morfondre et rimer en son honneur :

Madame, j'ai souvent souhaité l'artifice
Du divin Michel-Ange et du docte Ronsard
Pour pouvoir dignement exprimer par mon art
Les dons auxquels le ciel vous est doux et propice,

Pour peindre vostre corps, le celeste edifice
Où la beauté sacrée a choisi son rempart,
Et louer vostre esprit genereux et gaillard
Qui bannit loing de soy l'ignorance et le vice.

Mais n'ayant le pouvoir, suivant l'affection,
De peindre et de chanter vostre perfection,
Aux esprits bienheureux égal je me veux rendre.

Qui tousjours contemplant l'âme de l'univers
Et les cieux qu'elle tourne en mouvement divers,
Adorent sa grandeur sans pouvoir la comprendre.

Enfin, un soir, Gabriel de Minut sentit que c'était fini d'espérer et que sa longue attente devait se tourner vers les choses éternelles. Il écrivit à Paule ses derniers vers:

Adieu, celle que j'ay dans mon cœur imprimée,
Qui se faict par sa grâce à un chacun aymer;
Adieu, celle de qui le los je veux semer
Et accroistre partout la vive renommée;
Adieu, de Languedoc la dame mieux famée,
Que sur toutes je puis chaste et belle nommer;
Certes, je te puis bien dire adieu désormais
Car je suis en danger de ne te veoir jamais.
Adieu, Paule la belle, en eternel adieu :
Le seul espoir que j'ay de te veoir est qu'un jour,
Ayant quitté du tout ce terrestre sejour,
Nous nous rencontrerons là-haut avecque Dieu.

Quinze jours après, il était mort. On ne dit pas si sa Dame le pleura. Elle a tout l'air d'avoir continué sa vie parfaitement introublée, et elle avait atteint sa quatre-vingt-douzième année, quand elle se décida à aller rejoindre là-haut ceux qui l'avaient tant désirée, et à tâcher de les mettre d'accord:

Car les cieux éclatants sur nos fronts suspendus
Sont peut-être pour ceux qui se sont attendus...

On l'ensevelit dans l'église des Augustins — le Musée actuel — où se trouvait le caveau de la famille de Lancefoc, dans la chapelle des Onze Mille Vierges. Elle l'avait bien mérité.

Il ne nous resterait donc sur elle aucun souvenir particulièrement piquant, si l'œuvre du brave Minut était demeurée inédite. Par bonheur, celui-ci avait une sœur, Charlotte, « très indigne abbesse du pauvre monastère de Sainte-Claire de Toulouse », et fort attachée à la mémoire de son frère.

Les religieuses de ce temps-là ignoraient le Jansénisme et la

bigoterie. Elle connaissait le grec et la latin et ne s'effaroucha pas des libertés de l'ouvrage. Bien mieux, elle vit dans cette louange de la belle Paule un livre d'édification, car elle pensait avec son frère que la beauté était « un grand don de Dieu », et supposait charitablement que toutes les femmes « conservaient en elles non seulement la beauté corporelle, mais aussi la beauté spirituelle ». Elle n'hésita donc point à publier cette « description des beautez d'une dame tholosaine », en la faisant précéder, d'ailleurs, de *Discours divers pris sur deux fort belles façons de parler, desquelles l'hébrieu et le grec usent: Tob, et le grec « calon cagathon », voulant signifier que ce qui est naturellement beau est aussi naturellement bon.* Là, Gabriel de Minut, reprenant les idées développées par Balthazar Castiglione dans un des livres du *Cortegiano*, s'était agréablement avancé en suivant trente-deux chapitres bien de circonstance, jusqu'à l'apothéose de la beauté religieuse, sainte, chaste et pudique.

La bonne Clarisse ne se trompa point sur les sentiments qui avaient dicté un pareil ouvrage. La sotte pruderie de Paule pouvait-elle aller contre le bien des âmes et la gloire de Dieu ? Elle fit donc imprimer ces pages précieuses, et, comme de coutume, afin de les répandre davantage, elle les mit sous la protection d'une princesse dont les « rares et singulières vertus » les recommanderaient particulièrement aux âmes pieuses: elle les dédia « à très-haute et très-illustre princesse Catherine de Médicis, Royne, mère du Roy ».

De tels patronages, de telles circonstances nous soutiendront dans l'examen de la *Paulegraphie*, qui peut sembler parfois scabreuses aux esprit timorés. Nous n'oublierons pas que Gabriel de Minut fut un excellent chrétien et que, comme nous le dit la sainte Abbesse, le beau talent « qu'il avoit receu de Dieu ne tendoit à autres fins qu'à bons et salutaires enseignemens dont son petit traitté est plain ».

La famille de Viguier fut assez sotte pour penser d'autre sorte. Malgré la protection royale, on peut admettre qu'elle fit détruire ce livre excellent, car il devint bientôt rarissime. Il aurait tout à fait disparu, s'il n'eût été vraiment indispensable pour l'amélioration des mœurs et les progrès de la vertu. Aussi, grâce à une sorte de miracle, pouvons-nous aujourd'hui encore profiter de ses leçons un peu imprévues et de sa haute moralité, inaccessible au vulgaire.

§

Gabriel de Minut était un érudit. Fils d'un premier président au Parlement de Toulouse, il avait été sénéchal du Rouergue, maître des requêtes de la Reine mère du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, etc. Il avait étudié à Paris la jurisprudence, la philosophie, la médecine, la théologie et surtout le grec, pour l'amour duquel il ne fut, hélas ! jamais embrasé. Il prétendait descendre de Minutius Félix, le célèbre orateur chrétien de Rome au troisième siècle. Avant le traité qui nous occupe, il avait composé un dialogue sur « la patience dans les maladies » qu'on ne lira pas sans quelque agrément. Les trente-deux morceaux de son traité de la Beauté sont parfois savoureux, soit qu'il parle de l'empire des femmes, de leurs devoirs envers leurs maris ou de quelques cas extraordinaires de grossesse. Mais nous devons nous arrêter surtout à la description de la belle Paule.

Avant de s'étendre sur son sujet, Gabriel de Minut savait prendre des précautions oratoires. Avec un tact parfait, il a tenu à calmer par avance les légitimes susceptibilités de son modèle.

Et tout d'abord, si la baronne de Fontenilles est faite à ravir, c'est qu'elle est une chrétienne dévote et irréprochable. Proclamons-le bien haut, pour indiquer aux dames le moyen d'être jolies:

C'est pource qu'elle a tousjours tenu son ame blanche et nette ; et par mesme suitte, belle, ce qui luy a rendu l'esprit beau et le corps

(quand je parle du corps je veux estre entendu parler de toute la personne depuis la plante du pied jusqu'au sommet de la teste) beau.

Ensuite, il ne faut pas se laisser tromper par les louanges que l'on va entendre. Gabriel de Minut n'a jamais songé à empiéter sur les droits du baron de Fontenilles; nous ne sommes plus au temps des cours d'amour, et ce mari-là n'est nullement négligeable. Il le rappellera à chaque page, et il proclame dès le début que c'est lui seul qui est aimé de la belle, « qui est clairvoyant en son endroit » et qu'il « n'en faut point chercher d'autre pour si bien frezé et godronné qu'il sceust être ».

Enfin, si le pieux auteur déclare que ce qu'on ne voit pas chez Paule vaut ce que l'on voit, il ne manque pas d'ajouter qu'il le sait seulement par déduction, ou par témoignage « de son mari et de quelques particulières femmes de ses plus proches et mieux aymées »; eux seuls eurent « ceste faveur la veoir en pourpoint, c'est-à-dire en corset, et quelque fois, quand vous et moy n'y sommes point, en chemise, pour mieux à l'aise en contempler la doubleure, que j'aymerois bien autant (tout beau, grison, tout beau, ce n'est point pour vous que le four chaufe !) qu'une fourrure de marte... »

Peut-on avoir plus sincère humilité, résignation plus méritoire ? Désormais, qui aura le mauvais goût de s'offusquer, lorsque le panégyriste établira la proposition qu'il a le projet de démontrer:

La Paule nue, vestue, entiere ou despecée, debout, assize ou couchée, en parlant, chantant ou se taisant, en ballant ou en cheminant, riant ou pleurant, à cheval, en coche ou à pied, brief, en quelque sorte, façon ou maniere qu'on la sache prendre, et fust-il non seulement en cousant, mais aussi en filant, comme quelquefois, mais bien rarement, elle en passe son temps pour tenir, par un gentil maniment de ses doigts modestement salivez, ces chambrières advisées à tyrer de leur quenouille quelque beau filet certain qui soit bien douge, bien uny, bien ciré et bien fort delié, est entièrement, universellement, absoluement et resoluement belle.

Il faut maintenant entrer dans quelques détails.

§

I. — *Le poil.* — Nous n'avons pas besoin de dire qu'un aussi chaste écrivain que Gabriel de Minut entend par ce mot, devenu un peu choquant, la chevelure. Commençant par le sommet de la tête pour descendre progressivement, il trouve d'abord la somptueuse toison qui couvrait la belle Paule de sa richesse blonde. La rencontre est heureuse, car, « à la vérité, entre les particulieres beautez de la femme, il n'y en a point qui ait été estimée de tout temps plus séante que celle du poil ». N'est-ce point par là que Théodette, « fille romaine », séduisit le roi Cimbertus qui en fut « coiffé » comme de juste ? N'est-ce point par là que triomphèrent jadis, d'après Apulée, les femmes de Tenedes, en Asie, et d'après Alexandre d'Alandre, appuyé sur Homère, les femmes d'Héliade, et cette illustre Hérodice, dont Célius nous a conté l'histoire ? N'oublions pas non plus les livres sacrés: il y est dit « que le beau poil de l'une des trois Maries, nommée Magdeleine, a porté quelque profit à Nostre Seigneur Jésus-Christ », puisque maintes fois elle lui en a essuyé les pieds...

Mais le « poil paulin » est plus beau encore ! Il est d'or et d'argent, et drape la noble « tholosaine » comme un manteau:

> Elle se pourroit mettre, quand bon luy sembleroit, en présence de quel qui fust, en forme nue, sans craindre ou redoutter qu'on luy vist tant fust peu les parties d'orient, d'occident que la civilité commande de tenir cachées.

L'image est plaisante. On s'y attarderait avec quelque satisfaction. Mais la sensualité y prendrait peut-être trop de part, ce que Minut ne peut souffrir:

« Or sus, dit-il, c'est trop demeuré sur un poil: passons outre; allons, il se faict nuit. »

Ainsi, chez les maîtres de la spiritualité, l'énergie vertueuse de certaines décisions se tempère d'une attrayante bonhomie.

II. — *Le front.* — Le front de la belle Paule ne peut qu'être

admirable, et cela par une raison péremptoire: les gens qui ont un vilain front ne sont-ils pas nommés *effrontez ?* Quel rapport pourrait exister, je vous le demande, entre la baronne de Fontenilles et ces personnes « se dispensant par trop licencieusement à toutes choses inciviles et deshonnestes, et à telles quelquefois qui obscurcissent la gloire de Dieu, difemment le prochain et scandalisent les gens de bien, d'honneur et de vertu » ?

III. — *L'œil.* — Paule n'était point, comme Laure de Noves, une blonde aux yeux noirs: elle avait des yeux bleus, comme Minerve, comme Aspasia, femme de Cyrus, et cette couleur eût été admirée de Zeuxis et d'Appelles.

Les brunes ne vont-elles point protester ? Minut tient à leur répondre:

> Les Italiens disent que *la donna per esser tenuta bella bisogna ch'abbia l'occhio di bove è nero quanta una talpa.* Ils veulent dire que la femme, pour être estimée bien fort belle, doit avoir l'œil grand comme est celui d'un bœuf et noir comme une taupe.
>
> ... Ils ont ceste opinion que la femme qui retire un peu sur le noir a les chairs plus fermes que n'a la femme blanche. Quant à moy, je n'en sçay rien, mais je sçay bien que j'ai beu autrefois à la bouteille d'un bon compagnon qui disoit un grand serment, par les hypocondres de sa chasteté, qu'il en avoit trouvé de noires aussi molles comme de blanches.

A cet argument d'expérience qui a bien son prix, Minut va ajouter sa précieuse érudition, combinant, selon l'usage du Palais, la doctrine et la jurisprudence. N'a-t-on pas donné à « Thétite », déesse de la mer, le beau surnom de *Nivée*, qui veut dire « blanche comme la neige » ? Et par qui Achille fut-il déniaisé ? Par une simple « chambrière »; oui, Mesdames ! Mais cette petite Briséis était fort blanche, elle aussi; Horace nous l'a dit:

> Serva Briseis niveo colore movit Achillem,

ce que notre maître des requêtes traduit sans lyrisme:

> La serve Briséis par sa grande blancheur
> A esmeu Achille à l'amoureuse douceur.

IV. — *Sourcis.* — La nature a délicieusement protégé les yeux bleus de la belle Paule: elle leur a donné « pour poil ou pavillon, aux fins de les defendre de la poussiere qui pourrait tomber sus par le moyen de quelque plancher mal uny ou de quelque autre chose qui leur pourroit porter encores plus grand dommage, deux beaux petits croissans ».

Ces deux petits « croissans » ne sont-ils pas d'un symbolisme délicat, au-dessus de ces yeux, qui, selon que l'eût dit Mascarille, « traitaient les âmes de Turc à More » ?

V. — *Le nez.* — Nous venons de songer à Molière; nous voici maintenant avec le Corneille de l'*Illusion comique*, pour ne pas dire avec tous les grotesques, y compris surtout le Rostand de *Cyrano;* devant le nez de la bien-aimée, Gabriel de Minut va procéder *a contrario:*

Ce n'est point un nez crochu, un nez à ressort, un nez à pompettes, un nez de manche de rasoir, ou bien un nez d'as de trèfle ; ce n'est point un nez tourné à gauche, un nez retroussé de peur des crottes, un nez tourné (comme l'on dit) à la friandise ; ce n'est point aussi de ces grands nez pointus qui remarquent ceux qui en sont manchez si fort à l'advantage, d'estre mocqueurs et gausseurs, dont le proverbe a esté anciennement forgé : *Habes nasun* (tu as un beau nez), comme si l'on eust voulu dire : Tu es un gausseur, tu te sçais gentiment moquer des personnes. Ce n'est point pareillement un nez de corbeau, ou bien un nez aquilin... car, outre que ceste forme de nez en bec de perroquet n'est point belle et encores moins seante à la femme (qui en decriera toujours son vin ayant un tel bouchon en sa taverne), elle denote quelque chose de mauvais en la personne qui se mouche à plaine pougnée.

A la vérité, nous soupçonnions déjà que la belle Paule n'était point affublée d'un nez de ce genre; mais il paraît que la description esthétique d'un tel organe est extrêmement difficile, car jusqu'au bout le panégyriste procédera ici par la négation. Le nez de Paule est impavide: il « ne s'enfle, soufle, ny ride »; « pour si grand froid et si grand chaut qui face », il « ne change jamais de couleur », comme la crête des coqs d'Inde qui est « tantost bluatre, tantost rougeatre »; a-t-il besoin d'être mouché? Certes

non ! Il « n'a oncques apris à jouer du cornet à boucquin », et « le mouchoir n'y est requis que pour lui donner, par une façon de faire fort gentile, en temps d'esté le plus chaut, un peu de vent, plustot que pour en tirer tant soit peu d'ordure et vilainie »...

Que dire davantage ? Une telle perfection défie le copiste, et celui-ci ne peut que regretter en terminant qu'un tel nez soit parfois caché « soit d'un masque soit d'un thoret ». Et ce simple regret nous confirme dans l'idée que l'émeute populacière et l'édit des Capitouls sont de pures légendes: à propos de ce masque fâcheux, le sire de Minut n'eût pas manqué de rapporter l'ordre glorieux, affirmant que la beauté se devait à tous. Il n'y fait même pas allusion.

VI. — *La bouche.* — Le dévot explorateur va se trouver sur un terrain plus propice à sa méditation amoureuse. Cette bouche tant convoitée, source des baisers et des sourires, elle efface celle de l'éphèbe Spurina et celle de « Zénobia, royne d'Orient »; quel éclat de pourpre et de nacre ! La belle n'a perdu aucune dent, « depuis que les dents de laict firent place à celles qu'elle porte aujourd'hui en sa gentille et singulière bouche » ! Et ses lèvres !...

Ici, nous devons en convenir, Gabriel de Minut a oublié quelque peu les choses spirituelles, devant des charmes si ensorceleurs. Qui aura le courage de le condamner, quand il nous décrit « la petite cleveure si bien séante au milieu de la seconde levre » ? La pensée n'en est que plus méritoire, car ce n'est pas lui qu'il jette en esprit sur cette bouche adorable, mais au contraire son éternel rival, le mari ! Il le voit, posant « pareillement sa bouche, pour en crocheter, bouche contre bouche, un joli petit friand baiser, qui lui sert comme d'approche au fort qu'il prétend la nuict suivante et peut estre sur l'heure mesme. Qui le sait ? »

En de pareilles contemplations, imaginer les délices conjugales, et finir même par un brave sourire, quoi de plus ascétique en

somme ? On ne pouvait plus chrétiennement se tirer d'un pas difficile.

VII. — *Les joues.* — Ici, malgré de charmantes fossettes, le conteur est moins inspiré. Son feu s'est un peu refroidi.

VIII. — *L'oreille.* — Nous verrons, dans cet organe peu sensuel, les qualités morales. La petite oreille de Paule, en effet, d'après les « Phisiognomanciens », dénote un esprit bon, gentil, généreux, et son « oreillon » (ou partie basse) est trop « doux, tendre et mollet » pour ne pas indiquer une rare mansuétude.

IX. — *Menton, encoleure, gorge.* — Gabriel de Minut s'aventure aux extrêmes limites de ses connaissances. Les heureux hasards du décolletage lui ont révélé, en effet, qu'Aspasia et Flora elles-mêmes ne pouvaient rivaliser avec Paule; et, sans inquiétude ni trouble, il peut exalter encore cette « belle gorge pleine et blanche, polie et nette, où il n'y a point, comme on dit communément, d'abreuvoir à pigeon ». Mais, maintenant, la tâche va devenir plus délicate, et Minut pourra appeler à son aide toutes les ressources de la logique, de la jurisprudence, de la cosmographie, de l'architecture et de la théologie.

X. — *Le tetin.* — Comment parler des « tetins » de la belle Paule ? D'abord par un « fort asseuré tésmoignage » de quelques dames qui ont obtenu la faveur de les voir ; faveur qui n'a été donnée à aucun représentant du sexe masculin : un seul — nous dirions même deux, pour ne pas oublier le sire de Baynaguet, premier occupant, — un seul les a « veus et quelque fois touchés ». Heureux mari !

Les témoignages sont concordants : la belle Flora, favorite de Cn. Pompée, qui fut pourtant bien fournie à ce qu'il paraît n'a qu'à se déclarer vaincue ; Paule est ornée de « deux belles petites boules d'yvoire au milieu desquelles est assise une belle petite freze, n'ayant aux environs ny haye, ny buisson, ny marescage aucun ».

D'ailleurs, Gabriel de Minut ne parle pas seulement par ouï dire ; une telle beauté se prouve comme un syllogisme, s'établit comme les conclusions d'un procès :

Joint que, par le moyen des tenans et aboutissans, comme l'on pourroit dire d'une gorge belle, grande, blanche, large et spatieuse, et des espaules larges, plattes et quarrées, il est à croire qu'un tetin ne se fut point venu asseoir en la table que nature luy a sur le devant en tels endroits apprestée, qu'il n'eust ses coudées franches, pour ne fascher point son compagnon, si l'on ne le fasche, en s'approchant de luy d'un bon grand demy-pied, et non pas plus avant.

Et par mêmes déductions, comparaisons, argumentations, les tétins si bien placés s'avèrent fermes, assurés, solides, — sans que jamais le pauvre Minut les ait tâtés, sans que même sa dissertation implacable lui permette un soupir d'amour.

XI. — *Les bras.* — Cependant l'auteur est décidément engagé dans une voie dangereuse. Les images que sa rêverie lui suggère se référeront désormais à la volupté sacrifiée. Ainsi les bras de l'Aimée, il les considérera surtout comme les défenseurs de sa chasteté ; ils sont là, ces bras si tendres et si cruels, pour garder les « tetins » et le reste, comme chez la Vénus de Médicis .

C'est un *noli me tangere* qui va encore plus bas que de cela et qui sert pour tenir advisé un chacun que les pieces qui sont constituées en tels endroits sont pieces secrettes qui ne se communiquent pas aux parties.

On remarquera une fois de plus combien le langage saugrenu, qui de tout temps fut en usage au Palais, prête facilement à batifoler. Aussi, tout en continuant sur ce ton, notre maître des requêtes va-t-il nous rappeler le bon principe moral qui régit ces « pièces secrettes non communicables aux parties » ; elles sont réservées au fortuné mari.

Il n'y a que le seul commissaire qui en a, en vertu de sa commission qu'il tient nommement de Dieu, fait secrettement l'enqueste, sans toutefois s'estre servi ny d'adjoint ny de cler qui en prenne cognoissance.

XII. — *Les mains.* — Si les bras évoquent l'idée de la lutte contre le péché, les mains n'en sont pas absentes. Mais de plus, par rapport mystérieux, elles permettent de gracieuses hypothèses sur les cuisses de la dame. En effet, s'écrie notre juriste devenant soudainement architecte, ce que tout le monde peut voir se réfère à ce que nous appelons « l'ordre de Corinthe » ; et celui-ci n'est pas absolument étranger à « l'ordre dorique ».

Ah ! cet ordre dorique ! Il faut maintenant le décrire. « Tout ce que je vois de votre personne, Catherine,disait M. l'abbé Coignard, m'est sensible ; et ce que je n'en vois pas m'est plus sensible encore. » Comment s'exprimer ? L'architecture ne suffit plus, la cosmographie vient à la rescousse ; elle permettra peut-être de nommer cette « zone du milieu, asçavoir le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne », cette région vers laquelle ont si longtemps cinglé des flottes de désirs inutiles.

Mais avant d'entreprendre sa tâche, Minut se recueille un moment : « Ici, dit-il, j'ay les yeux ciglez, la bouche close et les mains liées. » Heureusement, si l'on peut dire, la langue et la plume lui restent.

XIII. — *Le ventre.* — Nous ne jugerons du ventre ravissant de la belle Paule que par analogie avec le tétin : ce dernier, Gabriel de Minut s'était mis en mesure de le deviner « petit et rond, blanc ferme et solide, sans aucun ply ny ride, servant comme de châsse à un petit et néantmoins fort exquis et précieux joyau de freze » ; or, le ventre sera de même. Le voici, à coup sûr :

Blanc et petit, rondelet et ferme, n'estant ny plyé, ny frezé, ny godronné, et ayant, au lieu de cette susditte petite freze (qui donne à la vérité un grand lustre au tetin, mesme quand le voisinage est sans aucune marqueterie de bleu, gris et tanné) un petit nombril, qui se tient d'une fort bonne grâce, à la forme d'un jeusne petit limasson en temps d'hyver, caché dans le centre, c'est-à-dire au milieu de ce joly petit ventre, comme s'il avoit peur qu'en le voyant si gentil et si beau l'on en devînt en quelque façon amoureux.

— On raconte que le père Thiers, en je ne sais quelle tournée

ministérielle ou présidentielle, fut accosté par une jeune fille fort intimidée qui voulut lui débiter un compliment. « O vous dont le nom brille »... commença-t-elle, et elle répétait péniblement : « O vous dont le nom brille... » — « Mon enfant, lui dit Thiers, ne parlez pas de ce que vous n'avez jamais vu. »

La baronne de Fontenilles aurait pu, tout doucement, opposer à Gabriel de Minut la même défense. Mais, dans son transport descriptif, il était déterminé à aller beaucoup plus loin.

XIV. — *La porte de la sortie des enfants.* — Tel est le titre du chapitre suivant, et l'on sent bien que c'est l'un de ceux auxquels le panégyriste a, pour se dédommager en quelque sorte, apporté le plus de soins.

Ne vous étonnez point, d'ailleurs, que Mme l'abbesse de Sainte-Claire n'ait pas reculé devant ce chapitre; il ne sert qu'à exalter la chasteté et à glorifier la vertu. Par une habile allégorie géographique, Gabriel de Minut nous représentera cette partie du corps de la belle Paule comme un pays tabou dont nul ne peut se vanter d'avoir approché. Que certains en aient senti du dépit, de la colère, du désespoir même, il n'y a point à le nier ; lui-même ne devait-il point en mourir de chagrin? Mais qu'importe! Puisque de tout cela devait sortir l'apothéose d'une fidélité conjugale dont l'histoire a donné peu d'exemples.

Cette region n'est pas seulement inhabitable, dit-il, mais aussi inaccessible à tous, hors mis un. [Nous protestons encore en faveur du sire de Baynaguet, premier mari.] Je ne dis pas que la volonté d'y aborder ne se soit quelquefois emparée de quelques presomptueux temeraires esprits [Gabriel de Minut pourrait-il en citer ?,] et ne fust que pour en porter des nouvelles à leur mere grand. Mais quoy ! Autant de fois qu'ils se sont bottez pour penser monter à cheval aux fins d'en faire le voyage qui n'est moins difficile que celui de Corinthe, au port de laquelle ville il n'est donné à tous, comme porte le proverbe, de pouvoir aborder, autant de fois ces beaux chevaliers de desordre ont esté contraints de se debotter, avec leur grande honte et derision pour s'en aller à pied faire du badin en leur maison, en se curant les dents, le bonnet sur l'oreille, comme s'ils venoient de manger quelque bon et friant morceau, dont pour n'en avoir peu seulement taster, si ce n'est en la façon

de celui qui mange son pain à la fumée du rost, ils se sont trouvez saisis d'une humeur melancolique si violent qu'un bon quintal d'elebore ne seroit point suffisant pour les purger.

Ce Minut n'est-il pas vraiment admirable ? Il a été repoussé, on le sent ; il a été envahi de tristesse et peut-être même d'une sombre folie: il trouve encore la force de se gausser de lui-même et de glorifier l'insensible. Le souvenir des vaincus, pense-t-il, est le plus noble trophée qu'il puisse offrir à l'incomparable Dame ; c'est de cela qu'il veut décorer et enrichir sa ceinture, « cette ceinture, du milieu de laquelle nous parlons ».

XV. — *Les cuisses.* — Y a-t-il en tout ceci une ombre d'indiscrétion ou d'impudeur ? Je ne puis parvenir à le croire. A peine pourrait-on y découvrir un peu de complaisance à s'attarder en des endroits longtemps désirés. Aussi, Gabriel de Minut, dissertera-t-il sur les cuisses de la belle Paule. Comme nous l'avons indiqué tout à l'heure, il les imagine d'après les bras, « l'encoleure » les mains. Il les voit, il les palpe en esprit, un peu grossettes au milieu, à l'exemple des colonnes maternelles, lesquelles, pour observer l'ordre ionique, les architectes font grossioier en tel endroit. « Quoy plus ? Réchauffées aux extremitez d'en haut de deux beaux, gros et forts coyssinets... »

Le chapitre suivant sera justement consacré à ces intéressants « coyssinets ». Mais dans tout ceci apparaît nettement l'idéal de la beauté féminine chez les Renaissants. Ils ne se confinent pas dans les lignes graciles et élancées que les artistes imaginèrent plus tard. Ils aiment dans ces temps vigoureux les formes pleines et robustes, comme celles de la Diane de Jean Goujon.

La belle Paule avait « les hanches grandes, spacieuses et quarrées » en rapport avec ses larges et solides épaules, faisant ainsi paraître la taille plus gentille, plus déliée et mieux façonnée. C'était une belle amphore, gardant jalousement la liqueur d'amour.

De ces nobles formes, Gabriel de Minut tirera une leçon morale et sociale ; il en profitera pour s'élever contre la coquetterie condamnable des femmes, qui, « ne se tenant pour contentes de porter leurs robes faites en forme d'orgues, calfutrent leurs costez, contre-pointent leur devant et bourrent leur derrière, pour être par là estimées de ceux qui ayment mieux la femme pour la chair que pour l'esprit ».

De pareils artifices sont bien maladroits, leur assure le moraliste. Il faut bien qu'un instant arrive où tout se découvre, où s'affirment de douloureuses déceptions. Pourquoi donc ne pas se contenter de ce que la nature nous donne ? Ces dames, si préoccupées de s'arrondir, devraient savoir qu'il y a « assez de quoy en elles pour pareillement contenter ceux auxquels elles taschent, par toutes les voyes desquelles elles se peuvent adviser, jusques aux moins honnestes, de donner contentement ».

Ici, nous devons reconnaître que, malgré tant de conseils pratiques, tant de remarques pleines de sagesse, l'auteur a prévu que des lecteurs superficiels pourraient s'effaroucher un jour de le voir s'attarder avec autant de complaisance dans la « zone du milieu ». Il répond à l'objection que ne manqueront pas de lui faire ceux qui voudraient biffer de l'anatomie les « parties honteuses ».

Parties honteuses ? s'écrie Gabriel de Minut. Elles « ne feront jamais honte à une femme de bien, pour ce qu'elle n'en abusera point, et de l'abus vient la honte ».

Noble parole, d'une haute et pure orthodoxie, qu'il éclaire aussitôt d'images riantes et agréables :

> Nature toutefois ne s'eshonte point d'y poser son burin, pour le conduire en tels endroits aussi doctement et delicatement comme elle fait ès autres lieux qui sont au découvert ausquels on n'a point coustume de donner ce susdit nom d'honteux.

Et après cette déclaration de principe qui nous remet dans

le droit chemin, Gabriel de Minut peut sans crainte aborder son dernier chapitre :

XVI. — *Les fesses.* — Nous avons dit que nous reviendrions aux « coyssinets ».

Tels coyssinets qui se mettent les premiers à table et se lèvent les derniers du lit decorent fort la femme, mesmes quand ils sont gros et refaicts, bien entassez, racoursis et retroussez.

Evidemment les callipyges avaient la faveur de l'excellent Minut. Mais il abominait tout « bourlet » artificiel ; il préférait que la dame demeurât « sèche comme harang soret et plate comme punaise ».

Car enfin quelle rage ont les femmes maigres de vouloir paraître boulottes ? C'est de leur part une sottise, d'abord parce qu'il en faut pour tous les goûts ; tel veut sa femme maigre et tel la veut grasse ; et ensuite, c'est une grave impiété, presque un blasphème contre la Providence, qui distribue les agréments suivant la volonté divine. Pourquoi se plaindre d'une croupe insuffisante et vouloir y remédier ?

« Pour en parler plus religieusement, cela dépend du grand maître et seigneur, le Dieu fort et admirable, sans lequel toutes les œuvres de nature sont vaines et au vouloir duquel ceux et celles qui se conforment le plus sans gronder, murmurer ou regimber, ce sont ceux et celles qui se trouvent en fin de conte le mieux appointés. »

Comme dans tout livre édifiant l'exemple vient se joindre vite au précepte pour l'éclairer, si besoin est, mais surtout pour le graver mieux dans les mémoires, Gabriel de Minut narre aussitôt une jolie anecdote, un peu badine, qu'il a recueillie dans Paulus Diaconus. On ne peut la résumer. Il faut la citer tout entière :

C'estoient deux filles sorties de mesme reins et de mesme matrice, demeurans toutes deux en une petite maison champestre, pres la ville ditte anciennement Suracusa et à present Saragousse : lesquelles vin-

drent par plusieurs fois en grande contestation, jusques à se prendre au poil, pour raison de la beauté des susdits coyssinets, c'est-à-dire pour estre mieux entendu (car les paroles ne sentent jamais mauvais, toutes choses sont nettes aux personnes nettes, et sordides, voire mesme puantes, à ceux qui sont puants et sordides) de leurs fesses. L'une disoit que ses fesses estoient plus belles et mieux faittes que n'estoient celles de sa sœur ; la sœur, au contraire, maintenoit que les siennes estoient cent et cent fois plus belles.

On comprend que le débat menaçait de s'éterniser, car nos deux Syracusaines disputaient d'une chose « qu'elles ne pouvoient voir sur leur personne ny l'une ny l'autre ». Il fallait donc, de toute nécessité, recourir à un arbitrage. Elles n'y faillirent point et choisirent bien le juge.

Elles remirent ce differend à un jeune homme de la ville, beau, riche et de bonne grâce, lequel, non moins joyeux de ce, que si l'on eust convié à nopces [ce qui se comprend de reste], accepte fort volontiers l'arbitrage, et, apres avoir examiné et visité les pieces, prononce sentence en faveur des fesses de la sœur aisnée, disant qu'elles estoient, selon son sens et jugement, plus belles que n'estoient celles de la sœur puisnée, d'autant qu'elles estoient mieux prises et compassées, voyre mesme si bien entassées et serrées tout entour, que pour si fort que l'on y baissast la veue, ores bien qu'elle fust soutenue et fomentée de bezicles d'un bon et fin cristal de roche, l'on ne pouvoit en sorte aucune de couvrir le destroit de Gibraltar, qui est entre les deux colonnes d'Hercules, pour sçavoir des nouvelles du voisin.

Ne vous récriez pas contre cette géographie badine : voici la moralité :

Mais le bon fust que ce beau juge de fesses fut si fort espris d'une telle beauté, qui n'est à la vérité de gueres longue durée, d'autant qu'en se conformant au sot et badin ouvrage des fols et peu sensez alchimistes, elle s'en va presque toute en fumée, qu'il se maria le lendemain (quelques uns veulent dire que ce fust le propre jour) avec la fille aux belles fesses, comme fist bien aussi son frere avec l'autre sœur, ores bien qu'elle n'eust pas les fesses si belles.

Donc il ne faut jamais se désoler de ce qui semble un désavantage. La bonne nature arrive toujours à ses fins.

Nous aurions aimé que l'ouvrage se terminât sur cette philoso-

phie souriante, et sur le rappel du temple que les Syracusaines, en souvenir de ce procès, bien propre à dérider les plus moroses magistrats, dédièrent à *Vénus aux belles fesses*. Mais, emporté par son sujet, Gabriel de Minut n'a pas su se garder suffisamment en cet endroit de plaisanteries quelque peu scatologiques, qui déparent un peu son bel ouvrage.

Il se livre, en effet, à divers aperçus sur ce qu'il appelle « le tropique du Capricorne », région où l'on recouvre, dit-il, pour peu de sens que l'on ait, senteurs de toute sorte, et plus souvent de sivette éventée que de musc » ; et une telle géographie lui paraissant propre à égayer les esprits, il trace, à propos de ces sites accidentés, ce que l'on pourrait nommer une « rose des vents ».

Ce tropique, dit-il, a toujours son aspect vers le vent de midy ou vent d'antan (1), qui est certainement un fort mauvais vent, mesme quand il soufle en de tels quartiers où les portes de derrière ne sont gueres bien asseurées... Il porte cinq fois plus de dommages aux mariez qui n'ont point eu le loisir de se pourvoir de papefigué pour s'enfeubler le nez, qu'il ne fait au pastel des païs de l'Oragois et Albigeois (2).

Quel que soit le ton de ces réflexions, nous ne croyons point qu'elles contiennent en sous-entendus la moindre gaillardise. Simples propos de presbytère après dîner. Le T. R. P. Monsabré et S. E. le cardinal Mathieu en proférèrent bien d'autres. Au sur-

(1) Qu'on nous pardonne l'expression, mais ceci sent bien son Toulousain. Armand Silvestre a dû reprendre ces facéties. Le vent d'autan, comme l'on sait, est fort désagréable bourrasque qui sévit à Toulouse, comme le mistral en Provence.

(2) Le vent d'autan, qui souffle avec violence dans le Lauragais (l'Oragois) et le pays albigeois, portait alors préjudice à la culture du pastel. On sait qu'à cette époque le pastel était obtenu à l'aide d'une plante que l'on brûlait ensuite et dont la *coque* fournissait la couleur. De cette culture est venue, au XVIe siècle, une grande partie de la richesse de Toulouse, et c'est de la *coque* de pastel, créatrice de fortune et de liesse, qu'est venu le nom, passé dans la langue, de pays de *cocagne*. Au XVIIIe siècle, les progrès de la chimie ont supprimé cette importante source de revenus pour le Sud-Ouest.

plus, c'est la gaieté des âmes pieuses. Il ne convient point de s'en scandaliser.

§

Ces boutades terminent la *Paulegraphie*. Gabriel de Minut après avoir longtemps hésité à aborder « la zone du Milieu » et avoir tremblé devant le tropique du Cancer et le tropique du Capricorne, avait fini par s'y installer comme chez lui. Il dédaigna d'aller plus bas, estimant sans doute que les pieds, les mollets et les jambes n'ont de valeur qu'autant qu'on les remonte. Cependant, atteint nous aussi de la manie de l'analogie, nous ne manquerons pas de déduire que les membres inférieurs de l'impeccable baronne valaient le reste qui nous fut si complaisamment décrit.

Est-ce l'effet de l'inventaire... minutieux — c'est bien le mot — de Gabriel de Minut ? Toujours est-il que la belle Paule n'a pas cessé d'être célébrée. On a écrit sur elle des drames et des opéras, des comédies et des poèmes. Aux côtés d'Hélène, de Jésus, d'Ophélie et de Napoléon, M. Maurice Magre lui a consacré des strophes agréables :

Je te rêve, accoudée sur un balcon de fer,
Pensive, ô belle Paule,
Quand le peuple venait, nombreux comme la mer,
Voir pencher ton épaule.

Or, le soleil couchant de ces siècles passés
Rougissait les pelouses,
Et, svelte, tu flottais comme un oiseau blessé
Sur les soirs de Toulouse.

Le bruit de tes vertus, tes grâces négligées
Exerçaient un pouvoir
Tel que les capitouls t'avaient même obligée
A te montrer le soir.

A l'heure où l'Angelus sonnait à Saint-Sernin,
Tu serais apparue,
Indolente, éclairant des blancheurs de tes mains
Les ombres de la rue.

Et moi, j'aurais été quelque pauvre armurier
En capuchon de laine,
Venant sous ton balcon chercher de la beauté
Pour toute la semaine... (1)

Et c'est ainsi que, après Villemsens, M. Rachou a peint la lointaine Amie du pauvre Gabriel de Minut, sur l'un des panneaux de la salle des Illustres au Capitole. En robe mauve, elle se présente à une foule bariolée qui s'assemble en bas, sur la place d'Assézat.

Légende, légende que tout cela ! Puisque non seulement la belle Paule ne fut pas obligée officiellement de se montrer à la fenêtre, mais encore puisqu'elle demeurait sur la place du Salin, à l'autre bout de la ville !

Ah ! le soleil est un grand enchanteur : l'autre jour, de braves gens, auxquels on avait montré jadis un fallacieux coutelas accusé d'avoir décapité le duc de Montmorency, réclamaient à l'hôtel d'Assézat l'arme homicide avec laquelle un père dénaturé coupa le cou de la malheureuse Clémence Isaure !

De même, c'est en vain que le fidèle Minut nous aura décrit de pied en cap les appâts tant souhaités de sa dame, aura déployé des trésors d'érudition et d'éloquence autour de ses tétins et de son nombril : il y aura toujours des fantaisistes pour croire qu'elle n'a jamais existé qu'en des fables gracieuses, et, par-dessus le marché, pour trouver encore que c'est bien plus séduisant.

(*Mercure de France.*) ARMAND PRAVIEL.

---

(1) Maurice Magre, *le Poème de la Jeunesse.*

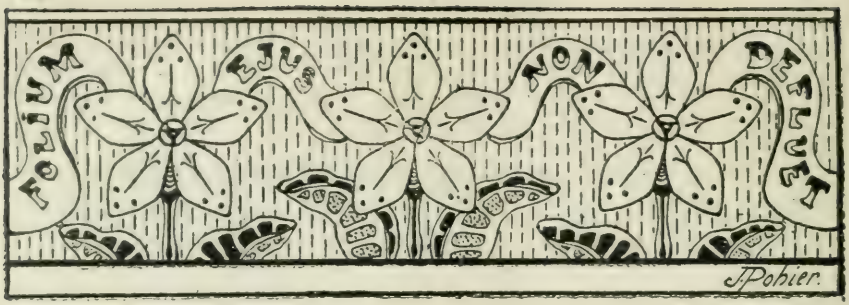

BARTHELEMY ANEAU

(Suite)

L'activité littéraire d'Aneau commença réellement lors de son élection comme principal du collège de la Trinité. Avant 1540 la littérature n'était pour lui qu'un sujet d'instruction pour sa classe. Les quelques poèmes qu'il avait composés étaient ou une diversion, ou, destinés à servir d'inspiration à ses élèves. Mais après son élection à cette haute situation, il jouit d'une plus grande influence dans la vie sociale de la ville.

Le succès du *Mystère de la Nativité* avait déjà fait de lui une personnalité locale bien connue ; mais dès lors, il prit sa part dans toutes les fonctions civiques d'une certaine importance et écrivit des épigrammes sur les événements contemporains. Il faisait partie de tous les comités de réception et était généralement requis quand il venait des personnes notables dans la ville pour composer un poème ou une pièce commémorative de cette réception. Arriva-t-il en ville un accident « dit M. Demogeot » Aneau le racontait ; un prince, Aneau le haranguait ; une sottise, Aneau

s'en moquait ; une fête, Aneau en réglait les préparatifs » (1) Bien qu'il y eût plusieurs poètes et étudiants à Lyon à cette époque, aucun d'eux n'était aussi capable qu'Aneau de jouer ce rôle, car personne ne tenait tout à fait la même place dans l'estime du public. Lorsque Sainte-Marthe échoua dans ses efforts pour acquérir le titre de principal du collège de la Trinité, Aneau commença à se rendre compte jusqu'à un certain point, de sa propre popularité. Ceci explique un peu la vanité qu'il manifesta parfois dans le cours de sa vie — innocente vanité d'un pédagogue (2) satisfait de lui-même. Mais nous ne devons pas nous exagérer cette faiblesse. Il était ordinairement, très modeste. « Exclusivement dévoué au culte des lettres » dit M. Ferdinand Buisson », Aneau partageait ses loisirs entre la muse latine et la muse française (3). S'il n'avait pas possédé « les qualités rares de science, de bonté et d'amabilité », pour employer l'expression de M. Mugnier (4), il n'aurait certainement pas joui d'une si exceptionnelle popularité parmi ses élèves. « A une connaissance profonde des lettres grecques et latines », dit M. Demogeot, il joignait une élocution facile, un abord gracieux. Il faisait des vers latins durs d'accord, mais ingénieux, des vers français où l'esprit manquait moins que le naturel ».

Esprit orné mais léger (6) il évitait avec soin, les questions philosophiques et religieuses. De fait, toute discussion lui répugnait. Une fois seulement, il en engagea une ; c'est lorsqu'il fit la critique de *la Deffence* de du Bellay, discussion purement littéraire. Mais alors, il ne voulut pas révéler son identité. Lorsque

(1) Cf. *Le Collège de la Trinité de Lyon ancien et moderne*, Lyon 1838-43, vil. I, p. 413.

(1) Cf. par exemple, sa critique sur la *Deffence et Illustration* dans le *Quintil Horatian.*

(3) *Castellion*, I, pp. 22-23.

(4) *Marc-Claude de Buttet*, Paris 1896, p. 102.

(5) *Lyon ancien et moderne*, *ibid.*

(6) Rabanis, *ibid.*

Buttet l'attaqua dans *l'Apologie pour la Savoie* en 1554 (1) Aneau ne répliqua pas. Sa réserve au sujet des questions religieuses était probablement dûe à ce fait qu'étant enclin au protestantisme, il désirait ne pas s'exposer aux coups de ses ennemis nombreux et acharnés. Il connaissait, sans doute, le sort qu'avait eu l'infortuné Cadurce qui fut conduit à l'échafaud à Toulouse en 1532, étant accusé d'avoir enseigné des hérésies dans ses classes. Il connaissait aussi les ennuis qu'avait eus le juriste lettré et poète latin Jean de Boyssonné, qui dans la même ville avait été forcé d'abjurer, sous peine de mort, la foi réformée (2). Mais la prudence servit peu à Aneau.

« Aneau était choqué des disputes de l'école » ajoute M. Demogeot « et, dès lors, il sentait mal de la foi » (3). Nous comprenons aisément pour cette raison, l'attitude défiante du professeur au sujet des questions de théologie et de philosophie. L'Eglise avait tenté de prendre possession du collège de la Trinité, en 1530 et n'était pas déconcertée par ce dernier échec (4). Peut-être Aneau eut-il un avertissement préalable du sort qui l'attendait; en tout cas, quelques années plus tard, Buttet l'en prévenait de la manière la plus brutale.

V

Le succès du *Mystère de la Nativité* encouragea Aneau à faire un autre effort du même genre. Cette pièce intitulée *le Lyon marchant* fut représentée au collège en 1541 (5). Le but qu'il pour-

(1) Mugnier, *ibid.*

(2) Pour Cadurce iu Boysonné, voir mon article sur *Deux Lettres inédites de Jean de Boysonné*, dans la *Revue de la Renaissance* VII, 1906, pp. 228-32.

(3) *Lyon ancien et moderne*, *loc. cit.*

(4) Cf. mon article sur le *Collège de la Trinité*, etc. *Revue de la Renaissance* X 1909, pp. 137, etc.

(5) *Lyon marchant* | Satyre François Sur la coparaison | de Paris Rohan, Lyon, Orléans et | sur les choses mémorables depuys | L'an

suivait était sans doute d'inspirer à ses élèves le patriotisme civique, car, comme nous le verrons, la vérité donne la palme de la victoire, malgré les prétentions de Paris, Rohan et Orléans, à *Lyon marchant*, la ville si commerçante de Lyon.

La préface-dédicace écrite dans le même style simple et gracieux que le reste de l'ouvrage, est adressée à M. de Langey (Guillaume du Bellay) un des plus fameux guerriers de ce temps. « Ceste saty re à vous, Monseigneur » dit le poète non pas dédiée: (car ce n'est chose saincte, ne divine) mais offerte en petit présent : ne vous demande rien, sinon pour récréation de vos nécessaires labeurs, estre leue, de vous, comme de l'un des tres bons françois (ie tais les aultres langues, et vertus) que ie cognoisse aujourd'hui » (A. I. v°).

La pièce s'ouvre par le cry des monstres de la satyre (A 2 r°). Le premier personnage qui apparaît sur la scène est Lyon marchant à pied. Il est suivi par Arion et Vulcain à qui il adresse ces paroles :

Des animaulx brutz le Prince et Monarche
Ferme sur pied comme un mont Pelion
Par propre force avant les aultres marche
Marchant de soy soustenu le Lyon.

De crainte que le lecteur ne comprenne pas le symbolisme du poème, Aneau avait inséré en marge ces mots :

Lyon, cité marchande.

Le quatrain suivant, prononcé par Arion, contient une note à

mil cinq cens vinq quatre | Soubz Allégories et Enigmes | Par personnages mysticques | iouée au Collège de la | Trinité à Lyon | 1541 MDXLII | On les vend à Lyon en Rue Mercière | par Pierre de Tours | Petit 8vo de 20 innomb. ff. goth.-char. signé A.-B. par 8 ; C. p. 4 Bibl. Nat. Réserve Ye 1656. Reimprimé par G(iraud) V(einant), June 15, 1831 chez Pinard, rue d'Anjou-Dauphine, 8, à Paris. Des 42 copies de cette édition, 2 étaient à la Bibl. Nat. Réserve Ye 4347 et 1657. Cf. Brunet III, cols 1253-4.

propos de la mort subite du jeune Dauphin en 1536. Le triste événement émotionna toute la France; selon la coutume des époques agitées, un innocent, Sébastien de Montecuculi, était accusé de l'avoir tué et paya de sa vie la rançon. Arion s'adresse à Lyon comme suit :

Jadis on vit le harpeur Arion
En haulte mer, porté sur un Daulphin
De l'homme amy, chantant vers Orthrion,
Mais maintenant il gemit son desin

Vulcan qui excita François Ier et Charles V à la guerre, dit à son tour :

Vulcan forgeant fonldre en feu, de fer fin
Trempe l'ouvrage en Styx, fluve de larmes,
Pour puys après plonger en sang, affin
D'estonner toute Europe par alarmes.

Puis, entre Paris (montée sur un cheval roan (Rohan) la cité souveraine, comme le poète l'indique en marge, s'adresse à sa rivale en ces termes :

Paris apprins aulx amours plus qu'aulx armes
Divins corps nudz tousiours veoir vouldroit bien
Mais en ayant ses pasteurs bons gens d'armes,
Pour estre grand est monté sur Rohan.

Aurelian ou, comme le poète l'indique en marge, Orléans, forte cité, entre et s'exprime ainsi :

Et l'empereur nommé Aurélian
Victorieulx en mainte bataille (A 2 v°)
De servitude en craignant le lien
L'arme d'harnois faict de pierre de taille

Le personnage qui doit ensuite faire son entrée est *Androanis* qui représente Jean d'Albon, seigneur de Saint André, un célè-

bre capitaine, originaire de Lyon. Le 30 décembre 1542, d'Albon qui était bailli de Mâcon et sénéchal de Lyons, succédait au Cardinal de Tournon comme gouverneur du Lyonnais (1). D'Albon venait de passer quelque temps en Orient, parmi les Turcs chiens pour employer l'expression qu'Aneau plaça en marge ; et son quatrain explique pourquoi il était revenu :

Androdus craingt moins l'estoch que la taille
Et ayme mieulx, vivre vie saulvage
Avec Lyon, qui sa vie lui baille,
Que vivre avec les hommes en servage.

L'Europe, très bonne partie du monde, se plaint de la guerre qui la fait souffrir :

Du tort Vulcan voiant l'hideux ouvrage
La paovre Europe une fois ia ravie
Par Juppiter crainct un second ravage
Tremblant de paour d'estre aux chiens asservie.

Mais Ganymède tâche d'apaiser ses craintes.

Joye en conseil et bon espoir de vie
Ganymede l'enfant Royal apporte
Et de conseil mutuel, sans envie
Joye en conseil a Europe il r'apporte

Finalement, la Vérité surgit de la terre — car le Psalmiste ne dit-il pas : *Veritas de terra orta est ?* Elle explique d'abord pourquoi elle considère nécessaire sa présence :

Enfin fault-il que la vérité sorte
Mise hors terre évidente en clarté,

(1) Jean d'Albon fut nommé au poste ci-dessus en 1530. Il mourut en 1549 et Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, lui succéda dans la même année. Cf. Péricaud, *Notes et Documents.*

Pour tout juger en équitable sorte,
Car le feu clair n'est soubz le nuid bonté (1)

Apercevant les chiens d'Orléans et Rohan, grande cité au d'ssoubz de Paris, elle énonce l'opinion suivante :

Europe est grande, et pleine de bonté
Aurelian est un fort chien couchant,
Et Paris est dessus Rohan monté
Mais devant tous est le Lyon marchant.

Et le poète ajoute ici naïvement : icy marche le Lyon premier.

Le Cry est suivi d'une Satyre (A 3 r°) qui consiste en une sorte de revue des événements contemporains les plus importants. En premier lieu apparaît Arion chevauchant un Daulphin et sounant sur un luz, ou lyre, un chant piteux et lamentable, comme Doulce Memoire. Le nom d'une royalle chanson, en imitation de laquelle Aneau composa un des Noëls du Chant natal. Puys se levant et gectant son instrument, Arion chante trois dizains sur le mort du Dauphin. Il demande aus poissons de la mer de venir pleurer avec lui sur le jeune Dauphin, jadis plus clair que le métal d'or fin.

Vulcain, comme les démons dans les pièces du mystère surgit d'un soubz-terrain et mettant hors une serpentine suscripte Guerre, d'icelle tire un coup soudain.

Il demande aux autres s'ils ne sont pas effrayés et leur explique en deux douzains que la bête qu'il a apportée avec lui, est la Guerre.

Guerre forgée a destruire, a conquerre
Au goulphe obscur du centre de la terre.

On tire derechef un coup dedans ladicte pièce au son duquel

(1) En marge nius trouvons le verset de Saint Mathieu : *Nemo accendit lucernam et ponit sub modio.*

(2) Le poète ne peut résister à la tentation de jiuer sur les mots *Dauphin* et *d'or fin.*

Paris, dormant au pied du mont Ida, se recueille comme en sursault et le lyon sort d'entre les rochiers, et tous les aultres personnages (fors que Ganymedes et Vente) sortent en plein Theatre comme tous esbahig (A 4 r°). Comme ils ne comprennent pas l'objet de ce terrible fracas, Vulcain leur explique que

C'est un coup de matines,
Que Vulcan sonne avec son gros bafroy.

L'Europe tremble de paour et demande de quelle part vient ce monstre, qu'on nous monstre ? Vulcain répond :

N'en sentez-vous pas le vent
Du levant,
Du Ponant, Surest et North
Des Deux Poles se levant
Dons semant
Des dessertes de la mort.

Suit une série d'événements historiques auxquels Aneau consacre plusieurs vers descriptifs. Les plus importants sont : Les Gantoys se offrans au Roys et non receuz; la retraicte de l'empereur avec parte de ses gens; passage de l'empereur par France en petit estat, rebellion des Flamans : le roy souverain des Flandres; Sebastien de monte cuculo serra empoisonneur du Dauphin; ledict esquartele bis a quatre chevaulx a Lyon; Messire Philippe Chabot Admiral mis hors la court puis redintegré par le Roy; Castelnove occisa Amboise par un page : Anne Boulaine Royne d'Angleterre avec son frère Rochefort, et ses complices decapitez ; le grand seigneur le Turc, et Grèce occupée par les Turcs ; deux comètes en l'an 1532 et 1533; tremblement de terre l'an 1521.

A propos des deux derniers événements le poète dit :

Le ciel aussi de comètes comblé,
Bien i'en ay veu signes en l'air troublé,

D'ond de grand paour ma terre en a tremblé
Que reste plus ?

La Satyre se termine par un autre jugement de la Vérité, cette fois en forme de ballade dont une ou deux stances méritent d'être citées :

Paris est beau, et est le dernier Juge
Par le renvoy du grand dieu Juppiter
Car de l'arrest, et sentences qu'il iuge
Par nul appel on ne peut respiter
Pour courroucer, iurer, ne despiter
Paris sans per est bien en maintes choses
Et nations, qui dedans luy sont closes
De tous les arts, et sciences sachant.
Treseloquent et en vers, et en proses,
Mais devant tous est le Lyon marchant.

Lyon marchant assis en son hault throne
Ayant le chef de haulx monts coronné
Comme Corinthe est de deux mers : du Rhodne
Et de la Saone il est environné.
De grand beaultez, et de richesse orné
Gardant du cueur de l'Europe l'entrée
Et marchissant sur diverse contrée
Qui n'est Lyon ne passant, ne couchant,
Rampant, grippant sa proye rencontrée
Mais devant tous est le Lyon marchant.

Prince ie dy (et ne me suis venté)
Que nul ne soit de vos dictz irrité
En les prenant en quelques sens meschant
Car tous trois oni grand honneur merité
Mais devant tous est le Lyon marchant. (1)

Après la Satyre vient l'histoire de Androdus, que l'auteur prétend avoir trouvé dans Aule Gelle livre 5 chap. 14 prinse en

(1) Piur un résumé de cette pièce, voir Frères Parfaict, III, pp. 45-46.

Appion polyhistor. Androdus. Saint-André exprime sa gratitude au Lyon très gentil (B 7).

A qui ie doibz ma vie deux fois deue
C'est a savoir nourrie, et défendue,
Et me nourrit trois ans dedans sa cave
Pour luy avoir une espine tirée
Hors de son pied et sa playe curée.

L'espine fait allusion à la grande famine de 1531 de laquelle les habitants de la ville souffrirent terriblement.

Ce fut pendant cette année, que le charitable Jean de Vauzelles fonda l'Aumône générale ; et immédiatement, selon la légende, le fléau cessa ses ravages. La Vérité loue la générosité de la ville dans les termes suivants :

Hoste de l'homme est vrayement Lyon
Qui tous recoipt les estrangiers et serfz
Les nourrissant de tous metz et dessers
Quand au bancquet d'aulmosne les convie
Leur ministrant et preservant la vie
Pour luy avoir osté la violence
De la poignante espine Pestilence,
Qui n'y fut onc'q depuis l'aulmosne faicte
Mais vous orrez sa parolle parfaicte
Et ne fault ia en esbahir vos testes
Si Lyon parle : aussi font d'aultres bestes.

Les quatre dernières pages de l'œuvre (C. 3 et 4 r° et v°) contient quelques épigrammes sur aulcunes choses mémorables advenues a Lyon, audict an 1541. La première est consacrée aux aventures du capitaine Tholosan et porte comme sous-titre Liberté plus que vie.

Le poète raconte comment

Le capitaine Antoine Tholosan
Pour accomplir un grand faict, tost l'osant,

Hardy de cueur : de corps et membres fort
Le corrupteur de sa sœur mist à mort :
Osant de force et default de Justice,
Parquoy craignant d'un tel faict le supplice
En France vint, on charge en de gensdarmes
Et son pays Piedmont surprint par armes
Au roy François en grand'part, le rendant.

Ce vaillant capitaine fut arrêté pour lèse-majesté et emprisonné à Lyon. La veille de la Saint-Jean, il tua ses trois gardiens et réussit à s'échapper pendant l'orage. Arrêté de nouveau sur la frontière d'Allemagne, il fut ramené à Lyon et décapité. Cet événement tragique, lui-même, n'échappa point à l'esprit de notre poète — témoins les derniers vers :

Ainsi fina le plus hardy meurtrier
Qui se meslast oncques de tel mestier.
S'il est captif maintenant en enfer
D'estre tué se garde Lucifer
S'il est au ciel : c'est un pays libere
D'ond departir iamais ne delibere.

L'épigramme suivant a pour sujet, la fameuse beauté de Lyon, Jehanne de Reste, ou Creste. Gilbert Ducher fut aussi épris de ses charmes (1). Suivant Aneau, un admirateur lui aurait offert deux écus, si un passant ramonneur el'baisait. Le poète continue:

(1) Cf. Breghot du Lut, *Mélanges biog. et lit.* Lyon 1828, p. 212. L'épigramme de Luther est adressée à Janam Crestam Lugdunensem et est ainsi conçu :

Ut turmatim homines cogebat adire Corinthum
Conspicuo formae Laïs honore suae :
Sic formosarum tu formosissima, prirsus
Naturae excellens artificis specimen,
Si quo extra prodis Lugdunun effunditur omne :
Humanos iculos tam vehementer alis
Auertant Superi : ne subis Cresta marito
Acrisio : et fias, clausa domi, Danaë.

Epigrammaton Libri Duo. 1538, p. 24. Pernetti affirme que le piète latin Voulte lui adressa aussi quelques vers ; mais Breghot du Lut pense qu'il fait erreur.

Mais, sans desdaing très bien lui feit la Reste,
Car appelant le ramonneur, l'arreste,
Puis luy donnant les deux escuz, le baise.
O ramonneur, mort bien, que tu fuz aise !
Maint vouldroit estre a tel pris ramonneur.
Or en jugez des trois qui plus vous plaise :
L'orgueil confus, la noblesse ou bonheur (*L* 3 *v*°)

Le volume se termine par une épigramme sur l'adventure ruineuse de la maison du Porcellet à Lyon, tresbuchée sur trois ieunes gentilzhommes, Monsieur de Cercy, Corberon et de Senecey et plusieurs autres créans logez (C. 4 r°).

L'écroulement soudain de cet édifice était un des thèmes favoris ds poètes lyonnais. Il fut tué au coin de la rue de l'Angile et de la rue de Flandre. L'enseigne de cet hôtel était un porc sellé; mais le nom Porcellet était substitué par le poète de manière à faire un jeu de mots (1). Suivant le P. Anselme, cet accident survint le 2 février 1540 (2). Les 3 jeunes nobles qui furent tués étaient Jacques Bouton de Saint Bury, seigneur de Corberon (3), Claude de Bauffremont, baron de Senecey et Philibert de Serey. Le père de Saint Romuald nous apprend que ces jeunes gentilshommes étaient venus à Lyon pour faire leurs achats de mariage (4).

En plus du sixain donnant le récit de cet accident, cité par Saint Romuald, il existe l'histoire inédite de Guichenon, une épitaphe de 50 vers (5).

(1) Revue du Lyonnais, nouv. sér. XXX 1865, pp. 354 etc. Un autre hôtel porte l'enseigne d'une truie qui file.

(2) Histoire générale et chronol. de la maison royale de France.

(3) Pierre Paliit dans son Hist. générale de la maison de Bouton (Paris 1671 fol., p. 326) dit que Claude Bouton père de Jacques était « seigneur de Corberon, de St-Bury, etc., Chambellan de l'empereur Charles-Quint, Premier maître d'hôtel de Ferdinand, Archiduc d'Autriche, Grand Ecuyer de la reine de Hongrie, etc... »

(4) Thésor chron. et hist. contenant ce qui s'est passé de plus remarquable et curieux dans l'Etat... depuis l'an... 1200 jusqu'à l'an 1647 3e.

(5) A la librairie de l'école de médecine de Montpellier.

Les notes sur la réunion des Echevins, du 7 février 1540 contiennent le rapport inédit ci-dessous sur cet évènement :

« A esté mys en termes l'inconvenient venu puis huit jours en ça au lougeis du Porcellet, près Saint-Heloy, duquel le derrier membre dud lougeis est tumbé de nuyt et avoir mons^r^ Senecé, gros personnaige et trois autres gentilz hommes de grosse maison et autres marchans estrangers y estans lougez y sont demeurez mors au grant inconvenient et scandelle de lad. ville et marchans (1).

Le poème d'Aneau sur l'écroulement de cet hôtel porte le titre *Mal tousiours prest* : aenigme (C 4 r°). Il contient le quatrain suivant :

Dedans le corps d'un Lyon merveilleux
Trois Adonis (un porceau perilleux)
Tua sans dent et sans les avoir mords
Qui enterrez furent plutost que morts.

Après ce quatrain, vient un douzain en latin que l'auteur publia à nouveau dans son Picta Poesis en 1552 (p. 117). Et pour terminer il y a une traduction des vers précédens.

Une nuit, en un lict couchez ensemble estoient
Trois ieunes gentilzhom's de noblesse première
Les deux, qui dormiroit au milieu, debatoient,
Sur un livre le tiers veilloit avec lumiere.

(1) *Actes cons. de Lyon*, BB 58 fol. 136. Trois jours plus tard (10 fév.) les Echevins décidèrent « de faire visiter les vieilles maisons de ceste ville ruynans et qui sont en doubte de tumber pour obvier aux inconvéniens qui s'en pourroient en suyvre ainsi qu'il est advenu depuis 10 jours en ça ou environ au logeur du Porscelles duquel le dernier (derrière) dudit logeur est tombé de nuyt et y sont demourez le sieur de Senecé et 3 autres gentilzhommes et marchans et quelques femmes et enfants qui y estaient lougez et y ont esté veus et morts.

« *Revue du Lyonnais loc. cit.* Pour les autres renseignements sur ce même accident, voir l'article de Cochard dans les *Mélanges* de Breghot du Lut, p. 193 et Cilonia *Hist. litt. de Lyon*, Lyon 1730, II, p. 669.

Bruyt se faict La maison tombe en rude manière
Et mesme sort, suyt, mort ces trois hommes encombre
Mil cinq cens quarante ans tourné avoir en nombre
Le temps, quand a Lyon telle ruine advint
Leurs noms furent Cercy, Corberon, Senecey
Comme un mesme malheur : mesme tombeau convint.
S'ilz ont mesme maison au ciel ? de ce ne sçay.

Ainsi soit.

(*A suivre*).

JOHN L. GERIG.
Professeur à l'Université de Colombie.

Traduit de l'anglais par Mlle Elisabeth Ballu.

LETTRES & ARTS

I

PIERRE DE RONSARD

Chevalier de l'ordre du Christ.

On lit dans le *Figaro* littéraire du 29 avril 1911.

Les poètes de jadis aimaient déjà les honneurs. Il existe aux Archives nationales de la Torre de Tombo, à Lisbonne, une curieuse lettre, écrite sur une grande page in-4°, en caractère de civilité, et datée du 14 novembre 1570 :

> *A Très excellant et très Illustre Prince nre (notre) Très cher et Très amé cousin, le Cardinal Infant de Portugal.*

Ayant entendu la singulière affection que nre amé et feal conseiller aulmosnier ordinaire, Me Pierre de Ronsard, gentilhomme Vandomoys, a au service grandeur et prospérité de l'ordre de [la] croix du Christ et pour mieux s'y employer de parvenir au rang des chlrs (chevaliers) dud. ordre, nous escripuons (écrivons) pntement (présentement) à nre très cher et très amé bon fré (frère) et cousin le roi de Portugal en faveur du dit de Ronsard à ce que son bon plaisir, soit le y voulloir recevoir. Et saichant combien vous pouvez pour luy en cest endroit, nous avons bien voullu vous prier comme nous faisons bien affectueusement, voulloir meyenner (procurer) audit de Ronsard cette grâce envers nostred. bon fré. De laquelle nous sommes asseurés quil len trouvera digne pour estre personnaige tres excellent en sauvoir et qui nous a faietz de grands et signalles seruices à l'honneur de nous et de la Républicque françoyse nous est grandement recôde (recommandé), vous asseurant que nous receuerons a singulier plaisir la faueur qu'il

vous plaira luy impartir en nre côsiderâon et dont nous nous souviendrons quand, en pareil cas daulcune chose vous vouldrez requérir. Priant Dieu, tres excellent et très illustre prince, vous avoir en sa sainte garde. Escript à Soissons, ce XIIIj^me^ jour de novembre 1570.

CHARLES.

II

LE TOMBEAU DE RAPHAËL

Rome, 13 juin.

Il y a en ce moment à Rome, chaque jour, affluence de gens du peuple au Panthéon. Quelque cérémonie patriotique ? Quelques commémoration du *Risorgimento* aux tombeaux des deux rois d'Italie? Non. Le peuple se rend, en pèlerinage spontané, au tombeau de Raphaël Sanzio, que l'on vient de pieusement restaurer.

Ce tombeau illustre a une histoire: elle est romanesque comme la vie de celui qui repose en ce lieu.

Raphaël, on le sait, mourut le 6 avril 1520, dans tout le rayonnement de sa jeunesse et de son génie. Sa mort fut un des plus sincères et des plus profonds deuils publics que Rome ait connus, et selon le récit de Vasari, son corps fut porté au Panthéon, et enseveli sous une statue de Notre-Dame, appelée « la Madona del Sasso ». Sur les deux côtés de l'autel étaient deux inscriptions commémoratives, l'une de Raphaël, l'autre de sa fiancée morte prématurément, Maria Bibbiena, de noble famille, nièce d'un cardinal.

Telle était la croyance populaire, basée sur la tradition orale et confirmée par le récit de l'historien Vasari.

Or voici que vers 1650 le bruit se répandit dans Rome et particulièrement dans le monde des académies, très florissantes à cette époque, que les ossements du grand peintre ne reposaient pas au Panthéon et que le récit de Vasari n'était basé que sur une vague légende. Il y eut alors à ce sujet des controverses retentissantes entre académiciens rivaux. Les uns disaient que Raphaël était enseveli dans l'église de la Minerve, et d'autre part, à l'académie de Saint-Luc on montrait

le crâne de l'auteur de la *Transfiguration*. Ce crâne fut même l'objet d'une longue méditation de Gœthe qui le contempla avec émotion comme celui de Raphaël.

Or au milieu de toutes ces controverses et de ces légendes contradictoires on oubliait une chose assez simple : à savoir d'examiner le tombeau même et de voir, si vraiment, les os du peintre y étaient conservés.

On attendit près de deux cents ans pour se livrer à cette vérification, et ce fut en 1833 que sur l'insistance d'un certain nombre d'artistes et d'historiens d'art, on procéda à l'ouverture de la tombe.

Ces recherches furent faites dans le plus grand secret, toutes portes du Panthéon étant closes, en présence du cardinal vicaire et de plusieurs artistes illustres, parmi lesquels Camuccini, Overbeck, Thorwaldsen, etc. Les recherches durèrent plusieurs jours, car les démolitions étaient faites avec un soin extrême. Finalement, le quatrième jour, dans une arcade complètement murée, sur l'autel de la « Madona del Sasso », à l'endroit même indiqué par Vasari, on trouva un squelette entouré de quelques objets précieux : il n'y avait pas de doute, c'était bien celui de Raphaël. Les chroniqueurs de l'époque racontent que l'émotion fut telle, que le cardinal et les prélats présents tombèrent à genoux, et que la plupart des assistants pleuraient. Quant au peuple de Rome, dès qu'il apprit que les ossements du grand artiste étaient vraiment conservés sous la Rotonde, il se livra à de véritables manifestations triomphales, et un pèlerinage commença vers le Panthéon, qui dura plusieurs semaines. Le pape Grégoire XVI offrit un antique sarcophage de marbre où les précieux restes furent ensevelis. On replaça le corps et le sarcophage sous l'autel où Raphaël avait, dit-on, voulu reposer, et dès ce moment recommencèrent les visites de tant d'Italiens et de tant d'étrangers au tombeau du Panthéon.

Mais peu à peu, on porta à ce tombeau tant d'ex-votos, tant d'inscriptions, qu'on finit par ne plus savoir la véritable place où reposait le peintre, et qu'en ces temps derniers, les guides et ciceroni de Rome même se trompaient dans leurs indications. On vient donc de débarrasser la tombe fameuse de tous les tableautins qui l'encombraient, on a reconstitué le tombeau dans le pur style du seizième siècle tel qu'il

était au temps de Vasari, et l'architecte Mugnas, auteur de cette restauration nécessaire, a installé en outre, dans la sacristie, une sorte de musée Raphaël, contenant des estampes et des dessins relatifs à la vérification et à l'exhumation de 1833.

C'est ce tombeau rénové et ce musée que le peuple de Rome va visiter pieusement depuis quelques jours ; car on ne sait peut-être pas, en France, et même hors de Rome, à quel point le nom et le souvenir du grand peintre sont restés populaires dans la Ville-Eternelle. Il n'y a pas un homme, surtout pas une femme du plus menu peuple qui ne connaisse le nom de Raphaël Sanzio, qui ne puisse raconter un peu de son histoire et beaucoup de sa légende. J'ai vu son portrait accroché à des murs de cabarets dans les rues populaires ; et dans les boutiques en plein vent où l'on achète des livres à dix centimes, j'ai vu s'étaler au premier rang des opuscules relatifs à sa vie et à ses œuvres.

D'où vient ce culte populaire ? De l'admiration pour son génie si clairement italien et romain ? Peut-être. Mais aussi et surtout de la sympathie pour l'homme et du halo de légende amoureuse qui flotte autour de son souvenir.

Raphaël, pour le peuple romain, est resté le beau jeune homme, brillant et glorieux, qui aime une belle fille du Transtevère, et qui mourut tout jeune, de son excès d'amour et de génie. Les rats d'archives ont beau accumuler des études pour tenter de démontrer que la Fornarina ne fut qu'un accident dans la vie du peintre et qu'il aima beaucoup plus sa fiancée Maria ; le peuple n'en a cure : la Fornarina et Raphaël sont passés dans le ciel éternel des légendes, avec Dante et Béatrix, Pétrarque et Laure. Mais Raphaël reste plus sympathique aux Romains, car il vécut à Rome ; son œuvre est accessible à tous, et il a l'auréole de la jeunesse et de la beauté.

— *Poveretto !* me disait un jour une excellente femme qui me vendait des fleurs sous un portrait à deux sous du grand peintre. *Poveretto !* Quel malheur qu'il soit mort ainsi !

J'essayai vainement de la consoler en lui démontrant que tout de même il serait mort de vieillesse tôt ou tard. Elle ne m'écoutait pas ; elle le pleurait encore !

Chose curieuse : son grand émule et rival, et pour quelques-uns, dont je suis, celui dont le génie dépasse le sien, le surhumain Michel-Ange, n'est pas populaire à Rome. On sait qu'il a existé ; le peuple connaît ses œuvres ; mais il n'en parle jamais, ou bien il semble en parler avec une sorte de terreur religieuse, comme d'un colosse qui le surpasse et l'écrase. On ne voit jamais un portrait de Michel-Ange dans un lieu où se rassemble le peuple ni un livre à bon marché écrit sur lui. L'histoire ou la légende veut que Michel-Ange et Raphaël, se rencontrant, échangèrent un jour ce dialogue bref :

— Te voilà toujours magnifique comme un prince ! disait Michel-Ange devant Raphaël, somptueux et doré comme un courtisan.

— Et toi, toujours seul et vêtu de rouge, comme le bourreau !

Si les ombres des deux grands morts viennent errer parfois parmi le peuple de Rome, le dialogue peut continuer. — *Jean Carrère.*

(*Le Temps* du 15 juin.)

II

A PROPOS DE MASQUES

Le masque a connu diverses destinations.

Au seizième siècle on courut, la nuit, et quelquefois le jour, en masques par les rues depuis la veille de la Saint-Martin jusqu'à la semaine sainte. Cela était permis « à toutes gens aux jours et heures déclarés, fors aux marchands et gens de basse condition auxquels se masquer est deffendu, fors par les veilles et jours des festes de leur paroisse. »

Pour les gens de qualité les mascarades devenaient une école du flirt. Ils se réunissaient en bandes appelées « momons », entraient chez les particuliers et faisaient la cour aux femmes et aux jeunes filles. On trouve dans les *Arrêts d'Amour* recueillis par Martial d'Auvergne et publiés en 1528, des « Ordonnances sur le fait des masques » qui constituent un document des plus curieux sur les mœurs du temps.

« Parce que masquer est chose très utile pour exercer les jeunes gens au fait d'amour, est-il dit dans ce code galant, doivent les masques estre en tout et partout favorisés et traités en toutes grâces et honneurs.

Ordonnons expressément à toutes personnes de quelque estat ou condition qui ont à donner confort et faveur aux masques, d'ouvrir leurs maisons, sans faire absenter ou retirer leurs femmes par l'huis de derrière a leur arrivée. »

Les masques avaient la liberté de danser avec les dames et les demoiselles et de les entretenir pendant une heure, et les maîtres de maison ne pouvaient sans se couvrir de ridicule s'élever contre cet usage :

« Les maris n'entreprendront d'emmener les dames pendant qu'elles seront entretenus par les masques, ne feindront estre malades, ne gratteront leur teste, ne feront aucun signe ou apparence d'estre marris. Que s'il se trouveroit quelque mari ombrageux et si sot qu'il voulût donner quelque empêchement aux masques, il sera réputé fâcheux et mal appris. »

Aux gens masqués d'observer le règlement suivant :

« Tous les masques entrant en salle auront la discrétion de faire tenir leurs varlets à la porte.

« Il est deffendu à tous masques de faire aucun excès aux maisons où ils entrent et doivent donner ordre que par leurs fautes ne soit emporté quelque chose parce que leur honneur en sera chargé.

« Il est deffendu à tous masques d'aller en aucune compaignie en délibération d'y mal faire, battre, menacer, injurier, ou aucunement fâcher la compaignie, sous peine d'avoir la porte fermée au nez.

« Il est deffendu à tous masques de supposer le nom d'autrui, mesmement aux princes de nommer autre que soy. Bien leur est permis contrefaire le languaige et mentir tant que bon leur semblera.

« Quand les premiers masques arrivés ont eu espace suffisant pour deviser et dancer, seront tenus faire place aux derniers venus, se retirer ou se démasquer, lesquels démasqués deviendront compaignons de l'assemblée. »

Suivent certaines règles de savoir-vivre :

« Tous masques pour leur honneur doivent aux maisons où ils sont s'il n'y a tambourin y en mener un, ou les hautbois ou pour le moins une vielle de Champaigne.

« Les masques ne seront entreprenans d'avoir damoyselle par autorité sur celuy qui l'entretient, mais par honneur la doivent demander ;

si celuy à qui elle est demandée est refusant de laisser la place, il sera réputé opiniâtre, plein de mauvaise grâce et privé à jamais du titre d'honneste homme.

« Il a semblé bon et honneste au Conseil d'amour que si les masques arrivent avec tambourin en compaignie où il y a damoyselle qui jouent au cent ou autre jeu pour dancer. Que si elles étoient en perte et que lesdits masques les voulussent rembourser, ce que doivent faire les damoyselles a été remis à leur discrétion.

« Seront tenus les maîtres et maîtresses du logis et autres assistans de remercier les masques de la visitation. »

Enfin cet avis adressé aux débutants :

« Les jeunes gens se doivent abstenir de masquer sans avoir avec eux quelcun des anciens compaignons masquiers exercés aux faits d'amour pour les apprendre estat et conduite qu'ils doivent garder avec les damoyselles. »

Les « franchises et immunités » accordées aux momons permirent aux masques et aux déguisements de couvrir bien des vols et des assassinats. Aussi, dans l'intérêt de la sûreté publique, le Parlement rendit-il, sous Henri III, un arrêt défendant à « tous marchands de Paris de vendre et tenir masques ». Trois hommes trouvés masqués furent condamnés à être fustigés au préau de la Conciergerie et bannis pour quelque temps.

En dépit de ces sévérités, on continua de se masquer. Savaron constate avec chagrin, au commencement du dix-septième siècle, que « des gens, vers la fin de l'an, courent les rues masqués et déguisés en fols en l'honneur de la nativité du Fils de Dieu, tenant des masses à la main farcies de paille et de bourre, et frappent hommes et femmes ». Et quant à l'usage de se transformer en monstres et bêtes sauvages « il en reste encore des traces parmy les rustiques et mal instruits ».

L'indignation de ce magistrat était-elle justifiée ? Le bon peuple s'amusait des cortèges de masques

Accompagnés les uns de musique de voix,
Les autres de violons, flageollets et hautbois,
De fifres, de tambours, de trompettes gaillardes.

A travers le dix-septième et le dix-huitième siècles la popularité des mascarades ne fit que grandir. En 1799, l'Italien Marassi établit à Paris une fabrique de masques. Venise perdit ainsi le monopole de cette industrie.

Le milieu du dix-neuvième siècle fut l'âge d'or des fêtes masquées. Que reste-t-il aujourd'hui de ces joyeusetés ? Le Carnaval est bien dégénéré. Seul celui de Nice conserve encore l'usage des visites de troupes masquées jadis mises en scène par Molière dans *le Fâcheux* et dans *l'Etourdi :*

> Masques, où courez-vous ? le pourrait-on apprendre ?
> Trufaldin, ouvrez-leur pour jouer un momon.

Martine RÉMUSAT.

III

LA MAISON D'ADAM ET EVE AU MANS

La ville du Mans vient d'acquérir la maison d'Adam et Eve, qu'un amateur américain voulait acheter pour la démolir et la faire reconstruire en Amérique.

Située Grande-Rue, dans le pittoresque vieux Mans, cette habitation Renaissance doit son nom au bas-relief qui orne sa porte d'entrée et qui représente Eve offrant la pomme à Adam. Cette maison fut construire de 1520 à 1525 par le médecin Jean de Lépine. L'élégance de ses sculptures en fait un précieux spécimen de l'architecture de la Renaissance à sa première époque.

IV

RONSARD EN TOURAINE

L'exemple de la Normandie, célébrant ses grands hommes, recueillant ses illustres souvenirs, prenant ainsi conscience de son passé afin d'évaluer, à la mesure de l'œuvre accomplie depuis mille ans, la part de labeur qu'elle apportera encore, pendant une longue suite de siècles, à la gloire de la France, est bien fait pour stimuler la généreuse émulation des autres provinces françaises.

Voici que la Touraine se propose d'honorer, par une commémoration digne d'une haute renommée, le grand poète de la Pléiade, l'initiateur de la Renaissance française : Pierre de Ronsard.

Les bons lettrés de la Société littéraire et artistique de la Touraine, qui ont pris l'initiative de cet hommage tout à fait justifié, n'ignorent point que le célèbre « gentilhomme vendômois », prince des poètes de son temps, est né hors des strictes limites de leur province. Mais comme il a vécu longtemps chez eux, et qu'il est mort au prieuré de Saint-Cosme, goûtant, aux derniers jours de sa vie, l'ombrage et les parfums d'un beau jardin de Touraine, les Tourangeaux revendiquent, à juste titre, le droit d'honorer sa mémoire par l'offrande d'un monument votif.

Ce monument sera élégant et simple, comme il convient. On a retrouvé l'effigie du poète des *Amours de Cassandre* et des *Sonnets pour Hélène*. C'est un buste « lauré », qui fut fait dans les dernières années du seizième siècle, et dont l'original ornait le tombeau du poète, au prieuré de Saint-Cosme. Divers moulages de ce portrait ont été conservés à la bibliothèque de Tours et au musée de Blois. Fidèlement copiée d'après ces modèles anciens, l'image du poète rappellera aux passants, sur un des places publiques de Tours, une des plus émouvantes crises de notre croissance intellectuelle, morale, esthétique. Le piédestal sera décoré de pampres et de roses en guirlandes, en grappes, en bouquets, gracieux symboles des épanouissements de vie que le génie latin de la Renaissance française aima dans la brillante jeunesse du printemps et dans la savoureuse maturité de l'automne.

Il faudra aussi qu'un emblème, harmonieusement adapté aux souvenirs de la Pléiade, dise à nos yeux toute l'ambition de Ronsard, et combien son programme de rénovation poétique fut animé, ennobli, fortifié par un magnifique dessein de grandeur nationale. Né le jour même de la désastreuse bataille de Pavie, témoin des guerres civiles, patriote inquiet de voir la France envahie par les reîtres d'Outre-Rhin, Ronsard fut, à sa façon, un des meilleurs ouvriers de cette pacification française dont ses successeurs immédiats ont connu le bienfait. Ce noble poète, comblé de gloire, de faveurs princières et de bénéfices temporels, aurait pu vivre mollement dans les délices de Thélème. Mais il ne croyait pas que le poète dût borner ses vœux à la volupté d'un rêve égoïsto. Il fut touché, au fond du cœur, par la vue des calamités publiques. En écrivant ses *Discours* des « misères » de son temps, il a fixé des sentiments, des pensées, des paroles dont la tradition et l'écho peuvent dicter, aux Français d'aujourd'hui, les maximes du devoir héréditaire. C'est pourquoi le rajeunissement actuel de sa renommée offre une heureuse occasion de réconfort et d'espérance à tous ceux qui osent rêver, comme lui, de pacification nationale et de renaissance française.

V

AUTOGRAPHES PRÉCIEUX

On a vendu le 13 juin, à Londres, 25.000 francs, une lettre de Marie Stuart « à monsieur de Chasteauneuf, ambassadeur du roy très chrestien, mon beau-frère », écrite au moment de sa captivité à Chartley. — Une lettre de Luther au duc de Saxe, datée de 1525, a fait 10.000 francs ; une lettre de Catherine d'Aragon à Charles V, datée de Buckden, 8 février 1534, au sujet de son divorce, a atteint 20.000 francs.

Le XVI Siècle

A TRAVERS LES JOURNAUX ET LES REVUES

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE, janvier-mars 1911. — *Un document sur la Réforme orthographique de Louis Maigret*, par Henri Hauser.

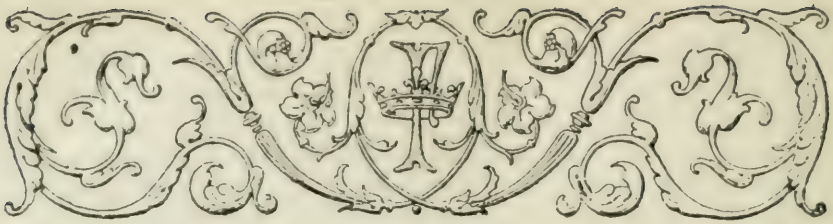

De Montaigne et des Parlementaires Français

M. Fleury Vindry nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans le très long et assez médiocrement bienveillant article qu'il a bien voulu consacrer au troisième fascicule de mes *Parlementaires français au* XVIe *siècle*, M. le Dr Armaingaud a commis quelques inexactitudes qu'il importe de révéler.

Je passe sur les ironies, un peu pesantes du début (M. Armaingaud est un admirateur de La Boétie : c'est, à la fois, sa disgrâce et sa condamnation). Je note, en courant, que M. le Dr Armaingaud n'a pas compris mon ironie, à moi, quand j'ai parlé de « figer sur ses lèvres sceptiques le sourire ambigu de l'*Archiviste* ». L'excellent Docteur a cru qu'il s'agissait de l'Archiviste du greffe de Bordeaux, (archiviste qui, au surplus, n'existe pas), alors qu'il était seulement question de l'Archiviste en général, l'Archiviste de carrière, l'Archiviste officiel, l'Archiviste avec un grand *A*, comme on dit : l'Administration. Aucun de ceux qui m'ont fait l'honneur de s'occuper de

mon livre, ne s'y est mépris. Mais les admirateurs de La Boétie ont des grâces d'état.

Deuxième méprise : « le sérail » ne signifie pas : « le greffe de Bordeaux », mais, d'une façon générale, les recherches d'érudition archéologique.

Troisième méprise. Je n'ai pas dit qu' « *au* XVIe *siècle* on ne mentait que bien rarement ». J'ai dit que ce phénomène se passait généralement à *l'article de la mort*. Que M. Armaingaud veuille bien prendre la peine de me relire. Ici, la bévue est assez bouffonne, ainsi que le déluge de citations de Montaigne qui l'accompagne. Autant de coups d'épée dans l'eau.

Je serais obligé à M. Armaingaud de vouloir bien spécifier quels noms de Parlementaires bordelais j'ai défigurés. Le plus acharné de mes adversaires de Bordeaux, mis par moi au pied du mur, n'a pu m'en indiquer que trois : *Le Ferron*, qu'il nomme *Ferron* et *Arnaud* au lieu d'*Arnoul : Yberrola*, qu'il appelle plus volontiers *Ybarrola*, et *Pierre de Beaune*, que j'ai appelé *Beaunom*, pour des raison à moi connues. On voit à quoi se réduit la grave imputation de M. Armaingaud.

M. Armaingaud me reproche encore d'avoir cru que Montaigne avait été l'éditeur du *Contre-Un*, et ajoute que, s'il en était ainsi, sa thèse se trouverait, *ipso facto*, démontrée exacte. Cette conclusion dépasse les prémices et j'y reviendrai plus tard. En tout cas, je suis ravi de ce que m'apprend M. Armaingaud, car cela me prouve, *ipso facto* aussi, que Montaigne était un homme de bon sens de n'avoir point jugé digne de l'impression une aussi pauvre chose que le *Contre Un*.

Quatrième méprise : Lorsque j'imprime que Montaigne était, le 13 juin 1585, gentilhomme de la Chambre, cela veut dire qu'il l'était à cette date, et rien de plus. Si la date avait été celle de sa réception, j'aurais mis : *nommé* ou *reçu*. Autre coup d'épée dans l'eau.

Cinquième méprise : J'ai dit et redit que je n'avais pas la prétention de faire une étude biographique et bibliographique de la vie de Montaigne et que je me bornais à en indiquer *en gros*, les faits principaux. Les critiques de M. Armaingaud demeurent donc encore, sur ce point, surérogatoires.

M. le Dr Armaingaud me reproche d'avoir écrit un livre « triste comme un cimetière ». Je lui répondrai que l'érudition n'a rien à démêler avec la comédie italienne. Du reste, puisqu'il trouve mon livre si triste, pourquoi s'en occupe-t-il, et si longuement ? Un seul mot, dans tout son article, m'a paru excessif. Je ne lui reproche pas de s'imaginer que j'ignore ce huguenot honteux de Paul de Foix, cet excellent du Ferrier, qui sent un peu le fagot, Jacques-Auguste de excellent du Ferrier, qui sent un peu le fagot, Jacqus-Auguste de Thou, qui a copié Théodore de Bèze avec une amusante impudence, et les bavards de toute robe, d'Ossat, Loisel, Séguier, Harlay et autres « tolérants » de cabinet, tous, plus ou moins, d'ailleurs, suspects, sinon d'hérésie, au moins de libéralisme, et qui, en criant à la tolérance, servaient, d'abord, leurs propres intérêts. J'ai la prétention de connaître assez bien — pas aussi bien, évidemment, que M. Armaingaud — le seizième siècle, car voilà tout de même vingt ans que je m'en occupe et je n'avais pas besoin que le bon Docteur écrasât mon insuffisance présumée sous une « tartine » qui semble extraite du *Dictionnaire Larousse*, article : « Tolérance ». Je sais bien qu'un admirateur de La Boétie n'est pas tenu de garder beaucoup de formes, mais M. Armaingaud devrait savoir que je n'en suis pas à mon premier livre et que mon activité ne s'est pas limitée, comme la sienne, à un point minuscule de l'Histoire. Un peu de mesure, de « tolérance » eut, je crois, mieux valu, en l'espèce, que de me traiter de « fanatique ».

Si M. Armaingaud veut me convertir à ses idées, qu'il nous fournisse donc :

1° Un manuscrit de La Boétie, retouché de la main de Montaigne, dans un sens favorable aux protestants et défavorable à Henri III ;

2° L'attestation d'un contemporain digne de foi, huguenot autant que possible, que Montaigne a laissé user de ce manuscrit.

Tant que ces deux preuves n'auront pas été apportées, la question reste entière. Je ferai, enfin, observer à M. Armaingaud que si Montaigne désirait être pamphlétaire, il était de taille à l'être *directement*, sans s'aviser de ce détour saugrenu : replâtrer un vieux *ceton* de collège et de cette lâcheté : se mettre à l'abri derrière un mort. Et quel mort ! Son meilleur ami ! M. Armaingaud m'objectera peut-être la

couardise bien connue du personnage. Soit ! En ce cas, qui donc pouvait l'empêcher de se servir de cette ressource, commune aux pamphlétaires de tous les temps, et, spécialement du XVIe siècle, l'anonymat ?

Quoi qu'il en soit, Montaigne sort fort diminué de l'hypothèse de M. Armaingaud et La Boétie n'en sort point augmenté. Il demeure le grand homme de province, à l'âme républicaine, traducteur quelconque, honnête magistrat, rimeur médiocre, que nous connaissons. Or, le scrutin d'arrondissement nous fournit, quotidiennement des joyaux de ce genre, que la postérité n'incrustera jamais aux parois du Temple de Mémoire, même en ses plus humbles bas-reliefs. C'est donc la seule amitié de Montaigne qui a pu décider à s'enrouer au service du jeune Sarladais les cent gosiers de la renommée. Je n'irai pas jusqu'à dire plaisamment, comme un de mes amis, qu'entre la Béotie et La Boétie il n'y a que l'épaisseur d'une inversion, mais, tout de même — j'en demande bien pardon à M. Armaingaud — on peut déclarer le *Contre-Un* une balourdise sans valeur et rester un homme... de goût.

Veuillez agréer, etc.

FLEURY VINDRY.

Toulouse, 9 avril 1911.

En même temps qu'il nous adressait la lettre ci-dessus, M. Fleury Vindry écrivait au docteur Armaingaud :

Francheville-le-Haut (Rhône) 3 mai 1911.

Monsieur,

Vous lirez, dans le prochain numéro de la *Revue de la Renaissance*, la réponse que j'ai faite à l'article que vous avez consacré au troisième fascicule de mes *Parlementaires français au* XVIe *siècle*. Comme vous le verrez, je m'y défends, surtout, de certaines inepties que, faute de m'avoir lu assez attentivement ou bien compris, vous n'hésitez pas à m'imputer et dont je suis parfaitement innocent. Je n'ai donc pu, à propos du *Contre Un*, aborder le fond de la question, car c'eût été outrepasser la place que l'amabilité de M. Léon Séché accorde à ma réponse. Souffrez donc, aujourd'hui, Monsieur, que je vienne, en toute courtoisie,

vous soumettre quelques observations, qui, je l'espère, ébranleront, peut-être, votre conviction de la grande portée « pamphlétaire » du *Contre-Un*, et ce, quel que soit l'auteur de ce très médiocre ouvrage.

Dira-t-on que la fameuse description du tyran, « l'hommeau... *non « pas accoutumé à la poudre des batailles* », peut s'appliquer à Henri III, lequel, *dès l'âge de seize ans*, et *en personne*, avait déjà gagné deux batailles importantes ?

Est-il possible de conjecturer que l'auteur du *Contre Un* ait pu voir un seul tyran dans la lignée des rois de France, alors qu'il déclare: « NOUS et nos ancêtres N'AVONS eu jusqu'ici AUCUNE occasion de l'avoir « mescru... aians TOUSIOURS eu des rois si bons... qu'il semble qu'ils ont « été non pas faits, comme les autres, par la nature, mais choisis par « le Dieu tout puissant, etc ? « Où est l'exception en faveur — ou mieux en défaveur — de Henri III ? Si l'écrivain est aussi satisfait de ses rois et en fait un éloge aussi outré, c'est qu'apparemment, il estime que le fils de Catherine ne dépare pas la collection. S'il en était autrement, il le dirait, ou, tout au moins, l'insinuerait. Où est l'insinuation? Où a-t-il dit que les temps fussent changés et la tradition interrompue?

Prétendra-t-on que le reproche fait au tyran de « *se veautrer dans les sales et vilains plaisirs* » vise les mœurs... spéciales de Henri III, alors que, quelques lignes plus haut, l'auteur s'écrie: « Vous nourrissez *vos « filles* afin qu'il puisse saouler sa luxure ». J'attendais, je l'avoue, un autre mot. Si la pudeur l'empêchait de préciser (et Dieu sait si les pamphlétaires du XVIe siècle et les historiens du même temps se sont contraints là-dessus), que n'a-t-il écrit: « *Vos enfants* »?

Peut-on soutenir que le passage relatif aux cinq ou six courtisans, « *macquereaux des voluptés* » du tyran, puisse désigner les fameux « mignons », qui ne remplirent jamais le rôle de « *macquereaux* » et eurent une porte infiniment plus... directe (si j'ose m'exprimer ainsi), aux plaisirs de leur maître? Caylus et Maugiron ne furent pas des Berthier, mais des Patrocle.

Passons, maintenant, si vous le voulez bien, à l'auteur probable du *Contre-Un*.

D'une façon générale, l'accent éminemment *oratoire*, *redondant*,

apprêté, du *Contre-Un*, n'implique-t-il pas la main d'un^e^ très jeune homme et a-t-il rien de commun avec la bonhomie goguenarde et l'aimable décousu, familiers à Montaigne?

Les dissertations sur la liberté, ses effets, ses bienfaits, etc., les apostrophes: « *Peuples misérables, peuples insensés*, etc. », ne puent-elles point, à pleine narine, le rhétoricien et l'adolescent, la déclamation de potache enfiévré, et, au surplus, plein de bonnes intentions?

Est-il nécessaire de souligner, dans le *Contre-Un*, *l'abondance* continue des lieux communs et des épithètes scolaires? « La nature, *la ministre de Dieu* (ce qui, entre parenthèses, ne veut rien dire du tout, la nature étant l'*œuvre* et non l'*intermédiaire* de la Divinité), la *gouvernante des hommes...*, *la bonne mère* » et autres fadaises, ne paraissent-elles point extraites du « cahier de bonnes expressions » d'un collégien studieux et reconnaissables, comme telles, à premier coup d'œil?

D'après l'auteur du *Contre-Un*, la nature ne nous a pas, paraît-il, armés les uns contre les autres. Voit-on cette naïveté d'enfant contresignée par la douloureuse expérience du châtelain de Saint-Michel? Voit-on Montaigne affirmant, sans rire, que le monde n'est pas un « camp clos »? J'imagine que Darwin, Pascal, Saint-Paul et La Bruyère se seraient beaucoup égayés de cette hypothèse.

L'auteur des *Essais* pouvait-il avoir sur la « liberté » vénitienne les douces illusions et les graves ignorances du *Contre-Un* et croire à la vertu spartiate avec l'enfantine candeur qui resplendit en ce noble ouvrage?

La pléthore des traits tirés *exclusivement* de l'antiquité n'indique-t-elle point le jeune étudiant farci de grec et de latin, et ignare en toutes autres matières? Et les réminiscences de textes ne portent-elles pas sur des « truismes » si puérils et si rebattus que, seul, un enfant peut les avoir choisis? Exemple: « On ne plaint jamais ce que l'on a jamais eu... « Le regret ne vient point, sinon qu'après le plaisir... Toujours est, avec « la connaissance du mal, la souvenance de la joie passée... ». Est-il admissible que Montaigne ait pu prendre sous son bonnet ces profondes sentences, ces banalités, à l'usage des élèves de seconde classe, qui nous font doucement sourire et qui ne sont même pas sans réplique, car

on « plaint », hélas! ce que l'on n'a jamais eu, au moins aussi fréquemment que ce que l'on a eu.

Est-ce l'auteur de l'admirable chapitre sur l'*Institution des enfants* qui aurait jamais pu écrire les lapallissades de petit garçon et les comparaisons archi-usées (la plante greffée, etc.) qui fleurissent dans le *ContreUn*, à propos de l'influence de l'éducation sur le naturel?

Et, lorsque l'auteur du *Contre-Un* sort de ses rengaînes antiques — ce qui est, du reste, fort rare — le vague le plus absolu ne règne-t-il point en ses discours? « AUJOURD'HUI ne *font* pas beaucoup mieux ceux « qui ne *font* guères mal aucun... qu'ils ne *façent* (comme tout cela est net, libre, aisé et rappelle bien Montaigne!) » passer devant quelque joli propos le bien public et « soulagement commun ». A quoi de précis, de caractéristique, de spécial au XVIe siècle, peut s'appliquer une pareille observation, exacte en tout temps, car le « cas » signalé est de toute banalité et de toute époque? Et cette observation est adressée à Guillaume-Raymond de Luz-Longa, *prédécesseur de La Boétie* au Parlement de Bordeaux, ce qui est encore une petite preuve morale pour maintenir à La Boétie la paternité du *Contre-Un*.

Voilà, Monsieur, quelques raison de refuser cette paternité à Montaigne. J'en pourrais si je ne craignais d'abuser de vos instants, vous en indiquer beaucoup d'autres. J'ai fait, je crois, dans mon fascicule, justice de l'objection tirée des mentions de la *Pléiade* et de la Franciade. J'ajoute qu'il me semble difficile que Montaigne ait pu écrire que « notre Ronsard, notre Baïf, *notre du Bellay... avancent* en ceci notre langue. » Du Bellay étant mort en *1560*, la grammaire la plus élémentaire exigerait : « *ont avancé* » (1).

Comme vous le voyez, je ne fais pas grand cas — et je regrette beaucoup que cela vous scandalise — du prétendu talent de l'homme de Sarlat. A mon humble avis, une mauvaise dissertation politico-philosophique, cinquante sonnets, quelques traductions, ne sauraient constituer le bagage d'un grand écrivain. Le *Contre-Un* de l'élève La Boétie n'obtiendrait certainement point, de nos jours, la moindre mention au concours général. Vous m'en voyez profondément persuadé et je gage que

(1) Ce n'est pas notre avis. (N. D. L. R.)

c'est au fond un peu aussi votre avis. Quant aux sonnets, j'estime trop le Docteur Armaingaud pour ne pas croire qu'il en fait, comme tout le monde, non seulement d'aussi bons (ce n'est pas difficile), mais de bien meilleurs que ceux de l'ami de Montaigne, car ces derniers ne renferment une image neuve, ni un tour énergique, ni une pensée tant soit peu originale. Je déplore, Monsieur, de voir des esprits distingués comme le vôtre ou celui de M. Léon Séché, s'extasier devant cette longue puérilité qu'est le *Contre-Un*, se pâmer devant des enfantillages délayés gravement en une prose emphatique, boursouflée et gauche, où se rencontre tout juste, *une* expression heureuse (sucrer la servitude). Comme la « griffe » de Montaigne est notoirement absente de tout cela! Et pourtant, d'après vous, ce ne serait pas pour faire « patte de velours » qu'il l'aurait dissimulée, tout au contraire! Il est bon de vénérer le passé, mais il ne faudrait cependant pas s'illusionner au sujet de réputations manifestement usurpées. A force d'admirer un écrivain uniquement parce que le temps a passé sur sa mémoire, nous en arriverions à trouver de la profondeur à un Claude Fauchet ou du génie aux laborieux calembours d'un Barthélemy Aneau. Et ce serait grand dommage, vraiment, car le bon sens en pâtirait.

Que La Boétie soit *intéressant* (surtout par son amitié pour Montaigne), je vous le concède de grand cœur, mais qu'il soit *génial*, halte-là! C'est un pauvre petit humaniste de quatrième ordre, qui eut la chance d'avoir un ami illustre et qui aurait pu clamer — avant la lettre — le vers célèbre :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux! car il en a bénéficié jusqu'à l'impertinence. Voilà, en bref, tout son cas. Vous me trouverez, sans doute, comme vous me l'avez déjà dit sans ménagements, un peu lourd et obtus en cette affaire. Tant pis! Je dis et j'écris ce que je pense et je garde — à défaut d'autre mérite — celui de la sincérité.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes excuses pour cette lettre un peu prolixe, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

FLEURY VINDRY.

Réponse du Dr Armaingaud à M. Fleury Vindry

Paris le 14 juin 1911.

Monsieur,

Après avoir déclaré avec une verve « toute méridionale » si admirée, dites-vous, par M. Henri Courteault (1), que la question soulevée par ma thèse sur le *Contre-Un* est de nul intérêt, et après avoir finement raillé les écrivains qui ont bien voulu la discuter, voici qu'à votre tour vous venez prendre part au débat, et non sans vivacité. Vous voilà d'emblée, et par vous-même, mis au rang des « augures » qui ne peuvent se regarder sans rire (2). Je puis donc espérer que vous me saurez gré de mes efforts pour prendre aux sérieux vos critiques, même si je n'y réussis pas.

Deux mots sur mes « méprises », dans l'article sur nos « Parlementaires français au XVIe siècle ». Si méprise il y a, il semble que c'est bien plus votre faute que la mienne. Votre style est parfois obscur, votre pensée souvent difficile à comprendre, et vous ne savez pas toujours aussi bien ce que vous dites que ce que vous voulez dire : il faut donc vous interpréter. Or, entre deux interprétations possibles, j'ai toujours choisi celle qui était la plus favorable.

« Figer à tout jamais sur les lèvres sceptiques » de l'archiviste de

(1) *Fleury Vindry. Pro domo meâ*, Lyon, 1911, page 7. Mon contradicteur tient à ce qu'on ne confonde pas M. Henri Courteault, qui a été « courtois », avec M. Paul Courteault qui a osé écrire que « la légèreté du jugement porté par M. Vindry sur La Boétie est amplement compensée par la lourdeur de la forme » (3) ; et, comme ils sont frères, il surnomme le premier Etéocle et le second Polynice (*Ibidem*).

(2) M. Vindry, comme nous l'avons fait remarquer dans notre article (*Revue de la Renaissance*, nos janvier-avril 1911, pages 51 et suiv.) a qualifié « d'augures » les critiques et les historiens qui ont bien voulu prendre notre thèse en considération, et parmi lesquels figurent trois membres de l'Institut.

(3) *Revue Historique de Bordeaux*, n° de novembre-décembre 1910, page 442.

Bordeaux son « sourire ambigu », c'était déjà réjouissant, comme image. Mais si, comme vous l'avouez, c'est sur « les lèvres sceptiques » de l'*Archiviste en général* que vous avez surpris « le sourire ambigu » que vous avez la prétention d'avoir « figé à tout jamais », alors ça devient bouffon.

A la deuxième page de votre notice sur La Boétie vous aviez écrit : « Il est maintenant deux raisons, et celles-ci, capitales, pour que Montaigne n'ait point fait le jeu des libéraux et des protestants. J'accorde volontiers — encore qu'à ce moment-là on ne mente que bien rarement — à M. Armaingaud, qu'en dépit de sa fin édifiante, le catholicisme de Montaigne fût sujet à caution ». Vous avez voulu exprimer, dites-vous, non pas qu'on ne mentait guère au XVIe siècle, mais que « ce phénomène se passait généralement à *l'article de la mort* ».

J'avais cru qu'un « élève » de « ces Facultés catholiques » où j'ai plus d'une fois constaté qu'on soigne la langue et le style, savait écrire correctement en français, et qu'il écrivait pour être compris ; voilà pourquoi j'ai interprété votre phrase comme je l'ai fait. Vous me récompensez de cette bienveillance par des mots un peu crus : « coups d'épée dans l'eau », « tartines »..., etc. Mais c'est le ton habituel de votre polémique ; et vous auriez sûrement été plus dur encore, — si vous aviez connu leurs jugements sur le *Contre-Un*, — pour les écrivains illustres qui, au point de vue littéraire comme au point de vue de la pensée, ont placé le discours de La Boétie plus haut que je ne l'ai fait moi-même : pour *Villemain*, auquel il produit d'effet « d'un manuscrit antique » qu'on eût trouvé « dans les ruines de Rome, sous la statue brisée du plus jeune des Gracques » ; — pour *Lamennais*, qui trouve « éloquent », d'une force étonnante « de persuasion », d' « un rare esprit d'observation » et d'une « sagacité pénétrante », ce discours où vous ne trouvez « qu'enfantillages » exprimés dans un « style emphatique », « pamphlet balourd », « informe factum », « rengaines antiques » ; — pour *Nodier* qui en goûte le « style ingénu, ferme, éloquent » ; — pour *de Sacy* qui admire ce « style plein de lumière » que l'on « croirait être celui de Montaigne », dans ces pays dont la prose « boursouflée et gauche » vous fait pitié, et qui sont, pour lui, parmi « les plus belles que nous ait léguées le XVIe siècle ».

J'avais signalé, dans votre notice sur Montaigne, trois erreurs :

1° Montaigne n'a pas été, comme vous l'aviez écrit « député aux Etats de Blois en 1588 ». Vous acceptez sur ce point la rectification ;

2° Vous aviez écrit : « Montaigne gentilhomme de la Chambre (13 juin 1585-7 mai 1588). » Or, il avait déjà cette charge en 1580. Ne supposant pas qu'un spécialiste aussi sûr de lui-même et qui donne d'aussi vertes leçons à ses collègues les « généalogistes » pût l'ignorer, j'ai préféré croire, par indulgence, à une erreur ou à une inadvertance. Je vous l'ai signalée, à fin de rectification, en transcrivant le titre de l'édition des *Essais* de *1580*, où la qualification de gentilhomme de la Chambre est indiquée en toutes lettres. Loyalement, vous reconnaissez implicitement que vous ignoriez cette date de 1580, car si vous l'aviez connue, vous ne vous seriez pas borné à faire connaître au lecteur que Montaigne avait cette charge en 1585 ;

3° Montaigne, contrairement à votre première allégation n'a jamais édité le *Contre-Un ;* bien plus, il a cru devoir donner les raisons de cette résolution. Cette fois, je suis récompensé d'être venu en aide à votre érudition, car vous vous en montrez « ravi ». Moi aussi.

Vous m'invitez enfin à spécifier les noms des membres du Parlement de Bordeaux que vous avez défigurés. Vous en citez vous-même trois, y compris *Pierre de Beaune* que vous avez appelé Beaunom (« pour des raisons à moi connues, dites-vous »). Ces trois noms suffisent — puisque j'ai dit : « plusieurs ». Mais il y en a d'autres, et je vous renvoie à l'article que M. Paul Courteault vous a consacré.

Ces erreurs sont d'ailleurs peu de chose à côté de vos deux grosses méprises, relatives, l'une aux sentiments de Montaigne à l'égard des réformés, l'autre au sujet de la tolérance et des tolérants au XVIe siècle. Vous aviez dit (et avec quel ton de magistrale certitude !) qu'à aucun titre les réformés n'auraient pu réussir à « toucher le cœur » de Montaigne, de ce « Michel Eyquem de fantaisie, que nous propose M. Armaingaud ». Je vous avais renvoyé à la belle page des *Essais* où Montaigne, dit pour quelles raisons leur cause « l'a parfois concilié à soy ». Sur ce point, d'ailleurs tout à fait capital, vous semblez reconnaître votre erreur, puisque vous ne parlez plus de « coups d'épée dans l'eau ».

Sur le second point, il vous faut aussi confesser la vérité. Vous n'osez plus soutenir que Michel Lhospital, à l'époque qui nous intéresse, fût, même parmi les « politiques », le seul partisan de la tolérance ; vous ne niez pas que, non seulement Montaigne, mais Paul de Foix, Antoine Séguier, Harlay, etc., la réclamaient. Seulement, dites-vous, leur tolérance ne compte pas, ce sont des « tolérants de cabinet », d'ailleurs « plus ou moins suspects d'hérésie, au moins de *libéralisme* (c'est moi qui souligne) et suivant « leurs propres intérêts ». Piètre échappatoire ! Tolérant de cabinet, Paul de Foix, disgracié à Rome, pendant vingt ans de sa vie, pour son attitude libérale, plusieurs fois éloigné de la Cour de France pour ses courageuses remontrances ! Tolérant de cabinet, politique intéressé, Achille de Harlay, qui fit au duc de Guise, maître de Paris, après la journée des Barricades, l'héroïque réponse que vous savez et qui aima mieux se laisser jeter à la Bastille que de suivre la Ligue alors toute puissante !

Mais voici votre plus plaisant argument : ces politiques, dites-vous, ne pouvaient pas être sincèrement tolérants, puisqu'ils étaient suspects de « libéralisme ». Il serait cruel d'insister.

Avec une étourderie qui justifie amplement M. Courteault de vous avoir taxé de « légèreté », vous insinuez que j'ai extrait de l'article « tolérance » du dictionnaire de Larousse, ce que je vous ai répondu sur les politiques tolérants du XVIe siècle. Or, non seulement, avant la réception de la lettre à laquelle je réponds en ce moment, je n'avais jamais lu cet article du Larousse, mais il est évident que vous ne l'avez pas lu vous-même et que vous avez dit cela comme vous auriez dit n'importe quoi ; il suffit de le lire pour constater qu'il ne s'y trouve pas une seule ligne, pas un seul mot que j'aie pu utiliser, et qu'à l'exception de de Thou, dont on transcrit une maxime, on n'y trouve cité le nom d'aucun des personnages que j'ai cités moi-même.

Pour ce qui est de vos objections à la première partie de ma thèse, dans les deux lettres ci-dessus publiées par vous, il y a quelque incohérence à me les faire, quand vous venez de déclarer qu'il est bien inutile de chercher à vous convaincre, tant que je ne vous aurai pas « fourni un manuscrit de La Boétie, retouché de la main de Montaigne dans un sens favorable aux protestants et défavorable à Henri III » ; et il y

a aussi quelque présomption à supposer que je prendrai la peine d'y répondre, alors qu'il est de toute évidence que vous ne vous êtes pas donné celle de lire mon livre. Les objections, en effet, que vous m'opposez au sujet de l'attribution à Henri III du portrait du « Contre-Un », à l'exception d'une seule à laquelle il va être répondu, ont déjà été formulées par mes précédents contradicteurs. Si vous aviez lu mes réponses, c'est celles-ci que vous discuteriez ; or vous n'y faites pas la moindre allusion. Il ne me reste donc plus qu'à vous renvoyer :

1° Pour la réfutation de votre première objection (« dira-t-on que la fameuse description... ») aux pages 10-19 de mon livre, et de vous recommander particulièrement la lecture des Mémoires de Tavannes, qui vous édifiera sur les vertus guerrières de Henri de Valois à Jarnac et à Montcontour, et le passage cité par moi de l'*Histoire* de de Thou, sur ce qu'en pensaient les catholiques eux-mêmes, en 1574.

2° Pour la réponse à la deuxième objection (« affirmera-t-on que l'auteur du *Contre-Un*... ») aux pages 24-25 et 245-246 du même livre en vous faisant remarquer que si, au lieu de commencer votre lecture du *Contre-Un* aux mots : « Nous et nos ancêtres... » vous l'aviez commencée trois lignes plus haut (« Les *nôtres* (c'est-à-dire nos *tyrans*) semèrent je ne sais quoi de tel (c'est-à-dire des bourdes et des impostures, les Fleurs de lys, l'Ampoule, analogues à celles des tyrans anciens dont il vient de parler), vous auriez sans doute reconnu avec moi le vrai sens et la portée pamphlétaire de ce passage ; et vous auriez peut-être pu comprendre du même coup que l'anachronisme intentionnel de la *Franciade* et de l'éloge ironique des rois de France n'étaient qu'un artifice tout à fait dans la manière de Montaigne, pour faire passer et pour souligner par la contradiction même des deux parties du morceau, l'invective contre « nos tyrans ». Vous auriez trouvé dans ces lignes, jointes au passage qui les précède immédiatement et avec lequel elles font corps, la réponse à votre question : « Où apparaît, là-dedans, le spectre du tyran Henri III ? »

Parmi les objections contre l'attribution du portrait au personnage de Henri III, et contre les allusions aux faits de son règne, une seule vous est propre, mais vous avez ici été particulièrement malheureux : « Peut-on soutenir, écrivez-vous, que le passage relatif aux cinq ou six courtisans « macquereaux des voluptés » du tyran puisse désigner les

fameux « mignons », qui ne remplirent jamais le rôle de « macquereaux...? » Vous n'avez donc pas lu le récit du règne d'Henri III par l'historien contemporain qui l'a suivi de plus près, par un de vos grands « Parlementaires » de Paris ? Voici les propres paroles de de Thou, à la date de 1574 : « René Villequier présidait à ses plaisirs (de Henri III), et après avoir servi à gâter le cœur du Prince... il était encore le premier à le plonger dans les délices et dans la mollesse... Il fut enfin secondé par un gendre digne d'un tel beau-père... C'était François d'O, l'homme de la Cour le plus gâté... Tels étaient les ministres des plaisirs d'Henri. » Avouez que votre connaissance des documents du XVIe siècle, que vous dites avoir « la prétention » de posséder si bien, présente quelques lacunes.

Je viens à vos observations critiques sur le véritable « auteur du *Contre-Un* ».

Pour la première (celle relative au style du discours en général) « D'une façon générale... pleine de bonnes intentions », je vous renvoie à la page 89 de mon livre, et aux *Lettres* de Montaigne, où vous rencontrerez aisément cet « accent oratoire, redondant, apprêté » que vous dénoncez dans certaines parties du Discours ; en vous faisant remarquer que si même les « naïvetés », les « truismes », les « lapalissades » que vous signalez étaient aussi réels que vous le croyez, vous ne pourriez en tirer argument, puisque je n'ai jamais dit (au contraire) que le texte entier est de Montaigne et qu'il ne reste rien de « l'exercitation » du jeune écolier de seize ou dix-huit ans.

Les autres objections vous sont tout à fait personnelles, et ce n'est plus par simple générosité que j'y réponds. Je ne puis d'ailleurs que vous remercier de les avoir produites, car elles apportent de nouveaux arguments à la thèse qu'elles prétendent renverser, en même temps qu'elles mettent dans tout leur jour la sûreté de votre information sur les idées familières à Montaigne : les pensées et les expressions que vous soulignez avec ironie comme des « fadaises », des « sottises », des « âneries » (2), qui révèlent le « collégien studieux » mais évidemment assez

(1) De Thou, *Hist. Universelle:* Londres, MDCCXXIV, tome, VII, page 727-28.

(2) Les mots « âneries » et « sottises » ne sont pas dans votre lettre manuscrite, mais dans la reproduction imprimée que vous en avez donnée dans votre brochure de même date, *Pro domo, page* 9.

faible d'esprit qu'était, selon vous, le jeune La Boétie, telles que celles-ci : « la nature, ministre de Dieu », « la nature gouvernante des hommes », « la nature bonne mère des hommes » sont précisément de celles qui décèlent la main de Montaigne, qui, dans maintes pages des *Essais*, dit de la Nature exactement tout ce qu'en dit le *Contre-Un*. Veuillez lire avec moi :

Livre I, ch. XXXIII des *Essais :* «Cette universelle police des ouvrages de nature qui montre qu'elle n'est ni fortuite, ni conduite par divers maîtres « (donc conduite par un seul maître).

Livre III, ch. XII : « Nous ne saurions faillir à *nature* » Elle (la nature) nous a fourni de prudence à nous guider en la vie... Le plus simplement se commettre à la nature, c'est s'y commettre le plus sagement ».

Livre I ch. XIII : « Nature est un doux guide, mais non plus doux et plus prudent que juste. »

Il est vraiment regrettable que vous renonciez à « entasser la foule d'autres raisons » que vous avez en réserve contre la participation de Montaigne à la composition du texte du *Contre-Un;* je ne puis que vous encourager, dans l'intérêt de ma thèse, à vider votre sac tout entier.

Dr A. Armaingaud.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie Hachette. — *L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau*, par Pierre Villey, 1 vol. in-18.

Comme suite à son grand ouvrage sur les *Sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, M. Pierre Villey prépare deux volumes sur l'influence de Montaigne, l'un sur son influence en France, l'autre sur son influence en Angleterre. Les deux études sur Locke et Rousseau, qu'il nous présente aujourd'hui, sont détachées de son enquête sur les idées pédagogiques de Montaigne. « Sans doute, écrit-il dans l'Avant-propos de son livre, le problème le plus intéressant eût été de rechercher ce qui, de ses théories, a passé dans la pratique, ce que leur ont emprunté les éducateurs des jésuites, de Port-Royal et de l'Oratoire. Les questions ne m'auraient donné que de fragiles et bien incertaines réponses. A les étudier, on constate des ressemblances plus peut-être que des influences. Je les abandonne à des chercheurs plus aventureux, et je me contenterai d'indiquer quelques doutes à leur sujet. » Ce faisant, M. Pierre Villey nous a donné une preuve de son sens critique et de sa sagesse. Je ne crois pas, quant à moi, que Port-Royal, par exemple, ait été vraiment tributaire de Montaigne, en quoi que ce soit. Et de ce que Pascal connaissait à fond Montaigne et lui a fait ici et là des emprunts non douteux, on aurait tort d'en conclure que Lancelot, Nicole et les autres, s'étaient nourris de Montaigne. Tout au plus l'avaient-ils lu poué le réfuter. Je me méfie de la recherche obstinée des sources, et je déplore que la jeunesse universitaire passe son temps et le meilleur de son temps dans cet exercice inutile et prétentieux. Elle a vraiment mieux à faire qu'à passer au crible les textes de tous les écrivains qui ont marqué dans l'histoire littéraire. L'étude des sources a remplacé peu à peu celle des idées générales par qui juraient tous les anciens professeurs, jusqu'à Brunetière. Et j'ai entendu celui-ci pester contre la plaie nouvelle, c'était son mot, qui se traduit tous les ans

par des alignements de thèses aussi massifs que ceux des pierres de Carnac. Ce n'est pas avec ces pavés doctoraux qu'on rajeunira l'esprit de la vieille Université. Comme le dit judicieusement M. Villey, parlant de l'influence que Montaigne a pu exercer sur Locke et sur Rousseau, « tous, grands et petits, nous devons beaucoup à nos semblables ; sans leur contact, sans l'héritage de nos devanciers, nos idées resteraient à l'état embryonnaire. Quelque génie que nous ayons, des influences s'exercent sur nous et nous aident à le mettre en valeur. » Mais il faut se méfier des similitudes et des rencontres. Que de choses ont l'air d'avoir été empruntées, qui ne doivent réellement rien à personne !

D'après le petit livre de M. Villey, l'enquête à laquelle il s'est livré a eu pour résultat d'établir que si Montaigne a contribué largement à l'élaboration des idées de Locke, il n'en va pas de même de celles de Rousseau, qui a su se dégager et bâtir des théories pédagogiques qui sont bien à lui. C'est aussi mon opinion.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

Le gérant : LÉON SÉCHÉ.

Imp. BERGER-LEVRAULT, 20, rue Geoffroy L'Asnier, Paris.

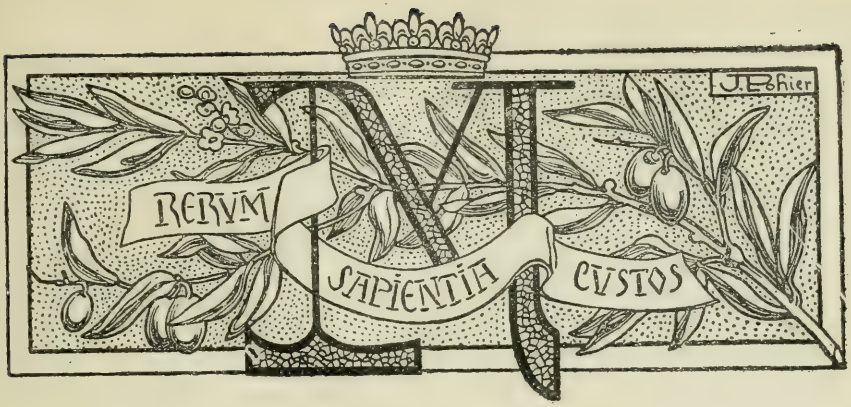

Montaigne a-t-il eu quelque influence sur François Bacon ?

INTRODUCTION

Les deux grands noms qui figurent au titre de cette étude serviront d'excuse à son extrême minutie. On ne saurait être trop précis lorsqu'il s'agit de penseurs qui ont joué un rôle si considérable.

Depuis quelques années, il est fort à la mode en Angleterre et en Allemagne de rechercher chez Montaigne l'origine de nombre d'idées exprimées par Shakespeare et par Bacon. Un sport d'un genre nouveau, plus germanique, semble-t-il, qu'anglo-saxon, est de faire la chasse aux passages de ces trois auteurs qui, placés en parallèle, prouveront l'influence du moraliste français sur les deux grands génies de l'Angleterre qui lui sont presque contemporains. On est allé dans cette voie jusqu'aux plus puérils rapprochements, et l'on a montré quelles ridicules fantaisies une méthode excellente, quand elle est mal appliquée, peut sembler autoriser. Quelque flatteuse que puisse être pour notre orgueil national cette manie d'érudits, force nous

est de nous montrer un peu circonspects. Shakespeare a lu les *Essais* ; incontestablement même il leur a fait deux ou trois emprunts ; ce sont là néanmoins des raisons insuffisantes pour que nous donnions crédit à cent autres emprunts que lui attribue l'imagination de critiques en quête d'inédit, et pour que nous prenions en considération les théories ambitieuses qu'on bâtit sur d'aussi fragiles fondements. Pour Shakespeare, je ne saurais discuter les hypothèses trop insaisissables des Stedefeld, des Jacob Feis et des Robertson. Pour Bacon aussi, la fantaisie s'est donné libre carrière. Il m'a paru cependant qu'en ce qui le concerne, les données du problème étaient moins fuyantes, et qu'il y avait lieu de se demander si l'on pouvait dégager de ce courant d'opinion quelque enseignement précis.

Les résultats essentiels de cette enquête peuvent se résumer en deux mots

Bacon a certainement connu et apprécié l'œuvre de Montaigne. De cela les preuves abondent.

Pourtant les *Essais* de Bacon ne sont pas, comme on le supposait, dans leur forme originelle, imités des *Essais* de Montaigne: l'examen des éditions successives dans lesquelles ils ont paru et des rapprochements qu'on a signalés entre les deux œuvres ne laisse guère de doute à ce sujet. Ils ont peut-être subi l'influence lointaine des *Essais* de Montaigne, ils n'en sont pas sortis.

D'autre part, il est probable que Bacon a préparé par son commerce avec eux cette critique de la raison humaine qui est la base de sa méthode nouvelle. Sur ce dernier point toutefois, nous ne pouvons formuler qu'une hypothèse vraisemblable, et il est peu croyable qu'on parvienne jamais à une certitude.

Tout cela revient à dire que, dans les pages de Bacon où l'on a relevé le plus de rapprochements avec Montaigne, l'influence de Montaigne semble être peu importante, tandis qu'elle est peut-être très considérable dans des pages où l'on n'en relevait point.

Concluons une fois de plus que la méthode qui consiste à juger l'influence d'une œuvre sur une autre au moyen de similitudes verbales que l'on remarque entre elles est une méthode dont il convient d'user avec une extrême prudence.

CHAPITRE PREMIER

LES DONNÉES OBJECTIVES DU PROBLÈME.

Il y a près de cinquante ans que, pour la première fois je crois, on s'est avisé de se demander si Bacon n'avait pas contracté une dette envers Montaigne. En 1862 parut en allemand, dans l'*Archiv de Herrig*, un article intitulé : *Montaigne et Bacon*. L'auteur avait été frappé de constater que tous les deux avaient, presque en même temps, fait usage du titre d'essais. Il en prenait prétexte pour instituer un parallèle entre le rôle littéraire de Montaigne et celui de Bacon dans une étude d'ailleurs très générale, dépourvue de tout rapprochement précis. Aucune conclusion ferme ne s'en dégageait sur les rapports littéraires des deux écrivains.

Presque à la même époque, en 1867, probablement sans connaître cet article, un des admirateurs les plus fervents de Montaigne, un lecteur assidu des *Essais*, Edouard Fitzgerald, écrivait dans une lettre adressée à Wright : « Me trouvant avec Robert Groome, le mois dernier, je lui dis avoir rencontré du Bacon chez Montaigne. Robert Groome me répondit que vous aviez fait la même observation et que vous étiez effectivement en train d'en recueillir des témoignages. Il s'agit, je crois, de citations de Sénèque employées par Bacon de telle manière qu'il les devrait évidemment à Montaigne... Je n'avais pas remarqué ces rencontres de Sénèque, mais j'avais observé quelques passages de Montaigne lui-même qui me semblaient être passés dans les

Essais de Bacon. » Le fait avait donc frappé en même temps les deux correspondants.

L'investigation à laquelle Fitzgerald songeait à se livrer était bien différente de celle du critique allemand. Il ne l'entreprit pas, je pense, mais d'autres s'en acquittèrent. On signala des emprunts ; l'impulsion une fois donnée, on n'en releva que trop. On en découvrit au-delà de toute mesure. Chaque chercheur tenait à honneur d'enchérir sur son devancier. Reynolds en indiquait un grand nombre dans son excellente édition des *Essais* de Bacon. Dieckow les reprit dans une dissertation inaugurale présentée à l'Université de Strasbourg en 1903 (1), et en ajouta beaucoup auxquels Reynolds n'avait pas songé. Une nouvelle liste parut encore en 1908, dans l'ouvrage de Miss Norton intitulé : *The spirit of Montaigne*. Entre temps, on ne se faisait pas faute d'affirmer que les *Essais* de Montaigne avaient eu sur les *Essais* de Bacon une influence considérable (2).

Devant un tel concert d'affirmations et d'enquêtes, nous sommes tenus de nous demander ce qu'elles renferment de solide. Pour ne parler que des enquêtes, constatons d'abord qu'elles ont le tort de vouloir trop prouver. Elles multiplient sans mesure les rapprochements insignifiants, ceux qui ne révèlent ni une influence de Montaigne, ni même une similitude de pensée vraiment instructive. On s'amuse à relever chez Bacon jusqu'aux idées les plus banales pour les faire dériver de Montaigne. Elles ont encore le défaut, inévitable il est vrai, celui-là, de négliger quelques rapprochements qui m'ont paru importants. Il y avait donc lieu

(1) *John Florio's englische Uebersetzung der Essais Montaigne's und lord Bacon's Ben Jonson's und Robert Burton's Verhältnis zu Montaigne* — Strasbourg, 1903.

(2) Voir par exemple Ueberweg-Heinze : *Grundniss der Geschichte der Philosophie der Neuzeit*, volume I, 8e éd. Berlin 1896, S. 68 ; et aussi Kuno Fischer : *Francis Bacon und seine Nachfolger;* 2e éd. Leipzig 1875 ; S. 18. — Les jugements de ces deux critiques sont reproduits dans la brochure de Dieckow, p. 56.

de les reviser entièrement (1) pour les compléter et pour les élaguer. Plus encore, je leur reprocherai à toutes d'être de simples listes très sèches dans lesquelles aucun effort n'est tenté pour montrer la valeur ou l'insignifiance de chaque rapprochement, et pour dégager des conclusions d'ensemble. De semblables énumérations, où chaque terme est d'une appréciation si délicate parce que le lecteur est privé des contextes et du coup d'œil d'ensemble qui seul donne à chaque pensée sa vraie portée, me semblent presque stériles si l'auteur ne nous aide pas à les interpréter.

J'avertis, au reste, que nous n'aboutirons qu'à des résultats probables. Bacon est de ceux pour lesquels une étude d'influence est toujours discutable. Il y a bien des manières de subir une influence : certains reproduisent les pensées ou les anecdotes qui les ont frappés presque dans les termes mêmes où elles se sont présentées à eux. En travaillant, ils ont des livres ouverts sur leur table, ou bien des notes très précises, ou encore leur mémoire très verbale conserve et leur rend le texte avec le sens. C'est ainsi que Montaigne transcrit presque intégralement de nombreux passages de ses auteurs, du *Plutarque* d'Amyot surtout, qu'il traduit fidèlement des morceaux de son cher Séneca, qu'il cite des vers de ses poètes. Son originalité est alors dans l'écho que ces pensées éveillent en lui, dans la méditation qu'il y accroche. Ceux-là nous aident singulièrement à découvrir leurs dettes. Mais il en est d'autres, et Bacon est de ce nombre, qui se pénètrent d'une pensée étrangère, la digèrent, la transforment ; lorsqu'ils l'expriment elle est devenue leur, elle ne porte plus la signature de l'inventeur. Quelquefois, elle a fourni un simple

(1) Il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer que, lorsqu'elle a entrepris ses recherches, Miss Norton ignorait celles de M. Dieckow, et que j'ai moi-même entrepris les miennes avant de connaître aussi bien celles de Miss Norton que celle de M. Dieckow. Nos trois enquêtes ont donc été conduites indépendamment les unes des autres, et néanmoins celle dont j'apporte ici les résultats a profité de ses devancières. Il y a donc quelques chances pour que peu de rapprochements essentiels nous aient échappé.

chaînon dans un long raisonnement, un argument dans une démonstration ; quelquefois elle s'est enrichie d'aperçus et de développements inattendus. Pour ces derniers surtout, la recherche d'influence est infiniment délicate.

Bien plus, même lorsqu'il veut citer, Bacon est très inexact et défigure ses sources. « La négligence, nous dit Reynolds (1), est certainement un des traits caractéristiques des *Essais* de Bacon. Travaillés et policés, comme ils le sont par endroits, aspirant à vivre autant que les livres, ils n'en fourmillent pas moins d'erreurs et de citations fausses. » Avec tout son désir de défendre Bacon, Spedding ne peut qu'excuser ses défauts, il lui est impossible de les méconnaître.

Aussi, pour donner une base solide à nos hypothèses, nous est-il particulièrement nécessaire de rechercher s'il existe quelques preuves incontestables de relations entre Montaigne et Bacon. Dans leur désir de faire large l'influence de Montaigne, les commentateurs ont supposé qu'il avait connu personnellement Bacon. La rencontre aurait eu lieu en France, dans l'été de 1577. Miss Grace Norton (2), auteur de cette hypothèse, a relevé dans l'*Histoire de la vie et de la mort* (3), un passage où Bacon déclare avoir rencontré à Poitiers un Français qui devint célèbre par la suite, et dans lequel elle croit reconnaître Montaigne. La chose est possible, mais rien de plus. Aucun des faits allégués par Miss Norton n'emporte la conviction. Ce « juvenis ingenuosissimus sed paululum loquax », avec lequel Bacon eut des relations familières « in mores senum invehere solitus est, atque dicere : si daretur conspici animos senum, quemadmodum cernuntur corpora, non minores apparituras iniisdem deformitates : quin etiam ingenio suo indulgens, contendebat vitia animorum in senibus vitiis corporum esse quodam modo consentientia et parallela.

(1) Voir son édition *des Essais* de Bacon, 1890, introduction.

(2) Miss Norton : *Early Writings of Montaigne* : New-York, 1904 page 205.

(3) Ed. Spedding, t. II, page 211.

Pro ariditate cutis, substituebat impudentiam ; pro duritie viscerum, immisericordiam ; pro lippitudine oculorum, oculum malum et invidiam ; pro immersione oculorum et curvatione corporis versus terram, atheismum neque enim cœlum, inquit, respiciunt, ut prius ; pro tremore membrorum, vacillationem decretorum, et fluxam inconstantiam ; pro inflexione digitorum, tanquam ad prehensionem, rapacitatem et avaritiam ; pro labascentia genuum, timiditatem ; pro rugis, calliditatem et obliquitatem : et alia quæ non occurunt. »

Il est vrai que Montaigne a été dûr pour la vieillesse : miss Norton n'a pas eu de mal à le montrer. Mais bon nombre de ses contemporains ont pu penser comme lui sur ce sujet. Antoine de Guevara en parle avec aussi peu de ménagement dans ses *Epîtres dorées*, et l'on sait de quelle faveur jouissaient alors les *Epîtres dorées* de Guevara. Une idée aussi générale n'appartient à personne.

Ce qu'il eût fallu pour nous convaincre, ç'eût été de trouver dans les *Essais* de Montaigne quelques-unes de ces ingénieuses comparaisons qui avaient frappé Bacon dans la conversation de son interlocuteur. Or, miss Norton n'en signale point, et il est impossible d'en relever aucune. Nous ne pouvons pas nous fier à une conjecture plus séduisante que solide.

Si Francis Bacon n'a pas rencontré Montaigne, à tout le moins il est bien probable qu'il a entendu parler de lui par quelqu'un qui lui touchait de près. C'est par l'intermédiaire d'Antony Bacon, le frère de Francis, qu'on devait chercher un lien entre les deux écrivains. Antony a passé en France non quelques mois, mais une grande partie de sa vie, plus de douze années. Il a voyagé dans diverses provinces, s'occupant partout de nouer des relations avec les protestants. Arrivé à Bordeaux à la fin de 1583, il y resta quinze mois. Il y revint en 1590 pour y demeurer de nouveau. Il était bien probable à priori que durant ces séjours, surtout dans le premier qui se place au temps de la mairie de

Montaigne, Antony Bacon avait dû rencontrer l'auteur des *Essais*, qui comptait des protestants dans sa famille. Le dictionnaire britannique de biographie nationale (1) l'affirmait sans en donner de preuve. Une lettre de Pierre de Brach (2), retrouvée dans la volumineuse correspondance du diplomate anglais, nous

(1) Article Antony Bacon.

(2) Au moment où j'ai écrit cette étude, en 1907, je devais la connaissance de cette lettre à M. Auguste Salles qui me l'avait très aimablement communiquée et auquel j'exprime ici ma sincère gratitude. Elle a depuis été publiée par M. Sidney Lee. En voici le texte tel que le donne M. Sidney Lee :

« Monsr. ; Il me souvenoit tant de l'estat ou vous estiez quand vostre despart vous desroba de nous, qu'aussitost que je vy le sieur, qui me rendist la vostre lettre je luy demanday comment il vous alloit, sans que je prins le loisir de l'apprendre par vous-même. Ainsi s'enquiert-on, souvent de sçavoir et de voir, ce que le plus souvent nous trouverons contre nostre desirs comme contre mon desir et avec grande desplaisir je sçeus la continuation de vostre mauvais portement. Il me souvient bien, que je me deffiois qu'en une saison si facheuse, vous peussiez supporter le travail de la mer qui vous devoit porter. Mais vous estiez si affamé de vostre air natural, que ce desin vous faisoit mespriser tout danger. Vous aviez raison de vouloir s'éloigner le nostre pour la mauvaise qualité, qu'il a prins par les evaporations de nos troubles, qui l'ont tellement infecté, qu'il n'a nous laissé rien de sain, et nous enmaladé autant de l'esprit que du corps. Quant à moy, monsieur, je me suis retiré en ce lieu, ayant tout à faict quitté Bourdeaux, pour ce que Bourdeaux ne me pouvoit rendre ce que j'y ay perdu, et je continue en ma solitude de rendre ce que je dois à la mémoire de ma perte. J'ay icy dressé un estude aussi plaisant à mon desplaisir que nouveau en ses peintures et devises, qui ne sortent point de mon subject. Je les vous descriray, si j'avois autant de liberté d'esprit que de volonté. Mais je suis touché si au vif d'un nouvel ennuy par la nouvelle de la mort de Monsr. de Montaigne, que je ne suis point à moy. J'y ay perdu le meilleur de mes amis ; la France le plus entier et le plus vif esprit qu'elle eut oncques, tout le monde le patron et mirroir de la pure philosophie, qu'il a tesmoignée aux coups de sa mort comme aux escrits de sa vie, et à ce que j'ay entendu ce grand effect dernier n'a peu en luy faire dementir ces hautes parolles. La dernière lettre missive, qu'il receut, fut la vostre, que je luy envoiay, à laquelle il n'a respondu, pourcequ'il avoit à respondre à la Mort, qui a emporté sur luy ce qui seulement estoit de son gibier ; mais le reste et la meilleure part, qui est son nom et sa mémoire, ne mourra qu'avec la mort de ce tout, et demeurera ferme comme sera en moy la volonté de demeurer tousjours, Monsr., Vostre très humble et affectionné serviteur. De Brach.

en fournit une incontestable ; elle témoigne non seulement qu'il était lié avec des amis intimes de Montaigne, mais qu'il entretenait un commerce épistolaire avec Montaigne lui-même. La dernière lettre que reçut Montaigne lui venait d'Antony Bacon et la mort ne lui permit pas d'y répondre. Le diplomate était rentré en Angleterre depuis quelques mois (février 1592). Il est vraisemblable qu'il y apporta les *Essais* et qu'il les fit lire à son frère, s'il n'avait déjà pris soin de les lui envoyer. On peut encore supposer sans invraisemblance que Pierre de Brach, qui prépara avec Mlle de Gournay l'édition posthume parue en 1595, la première complète, tint à lui faire parvenir les pensées encore inédites de leur ami commun.

En tout cas, trois faits établissent que Francis Bacon a connu et pratiqué les *Essais*. Il a fait un emprunt direct à Montaigne, il a fait une allusion à sa personne en le nommant il a cité un passage extrait de son livre dont il a indiqué lui-même la source.

Ce qu'il emprunte, c'est le titre de son premier ouvrage, les *Essais*. Nous verrons tout à l'heure qu'il n'y a pas de contestation sur ce point. En 1623, lorsqu'il traduit en latin et remanie sa première partie du *De augmentis*, il y insère cette phrase que les confessions de Montaigne lui inspirent : « Ceux qui ont naturellement le défaut d'être trop à la chose, trop occupés de l'affaire qu'ils ont actuellement dans les mains, et qui ne pensent pas même à tout ce qui survient (ce qui, de l'aveu de Montaigne, était son défaut), ces gens-là peuvent être de bons ministres, de bons administrateurs de République, mais s'il s'agit d'aller à leur propre fortune, ils ne feront que boiter (1) ».

Enfin, dans l'édition des *Essais*, qui parut en 1625, tout à la fin de sa vie, Bacon cite textuellement une explication psychologique de Montaigne (2).

(1) Bacon *De augmentis*, livre VIII, ch. 2.
(2) Bacon, *Essays*, édition Spedding. t. VI, page 379.

Je ne connais aucun autre passage emprunté textuellement par Bacon à Montaigne. Plusieurs citations d'auteurs latins se retrouvent chez l'un et chez l'autre. Il est à présumer que Bacon n'est pas toujours remonté à la source antique, et qu'il a pris quelques textes chez Montaigne. Je n'ai pu m'en assurer pour aucun. Pour cela, il eût fallu trouver un texte qui, identique chez Montaigne et chez Bacon, présentât une leçon différente de celles que fournissent les éditions de l'époque. Alors seulement nous aurions su avec certitude que Montaigne est la source. Etant donné qu'il habille parfois à sa mode ses citations, on pouvait espérer que pareille enquête aboutirait. Mais je n'ai rien rencontré qui permît une affirmation. Comme témoignages objectifs, incontestables, nous sommes donc réduits aux trois que j'ai indiqués.

De ce nombre, nous ne pouvons évidemment pas conclure que Montaigne ait été l'un des auteurs préférés de Bacon, car d'autres noms sont cités beaucoup plus souvent que le sien ; il ne faudrait pourtant pas en conclure non plus que son influence est négligeable, car l'influence d'un écrivain ne se mesure pas au nombre de fois que son nom se retrouve mentionné par ses successeurs. Des motifs variés peuvent appeler ces mentions. Si Bacon nomme si fréquemment beaucoup d'auteurs anciens, tout particulièrement Tacite et César, ce n'est pas seulement parce qu'il est leur disciple fervent et que sa culture classique est de premier ordre, c'est encore par coquetterie d'homme de lettres. La mode y était : c'est elle aussi qui le pousse à orner son discours de citations de poètes latins, comme elle avait conduit Montaigne à multiplier ses allégations, bien qu'il en condamnât l'abus. Parmi les modernes Gilbert et Machiavel sont nommés chacun plus de vingt fois. Machiavel a été le maître de Bacon en politique. Bien qu'il le critique souvent, il a beaucoup admiré sa méthode et son œuvre, et il semble que Gilbert ait joué, lui aussi, un rôle important dans la formation de ses idées. D'autres écrivains ont eu une

influence moindre sans doute, mais bien probable, comme Baldassare Castiglione, Guazzo, qui ne sont pas même nommés par lui. Guichardin semble avoir eu une part, lui aussi, dans l'élaboration de ses idées politiques ; or, je ne trouve le nom de Guichardin qu'une seule fois. Machiavel en politique, et Gilbert en physique, étaient des novateurs audacieux qui ont frappé l'imagination de leurs contemporains par l'originalité de leurs théories ; la plupart de leurs idées, étroitement liées à l'ensemble de leurs conceptions, y restent en quelque sorte attachées, évoquent le souvenir du système et conservent pour ainsi dire la marque de leur origine. Montaigne n'a pas de système : on lui en prêtera un plus tard, mais il n'en a pas. Sans ordre, il médite sur les questions que son esprit se pose et jette des vues en tous sens ; et ces questions encore sont les plus courantes, celles que tout esprit réfléchi a méditées, soit en morale soit en logique. On voit plus clair et plus loin en le quittant, lorsqu'on revient aux questions qu'il a traitées, on y apporte un esprit nouveau, mais on ne sait plus qui a transformé le point de vue, on ne sait même plus que quelqu'un l'a transformé. Ses idées, très détachées les unes des autres, plus sensées que neuves, s'assimilent aisément et perdent leur étiquette de provenance. C'est peut-être une première raison qui rend croyable que, tout en étant beaucoup moins souvent nommé que Machiavel, Montaigne a pu avoir une influence égale à la sienne. Il y en a une autre : c'est que, précisément parce qu'elles sont moins systématiques et moins inattendues, les idées de Montaigne appellent moins une contradiction formelle que celles de Machiavel et de Gilbert. Malgré les apparences, le scepticisme de Montaigne n'est que sur fort peu de points en opposition avec les gigantesques espérances que Bacon fonde sur la raison, et nous aurons lieu de voir que Bacon accepte presque en entier la critique de Montaigne. Or, la réfutation appelle volontiers le nom de l'auteur réfuté, et c'est parfois pour les réfuter que Bacon cite Machiavel et surtout Gilbert.

Sans en tirer des conclusions de fantaisie, ou pour le moins prématurées, retenons de ces trois témoignages ce qu'ils peuvent incontestablement nous apprendre. Ils nous apportent la preuve évidente que Bacon a lu les *Essais* de Montaigne. Par leurs dates ils nous enseignent même que les *Essais* n'ont pas été pour lui un de ces livres de passage qu'on lit une fois, au temps de leur publication ou bien au moment où ils vous tombent sous la main, et auxquels on ne revient plus : l'un d'eux est du début de sa carrière, les deux autres sont de la fin, probablement séparés l'un de l'autre par plusieurs années. Notons encore que Bacon l'appelle simplement Montaneus, sans adjoindre à son nom aucun commentaire, ce qui parait signifier qu'il lui était familier. Enfin, la mention du *De augmentis* montre qu'il s'intéressait à son caractère.

Voilà tout ce que nous savons d'incontestable. Nous y pouvons ajouter toutefois (et c'est là une considération de grand poids), qu'on lisait beaucoup Montaigne autour de Bacon, qu'on faisait grand cas de ses *Essais*, que l'opinion publique appelait impérieusement sur eux l'attention. Quand Florio eut publié sa traduction, en 1603, très vite Montaigne semble avoir été en Angleterre un écrivain d'une grande notoriété, d'une notoriété comparable à celle des Boccace et des Machiavel. De nombreux témoignages (1), sur lesquels j'aurai occasion de revenir dans un autre ouvrage, en fournissent la preuve incontestable.

Montaigne est avant tout un moraliste : l'objet de son étude, il l'a répété, c'est l'homme dans sa diversité ondoyante et multiple ; et dans la peinture si attachante de son moi, d'une façon générale, nous pouvons dire que c'est l'homme qu'il a toujours cherché. Mais, pour connaître l'homme, Montaigne devait nécessairement s'efforcer de connaître l'origine et le fondement des idées de l'homme ; il devait encore préciser la méthode de son

(1) On en trouvera dans l'ouvrage de Miss Grace Norton, *the Spirit of Montaigne.*

étude. Et ainsi, par une double voie, il s'est trouvé amené à examiner le problème de la connaissance. Comme Montaigne, Bacon, avant tout peut-être, s'est attaché à étudier le problème de la connaissance, et à faire œuvre de moraliste. Il est historien dans son récit du règne de Henri VII, il est médecin dans son *Histoire de la vie et de la mort*, naturaliste dans sa *Silva silvarum*, romancier dans sa *Nouvelle Atlantide*, physicien dans son *Histoire des vents;* la théologie exceptée, il n'est pas de science cultivée de son temps dont il ne se soit sérieusement occupé, mais la grande affaire de sa vie ç'a été de définir l'objet et la méthode de la connaissance. Avec cette tâche, peut-être aucune ne lui a paru attachante comme la composition de ses essais de morale. C'est sa distraction favorite, comme il l'écrit lui-même quelque part, il y revient avec une notable prédilection; il enrichit et il gonfle son volume d'édition en édition, à la manière même de Montaigne. Nos deux philosophes se sont donc préoccupés des mêmes question.

On pourrait signaler un rapport étroit entre l'idée que Montaigne se fait de l'histoire et la manière dont Bacon la traite, mais il serait chimérique de chercher là une influence ; en matière de sciences non plus, Montaigne, qui n'est rien moins qu'un savant, n'avait rien à enseigner à Bacon. Nous devons nous en tenir au xdeux domaines que je viens d'indiquer. Nous chercherons d'abord l'influence de Montaigne sur l'œuvre de Bacon moraliste, ensuite son influence sur l'œuvre de Bacon inventeur de la méthode scientifique.

CHAPITRE II

Influence de Montaigne sur les Essais de Bacon (1)

Dans presque tous les ouvrages de Bacon, à des degrés diffé-

(1) Rappelons quelques dates qu'il est indispensable d'avoir présentes à l'esprit pour suivre cette étude.

rents et sous des formes diverses, on retrouve des soucis de moraliste : il est bien par là et de son pays et de son temps. Mais l'ouvrage où se montre le mieux en lui le moraliste, c'est assurément son recueil d'*Essais*. Aussi est-ce dans ce recueil que, comme il était naturel, les commentateurs ont recherché surtout l'influence de Montaigne. Je crois qu'ils ont eu le tort de ne pas s'occuper assez des dates et que leurs conclusions en ont été faussées.

La première édition des *Essais* de Bacon a été publiée en 1597. Mais dans deux des éditions postérieures, données en 1612 et en 1625, Bacon les a considérablement augmentés et modifiés. En volume, les premiers *Essais* représentent à peine la douzième partie des derniers. Vingt-huit années séparent la première œuvre des dernières additions, et ce sont vingt-huit années d'une extraordinaire activité tant dans la vie politique que dans la contemplation scientifique. Il est trop clair qu'il serait artificiel de considérer d'ensemble, comme si elles formaient un bloc, ainsi qu'on

Les *Essais* de Bacon ont paru en trois fois : l'édition de 1597 ne compte que 10 courts essais ; celle de 1612 en porte le nombre à 38 ; celle de 1625 à 57.

L'*Advancement of learning* (en anglais), qui est la première forme de l'*Instauratio magna*, est de 1605. L'*Instauratio magna* comprend deux parties : le *Novum organum*, en deux livres, presque entièrement nouveaux qui parurent en 1620 ; le *De augmentis* qui reproduit en latin l'*Advancement of learning* en y insérant quelques additions importantes et en divisant la matière en neuf livres au lieu de deux ; il est de 1623.

Nous nous référons pour Bacon, à l'édition de James Spedding, Robert Leslie, Ellis, Duglas Denom Heath, de 1858, Londres. Pour les Essais on trouvera au tome VI de cette édition les textes de 1597, 1612 et 1625, que nous nous proposons d'étudier successivement. Les citations sont empruntées à la traduction Riaux (Paris 1843), mais nous avons bien soin d'y introduire la distinction entre les trois éditions successives dont le traducteur n'a pas tenu compte. Je ne connais aucune traduction française de la première édition ; la seconde a été traduite par Beaudouin en 1610 (Paris, 1 vol. in-8°). Réimprimé en 1626 in-12, 1633, 1636, 1637, antérieurement à l'apparition de la troisième : la troisième se trouve dans toutes les traductions de Bacon.

l'a fait jusqu'à présent, des idées qui ont jailli à des époques si différentes, et qui ont été inspirées par des circonstances si variées. Nous nous priverions ainsi du moyen d'étude le plus précieux, celui qui peut nous donner les résultats les plus exacts. Il nous faut donc chercher, dans chacune des trois éditions successivement, si l'influence de Montaigne y est sensible.

I. — Prenons d'abord la première édition, celle de 1597 : avant de l'ouvrir, nous sommes frappés par le titre *Les Essais de Francis Bacon*. Voilà qui nous enseigne que certainement il avait déjà lu les *Essais* de Michel de Montaigne ; cette lecture même l'a probablement frappé puisqu'il en accepte ainsi le patronage, et, *à priori*, nous sommes disposés à penser qu'il a beaucoup pris à l'ouvrage français.

L'hypothèse d'une rencontre fortuite entre Bacon et Montaigne, chacun d'eux ayant indépendamment imaginé ce même titre pour des ouvrages de même genre, est si invraisemblable qu'elle est à négliger. Celle d'un modèle commun, un modèle italien par exemple, qui aurait suggéré à tous les deux cette même appellation, serait assez probable à première vue étant donnée l'abondance des emprunts que, à cette époque, et la France et l'Angleterre font à l'Italie ; mais malgré de longues recherches, je n'ai rien trouvé dans la littérature italienne du seizième siècle qui porte le nom de *Saggi* ou qui puisse le suggérer. Reste l'hypothèse d'un emprunt à Montaigne, seule admissible. Sans doute aucune traduction anglaise des *Essais* n'existait encore : la première, celle dont se servira Shakespeare, est celle de Florio, qui date de 1603 ; mais Bacon, qui était venu en France, savait le français. Il nomme dans ses ouvrages Du Bartas (1), Commynes (2) à plusieurs reprises, d'autres encore. Plusieurs fois aussi il cite des proverbes français, aussi bien dans son *Instauratio*

(1) Ed. Spedding, tome I, 449.
(2) Id., VI, 439.

magna (1) que dans ses *Essais* (2). Il écrivait même le français, et la littérature française était à sa disposition, non moins que l'italienne et l'espagnole. Or, s'il n'existe pas encore de Montaigne anglais, en revanche, en 1596, le Montaigne français est déjà singulièrement répandu: l'éditio nde 1595, la première complète, est probablement la huitième édition publiée, et dès avant cette date l'influence de Montaigne est déjà sensible chez plusieurs écrivains français, tels que Guillaume Bouchet, saint François de Salles, du Vair, Florimond de Raimond. On la sent même au-delà des frontières chez Juste Lipse. Rien de surprenant donc à ce que les *Essais* aient déjà pénétré en Angleterre. Nous avons vu qu'Antony Bacon les avait peut-être rapportés de Bordeaux ou reçus de ses amis bordelais (3), et qu'il put les faire lire à son frère Francis, si celui-ci ne les connaissait pas déjà. Faudrait-il voir un acte de reconnaissance dans ce fait que Francis lui dédia la première édition de ses propres *Essais* en 1597?

J'insiste sur ces faits parce que, le livre ouvert, une surprise nous attend: nous n'y trouvons presque rien qui rappelle Montaigne. Trois ou quatre des dix titres de chapitres font penser, il est vrai, à quelques-uns des *Essais* français qui sont parmi les plus connus: le second, *Of discourse*, qui dans la langue du temps signifie conversation; le septième, *Of health*, qui fait songer aux ironies de Montaigne contre les médecins, le huitième *Of honour and reputation* (4). Mais il n'y a guère que les titres qui

(1) *Cf* Livre VI, ch. 3.

(2) *Cf.* Les essais : of Fortune, of Vain glory.

(3) Aucun emprunt n'est assez précis pour qu'on puisse déterminer quelle édition de Montaigne Bacon avait entre les mains lors de la composition de ses premiers essais. Toutefois si l'essai *Of discourse* a quelque relation avec l'essai de Montaigne, *De la conversation*, qui est le huitième du troisième livre, il en résulte qu'il a connu une des dernières éditions parues alors, soit celle de 1588 soit celle de 1595, puisque ce sont les seules qui contiennent le troisième livre.

(4) Comparer chez Montaigne les essais III, 8, *De l'art de conférer;* II, 37, *De la ressemblance des enfants aux pères;* II, 16, *De la gloire.*

se ressemblent. Voyez le dernier de ces chapitres, par exemple, *Of Honour and Reputation* (1), et rapprochez-le du seizième essai du second livre de Montaigne, *De la gloire* : Montaigne a pour fin de nous faire sentir toute la vanité de la gloire et ajoute que si, néanmoins, on peut tirer quelque profit de cette duperie pour contenir les mauvais princes, il le faut faire sans hésiter ; Bacon se place à un tout autre point de vue : sans examiner si l'amour des hommes pour la gloire est raisonnable ou non, il cherche et énumère les moyens les plus sûrs que nous ayons de l'acquérir, parce qu'il sait que pour faire son chemin parmi les hommes, elle est d'une singulière utilité. Est-ce une réplique au chapitre de Montaigne, la réplique d'un homme d'action très ambitieux au philosophe qui épluche des idées dans la solitude de sa « librairie » ? Il est possible, mais rien n'invite sérieusement à le croire. En tous cas, ici, ce serait uniquement par contraste et par opposition d'idées que Montaigne aurait influé sur Bacon.

Pour ce qui est de la santé, « *Regiment of health* » (2), Bacon, en homme de science qu'il est, croit aux médecins et à la médecine; il donne des indications pour bien choisir l'homme à qui l'on veut confier le soin de son corps, tandis que Montaigne prétend n'en écouter aucun. Montaigne raille les médicaments, Bacon croit tellement à leur efficacité qu'il en prend non seulement lorsqu'il est malade, mais même en santé, afin qu'en temps de maladie son corps soit disposé à les recevoir. Sans doute sur un point capital il y a accord entre eux: c'est qu'avant tout il faut s'observer, connaître son propre tempérament, profiter de ses expériences individuelles: peut-être la lecture de Montaigne a-t-elle aidé Bacon à dégager cette idée-là, mais cela non plus, rien n'invite à le croire, et en tous cas là se limiterait l'influence sur cette question qui était capitale pour ces deux malades.

(1) Bacon, édit. Spedding, tome VI, p. 531.
(2) Bacon, édition Spedding, t. VI, p. 530.

Les autres traces d'influence que je relève sont aussi générales, moins précises encore. Faut-il entendre un écho de Montaigne dans des sentences comme celles-ci: « On rencontre assez d'hommes qui dans la conversation, sont plus jaloux de faire parade de la fécondité de leur esprit et de montrer qu'ils sont en état de défendre toute espèce d'opinion et de parler pertinemment sur toute sorte de sujets, que de faire preuve d'un jugement assez sain pour démêler promptement le vrai d'avec le faux: comme si le vrai talent en ce genre consistait plutôt à savoir tout ce que l'on peut dire que ce qu'on doit penser. Il en est d'autres qui ont un certain nombre de lieux communs et de textes familiers sur lesquels ils ne tarissent point, mais qui hors de là sont réduits au silence, genre de stérilité qui les fait paraître monotones et qui les rend d'abord ennuyeux, puis fort ridicules dès qu'on découvre en eux ce défaut. »

Montaigne a fait souvent de charmants portraits de ces pédants qui ne citent qu'Aristote dans la conversation, dont la robe et le latin font toute l'autorité. Je ne cite pas, parce qu'il faudrait trop citer, et aussi parce que je sens que la sentence de Bacon se réfère plus au tour intellectuel de Montaigne qu'à telle phrase particulière (1).

Deux ou trois rapprochements de ce genre au plus, aussi imprécis que celui-là, seraient encore possibles, et voilà tout.

Pour le fond notre récolte est donc très maigre: visiblement très peu des idées morales exprimées par Bacon viennent de Montaigne. Si nous regardons maintenant la forme, c'est une opposition radicale que nous constatons. Il n'y a rien de vivant, d'animé,

(1) Sur ce sujet de la conversation, outre cet essais. Cf le *De Augmentis* 1er chap. livre VIII et des « Short notes for civil conversation », ouvrage posthume qu'on estime être de Bacon et qu'on trouvera dans l'éd. Spedding, tome VII, page 105. On se convaincra aisément qu'à propos de ce sujet Bacon ne doit pas grand'chose à Montaigne. Il semble qu'il s'inspire davantage d'écrivains Italiens spécialement de Baldassare Castiglione dans son *Cortegiano*. Les gestes, les formes, voilà surtout ce qui paraît attirer son attention.

de personnel comme un essai de Montaigne, au moins dans les deux dernières formes, celles des éditions de 1588 et 1595. Sans cesse un exemple, une anecdote viennent animer la dissertation morale et attachent à des images concrètes l'attention du lecteur. C'est toujours sur des faits psychologiques soigneusement racontés dans le détail, tantôt pris aux histoires, tantôt puisés dans l'observation personnelle que Montaigne disserte. Les caprices de la composition chez lui ont toute la souplesse et toute la vie de la conversation. Les dix essais de Bacon, au contraire, apparaissent comme dix collections de petites recettes sèches, jetées presque pêle-mêle les unes sur les autres, sans un fait qui les éclaire, sans une anecdote qui repose. Il faut en donner un exemple afin qu'en sente le contraste complet entre les deux manières. Qu'on veuille bien songer, en lisant ce début du chapitre *Sur les dépenses*, à ce que Montaigne a dit du même sujet dans l'essai *De la vanité* et surtout au ton sur lequel il en parle: il n'est besoin d'aucun commentaire.

Des dépenses (1).

Les richesses ne sont de vrais biens qu'autant qu'on les dépense, et que cette dépense a pour but l'honneur ou de bonnes actions ; mais les dépenses extraordinaires doivent être proportionnées à l'importance des occasions mêmes qui les nécessitent, car il est tel cas où il faut savoir se dépouiller de ses biens, non seulement pour mériter le ciel, mais aussi pour le service et l'utilité de sa patrie. Quant à la dépense journalière, chacun doit la proportionner à ses propres biens, et la régler uniquement sur ses revenus en les administrant de manière qu'ils ne soient pas gaspillés par la négligence ou la friponnerie des domestiques. Il est bon aussi de la régler dans son imagination sur un pied beaucoup plus haut que celui où l'on veut la mettre réellement, afin que le total paraisse toujours au-dessous de ce qu'on avait imaginé. Ce n'est rien moins qu'une bassesse à de grands seigneurs d'entrer dans le détail de leurs affaires ; et si la plupart d'entre eux ont tant de répugnanue pour les soins de cette espèce, c'est beaucoup moins par négligence que pour ne pas s'exposer au chagrin qu'ils ressentiraient s'ils les trouvaient fort

(1) Bacon, éd. Spedding, tome VI, p. 529 et traduction Riaux, tome II, page 314.

dérangées. Ceux qui ne veulent pas gérer eux-mêmes leurs affaires et veulent s'épargner cet embarras, n'ont d'autres ressource que celle de bien choisir les personnes qu'ils chargent de leurs intérêts, avec la précaution de les changer de temps en temps, les nouveaux venus étant plus timides et moins rusés. Lorsqu'on a dessein de liquider son bien, on peut nuire à sa fortune en le faisant trop vite comme en le faisant trop lentement ou trop tard, car on ne perd pas moins en se hâtant trop de vendre qu'en empruntant de l'argent à gros intérêts. Celui qui a un vrai désir de rétablir ses affaires ne doit pas négliger les plus petits objets, il est moins honteux de retrancher les petites dépenses que de s'abaisser à de petits gains. A l'égard de la dépense journalière, il faut la régler de façon qu'on puisse toujours la soutenir sur le même pied qu'en commençant ; cependant on peut dans les grandes occasions, qui sont assez rares, se permettre un peu plus de magnificence qu'à l'ordinaire.

La traduction un peu diffuse, ne nous laisse apercevoir que fort imparfaitement l'allure très ramassée, presque lapidaire du texte anglais, dans lequel la plupart de ces conseils affectent la forme de courtes maximes très denses. Ce qu'elle permet de voir à tout le moins c'est qu'un essai de Bacon, j'entends un essai de la première édition, n'est qu'une collection de sentences pratiques, toutes nues, décharnées, dépouillées de toutes les circonstances vivantes qui les ont suggérées à l'auteur, sans exemples, sans explications, sans justifications; çà et là on aperçoit la velléité de classer ces sentences sous divers chefs, de rapprocher l'une de l'autre celles qui par la similitude de leur objet semblent s'appeler, mais elle se dément vite: ce qui frappe dans l'ensemble, c'est l'absence totale d'ordre. Chez Montaigne il n'y a qu'une composition fragmentaire, mais les différentes pièces s'agrègent les unes aux autres par des associations aisées, qui suivent le mouvement naturel de la pensée; chez Bacon il y a simple juxtaposition de pensées vraiment très peu dépendantes les unes des autres, unies seulement par l'idée très générale qu'exprime le titre de l'essai.

Nous autres lecteurs du vingtième siècle, à peine avons-nous lu deux de ces amas de maximes que la lassitude nous gagne,

et nous nous étonnons qu'on ait demandé une seconde édition d'un pareil ouvrage. Je parle (qu'on ne l'oublie pas) des premiers essais, et de ceux-là seulement. Nous n'y voyons pas un livre à lire mais tout au plus un recueil de réflexions, je dirais presque de comprimés de raison pratique, où l'on peut puiser de temps à autre un sujet de méditation. Si j'avais cité au lieu du chapitre *Des dépenses*, celui *Des études* ou celui *De la conversation*, cette impression se dégagerait plus fortement encore. Les idées morales ont tant de fois passé et repassé dans nos esprits que toutes sèches elles n'éveillent plus notre curiosité; elles ne valent que dans la mesure où l'auteur, par des faits, des démonstrations, des explications, sait les mettre en valeur et comme les ressusciter. Le lecteur collabore toujours avec l'auteur, mais lui laisser toute cette tâche d'illustration c'est trop lui demander : en somme, c'est dans la mesure où nous saurons par notre expérience, par notre imagination, enrichir et vivifier les maximes de Bacon que chacun de nous y trouvera de l'intérêt.

Sur ce point comme sur bien d'autres il nous est malaisé de nous replacer dans l'état d'esprit des hommes du seizième siècle. Le seizième siècle, aussi bien en Angleterre, ou l'on accueille si largement les littératures italienne et française, qu'en France et en Italie, s'est plu à manier les idées morales, à les présenter sous toutes les formes. Quelques années après ses *Essais*, Bacon, imitant en cela les Italiens, écrira son *De Sapientia veterum*, où il recherche avec une ingéniosité souvent plaisante un sens allégorique dans les mythes antiques; le plus souvent c'est un sens moral qu'il découvrira sous leurs voiles. Le même goût amène partout un renouveau de jeunesse pour les fables d'Esope et de ses continuateurs. Et les sentences toutes sèches n'ont pas moins de succès que les apologues et les mythes moralisés, témoin tant de florilegia d'auteurs anciens qui s'impriment partout, et des œuvres originales fort bien accueillies telles que, en France, les

Proverbes de Baïf (1) et les quatrains stoïciens de M. de Pibrac (2). En Italie les conseils et avis de Guichardin (3), de Lottini (4), de Sansovina (5). Ceux-là sont les véritables modèles de Bacon, ce n'est pas Montaigne. Bacon est bien là en accord avec le goût de son temps.

Ces faits rappelés, on comprendra très aisément, je crois, le succès de ces premiers *Essais*. Par le caractère très pratique, très positif de ses conseils, qu'on a certainement noté dans le chapitre *Des dépenses*, il a renouvelé pour ses contemporains un genre fort en vogue. Les sentences morales s'inspiraient surtout de la philosophie ancienne et des Pères; elles avaient une tendance marquée à prêcher surtout la vertu, à parler de la douleur, de la mort, de la science; Bacon parle au public de la manière de gouverner sa fortune, il lui dit comment on s'assure la réputation, comment il faut répondre aux solliciteurs. Il s'adresse aux intérêts les plus immédiatement sensibles. Montaigne avait renouvelé la leçon morale du seizième siècle; Bacon le fait aussi, mais à sa manière, et sa manière est tout autre que celle de Montaigne et, plus que Montaigne, il se contente des cadres traditionnels du genre.

En résumé, une forme tout autre, qui semble ignorer l'œuvre de Montaigne et se rattache à un mouvement différent; pour le fonds, trois titres sur dix et trois ou quatre pensées qui rappellent de très loin Montaigne, de si loin même qu'il n'y a aucunement lieu d'y voir des réminiscences, voilà tout ce que nous trou-

(1) *Les mimes, enseignemens et proverbes de Jan Antoine de Baïf.* Paris 1576, in 12, l'éd. de 1597 est augmentée du double.

(2) *Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignemens utiles pour la vie de l'homme*, Paris et Lyon 1574.

(3) *Più consigli e avvertimenti, in materia di republica et di privata.* Paris Morel 1576, in-4°.

(4) *Avvertimenti civili di M. Gioc. Franc. Lottini :* Firenze 1574, in-4°.

(5) Sansovino réunit les deux œuvres précédentes et y joint ses propres maximes dans un ouvrage publié à Venise en 1588 sous le titre de : *Propositioni : overo considerationi di stato...*

vons si nous comparons ces deux ouvrages qui portent le même titre. Ajoutons que deux courts traités complètent le petit volume de Bacon, les *Méditations sacrées*, et les *Couleurs du bien et du mal:* or, ni dans l'inspiration biblique de l'un, ni dans le souci de rhéteur qui a fait écrire le second, ni dans les matières contenues dans l'un et dans l'autre (1), je ne trouve l'influence de Montaigne. En somme, en 1597, Bacon adopte le titre d'Essais, ce qui semble indiquer qu'il va s'inspirer de Montaigne, et néanmoins il reste tout à fait indépendant de lui. A une époque où l'imitation est si courante, et souvent si servile, n'y-t-il pas là quelque chose de très surprenant ?

La raison de cette constatation inattendue pourrait bien être que son ouvrage était déjà écrit lorsque Bacon a lu Montaigne. Si seulement nous avions pu prouver que c'est l'édition complète, celle de 1595, qu'il a connue, par le rapprochement des dates l'hypothèse serait rendue assez vraisemblable, car la préface de Bacon est du mois de janvier 1597. Elle reste possible, mais indémontrable. En tout cas ce qui me paraît très probable, c'est que Bacon avait sa méthode arrêtée avant de connaître celle de son devancier.

N'oublions pas qu'il n'est plus un adolescent: il a 36 ans; s'il n'a rien publié il a beaucoup travaillé. Au sixième livre de son *De Augmentis*, celui où il traite de la rhétorique, il a inséré un recueil de lieux communs sur bon nombre de sujets moraux et politiques qui reviennent fréquemment dans les discours. Le but est de mettre à la disposition de l'orateur sur tout sujet qui se présente un trésor d'arguments pour et contre et, pour ce motif,

(1) Peut-être cependant est-ce avec raison que Fitzgerald a été frappé de la ressemblance des deux expressions que voici : Bacon: « Proceeding and resolving in all actions is necessary : for, as he sayeth well, not to resolve is to resolve (*Colours of good and evil*, IV). Montaigne: « parfois c'est bien choisir de ne choisir pas » (III. 9, t. VI, p. 182). Voir miss Norton, *The Spirit of Montaigne*, p. 11, et Bacon, éd. Spedding, t. VII, p. 81.

sur chaque matière il donne une série d'idées pour et une série d'idées contre; par exemple, sur le sujet de la richesse, il indiquera trois ou quatre lieux communs pour la défendre contre ses contempteurs, autant pour attaquer ceux qui la recherchent avec une excessive avidité.

Ce qu'il m'importe de noter pour l'instant, c'est qu'il déclare à plusieurs reprises et avec insistance que c'est au temps de sa jeunesse qu'il a réuni ces collections; c'est qu'en second lieu chacun de ces lieux communs est présenté sous forme de sentence, exactement comme sont les conseils de ses *Essais*. Il en explique lui-même la raison: il faut que ces idées soient faciles à retenir et faciles à manier, et pour cela qu'elles se présentent comme de petites pelotes de pensées que, le cas échéant, on n'aura plus qu'à dévider avec éloquence. Voilà pour la forme l'origine des *Essais* de Bacon: il faut que ces conseils, pour être fructueux, se retiennent aisément eux aussi. On les mettra donc en maximes. Et quant au procédé de composition, il sera le même: à mesure que, soit une expérience, soit une lecture lui suggérera quelque réflexion, il la placera dans sa classe, avec les autres de même genre. Voici un sentence qui visiblement est inspirée par Sénèque, cette autre (et il en est beaucoup de cette sorte dans l'essai *Des dépenses*) a été suggérée par un accident de la vie quotidienne. La seule différence est qu'il n'est plus question ici d'étoffer des discours d'apparat mais de diriger la vie. Il y faut des pensées plus solides, et qui proviennent plus de l'expérience, moins des livres.

Je pense donc que l'ouvrage de Bacon était déjà déterminé dans sa pensée, peut-être même écrit, lorsqu'il a connu celui de Montaigne. C'est sous d'autres influences qu'il l'a conçu. La lecture de Montaigne ne l'en a pas moins frappé; peut-être lui a-t-elle suggéré quelques maximes comme d'autres lectures l'avaient fait; elle a pu même incliner ses préoccupations vers certains sujets, bien que cela soit fort incertain; les moralistes,

quelque illimité que soit leur domaine, aborderont toujours les mêmes questions, et il n'y a rien à conclure de ce que deux d'entre eux ont traité les mêmes problèmes. Certainement il a apprécié hautement l'enquête morale de Montaigne. Il a aperçu que, comme lui, Montaigne donnait au public les fruits de son expérience, de ses méditations, de ses lectures. Il a pu penser aussi que la modestie du titre imaginé par Montaigne conviendrait singulièrement aux dix maigres chapitres qui composent cette première édition, et c'est pour ces motifs qu'il a adopté l'appellation d'*Essais*. Plus tard l'influence de Montaigne ne se bornera pas à si peu de chose. Nous allons en suivre le progrès d'édition en édition.

II. — Dans la deuxième édition (1) qui fut publiée quinze ans plus tard, il n'est encore que médiocrement sensible. Les dix chapitres primitifs ont reçu quelques additions peu importantes, et vingt-huit nouveaux essais sont venus se joindre à eux. Le livre est devenu cinq fois plus volumineux, mais dans la plupart des chapitres le caractère n'en est guère changé.

C'est que Bacon, encouragé par le succès qui approuvait sa méthode, pour beaucoup de ces enrichissements recourut à ces petites collections de sentences qu'il avait constituées dans sa jeunesse et qui étaient destinées à étoffer des compositions oratoires. Il les avait publiées, au moins en partie, quelques années plus tôt, en 1605, dans son *Advancement of learning*. Cela ne l'empêcha pas de les reprendre parfois textuellement. Presque toutes portaient sur des sujets de morale ou de politique, fort peu sur des questions juridiques, si bien qu'elles étaient tout à fait aptes à remplir ce nouvel office. Sans doute ces maximes réunies en vue de soutenir à volonté le pour et le contre en toutes causes, ne peuvent pas toujours s'harmoniser parfaitement ensemble : n'importe, il suffira de rejeter celles qui ne s'adaptent pas avec l'idée direc-

(1) J'entends l'éd. augmentée de 1612, dont on trouvera la reproduction dans l'éd. Spedding, tome VI, page 543.

trice, ou de les présenter comme des opinions fausses à combattre.

Plusieurs des essais qui paraissent pour la première fois dans l'édition de 1612 sont bâtis presque uniquement avec ces sentences (1) prises à l'*Advancement of learning;* tels sont les essais *Of praise*, *Of delaie*, *Of fortune;* d'autres leur doivent beaucoup. On pourra discuter la valeur de ce procédé. Il risque de substituer au souci de l'observation vraie, celui de l'expression frappante. L'Essai *des délais* par exemple vaut bien plus par les trouvailles de style que par le fond. Cela n'est pas surprenant dans un traité qui sort d'un exercice de rhétorique. On sera toutefois, je crois, obligé de reconnaître que, le plus souvent, l'esprit très pratique, très positif de Bacon a su éviter les conséquences fâcheuses que sa méthode de composition semblait devoir entraîner.

Quoi qu'il en soit, et quelque jugement qu'on porte sur le procédé, le fait est là. Grâce à cette circonstance que les recueils de sentences oratoires étaient déjà publiés, nous le saisissons cette fois sur le vif. De cette constatation pour le sujet qui nous occupe, nous avons deux choses à retenir: d'abord que Bacon confirme l'hypothèse exprimée plus haut. Il reconnaît implicitement une parenté entre la composition des *Essais* et la composition des recueils de lieux communs. Nous sommes portés à supposer que, comme ceux de 1612, les *Essais* de 1597 provenaient de recueils semblables, que Bacon n'a pas publiés en 1605, avec les autres, précisément parce qu'il les avait exploités déjà. En second lieu, nous remarquons que la richesse de ses portefeuilles tient en échec l'influence de Montaigne.

Regardons-y de plus près cependant: je crois qu'elle commence à se faire jour. Très vraisemblablement cette fois quelques idées morales sont empruntées à Montaigne.

(1) On trouvera les sentences dans le *De augmentis*, l. VI, ch. III.

J'attire en passant l'attention sur les essais intitulés *Of religion* et *Of young men and age*. Ils évoquent singulièrement le souvenir de Montaigne. Le second en particulier qui indique parallèlement les défauts de la jeunesse et ceux de la vieillesse dans l'action pourrait bien être une réplique aux perpétuelles critiques dont Montaigne accable les vieillards, et comme une mise au point de la question. Je n'insiste pas: aucun rapprochement ici ne serait probant.

Voici deux idées encore pour lesquelles une influence est possible, sans être certaine. Pour n'être pas propres à Montaignes elles ne sont pas si banales qu'on ne puisse songer avec quelque vraisemblance que Bacon les lui doit. Si l'on s'étudie trop à observer les convenances mondaines, nous dit en substance Bacon, on tombe dans une affectation choquante qui est contraire à la civilité (1). C'est tout à fait la leçon que Montaigne dégageait à la fin de son essai *De l'entrevue des rois:* « J'ay veu souvent des hommes incivils par trop de civilité, et importuns de courtoisie » (2). L'autre est dans l'essai *Sur le naturel considéré dans l'homme*. C'est dans la vie privée seulement, y dit Bacon, qu'on peut juger une âme aevc équité. Là l'individu se montre sans affectation; il est lui-même (3). Chacun reconnaît là un thème cher à Montaigne (4). Il l'a développé surtout dans son essai *Du repentir*, et c'est pour lui comme un principe directeur qui préside au choix de ses exemples et qui lui dicte sa méthode d'investigation morale.

Mais c'est surtout dans trois essais que l'influence de Montaigne semble probable: je veux parler des essais *De la mort*, *Des parents et des enfants*, *De l'athéisme*.

Il est vrai qu'en ce qui concerne la mort, Montaigne doit à Sénèque beaucoup des réflexions qu'elle lui inspire. Bacon a pu

(1) Bacon, *Essais*, éd. 1612, n° 30, éd. Spedding, tome VI, p. 576.
(2) Montaigne, I 13 à la fin.
(3) Bacon, trad. Riaux, tome II, p. 340, éd. Spedding, pour le texte de 1612, tome VI, p. 572.
(4) Montaigne, III 2.

puiser directement chez Sénèque, et certainement même il lui a emprunté quelques pensées sur ce sujet. Il y a risque ici de confondre l'influence de Montaigne avec celle de son maître. « Les gémissements, dit Bacon, les convulsions, la pâleur du visage, des amis désolés, une famille en pleurs, le lugubre appareil des obsèques, voilà ce qui rend la mort si terrible » (1). Qui n'est pas tenté de reconnaître ici du Montaigne ? N'a-t-il pas écrit à la fin d'un de ses plus célèbres essais: « Je croy, à la vérité, que ce sont ces mines et appareils effroyables dequoy nous l'entournons qui nous font plus de peur qu'elle: une toute nouvelle forme de vivre, les cris des meres, des femmes et des enfans, la visitation de personnes estonnées et transies, l'assistance d'un nombre de valets pasles et éplorés, une chambre sans jour, des cierges allumez, nostre chevet assiégé de médecins et de prescheurs, somme toute horreur et tout effroy autour de nous » (2). Il est vrai que de part et d'autre l'idée est la même, mais elle se retrouve encore à la XXIVme épître de Sénèque, et Bacon dans ce passage cite textuellement une phrase de cette épître. Visiblement elle est présente à son esprit.

Il n'est pourtant pas téméraire peut-être de croire que le stoïcisme de Montaigne à envisager la mort, à « l'accointer », qui avait si fort frappé en France les Florimond de Raimond, les du Vair, a attiré l'attention de Bacon et l'a aidé à dégager ce qu'il a retenu de Sénèque. Qu'on lise les chapitres de Montai-

(1) « Groanes and Convulsions, and a discoloured face, and friends weepings, and Blakes and obsequies, and the like, shew death terrible ». (Essai II vers le début).

(2) Montaigne I, 20, t. I, p. 132.

De même quand Bacon dit : « Il n'est point dans le cœur de l'homme de passion si faible qu'elle ne puisse surmonter la crainte de la mort », il peut penser aussi bien à la VIe épître de Sénèque qu'à cette phrase de Montaigne : « Toute opinion est assez forte pour se faire espouser au prix de la mort » (I, 14). Les exemples qu'il allègue à ce sujet peuvent être suggérés par l'un des modèles aussi bien que par l'autre.

gne (1) après celui de Bacon (2), on sera tout disposé à le croire.

Voici en tout cas une pensée que personne n'avait exprimée plus fortement que Montaigne: « Les stoïciens se donnent trop de soin pour exciter les hommes à mépriser la mort, et tous leurs préparatifs ne font que la rendre plus terrible; j'aime mieux celui qui a dit que « la mort est la dernière fonction et le dernier acte ou le dénouement de la vie » (3). On reconnaît l'idée qui emplit tout le chapitre *De la physionomie*, qui y est répétée sous toutes les formes (4).

De même Bacon a peut-être eu présent à l'esprit le chapitre de Montaigne intitulé *De l'affection des pères aux enfants* (5) en écrivant son essai *Of parents and children* (6). Sans doute ce n'est pas dans Montaigne qu'il a trouvé ces analyses très pénétrantes, des joies et des peines que nous causent nos enfants, mais c'est Montaigne qui a dû suggérer la comparaison des enfants de la chair avec les enfants de la pensée (son chapitre s'achève par un long développement sur ce sujet) et ce sont probablement

(1) Tout particulièrement le chap. 20 du premier livre « *Que philosopher c'est apprendre à mourir* » et le XIIe chap du livre III « *De la physionomie* ».

(2) Outre l'essai de Bacon (Essai 2) on peut voir dans le *De augmentis*, livre VII, chap. II, un passage où les mêmes idées sont exprimées.

(3) « The Stoikes bestowed too much cost upon death, and by their great preparations made it appeare more fearefull. Better saith he, *qui* finem vitæ extremum inter munera ponat naturæ (Essai 3).

Je ne rapproche ici que l'idée. « Celui » désigne non Montaigne, mais Juvénal, dont la phrase est citée en latin dans le texte anglais.

(4) Montaigne III, 12, t. VI, p. 292.

« Ils s'en venteront tant qu'il leur plaira, *tota philosophorum vita commentatio mortis est;* mais il m'est advis que c'est bien le bout, non pourtant le but de la vie... Au nombre de plusieurs autres offices que comprend le général et le principal chapitre de sçavoir vivre est cet article de sçavoir mourir, et des plus legers, si nostre crainte ne luy donnoit poids. »

(5) Mont. Essais II. VIII.

(6) Bacon, éd. Spedding *Essay* 6, tome VI, page 548.

encore se remarques et les exemples qu'il cite qui attirent l'attention de Bacon sur les dangers de l'avarice des pères (1).

Enfin dans l'essai *Of Atheism* je relève cette idée qu'un peu de philosophie incline l'esprit à nier l'existence de Dieu, mais que beaucoup de philosophie ramène à lui. C'est une opinion chère à Montaigne que l'extrême sagesse se rencontre avec l'ignorance, et que chez les demi-savants pullulent les erreurs. « Des esprits simples moins curieux et moins instruits il s'en faict de bons chrestiens, qui par reverence et obeissance croient simplement et se maintiennent soubs les loix. En la moyenne vigueur des esprits et moyenne capacité, s'engendre l'erreur des opinions: ils suyvent l'apparence du premier sens, et ont quelque tiltre d'interpreter à niaiserie et bestise que nous soyons arrestez en l'ancien train, regardant à nous qui n'y sommes pas instruicts par estude. Les grands esprits, plus rassis et clairvoians, font un autre genre de bien croians; lesquels, par longue et religieuse investigation penetrent une plus profonde et abstruse lumiere ès Escriptures, et sentent le misterieux et divin secret de nostre police ecclesiastique » (2).

Sans doute les réminiscences que je relève ainsi sont des réminiscences de détail, mais parmi ces maximes très sèches de Bacon on ne peut attendre que cela (3). A tout le moins quelques-unes de

(1) The illiberality of Parents in allowance towards their children is an harmefull error : makes them base, acquaints them with shifts, makes them sort with meane companie ; and makes them surfet more, when they come to plenty. » (Essay 6.)

Comparer chez Montaigne *Essais* II, 8, tome III, page 85.

(2) Mont. *Essais* I. 54, tome II, page 281 sqq.

(3) Y a-t-il lieu de tenir compte encore du parallèle que voici signalé par Dieckow (p. 67)?

Montaigne: « Il y en a plusieurs en ce temps qui discourent de pareille façon, souhaitons que cette esmotion chaleureuse, qui est parmy nous, se peust deriver à quelque guerre voisine, de peur que ces humeurs peccantes, qui dominent pour cette heure nostre corps, si on ne les escoulle ailleurs, maintiennent nostre fiebvre tousjours en force, et apportent en fin nostre entière ruine. Et de vray, une guerre estrangère est un mal bien plus doux que la civile. Par fois aussi ils ont à escient

ces idées sont peu courantes dans la littérature morale du temps; elles sont assez propres à Montaigne; elles nous invitent donc à penser que Bacon est resté en relation avec ces *Essais* dont la lecture l'avait tout d'abord frappé. Cette impression se fortifiera encore si nous remarquons que quelques apophtegmes, citations, images empruntés aux anciens se retrouvent à la fois chez Montaigne et chez Bacon. Bien évidemment rien ne prouve que Bacon les doive à Montaigne. Il vivait dans un commerce intime avec l'antiquité et a fort bien pu les puiser directement à leur source. Il est probable pourtant qu'il n'y a pas là pure coïncidence. A tout le moins Montaigne les a fait passer une fois de plus devant son esprit. Il les lui a présentés, commentés, illustrés par le contexte, mis en pleine valeur et, comme il disait, « en place marchande », et ainsi l'a invité à en faire usage à son tour. « Thales, disait-il par exemple dans une dissertation sur l'âge auquel il convient de se marier, y donna les plus vrayes bornes, qui, jeune, respondit à sa mère, le pressant de se marier, qu'il n'estoit pas temps, et, devenu sur l'age, qu'il n'estoit plus temps. Il faut refuser l'opportunité à toute action importune » (1). Et Bacon reprend « Les anciens n'ont pas laissé de mettre au nombre des sages celui auquel on demandait à quel âge il fallait se marier, et qui fit cette réponse : quand on est jeune il n'est pas encore temps, et quand on est vieux il n'est plus temps » (2). D'autres

nourry des guerres avec aucuns leurs ennemis, non seulement pour tenir leurs hommes en haleine, de peur que l'oysiveté mère de corruption ne leur apportast quelque pire inconvenient :

Et patimur longæ pacis mala sævior armis
Luxuria incumbit.

(II, 23).

Bacon: « A civil war indeed is like the heat of a fever, but a foreign war is like the heat of exercice, and serveth to keep the body in health, for in a slothful peace both courages wil effeminate and manners corrupt. » (Greatness of kingdoms, éd. Spedding, t. VI, p. 586.)

(1) Montaigne II, 8, t. III, p. 88.

(2) « Yet hee was reputed one of the wise men, that made answere to the question: when a man should marrie. — A young man not yet, an elder man not at all. » Ed. Spedding, tome VI, p. 579.

rapprochements (3), sans être plus décisifs que celui-là, inclinent nos esprits vers la même opinion.

Aussi y a-t-il quelque vraisemblance à attribuer à l'influence sourde de Montaigne une modification de forme, de méthode d'exposition, qui commence à se faire sentir légèrement dans cette seconde édition. La phrase s'allonge; les idées se lient entre elles; des transitions conduisent de l'une à l'autre; quelques-uns des nouveaux essais, ceux surtout qui ne sont pas sortis des maximes de jeunesse, présentent parfois de véritables petits développements; jusque dans ceux qui sont bâtis de maximes cousues ensemble, il y a moins de morcellement qu'en 1597; même parfois dans des essais de la première édition sont ajoutés certains détails, certains enrichissements de pensée, qui étoffent des remarques auparavant très sèches: voyez comme le début de l'essai *Of negociating* tend à changer d'allure. Il est manifeste que la méthode d'exposition de Bacon est en voie de se transformer: la maxime toute nue, la formule sèche commencent à lui paraître insuffisantes pour l'expression des idées morales.

III. — Mais c'est en 1625 seulement que cette transformation sera complète. Alors l'exemple de Montaigne agit davantage sur lui. Son influence se marque d'abord par l'apparition de quelques souvenirs personnels, en petit nombre, il est vrai. Rien n'était plus objectif que les premiers *Essais;* jamais le Moi de Bacon n'apparaissait au milieu de ces pensées générales, toutes uniformément à la troisième personne. Maintenant il lui arrive de raconter un mot qu'il a entendu, une anecdote dont il a été le témoins. Jamais toutefois dans aucun chapitre il ne se prendra lui-même pour sujet, et ses allusions à des souvenirs personnels

(3) Cf. par exemple cette image d'Aristote :
« Neither is the ancient ruse amisse, to bend nature as a wand, to a contrary extreame, whereby to set it right. » (Essai 26, Montaigne III, 10 au début).
Une citation de Martial : « *Principis est virtus maxima nosse suos.* » Bacon éd. Spedding, t. VI, p. 555, Montaigne III, 8, t. VI, p. 99).

restent trop rares pour modifier sensiblement la couleur de l'œuvre.

La multiplication des images et des comparaisons, des phrases incidentes, des explications et des justifications, des indications de lieu et de temps et de circonstances de tout genre, enfin de tout ce qui nuance et précise l'expression des idées psychologiques est d'une importance bien plus considérable. Tout cela, nous savons combien il le trouvait dans la pensée souple et ondoyante de Montaigne.

Mais ce qu'il trouvait surtout chez Montaigne c'était l'emploi constant des exemples; il en a senti toute la valeur. Dans ces *Essais* de 1597 je n'en relève aucun; la seconde édition en présente un petit nombre; dans la dernière il en insère presque à tous les chapitres. Voyez le chapitre *De la grandeur des Etats* (1): tous les exemples historiques que nous y lisons sur Rome, sur Athènes, sur l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie, etc. ont été ajoutés après 1612: combien, grâce à eux, les idées abstraites exprimées là par Bacon ont pris de relief, combien l'intelligence en est plus vive, plus lumineuse ! Dans l'essai *De la Mort* (2), au lieu d'allusions rapides aux morts de César-Auguste, de Tibère, de Vespasien, nous avons des détails nombreux, précis, exacts; leurs mots mêmes sont là, et avec eux seulement pénètre en nous ce sentiment du mépris de la mort que Bacon veut nous faire éprouver.

Ces trois éléments nouveaux, souvenirs personnels, exemples, procédés de style et tours de phrase capables de nuancer et de préciser les idées, révèlent une transformation radicale dans la manière de Bacon. Le système qui avait présidé à la construction des premiers *Essais* est maintenant abandonné. Ce qui en eux nous avait paru, au moins pour nous lecteurs du vingtième siècle, particulièrement frappant, l'auteur y a renoncé. Il n'y a

(1) Bacon, Essai XXIX, éd. Spedding, t. VI, page 544.
(2) Bacon, Essai II, éd. Spedding, t. VI, page 379.

pas là seulement une question de composition, il y a une manière nouvelle de concevoir les idées morales: au lieu de les concevoir sous leur forme la plus générale, il les voit plus concrètes, plus riches; il pourra ainsi saisir des réalités psychologiques plus précises, et ces nouvelles conceptions, beaucoup moins sèches, sont bien plus intéressantes pour des esprits comme les nôtres. Bacon a passé lentement du genre des maximes au genre de la méditation. Bien qu'il ne soit pas fourni dans les *Essais* de Montaigne d'exemples et d'images, ma conviction est que Montaigne est pour beaucoup dans cette transformation. Quiconque songera que, depuis la traduction de Florio, le livre de Montaigne était devenu très populaire en Angleterre, sera tout disposé à le croire. Par le titre qu'il avait adopté d'ailleurs, l'essayiste Anglais n'avait-il pas marqué son admiration ? Ne s'était-il pas montré enclin à subir l'influence de son devancier ?

Cela n'est pas à dire qu'à aucun moment Bacon s'est proposé comme modèle la forme des *Essais* de Montaigne. En aucune façon. Il aurait eu trop de chemin à faire pour le rejoindre. Il n'a voulu que se rapprocher par degrés de sa manière tout en restant très différent de lui. Voyez avec quel soin, en bon disciple de ses maîtres, les orateurs latins, maintenant qu'il n'écrit plus des maximes mais des dissertations, il s'attache à marquer la composition, et, ce que Montaigne détestait tant, il annonce les parties de son plan. L'essai *Of Judicature* (1) était déjà très régulièrement composé en 1612: en 1625 il y insère quatre phrases, l'une pour annoncer son plan, en trois parties, les autres au début de chacune d'elles pour marquer les articulations du raisonnement.

Il a d'ailleurs son but, tout autre que celui de Montaigne: on l'aperçoit dans quelques essais, dans les plus achevés. Deux ans avant cette dernière édition des *Essais*, il avait publié son *De augmentis*, où plus nettement que dans *The advancement of learning*, il définissait sa conception de la science morale, et pro-

(1) Bacon, *Essai* XXXVI, éd. Spedding, t. VI, p. 582.

posait pour la constituer de faire des monographies sur chaque passion, chaque vertu, chaque espèce de caractère, etc. Clairement, dans plusieurs des essais composés à cette époque, on devine l'intention de donner de petits modèles de ces monographies. De même ses histoires des vents, de la densité, de la vie et de la mort, sont des modèles des études d'histoire naturelle qu'il demande. ses apophtegmes sont des modèles de ces recueils qu'ils désire voir extraire des histoires. Ses essais *De l'Envie*, *De l'audace*. *de la dissimulation*. sont ainsi de véritables petits traités organisés, qui visent à pousser des enquêtes. Rien n'est plus contraire à la manière de Montaigne qu'une étude systématique de ce genre.

Bacon reste donc bien indépendant de Montaigne; il a sa conception à lui, il ne se propose pas d'imiter son devancier. Je crois seulement que la lecture de Montaigne a été l'une des causes qui ont brisé les anciens moules où il coulait ses observations morales, qui lui ont appris à se représenter autrement ses idées, à les vouloir plus concrètes. A lire Montaigne il a éprouvé le besoin d'user d'exemples lui aussi, de commenter, de serrer l'idée de plus près, d'en nuancer l'expression.

Si nous regardons maintenant non plus la forme de l'essai, mais son contenu, c'est encore la même remarque qu'il nous faudra faire: Bacon subit incontestablement l'influence de Montaigne, mais son originalité reste entière, sa personnalité se dresse vigoureusement en face de celle de Montaigne et s'oppose à elle. Nous venons de voir que le moule nouveau que Bacon construit vers la fin de sa vie pour y couler ses réflexions morales est bien à lui, très différent de tous les moules de Montaigne, et pourtant Montaigne l'a aidé à en former quelques pièces. De même Montaigne aide Bacon à dégager quelques idées de détail, mais dans l'ensemble sa pensée se développe très librement, et sa philosophie est toute différente. Comparer leurs deux œuvres, c'est en marquer le contraste.

Au travers de ses dissertations impersonnelles c'est le Moi de Bacon que nous découvrons; ce sont ses préoccupations qui dictent le choix des sujets, ses habitudes qui leur donnent leur caractère. Il n'est pas exposé à tous les regards, comme celui de Montaigne, mais on le devine, on sent qu'il est l'âme du livre, qu'il établit comme une parenté entre les différents chapitres et leur confère une sorte d'unité. Mais Bacon ne s'est pas retiré dans son château pour y chercher la sagesse antique au milieu des livres ,il a lutté longtemps pour arriver aux honneurs et réparer le tort que la fortune lui avait fait en le privant prématurément de son père, il a fait converger toute sa volonté et toute son intelligence vers les affaires publiques, et d'échelon en échelon il est arrivé à la première charge; il a eu à se pousser dans le monde, à se maintenir aux affaires dans des circonstances difficiles, il est tombé du pouvoir sous le coup des plus rudes attaques; à chacune de ces étapes, il a pu observer les hommes et les choses avec un sens pratique très pénétrant et une rare sagacité.

Ce sont les réflexions de l'homme d'action que beaucoup de ses essais nous exposent, les résultats de son expérience qu'ils nous apportent. S'il recommande d'avoir grand souci des bonnes manières, c'est avant tout parce que par elles nous acquérons un bon renom qui sert à notre avancement. Il a proposé dans le *De augmentis* de constituer un art de s'avancer dans le monde (1): on pourrait presque dire que quelques chapitres en sont traités dans les *Essais*. Sous les titres que voici : *De la ruse et de la finesse, De l'expédition dans les affaires, Des négociations, Des solliciteurs et des postulants* et beaucoup d'autres on trouvera des remarques d'une psychologie très pénétrante, très précise sur la manière de traiter les affaires. Il accumule là une collection de petites recettes dont il a pu éprouver la valeur, par exemple sur la manière d'apprendre une mauvaise nouvelle à son prince sans risquer de lui déplaire, sur les cas où il est plus pru-

(1) *De augmentis*, L. VIII, ch. 2.

dent de négocier par lettre, plutôt que par intermédiaire ou de vive voix. L'expérience qu'il a acquise dans les questions politiques lorsqu'il a mis la main au pouvoir se dépose dans une série de chapitres peut être plus nombreux encore et dont l'observation n'est pas moins précise ; tels sont pour ne prendre que les plus significatifs: *De la noblesse, Des troubles et des séditions De la souveraineté et de l'art de commander, Du conseil et des conseils d'Etat, De la véritable grandeur des Etats et des royaumes, Des colonies ou plantations de peuples, Des devoirs d'un juge.* Il apporte la même précision d'esprit aux questions d'économie privée : nous avons vu une partie de ses préceptes sur la manière de régler sa dépense; il a des remarques à offrir sur la manière de dessiner les jardins, sur les bâtiments, sur toutes les matières auxquelles son attention s'applique. Joignez à ce sens des réalités pratiques un sentiment moral très vigoureux sans cesse replongé aux sources bibliques car Bacon lit constamment la Bible, nous avons là les deux traits dominants de sa personnalité que ses *Essais* laissent deviner.

Montaigne, qui se défend avant tout de l'ambition, qui cultive son moi dans des voyages ou dans des méditations solitaires que ses bons amis du temps passé viennent lui suggérer, qui se laisse surprendre, si nous l'en croyons, ignorant qu'on met du levain dans son pain (1), a une manière tout autre d'envisager les choses. Sa morale, ou plutôt ses morales, car il en a en plusieurs, restent le plus souvent individuelles, « ineptes à la société publique » (2), comme il se plaît à le répéter : il vise à passer sur cette terre aussi doucement et aussi agréablement que possible. Entendez-le parler de l'amour: il se rappelle avec une douce volupté et avec une pointe de vanité aussi, les passions et les succès de sa jeunesse; plus les années l'approchent du tombeau, plus ce souvenir lui est cher.

(1) Mont. Essai II, t. IV, p. 246.
(2) Montaigne, Essais III, 9.

Ce sont d'exquises passions qui viennent ainsi chatouiller « sa vieille âme poisante » et lui rendre encore aimable son dernier reste de vie. Il nous met en garde contre leur excès, parce que, excessives, elles apportent plus de dangers que de plaisirs, mais il nous enseigne à les bien ménager, à en jouir longuement par la pensée, à étendre sagement toutes les voluptés. Pourvu que nous sachions y conserver la mesure et la prudence, il estime que c'est un doux commerce que le commerce des femmes, et qu'en somme les plus réels plaisirs de la vie corporelle sont là. Pour Bacon, l'amour est l'ennemi qui suce toute la volonté de l'homme et trouble les affaires, et quelque chose des foudres du christianisme semble passer dans les termes où il l'accuse de n'être qu'une ridicule hyperbole, bonne pour le théâtre, sans réalité, un enfant de la folie qui bouleverse le jugement (1), ruine les situations les mieux établies, et fait déraisonner jusqu'à la sagesse la plus pratique.

Comparez surtout la manière dont ils parlent l'un et l'autre de l'amitié (2) rien n'est plus caractéristique. Montaigne, dans la solitude de sa « librairie », jouit longuement du souvenir de La Boétie mort déjà depuis bien des années; il le « remâche », il le retourne en lui-même, il l'idéalise au contact des beaux exemples d'amitié que l'antiquité nous a légués. Il écrit alors les pages immortelles que l'on sait, si sublimes que peut-être il y faut voir plutôt le regret déchirant de l'ami qui a laissé en s'arrachant à ses bras une plaie toujours ouverte, qu'une peinture réelle de ses rapports avec La Boétie. Les deux âmes, pour lui, sont « meslées et confondues d'une union si universelle qu'elles effacent la couture qui les a jointes »; la volonté de l'ami s'abîme si entièrement dans celle de son ami qu'elles s'identifient l'une à l'autre et sont mues par les mêmes ressorts.

(*A suivre.*) PIERRE VILLEY.

(1) Bacon, Essai X, éd. Spedding, t. VI, p. 397.

(2) Montaigne, Essais I, XXVIII, — Bacon, Essai XXVII, éd. Spedding, VI, p. 438.

Curiosités poétiques du XVIe siècle

PIERRE LELOYER

Pierre Leloyer, sieur de la Brosse, naquit, comme il nous l'apprend lui-même (1), le 24 novembre 1550, et non 1540, ainsi que le dit Ménage fils (2), « de Pierre Leloyer paroissien d'Huillé « (près de Durtal), nommé Joachim par Claude Ménard et de « Jeanne Panchèvre ».

> Ma mère de moi grosse, un jour voulut apprendre
> Des Dieux quel je seroy : un fils, dit Apollon,
> Une fille dit Mars, nul des deux dit Junon.
> J'estois hermaphrodite, alors qu'ell' m'engendra.
> (Sonnets).

Il commença par étudier le droit à Toulouse, qu'on disait alors être « l'asyle des loix », et y resta trois ans ; c'est durant ce séjour qu'il y fit comme étudiant qu'il remporta aux *Jeux floraux* le prix de *l'églantine* pour une idylle *sur le Loir* et autres poésies, ainsi que sur un sujet proposé, dit Lacroix du Maine, pièce qui fut imprimée à oulouse, chez Armand Colomiez en 1572. C'est également dans cette ville et durant ses heures de loisir, si l'on en croit ce qu'il dit dans *l'épître dédicatoire* des ses *Œuvres et mes-*

(1) *Erotopegnie*, sur la date de la naissance, p. 7; Cf. Lacroix du Maine, t. II, p. 194.

(2) *Remarques sur la vie de P. Ayrault*, p. 168 ; Bayle, Dict. art. Loyer, p. 137, après avoir donné aussi la date de 1540, la rectifie dans la note, (a) p. 138.

langes poétiques, du 9 septembre 1578, qu'il composa la plupart des pièces et vers français qu'il voulait dès lors publier pour faire hommage à Jean de Nogaret, seigneur de la Valette, lieutenant général du gouvernement de Guyenne, mais que par suite de la mort de ce seigneur, arrivée le 18 novembre 1575, il oublia pour quelque temps ses poésies. Toutefois, étant venu depuis à Paris, où il resta cinq ans (1) non pour étudier le droit, mais pour « se perfectionner dans la pratique des loix, qu'il avait apprises aux Ecoles, à la suite du Parlement », et ayant eu lieu de connaître le mérite du jeune duc de laValette,gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, duc d'Epernon, fils de Jean de Nogaret, il reprit le dessein dont il avait suspendu l'exécution, revit ses poésies, en ajouta d'autres qu'il avait composées depuis 1575, en forma un recueil et le donna au public à la fin de 1578 (2), sous le titre : *Les Œuvres et meslanges poétiques de Pierre Le Loyer, Angevin, ensemble la comédie Nephelococugie*, ou *la Nuée des cocus, non moins docte que facétieuse, Paris, pour Jean Poupy*, 1579, in-12.

Nous ne pouvons discerner le motif qui inspira à Leloyer le désir de cacher la publication de cette première édition de ses poésies, mais ce qui paraît certain, c'est qu'il n'avait conservé de Toulouse et de ses habitants qu'un assez mauvais souvenir, qui se révèle dans le sonnet suivant et dans sept autres des sonnets politiques :

Adieu Tholose, adieu fameuse ville,
Où, par trois ans (3) j'ay mon estude mis,
Partie aux loix de la saincte Thémis
Partie aux soins de la Muse gentille,

(1) *Hist. du théâtre français*, les frères Parfait (t. III, p. 376), disent qu'il fit son droit à Paris.

(2) Il dit aussi que c'était la première fois qu'il faisait imprimer des poésies ; or, il avait d'après du Verdier (*Bibliothèque française*), déjà publié, chez Abel l'Angelier, l'*Erotopegine*, en 1576.

(3) Son concours au *Jeux floraux* étant de 1572, il a dû rester à Toulouse jusqu'en 1575, époque de la mort de Jean de Nogaret.

Où mon sçavoir et mon esprit agille
Ont fait crever mes propres ennemis,
Et où mes bons et fidèles amis
Ont embrassé mon naturel facile.

Il est bien vray que dans toy j'ay esté
Presque toujours d'un rhume tourmenté
Et d'un chagrin fantastique et bizarre ;

Rien toutes fois ne m'a tant courroucé,
Et rien n'a tant mon cerveau offensé
Comme les mœurs de son peuple barbare (1).

La Néphélococugie est une satire dirigée également contre les Thoulouzains ; il y met en scène deux d'entre eux, vieillards infortunés, dont les malheurs conjugaux sont raillés sans pitié et qui partent pour le royaume des maris trompés, où ils rejoignent Jean Cocu, avec lequel, de concert, ils bâtissent une ville en l'air, afin d'échapper aux poursuites de Priape, qui fait à leur repos une guerre acharnée.

Cette comédie bouffonne lui fut inspirée, dit-il, par les *Nuées* et les *Oiseaux* d'Aristophane; elle a valu à Leloyer l'ironique approbation de Ronsard, qui lui a dédié ce quatrain en manière d'épigramme :

Loyer, ta docte muse n'erre
De bâtir une ville en l'air
Où les c... puissent voler.
Pour eux trop petite est la terre (2).

Leloyer reçut cependant l'hommage, plus sérieux que ce spirituel impromptu, d'un sonnet de Jacques Legras, avocat au Parlement de Rouen, poète, qui avait, au dire de Lacroix du Maine (3), composé plusieurs poèmes en grec, latin et français.

(1) Sonnets « *politiques* » ou mieux *satiriques;* c'est le cinquième.

(2) Colletet prétend que Ronsard se rencontra un jour, à Angers, dans la boutique d'un libraire avec Belet la Chapelle, son avocat et son amy, homme sçavant et célèbre qui avoit une fort belle bibliothèque et qu'après avoir oüy parler de la comédie de Leloyer qui estoit preste de paroitre il composa sur le champ quatre vers qu'il envoya dès l'heure mesme à l'autheur (*Hist. des poètes français*, t. IV, f° 46 v° bibliothèque du Louvre, Ms incendié en 1871).

(3) *Bibliothèque française*, t. I, p. 415.

Dans son « *avis au docte et bénévole lecteur* », il se défend d'ailleurs de s'y être montré dépravé, déclarant qu'il avait usé de circonlocutions et « avisant les Catons, s'ils lisent son livre, « d'excuser la licence, qui estoit permise en la vieille comédie, « de se gaudir assez lascivement et que s'il en a usé c'est avec son « patron Aristophane ».

Cette comédie ne contient pas de distinction ni de division en actes et en scènes, c'est une pièce dialoguée, mêlée d'odes, strophes, antistrophes, épodes, à l'exemple d'Aristophane.

Leloyer composa une autre comédie, non moins libre ni plaisante, *le Muet insensé*, dédiée à M. Chalvet, Président des Enquêtes au Parlement de Toulouse, avec prologue et épître en vers à lui adressée.

Quoi qu'en puisse prétendre l'auteur, qui déclare avoir mêlé l'utile à l'agréable, et que le culte des neuf sœurs ne lui a pas fait délaisser Cujas et Barthole, nous avons peine à l'en croire, et Pierre Ayrault, magistrat intègre mais sévère, rapporte que Leloyer était très instruit en ce qui concerne les langues grecque et latine, même en hébreu, arabe et chaldéen, « *sed juris in quo versebatur plane ignarus* » (1)

Il est vrai de dire que Leloyer l'avait traité de « *nébuleux* » et que dans une épigramme grecque qu'il avait faite contre lui, il dit : « Ton nom se rapporte bien à tes mœurs, car ni l'amitié ni « l'amour n'ont d'accès auprès de toi » (2).

Aussi, Ménage ajoute-t-il qu'il ne faut pas attacher trop d'importance au reproche que fait Leloyer à Ayrault de manquer « d'humanité », car c'était la conséquence de leurs démêlés.

Cependant, on doit dire que Leloyer était un laborieux, comme en témoigne sa vaste érudition, et il l'affirme lui-même dans le sonnet au médecin Butin, son ami, précepteur des enfants

(1) Ménage, *Vita P. Ærodii*, p. 20.
(2) *Ibid.*, p. 17.

de Christophe Pincé (1), il n'est pas impossible que par un emploi judicieux de son temps, il ait pu arriver à faire face à ses goûts littéraires et aux devoirs de sa charge ; car après ses études juridiques terminées, Leloyer était revenu en Anjou et avait acheté un office de Conseiller au Présidial d'Angers. C'est à cette époque sans doute qu'il faut placer son mariage avec Jeanne Cornillard, sœur de Pierre Cornilleau, théologal de l'Eglise d'Angers.

Ses relations étaient étendues, si l'on s'en rapporte aux nombreuses dédicaces de ses poésies ; il fut lié avec les chefs de la Pléiade, notamment, ainsi que nous l'avons vu, avec Ronsard, auquel il consacra l'une de ses *odes* (pp. 48 et 51) ; avec Joachim du Bellay, *odes* (p. 70) ;

« *Du Bellay autrefois en ses chansons divines*

« *Haulsa bien haut l'honneur des nymphes angevines, etc.* »

Jodelle, auquel il dédie son 30e sonnet, « *aux mânes de Jodelle* », mais surtout avec les poètes angevins de son temps : René Macé, dit « le *petit moine* », dont M. Gaston Raynaud a édité le « *voyage de Charles-Quint* », qu'il composa en vers comme historiographe du Roi, et que M. Ach. de Rochambeau croit être Vendômois (*Odes*, (p. 29) (2) ; le cardinal Jean du Bellay (*Odes*, pp. 58 et 70) ; le Président Jacques Bouju (*Odes*, p. 68), dont il a traduit la fameuse épigramme latine « *Impubis nupsi validan* (p. 121) ; Jean Lemasle de Baugé (*Odes*, p. 90) ; l'archevêque de Tours, Simon de Maillé-Brézé, angevin aussi, Julien

(1) V. sur ce médecin l'art. de M. de Lens (*Rev. d'Anjou*, 1872, t. II, p. 137).

Bulin, mes envieux disent souventes fois
Quand on parle de moy en bonne compagnie
Que je suy trop la Muse et sa saincte manie
Et que j'ayme bien peu le Palais et les loix
Mais toy qui mon estude et mon sçavoir connois, etc.
(Meslanges, f° 105.)

(2) *La famille des Ronsard*, p. 22 et *Galerie des hommes illustres du Vendomois.*

Guesdon, seigneur du Haut-Plessis, auteur des *Loisirs de Rodope*, angevin ; le docteur en médecine P. Foucaut, angevin (f° 77) ; Robert Delonimeau, angevin ; Mercier ou Lemercier Jean, poète et avocat angevin, auteur d'une traduction en vers latins d'un poème de Bouju sur le château du Verger (*Meslanges*, p. 5 et p. 18 v°) ; Belot, seigneur de la Godinerie, angevin (p. 15) ; Dufaur ou Dufort François, sans doute, avocat angevin, auteur d'une traduction en vers français de Jephté, du latin de Buchanan ; René Chopin, jurisconsulte éminent (sonnet) ; François Grimaudet ; de Serrant, Guy Lasnier.

Parmi les hommages des poètes qui figurent en tête ou à la fin de ses poésies, nous en voyons signés par des poètes angevins ; ce sont : Julien Guesdon, seigneur du Haut-Plessis, dont nous avons parlé plus haut ; J. V. Barbotière, angevin (1) ; Davy, angevin (2) ; Paschal Robin du Faux, poète « le plus élégant historien de son temps », dit Ménage ; Marin Boyslève, poète, conseiller au Présidial, auquel il a dédié plusieurs poésies :

Boyslève, quand je voy tant d'ignorantes bestes,
Estre ceux aujourd'hui qui sont plus avancez

(*Meslanges*, III, p. 101 v°) ; (V. cette Revue, 1910) ; L. Vivant ; J. de Boissière ; Belet de la Chapelle (p. 15 r°) et Idylle (f° 59 r°), etc., etc.

Mais l'un mérite particulièrement d'être retenu, c'est le quatrain de sa sœur, Marguerite Leloyer, s'appliquant aux *amours de Flore* et vaut d'être cité pour la sincérité de l'expression et la franchise de son appréciation :

Si vos amours sont du tout vrayes
Vous êtes malheureux vrayment ;
Mais si elles sont pures bayes,
Que sert feindre tant de tourment.

C'est la satire la plus vive qu'on puisse faire de cette fausse

(1) Il existe plusieurs fermes de ce nom en Anjou ; de l'une d'elles est seig^r au XVIe siècle, René de St-Georges, s^r des Noulis.
(2) François, peut-être, avocat au Présidial.

sentimentalité dont les poètes aiment à orner leurs compositions. En outre de ses poésies diverses publiées dans son *Erotopagnie* (1) ou « *passe-temps d'amour* », et reproduites dans ses *Meslanges*, de celles qu'il y ajouta et de ses deux comédies, Leloyer avait composé, à l'imitation de la *Franciade* de Ronsard et de l'*Augiade* de Paschal Robin du Faux, un poème épique intitulé *Thiery d'Anjou*, du nom d'un de ses comtes des chansons de geste, mais qui, suivant Lacroix du Maine, n'a jamais été imprimé.

Colletet, en parlant dans son *Discours sur la poésie bucolique* (pp. 33 et 34), des *Idylles* que Leloyer avait données, dit : « Comme c'était un homme consommé dans tous les secrets de « l'ancienne poésie, il y mêle tant de traits éclatans de la vené- « rable antiquité qu'il y a tout ensemble de quoi apprendre et de « quoi se divertir, car encore que son style n'ait pas toute la déli- « catesse de notre temps, les justes estimateurs des choses ne « laisseront pas toutefois d'en faire état quand ils considérèrent « que notre langue n'avoit pas encore ces ornemens et ces grâces « qu'elle a maintenant. »

Ses poésies sont en effet le meilleur de son œuvre ; si elles forment en tant que *Folâtries* et *cobatz de jeunesse*, de petites débauches littéraires dont la pruderie peut parfois s'effaroucher, l'esprit et la gaîté française n'y perdent jamais leurs droits ; cependant ce ne sont point elles qui ont le plus contribué à la réputation de l'auteur vis-à-vis de ses contemporains.

Son goût pour les langues orientales l'ayant amené à rechercher l'étymologie de certains noms de lieux, et par suite nos origines ethniques, il s'entraîna dans cette voie aux plus invraisemblables conséquences et aux conclusions les plus outrées ; c'est

(1) La Monnaye croit que ce titre a été emprunté par Leloyer à Gervais Sepin ou Sevin, poète Saumurois (V. cette Revue, année 1909) et Lacroix du Maine, sur Leloyer, t. II, p. 295, note 1, *Bibliothèque française*.

ainsi qu'il en était arrivé à trouver que les Angevins descendaient d'Esaü; que dans un vers d'Homère se trouvaient prophétisés sa naissance, ses nom, prénoms, et lieu d'origine (Huillé).

Il publia ainsi *Edom* ou les *colonies Iduméanes en l'Asie et en l'Europe avec les Phéniciennes*, Paris, 1620, in-8°, et avait même composé sur ce modèle dix ou douze volumineux manuscrits qui n'ont point été imprimés, heureusement, et dont personne ne peut regretter la disparition.

Avec de telles dispositions d'esprit on comprend que Leloyer devait s'adonner aux sciences occultes et exceller dans leur connaissance, dont se faisant fort, il publia le résumé en un gros in-4° sous le titre : *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions des espritz, anges, démons et âmes se monstrans visibles aux hommes, Paris*, Nicolas Buon, 1605, ouvrage qui témoigne, disent Niceron et Ménage, d'une lecture prodigieuse ; et, tel était l'esprit du temps, que Leloyer reçut l'approbation des docteurs de la Sorbonne à l'occasion « de cette publication pour « l'instruction des bons catholiques contre les pernicieuses et « erronées opinions des anciens et modernes athéistes, natura- « listes, libertins, sorciers et hérétiques, et pour se préserver de « leurs prestiges et illusions diaboliques et convaincre leur im- « posture. »

Aussi considérait-il son *Edom* comme son chef-d'œuvre et il le dédia au roi de la Grande-Bretagne, Jacques Ier, qui lui fit adresser ses félicitations, et l'on ne peut croire que c'est pour le conseil qu'il lui donnait dans cette dédicace, « de revenir luy et ses subjects devoyez » à la religion catholique « afin d'obtenir le nom de fils et protecteur de l'Eglise ».

Car c'est une remarque non moins singulière que véridique, Leloyer malgré les écarts licencieux de ses poésies était un catholique fervent ; il avait, en effet, composé une paraphrase du *Magnificat*, une autre du cantique *nunc dimittis* et avait fait impri-

mer des *Méditations théologiques sur le cantique de la Vierge Marie* (1614, Paris), et une traduction française des livres de *la Cité de Dieu* de Saint-Augustin qu'il en avait faite est demeurée inédite.

Il a mis des vers en tête de nombreux ouvrages notamment le *tombeau* de Turnèbe ; les *Urnes de Julie* d'Aubin de Morelles, angevin, etc., etc., et l'on trouve un *mémoire* historique manuscrit de lui dans la collection Dupuy sur les points communs de *l'histoire d'Anjou* et *d'Aquitaine* (1).

Il eut de son mariage avec Jeanne Cornilleau deux fils: Pierre, qui lui succéda comme conseiller au Présidial d'Angers et François, avocat au siège, « toutes personnes de beaucoup de mérite dans les Lettres », dit Ménage, mais plus préoccupés des devoirs de leur emploi que de poésie et de science, se souvenant à cet égard des conseils paternels dans son *bocage de l'art d'aimer :*

Vous, les mignons des Filles du Parnasse
Que donnez-vous si n'avez aucun bien
Pour présenter que le luth Corinthien
Et un pauvre art qui rien ne vous amasse ?
. . . . . .
Que vienne Homère ayant pour sa conduite
Tant qu'il voudra les muses et Phœbus
S'il n'est garni de dons, c'est un abus,
Il est chassé luy et toute sa suite

Malgré l'infortune dans laquelle il les laissa ainsi que sa veuve qui lui survécut peu de temps, ils se rétablirent dans leurs affaires.

Quant à lui, il faillit mourir d'une manière tragique; étant malade de la dernière maladie qui l'emporta, dans sa maison de la rue de la Parcheminerie et un incendie s'étant déclaré à l'hôtellerie voisine de Saint-Julien rue de la Terrine, derrière sondit logis, on eut beaucoup de peine à l'en retirer vivant; il y perdit une partie de sa fortune.

(1) *Bibliothèque Nationale*, vol. 820, f° 163-166.

« Le mercredy, douzième jour d'octobre 1633, à la matinée, dit « Louvet (1) il est arrivé une grande perte de biens en l'hostelle- « rye où pend pour enseigne l'image de sainct Jullien et au logis « de M. Le Loyer cy-devant conseiller au siège présidial audict « Angers proche laditte hostellerye... du feu qui a esté aperçu au « moyen de fumées qui sortaient des greniers où estoit le foing « de laditte hostellerye, lequel a bruslé grand nombre de vieux « logis appartenant audict sieur Le Loyer qui estoit lors mallade « ens on lict qui en a esté tirré au plus tôt qu'on a peu. »

Mais il mourut quelques mois après cet événement, à l'âge de 84 ans, et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre.

« Le lundy, 30e jour dudict mois de janvier, rapporte encore « Louvet (2) audict an 1634, MM. du siège Présidial d'Angers « sont tous allez en corps à l'enterrement de M. Leloyer lequel en « son vivant a esté conseiller audict siège Présidial, tenu par les « hommes doctes et scavants pour estre lung des plus érudits « hommes du royaulme de France et grandement aymé honoré « et respecté par les estrangers pour sa grande doctrine et les « livres qu'il a faictz et mis en lumière, et des manuscrits qui ont « esté trouvez en son étude. »

Son nom était pieusement vénéré par son petit-fils, chanoine de Tours, dépositaire de ces manuscrits, et les fils de Madeleine Leloyer femme de Gatien Galiczon relevait le nom de son aïeul pour honorer sa mémoire et l'ajoutait au sien, « car on ne saurait trop élever ce nom dont le souvenir va toujours croissant », hommage auquel Gilles Ménage s'associe pleinement en disant: (3) que c'était l'un des hommes du monde qui avait le plus de lecture et d'érudition et outre cela de belles-lettres. »

C. Ballu.

(1) *Journal* (*Revue d'Anjou*), 1856, t. II, p. 363.
(2) *Journal* (*Revue d'Anjou*), 1856, t. II, p. 365.
(3) *Vie de Guillaume Ménage*, p. 168.

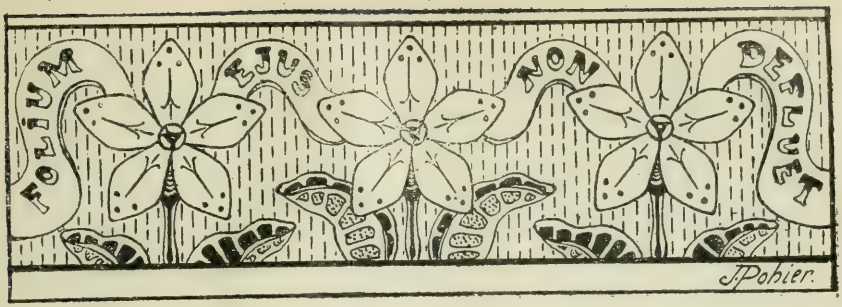

Montaigne et la Boétie [1]

M. Fleury Vindry adresse à M. le docteur Armaingaud la lettre suivante :

Toulouse, 5 juillet 1911.

Monsieur,

Vous voudrez bien m'excuser si je ne prolonge point, au delà de la présente lettre, ma controverse avec vous. Ce serait agir au détriment du public, que toute cette discussion doit laisser assez froid. Vous prétendez que mon style est obscur et vous me refusez le talent de savoir exprimer ce que je pense. A votre aise : je constate, seulement, que vous êtes, jusqu'à présent, unique à ne pas m'avoir compris et seul à juger que je manie sans art ma langue maternelle. Mais les opinions sont libres. Revendiquant, pour moi-même le droit de trouver La Boétie puéril et fastidieux et le Dr Armaingaud légèrement chimérique, je ne saurais, en stricte justice, me froisser de vos appréciations. Tout cela n'empêche pas qu'Henri III, même poltron (Turenne l'était bien !), n'ait été « *habitué* » de très bonne heure à « *la* « *poudre des batailles* » : que l'éloge des rois de France n'a pas, malgré votre ingénieuse explication, le moindre accent ironique: que d'O et Villequier, lesquels ne sont point des inconnus pour moi (Voyez plutôt mon *Dictionnaire de l'Etat-major Français au* XVIe *siècle*), furent des « favoris » de très mince portée, pas plus corrup-

(1) Voir le dernier numéro de la Revue.

teurs du prince — malgré ce que dit votre cher de Thou, dont l'affirmation, pour être très connue, n'en est pas plus exacte pour cela — que les favoris de tous les règnes, et, en tout cas, beaucoup moins puissants que les favoris de Henri II, par exemple (1). Il demeure aussi constant que Paul de Foix fut, comme je l'ai dit, un « huguenot honteux » qui n'osa suivre son ami Du Bourg jusqu'au martyre : que je ne considère point le jeune La Boétie comme « faible d'esprit », mais comme manquant de maturité d'esprit, ce qui est tout différent : que ceux que vous avez nommés, comme défenseurs de la « tolérance » avaient besoin de cette tolérance pour des idées personnelles très proches du protestantisme, ce qui, *forcément*, ôte quelque poids et quelque valeur à leur opinion, comme à celle de M. Josse, orfèvre. Enfin, votre rapprochement entre une épithète du *Contre Un* et un passage de Montaigne me semble de la plus désolante fragilité. En sollicitez-vous la démonstration ? Peut-être me taxerez-vous encore d'obscurité? Tant pis ! Je me risque !

Contre Un: « La Nature, *ministre* de Dieu ». Qu'est-ce qu'un *ministre*, sinon un *intermédiaire*, ainsi que je l'ai dit ? Vous me l'accordez ; je suppose ? Or, que dit Montaigne ?

« Cette universelle police des ouvrages de la nature, qui montre « qu'elle n'est ni fortuite, ni conduite par divers maîtres... » (c'est-à-dire, conduite par un seul maître).

Voyons ! A moins que la langue française ait perdu toute précision, où peut-on découvrir, dans le passage ci-dessus, le *mandat dont Dieu aurait investi la nature pour agir sur les hommes*, car le mot *ministre* n'a jamais signifié et ne signifiera jamais que cela ? Montaigne constate simplement que la « police », c'est-à-dire l'organisation, des « ouvrages de la nature » est harmonieuse et décèle un unique auteur. Il n'y a pas, là-dedans, un seul mot qui puisse s'appliquer à une mission, à un rôle de la Nature entre Dieu et l'homme, à ce qui constituerait, proprement, l'office d'un *ministre*. Du reste, si la nature, est, comme le dit Montaigne, *conduite*, c'est-à-dire passive, elle ne saurait être *ministre*, c'est-à-dire agir, par délégation, mais, en somme, agir.

Trop d'ingéniosité dans l'interprétation conduit parfois, Monsieur, aux limites de l'exactitude. Je n'ose, là encore, parler de *méprise* de votre part, mais j'en ai bien envie. Vos textes, relatifs à la nature

(1) « Ils étaient quatre (Guise, Montmorency, Diane et Saint-André), « qui dévoraient le Roi comme le lion sa proie », dit Carloix, en parlant de ceux-ci. Et, malheureusement, les documents sont loin d'infirmer cette appréciation.

« *gouvernante et bonne mère* des hommes », sont plus probants. Il est, d'ailleurs, de notoriété commune que Montaigne, en cent passages, prône le *Naturam sequi* et croit, en sus, ou fait semblant de croire à la bonté de la Nature. Si ignorant que vous me supposiez, je savais cela et nous sommes d'accord à ce sujet. Seulement, laissez-moi vous faire observer que cet amour de la nature et cette confiance en elle, est un sentiment purement païen, purement antique, un lieu commun de la philosophie grecque et romaine. Il a fallu le christianisme pour découvrir que la vraie « gouvernante » de l'homme digne de ce nom doit être sa conscience et que la nature, loin d'être notre « amie », nous écrase de son indifférence et de sa fatalité, quand ses mouvements et son libre jeu ne nous jettent point à travers une foule d'aventures désagréables. Or, cette idée antique du *Naturam sequi*, où le scepticisme de Montaigne — comme en une savoureuse grappe de raisin — mord d'une dent indulgente et désabusée, est-il excessif de penser que le jeune La Boétie, tout frais émoulu de la société des philosophes anciens, devait la posséder aussi ? Vos textes ne sont donc point ici de grands secours, car il s'agit d'un lieu commun. Au surplus, permettez-moi d'attirer votre attention sur une nuance, un peu délicate, peut-être, mais évidente, et qui, à mon sens, indique, lumineusement, que Montaigne ne saurait être l'auteur du paragraphe en question du *Contre Un*. Dans les textes des *Essais*, que vous rappelez, Montaigne parle de la nature, non comme d'un *maître*, mais comme d'un *guide*. Le jeune et fougueux auteur du *Contre-Un* n'y va pas, lui, par quatre chemins : « *ministre, gouvernante, bonne mère!* » On sent là l'emportement, l' « absolutisme » de l'adolescent. Montaigne, au contraire, parle de « prudence », de se « commettre sagement », de « doux guide », bref, il s'exprime en homme rassis, informé, adouci. La Boétie se jette dans les bras de la Nature. Montaigne s'y glisse. Je ne sais si je me fais bien entendre — je suis si obscur ! — mais il me semble que si vous voulez bien en prendre la peine, Monsieur, vous pourrez arriver à déchiffrer mon logogriphe. Les « énigmes », du reste, sont votre partie.

Nous clorons ici, avec votre agrément et en dépit de votre invitation à « vider le fond de mon sac », cette passe d'armes. Nous devons songer qu'il n'y a point, ici-bas — heureusement ! — que La Boétie et que nous devons prodigieusement faire bâiller la galerie, ce qui n'a rien de surprenant, lorsqu'on bataille sur un texte aussi divertissant que le *Contre-Un*. Souffrez que, sans perdre plus de temps à de *vaines* palabres, je retourne à mes travaux ordinaires, en regrettant seulement que vous n'ayiez point apporté plus d'aménité en cette affaire. Je vous ai traité d' « esprit distingué », mais chimérique, qu'appe-

sentit légèrement une admiration surannée pour un méchant petit pamphlet — si pamphlet il y a. Mais, vous m'avez appelé « fanatique », n'avez cessé d'insister sur mon étourderie, ma légèreté, mon incompétence, et, pour couronner l'édifice, vous affirmez que j'ignore le français, oubliant vous-même qu'un « *moment* » et une « *époque* » n'ont point le même sens, et que la connaissance de cette particularité de la langue française suffisait à rendre pour vous mon idée translucide. Vous m'avez donc, en somme, beaucoup plus mal traité que je ne l'ai fait et vous avez quelque mauvaise grâce, après cela, à vous plaindre du « ton » de ma polémique. Au total, je ne saurais vous garder la moindre rancune: c'est à ce jeune nigaud de La Boétie que je me bornerai à dédier mes reproches. Non satisfait d'ennuyer les gens d'esprit de son vivant, voici encore qu'il cherche à les brouiller après sa mort. Cela passe la mesure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

FLEURY VINDRY.

Réponse de M. le Docteur Armaingaud

Il semble, Monsieur, que vous vous calomniez, en supposant que votre prose, — je dis *votre* prose, parce que, appliquée aussi à la mienne, la supposition, de votre part, manquerait de politesse — lassait déjà les lecteurs de cette Revue et commençait à les faire « bâiller ». En ceci vous vous montrez trop modeste, votre manière d'argumenter étant plutôt plus plaisante. Mais si vous craignez d'avoir déjà fatigué la patience de « la galerie » pourquoi refusez-vous aux lecteurs le silence qu'ils réclament, pourquoi cette dernière lettre ? Pourquoi m'obliger à vous laisser le dernier mot, ce qui n'eût pas été équitable, puisque c'est vous qui avez ouvert ce débat, ou me contraindre à vous répondre pour le clore ? Pourquoi enfin persistez-vous à opposer à votre pénétrante sagacité, la lourdeur béotienne de ces *nigauds* de Villemain, de Ch. Nodier, de Sacy et de Lamennais ? Si La Boétie n'est, comme vous le dites, qu'un « nigaud », et son œuvre un « pamphlet balourd », un « informe factum » rempli de « fadaises » et de « sottises », n'est-il pas évident, en effet, que ces écrivains, qui l'admirent comme un morceau « de haute éloquence » et « d'une force étonnante », ne sont eux mêmes que des nigauds ?

Vous m'avez présenté deux sortes d'objections ; les unes m'avaient déjà été faites, les autres vous sont personnelles.

Aux premières, j'ai répondu en vous renvoyant aux pages de mon livre où elles sont réfutées, vous priant de lire au moins le texte que vous critiquez. Il semble que, obstiné dans votre parti-pris, vous n'en avez rien fait. Sur les « mignons » « corrupteurs » d'Henri III, je vous ai prié de vous reporter aux pages de mon livre, où on traite la question, et vous ai cité textuellement les déclarations formelles de de Thou, historien contemporain des faits qui nous occupent et le mieux placé pour les suivre de près. Vous vous bornez à répondre que l'affirmation de mon « cher » de Thou n'est « pas exacte », sans même essayer de fournir une seule raison en faveur de votre récusation. Vous me renvoyez, il est vrai, sans m'en citer un seul mot, à votre *Dictionnaire de l'Etat-major français au seizième siècle*, oubliant que si vous n'avez pas le droit d'ignorer et de ne pas avoir entre les mains le livre où j'ai défendu la thèse que vous avez entrepris de réfuter, je pouvais et je puis encore — sans être taxé de notoire ignorance — ne pas connaître le contenu de votre ouvrage ; que vous aviez enfin le devoir, si vous vouliez réellement éclairer le lecteur et me convaincre, de reproduire vous-même ce texte lointain. Est-ce ainsi que l'on discute ? Est-ce ainsi que vous pensez réaliser votre louable intention de ne jamais perdre votre temps en de « vaines palabres » ?

Sur la question de l'application à Henri III de la phrase « à peine accoutumé à la poudre des batailles », je vous ai renvoyé aux pages 10-19 de mon livre et aux passages des Mémoires de Tavanne, d'où il résulte que le jeune prince n'avait jamais pu s'habituer aux dangers de la guerre, puisqu'il fallait chaque matin l'arracher à son lit pendant qu'on se battait pour lui, en faire « un soldat malgré lui » et, le traîner sur le champ de bataille. Ce témoignage du vrai chef de l'armée de Jarnac et de Moncontour, mentor du futur Henri III, est encore sommairement récusé par vous, sans doute parce que Tavanne est aussi mon « cher Tavanne » ? Quant au passage « Les Notres... » au sujet duquel je vous avais prié de relire la page qui le précède, et qui l'explique, vous vous bornez à répéter sans discussion que « l'éloge des rois de France n'a pas ici le moindre accent ironique ».

A la seconde catégorie d'objections (celles qui vous sont personnelles et qui sont au nombre de deux), j'ai répondu successivement : A la première, en vous citant les noms des hommes éminents qui au temps dont vous parlez, défendaient la tolérance religieuse. Vous mettez en doute la sincérité de leur libéralisme parce qu'ils étaient, pen-

sez vous, plus ou moins entachés de protestantisme inavoué. Paul de Foix, ajoutez-vous, « n'a pas osé suivre son ami Du Bourg jusqu'au martyre ». Or, pour qui connaît la belle existence de ce grand homme de bien, pour qui a lu sa courageuse harangue de septembre 1574, il est difficile de conserver le moindre doute sur le mobile de sa conduite lors de la Mercuriale d'avril 1559 : ce ne sont pas les dogmes protestants, c'est la liberté de conscience qu'il a voulu défendre, — ce qui lui a valu d'être arrêté avec Du Faur et un petit nombre d'autres conseillers, sur l'ordre d'Henri II. Quant aux autres libéraux dont je vous ai rappelé les noms, j'imagine que vous seriez bien en peine de justifier votre récusation par des documents.

En ce qui concerne le rapprochement établi par moi entre une épithète du *Contre-Un* et un passage des *Essais*, il me semble que loin d'en démontrer « la désolante fragilité » vous en apportez vous-même la justification. Après avoir dit dans votre lettre (*Pro domo mea*, page 9) que, faire de la nature « la gouvernante des hommes », c'était une « sottise » que Montaigne ne pouvait pas avoir faite, vous reconnaissez maintenant que le texte que je vous ai cité est « plus probant que vous ne l'aviez cru.

Vous dénonciez (même lettre, même page) comme une autre « ânerie » (1) dont La Boétie pouvait seul être capable, la qualification de « bonne mère » attribuée à la nature, et vous voulez bien maintenant reconnaître que Montaigne « croit ou fait semblant de croire à la bonté de la nature ». Mais vous regimbez pour ce qui concerne la phrase : « la nature ministre de Dieu ». Montaigne, pensez-vous, coupable d'avoir dit les deux premières « sottises », n'a jamais pu dire celle-ci. Pour que la nature, dites-vous, puisse être dite le *Ministre de Dieu*, il faudrait qu'elle fût et il faudrait que Montaigne eût dit que la nature est « un intermédiaire entre Dieu et l'homme ». Or, Montaigne, l'a dit sinon littéralement, du moins en substance (et je n'ai jamais dit autre chose en ce qui concerne les passages des *Essais*) et c'est vous-même qui l'établissez : « Montaigne, écrivez-vous, constate que l'organisation des ouvrages de la nature est harmonieuse et décèle un unique auteur. » Si la nature est la gouvernante de l'homme, comme vous avez

(1) Vous dites plus haut que « vous saviez cela » (que Montaigne croit ou fait semblant de croire à la bonté de la nature) et que « nous sommes d'accord sur ce point ». Pardon, vous ne saviez cela et nous ne sommes d'accord sur ce point que depuis que je vous l'ai appris dans ma réponse. Vous disiez, en effet, dans la lettre imprimée dans votre « *Pro domo mea* » : « La nature bonne mère, troisième ânerie » où l'on ne reconnait non pas Montaigne mais La Boétie.

fini par le reconnaître, et que Dieu soit l'auteur de la nature, est-il donc besoin, que nous ayions sous les yeux, imprimé à l'*Officiel*, « le mandat dont Dieu aurait investi la nature d'agir sur les hommes » pour voir en elle le « ministre de Dieu »?

En résumé, ce que Montaigne a écrit dans les *Essais* étant identique, pour une part, et absolument équivalent pour l'autre part, à ce que vous reprochez à l'auteur du *Contre Un* d'avoir dit, c'est donc aussi Montaigne en personne que vous avez taxé de « sottise » et « d'ânerie ». Je ne veux pas abuser contre vous de cette simple constatation, et je laisserai le lecteur tirer la conclusion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression, sans nulle rancune, de mes sentiments les plus distingués.

Dr Armaingaud.

LETTRES & ARTS

I

MONTAIGNE, FONCTIONNAIRE MÉCONTENT

Un document inédit.

« L'an du Christ 1571 et 38e de son âge, la veille des calendes de Mars, son jour natal, Michel de Montaigne, depuis longtemps excédé de la servitude du Parlement et des charges publiques, et s'étant donc retiré, tout frais encore, dans le sein des doctes Vierges où il espère pouvoir passer en paix et sécurité le reste d'une vie déjà en grande partie écoulée, a consacré à sa liberté, à sa tranquillité, à sa paresse cette demeure et ces douces retraites ancestrales, si du moins les Destins lui accordent d'en voir l'achèvement. »

Tout le monde connaît l'inscription placée par Montaigne au seuil de sa « librairie », lorsque, s'étant démis de ses fonctions de conseiller au parlement de Bordeaux, il est venu habiter ses « retraites ancestrales » — dont il faut bien avouer qu'elles ont été simplement acquises, un demi-siècle avant sa naissance, par son arrière-grand-père, négociant anobli. Tout le monde s'est également accordé à croire, jusqu'ici, que cette installation du futur auteur des *Essais* au château de Montaigne avait en effet pour cause la « fatigue » que lui valait « depuis longtemps déjà la servitude du parlement et des charges publiques ». « Nous trouvons mentionnés dans cette inscription, écrivait à ce propos M. Paul Bonnefon, les deux motifs principaux qui poussèrent Montaigne à se retirer des affaires : d'une part le désir de se consacrer à l'administration d'un important domaine, d'autre part le souci fort légitime de se ménager une retraite studieuse, alors que son esprit était assez dispos pour en tirer profit. Ce sont bien les deux raisons d'ordre divers qui décidèrent Montaigne. »

Or il paraît aujourd'hui infiniment probable qu'à ces deux motifs a dû s'en ajouter un autre, bien plus important encore, et que c'est à un incident de sa carrière de magistrat que nous sommes surtout redevables de ses immortels *Essais*.

Le fait est que Montaigne, en 1571, « tout frais encore », n'avait nulle raison d'être « depuis longtemps excédé » par ses fonctions. Sans

doute il n'était pas un juriste bien remarquable ; et dans la masse confuse que formait en ce temps la jurisprudence, même s'il avait eu l'invraisemblable désir de tout savoir, sa mémoire, qui ne retenait rien que les belles sentences, les belles actions et les beaux vers, l'aurait totalement abandonné dès le premier pas. Il ne faut pas croire non plus qu'il ait aimé à étudier les affaires, lui pour qui l'administration de sa fortune a été d'un si grand embarras qu'il s'en est reposé entièrement sur sa femme. Mais en réalité, le métier de conseiller au parlement, tel que Montaigne le pratiquait, ne consistait pas seulement à « dégorger » en un jugement « des bottelées de paragraphes » ; il comportait une surprenante variété d'occupations de toutes sortes ; et l'occupation propre et particulière de Michel de Montaigne semble avoir été, alors, de courir les routes sur un bon cheval, en nombreux équipage, et d'être, à la cour du roi de France, comme l'ambassadeur du parlement et de la ville de Bordeaux. Et que cela convînt merveilleusement à sa curiosité, à sa vivacité d'esprit, à son besoin de mouvement, et même à cette pointe d'ambition dont il ne s'est défait que sur le tard, il suffit de lire les *Essais* pour s'en convaincre.

Et rentré à Bordeaux — car il fallait bien quelquefois rentrer à Bordeaux — ne croyez pas que pût jamais s'y ennuyer Michel de Montaigne, vif, spirituel, ardent, entouré d'amis, aimé des femmes et personnage d'importance. On ne s'ennuyait pas, au parlement de Bordeaux. Pour quelques vieux magistrats grognons et encroûtés, que de sémillants conseillers ! L'un, pendant l'audience, écrit un poulet à la femme de son collègue ; l'autre, surpris par un mari, se cache toute une nuit dans la pièce la plus secrète de la maison. Tous ont un train de vie magnifique. Cela enchante Michel de Montaigne, qui adore la conversation des « honnestes dames et bien nées », et qui, n'ayant point d'argent à lui, car son père est encore vivant et a tout gardé, puise sans compter dans les bourses toujours ouvertes de tous ses confrères. Les plaisirs même de l'esprit ne lui font pas défaut ; dans ce temps où l'amour des lettres est devenu véritablement une passion fiévreuse, personne au monde ne goûtera Plutarque, Virgile ou Ronsard comme un conseiller au parlement de Guyenne. Comment supposer que Montaigne ait été « excédé » d'une vie aussi plaisante et aussi facile, ou qu'il ait hésité à payer par l'ennui de quelques audiences les avantages inépuisables de cette situation privilégiée ? Non certes, il n'en allait pas ainsi ; nous en avons désormais presque la preuve formelle. Car un document, dont nous devons la communication à l'extrême obligeance d'un érudit bordelais, M. Paul Courteault, nous apprend de la façon la plus sûre que bien loin d'être « excédé de la servitude du Parlement », le jeune magistrat n'a résigné sa charge en 1569 que

par simple dépit de fonctionnaire trop ambitieux, vexé de se voir refuser un avancement qu'il a sollicité.

Il faisait partie jusque-là de la « chambre des Enquêtes » ; et dans la hiérarchie, cette chambre était placée au plus bas bout, ayant au-dessus d'elle « la Tournelle », qui jugeait les procès criminels, et la « Grand' Chambre », la plus élevée, qui jugeait souverainement de tout. Or Montaigne désirait d'autant plus monter de son humble chambre à l'un des deux autres qu'en la Tournelle présidait le sieur de Lachassaigne, son beau-père, et qu'en l'autre était conseiller le sieur de Lestonnac, mari de sa sœur. Mais hélas ! le même motif qui lui faisait le plus souhaiter son avancement fut aussi l'argument que les magistrats, ses confrères, firent valoir contre lui, soit qu'en effet la présence de plusieurs membres de la même famille dans la même chambre leur parût fâcheuse pour la bonne administration de la justice, soit qu'ils aient eu simplement recours à ce prétexte pour refuser à Montaigne une faveur où ils estimaient qu'il n'avait aucun droit. Une vacance s'étant produite à la Grand'Chambre dans les derniers mois de l'an 1569, ils opposèrent à la requête de Montaigne la réponse suivante, que nous ont conservée les registres secrets du parlement, et qui, non seulement rejetait sa demande, mais encore le condamnait en quelque sorte aux enquêtes à perpétuité :

« Michel Eyquem de Montaigne, proposé pour monter de la Chambre des Enquêtes à la Grand'Chambre, ne le peut, parce que aucuns ont dit que ledit Montaigne estoit incompatible en la Grand'Chambre avec ledit de Lestonnac, conseiller, à cause qu'il est son beau-frère, et en la Tournelle à cause de Lachassaigne, président, qui est son beau-père. Parquoy, eue délibération, a esté arresté, lesdittes Chambres assemblées, que ledit de Montaigne demeurera en laditte première Chambre, et, en son lieu, montera en laditte Grand'Chambre Friand, conseiller ; et lorsque ledit de Montaigne aura obtenu dispence du Roy, en sera délibéré. »

Friand, conseiller, « monta » bien en la Grand'Chambre ; mais « ledit de Montaigne » ne se résigna pas à « demurer en la première Chambre », pour y attendre indéfiniment « la dispence du roy ». Il entra en pourparlers avec Florimond de Raymond pour lui céder sa charge. Et moins d'un an après, le 2 octobre 1570, « ledit Michel de Montaigne *illec* présent », comme le certifient encore les Registres Secrets, Florimond de Raymond fut « examiné », « reçu », et « appelé en la Cour du Parlement », au lieu et place de celui que des incompatibilités, invoquées peut-être par des confrères jaloux, avaient condamné à « croupir » aux « plus basses marches » de sa profession.

C'est ainsi que sur un refus d'avancement qu'il dut prendre pour un

refus de justice, Michel de Montaigne, renonçant à être magistrat, s'achemina à devenir homme de lettres — et certes pour l'éternel honneur de l'esprit humain.

(*Le Temps*, du 3 août 1911).

II

LES DEUX LAURE

Notre grand ami *Le Journal des Débats*, numéro du 1er août 1911, nous annonce, d'après un savant italien, que la Laure de Pétrarque n'était pas Laure de Noves, femme du marquis Hugues de Sade, mais une autre Laure, sœur de ce marquis et plus jeune de six ans que celle à qui fut le plus souvent attribuée, — à travers quelques doutes, — la gloire d'avoir inspiré les sonnets du poète de Vaucluse.

Née en 1314, élevée par sa tante Stefanina Gallaresi et pieusement instruite et admirablement belle et justement célébrée dans la cour d'amour de Romanin, la damoiselle Laure de Sade mourut de la peste en 1348, de même que l'autre, la dame Laure, sa belle-sœur ; elle mourut vierge à 34 ans, tandis que l'autre avait eu onze enfants, comme il convenait à une vertueuse seigneuresse.

Le savant italien n'a rien inventé. Il a tout bonnement répété, en la développant, une assertion exprimée dans le *Trésor du Félibrige*, avec cette haute autorité devant laquelle il sied que « *touto barbo d'ome cale* ».

A en juger par les rivales suscitées contre Laure de Noves, il paraît bien que le fait d'avoir été consciencieusement mère de famille doit la rendre indigine des hommages poétiques. On est choqué que Pétrarque « jeune et brillant ait rimé tant de sonnets en l'honneur d'une matrone » ; on trouverait « plus de charmes à ses rimes si sa muse avait plus d'attraits » ; on va jusqu'à lui reprocher « d'avoir troublé une mère de famille respectable et adressé des vers à une femme mariée ». Il me semble que l'abbé de Sade, dans sa *Vie de Pétrarque*, n'a pas été si effarouché que cela ; il me semble surtout que le plus sûr est de laisser Pétrarque nous renseigner lui-même.

Une note latine qu'il inscrivit en marge de son *Virgile*, nous dit : Laure, illustre par ses propres vertus et longtemps célébrée dans mes poésies, apparut pour la première fois à mes yeux dans le premier temps de mon adolescence, l'an du Seigneur 1327, le 6e jour d'Avril, en l'église Sainte-Claire d'Avignon ». Pétrarque se rajeunit, son adolescence était bien passée ; né en 1304, il avait 23 ans lorsqu'il rencontra sa Laure. Laquelle ? Laure de Noves, qui était alors mariée

depuis moins de deux ans, avait tout l'éclat de la vingtième année. Sa belle-sœur Laure de Sade entrait dans ses treize ans ; c'est un peu tôt pour donner le coup de foudre à un amoureux.

Mais un autre passage latin des œuvres de Pétrarque explique : « Laure approche chaque jour de la tombe, épuisée qu'elle est par la maladie et par ses nombreuses couches ». — Les gens qui ne comprennent que les muses vierges ont traduit, il est vrai, d'une autre manière : « par ses nombreuses perturbations » ou « par ses graves soucis », sous le prétexte que le mot abrégé *ptubus* doit être lu, non point *partubus*, ce qui est trop simple, mais *perturbationibus*, aussi imprécis que long, un mot de rêve pour commentateurs ! Ce Pétrarque négligeait les petits détails d'écriture.

Voyons l'ensemble de ses sonnets. Quelle est la qualité d'amour qu'ils expriment ? Ne se rapprochent-ils pas davantage des galanteries adressées par les troubadours à des dames qu'ils connaissaient à peine, — la Princesse lointaine, par exemple, — que des cris de passion vécue, tels que ceux récents de Musset, de Lamartine ou d'Aubanel ? Ils commencent par quelques semblants d'effusion et finissent par des traits d'esprit, des concetti. D'un art raffiné jusqu'à la préciosité, ils indiquent une lutte intime qui n'a vraiment rien de tragique et qui se concilie avec la préoccupation littéraire. Tant que Laure est vivante, son adorateur, ne la contemplant qu'à distance respectueuse, s'exerce surtout aux jolis vers ; quand elle est morte, quand elle est céleste, la voici qui devient humaine dans le *canzoniere ;* moins altière, plus femme, elle s'assied, ombre clémente, sur le bord du lit du poète qui la pleure et elle lui essuie les yeux. C'est toujours la dame idéalisée, la châtelaine qui a pour serviteur respectueux un troubadour de génie. Vierge ou non, elle est l'inspiratrice. Pour le reste, les tentations de la chair, Pétrarque cache un ménage illégitime, et, lui aussi, a des enfants.

Avant d'opposer à Laure de Noves sa belle-sœur, c'est sa sœur que des érudits avaient donnée à Pétrarque comme très chaste amante : elle était religieuse. C'est aussi une jeune avignonaise noble, du nom de Laurette, que le pape aurait voulu faire épouser à Pétrarque, malgré ses vœux. Enfin on avait trouvé ceci qui arrange tout : Laure n'a jamais existé. A quoi je réponds : ne fût-elle qu'une fiction merveilleuse, elle existerait encore mieux que la plupart de nos contemporaines, si charmantes qu'elles soient ; elle est dans ce monde où les Béatrice, les Ophélie, les Mireille, ne meurent pas.

Elle fut pourtant bien connue dans l'Avignon papal, au point que Charles de Luxembourg, l'empereur Charles IV, se la fit représenter entre les grandes dames comtadines, et, en considération de sa vertu,

de sa beauté, de son esprit, du renom que lui avaient acquis les vers de Pétrarque, il la baisa au front et sur les yeux, à ce que raconte un des sonnets de son amoureux chantre. Ce front et ces yeux n'étaient pas fictifs, j'imagine ; l'amoureux est très fier qu'un grand personnage les ait embrassés. Ce front et ces yeux n'étaient pas ceux d'une damoiselle, ni d'une religieuse, à mon humble avis ; ils étaient ceux d'une dame seigneuresse qui, au milieu d'une Cour assez corrompue, se faisait remarquer par une beauté aussi pure que célèbre. A son époque, on n'estimait pas que la maternité enlaidît. Et même à la nôtre, j'en pourrais citer parmi les jeunes mamans d'Avignon... — Au surplus, le poète n'élague-t-il pas tout ce qui lui paraît inharmonique ? Il fait mieux, il l'ignore. La Zani d'Aubanel était-elle indiscutablement jolie ? et, après Zani, celle qu'il nomma Viouléto d'Or, n'avait-elle pas sept enfants ? Aubanel les chanta, plus sincère, plus passionné que Pétrarque.

Quoi qu'il en soit, c'est le nom de Laure de Noves qui est donné par le plus grand nombre des écrivains à celle que le peuple appelle simplement la belle Laure. Le nom de Laure de Sade, le dirai-je, subit une fâcheuse, une injuste prévention ; serait-ce la faute du sadisme, qui l'a ultérieurement déconsidérée ? — La belle Laure, voilà qui met tout le monde d'accord. La belle Laure dont on inaugurera bientôt à Vaucluse le buste en bronze, exécuté par une autre moderne inspiratrice de poète, Mme Clovis Hugues. La belle Laure qui sera certainement glorifiée un jour au futur théâtre gothique d'Avignon, parce que, lorsque Pétrarque insultait notre ville, lorsqu'il la qualifiait de Babylone impure, elle, la noble femme, fut la preuve vivante des vertus qui restaient inattaquables aux foyers de nos aïeules. Et puisque, autour de cette Laure, chacun réclame la priorité de quelque idée, je n'ambitionne pour moi que celle-là, tout à l'honneur des Avignonaises.

(*L'Art Provençal*, n° 9.) ALEXIS MOUZIN.

III

UN MONUMENT A OLIVIER DE MAGNY

Les Cadurciens ont formé le dessein d'élever un monument à Olivier de Magny qui vit le jour à Cahors. L'idée quoique tardive est excellente, nous ne pouvons qu'y applaudir.

Olivier de Magny fut l'un des poètes qui firent le plus d'honneur à la Renaissance française. Il méritait mieux que Pontus de Thiard de figurer dans la Pléiade de Ronsard.

On sait qu'étant à Rome secrétaire de Jean d'Avançon il se lia d'amitié avec Joachim du Bellay qui était secrétaire du cardinal du Bellay, son cousin.

On sait aussi qu'il fut l'amant de la Belle Cordière, de Lyon.

Ses *Amours*, ses *Gaytés*, ses *Soupirs* et ses *Odes* renferment maints petits chefs-l'œuvre. Il est donc tout naturel que la ville de Cahors qui, sur l'initiative de M. Larroumet, éleva il y a quelque vingt-cinq ans, un monument à Clément Marot, en élève un autre à Olivier de Magny qui, pour être moins célèbre, eut autant de talent que lui.

Je me demande seulement pourquoi le comité local qui a à sa tête M. Paumès, professeur au lycée de Cahors, n'a pas offert la présidence d'honneur à M. E. Courbet qui connaît mieux que personne Olivier de Magny et a tant contribué à le remettre en honneur par la belle édition critique de ses œuvres.

L. S.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

Vient de paraître chez Alphonse Picard, 1° *Mellin de Saint-Gelays* (1490-1558) étude sur sa vie et ses œuvres par H. J. Molinier ; 2° *Essai biographique et littéraire sur Octavien de Saint-Gelays*, évêque d'Angoulême (1468-1502), par le même auteur.

Nous rendrons compte de ces deux ouvrages dans notre prochain numéro.

Le XVIme siècle

A TRAVERS LES JOURNAUX ET LES REVUES

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE (juillet-septembre) : *L'éloquence militaire au XVIe siècle*, par RENÉ RADOUANT.

REVUE CRITIQUE DES IDÉES ET DES LIVRES, n^os^ des 10 et 25 septembre : *La Jeunesse de Ronsard*, par HENRI LONGNON.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie Alphonse Picard et Fils. *Essai biographique et littéraire sur Octovien de Saint-Gelays, évêque d'Angoulême* (1468-1502), par H.-J. Molinier, docteur ès lettres, 1 vol. in-8°.

Mellin de Saint-Gelays (1490-1558), étude sur sa vie et sur ses œuvres, par le même, 1 vol. grand in-8°.

Ces deux livres sont inséparables et se complètent l'un par l'autre, comme le fils complète le père, car bien que M. Molinier en doute un peu, il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour que Mellin ait été le fils d'Octovien.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces deux ouvrages, mais ce n'est pas dans le petit espace qui m'est ici réservé que je puis le faire. J'irai donc à la partie qui me semble intéresser le plus les lecteurs de cette Revue, c'est-à-dire à celle qui traite des rapports de Joachim du Bellay avec Mellin de Saint-Gelays. M. Molinier n'a pas fait avancer d'un pas — et c'est regrettable — la question de savoir si oui ou non ce fut Mellin que visa Joachim dans la satire du *Poète courtisan*.

« ...Sans doute, écrit-il (p. 229), bon nombre de traits s'appliquent exactement à lui, mais ne s'appliquent-ils pas aussi exactement à d'autres encore ? Charles Fontaine, Hugues Salel, Antoine Heroët, Pierre de Paschal, ne peuvent-ils pas aussi bien se reconnaître dans cette peinture ? Comme Mellin et peut-être plus que lui, ils commençèrent fort jeunes « à se dresser aux ruses et façons de la cour », cultivant les petits genres, sonnets, dizains, rondeaux et ballades, « espiant » les occasions de chanter dans des vers de circonstance

...Quelque victoire ou quelques villes prises,
Quelque nopse ou festin, ou quelques entreprises,

obtenant, à ce prix, grâces et faveurs, en un mot menant l'existence du poète courtisan. Et si quelques rares vers semblent aujourd'hui ne pouvoir s'appliquer qu'à Mellin seul, d'autres, en revanche, ne lui conviennent nullement. »

C'est la thèse, à peu de chose près, que M. Louis Clément soutint dans cette Revue en 1904 et que M. Léon Séché se réserve de réfuter l'an prochain dans l'ouvrage qu'il prépare depuis des années sur le poète du petit Lyré. M. Molinier n'a même pas fait, à ceux qui croient que le *Poète Courtisan* est de 1549, l'honneur de discuter leur opinion. Pour lui cette satire est de la date, ou à peu près de sa publication, par conséquent de 1559. Or la question principale est précisément de

bien établir la date à laquelle fut composée cette pièce célèbre : si elle est de 1549, c'est incontestablement Mellin qui est visé, et Mellin seul ; si, au contraire, elle est de 1559, du Bellay, comme le dit M. Molinier, « a voulu simplement peindre un type, tracer un caractère général, mais non faire une satire particulière. Après bien des désillusions et bon nombre de plaintes, « voyant qu'il n'était pas avancé par le roi, désespérant de jamais pouvoir remplacer à la cour Mellin qui venait de mourir, poussé par le dépit, il se dédommagea en crayonnant la physionomie idéale du *Poète courtisan* ».

Cette dernière phrase est de trop ; car si, au début de sa carrière, Joachim avait rêvé de se pousser à la cour, ce qui lui était extrêmement facile à cause du nom qu'il portait et de l'intérêt que lui témoignait la princesse Marguerite, il ne pouvait plus avoir d'ambition de ce côté à partir du jour où il suivit son cousin le cardinal du Bellay à Rome ; à plus forte raison quand il revint d'Italie. Il avait alors assez de ses maux à soigner et des soucis de toutes sortes que lui causait sa charge dans l'église Notre-Dame. Ce n'est pas quand on est sourd comme un pot qu'on peut aspirer aux honneurs recherchés des courtisans. Il ne regrettait qu'une chose alors, et c'était la perte de Marguerite, devenue reine de Savoie. Je ne crois donc pas qu'il ait composé le *Poète courtisan* en désespoir de cause, et par dépit de n'avoir pu remplacer à la cour Mellin de Saint-Gelays. Je crois plutôt qu'il fit cette satire, en 1549, pour venger Ronsard et se venger, lui aussi, des attaques de Mellin contre l'école qu'ils représentaient ; que, par suite du rapprochement qui eut lieu peu de temps après entre eux et lui, il mit cette satire dans son tiroir, et que, s'il ne la publia qu'en 1559, après l'avoir reprise, retouchée et mise au point, ce fut pour corser *La nouvelle manière de faire son profit des lettres*, traduite par lui du latin, et qui parut dans la même plaquette.

Mais M. Léon Séché nous expliquera cela mieux que je ne saurais le faire ici en quelques lignes.

Nos lecteurs, en attendant, peuvent lire la thèse de M. Molinier sur Octovien et Mellin de Saint-Gelays, ils y trouveront plaisir et profit.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

Le gérant : LÉON SÉCHÉ.

Imp. BERGER-LEVRAULT, 20, rue Geoffroy-L'Asnier, Paris.

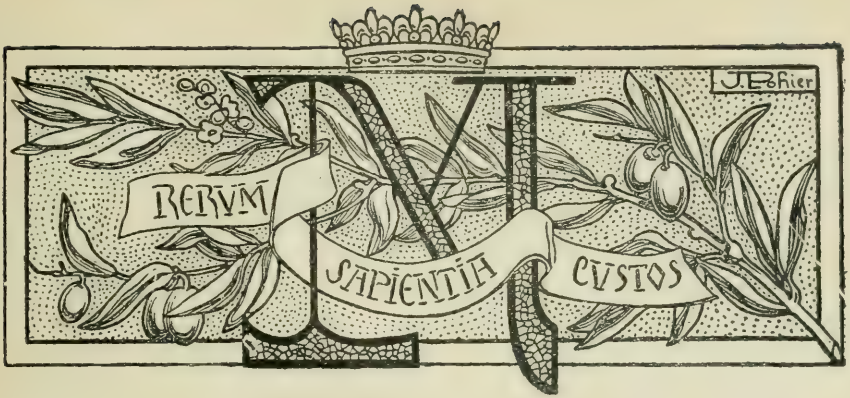

Montaigne a-t-il eu quelque influence sur François Bacon?[1]

(*Suite*)

Bacon n'imagine pas une définition aussi saisissante : il se contente, ou à peu près, d'énumérer les avantages de l'amitié. Ce sont pour lui d'abord qu'un ami nous permet de soulager notre cœur par des confidences qui allègent les douleurs et doublent les joies ; ensuite qu'il nous aide à éclaircir nos propres idées en nous écoutant les exposer, qu'il nous donne de bons conseils tant pour nous bien conduire que pour faire prospérer nos affaires ; en troisième lieu l'amitié est pleine de petits secours de tout genre comme une grenade est pleine de grains : par exemple notre ami peut solliciter pour nous dans les cas où notre dignité nous interdit de le faire, il peut faire valoir nos mérites et à l'occasion les exagérer, ce que la modestie nous interdit à nous-mêmes, etc., etc. On serait tenté de conclure que Bacon ne voit dans l'amitié qu'une association d'intérêts: je crois que ce serait une erreur absolue. L'enthousiasme du texte anglais,

(1) Voir le dernier numéro de *La Renaissance*.

l'abondance presque lyrique des images et des comparaisons préservent de la commettre quand on ne s'en tient pas à un résumé décharné. Certainement Bacon a connu la douceur de l'amitié, pour lui comme pour Montaigne c'est un sentiments très élevé. S'il énumère surtout les avantages pratiques qu'elle nous apporte, c'est que, en homme d'action, c'est dans l'action, au milieu de ses affaires, qu'il l'a goûtée, tandis que Montaigne, homme de cabinet, en a joui dans ses méditations. C'est dans la sensation de l'effort fait en commun où la présence de l'ami double l'énergie, dans la joie du succès partagé que Bacon a surtout l'occasion d'éprouver les charmes de l'amitié: cela ne veut en aucune façon dire que le plaisir qu'il y trouve ne dépasse pas le secours matériel, mais cela explique qu'il en parle tout autrement que Montaigne.

Ce contraste de leurs tempéraments et de leurs œuvres n'a cependant pas empêché Bacon de tirer quelquefois profit de la lecture de Montaigne et de prendre en lui le germe de quelques-unes de ses idées.

Du moins c'est ce que rendent très vraisemblable les rapprochements qui vont suivre. Ici toutefois, comme précédemment, on ne peut parler que de probabilité. A l'exception d'une ou deux peut-être, aucune de ces réminiscences proposées n'est certaine, aucune ne révèle un emprunt direct et incontestable.

Pour l'époque qui nous occupe, il faut d'abord noter que quelques réflexions sur lesquelles Bacon n'insiste pas, qui sont exprimées par lui en passant, avaient été dégagées auparavant par Montaigne : cette idée, par exemple, que bien souvent nos querelles religieuses ne sont que des querelles de mots (1); cette autre encore qu'il est bien souvent malaisé de distinguer les aptitudes natives des enfants, et que dans l'incertitude le mieux

(1) Bacon, Essai III, *of Unity in Religion*; Montaigne II, 12, t. IV, p. 30.

est de choisir pour eux la meilleure voie sans chercher à percer le mystère de leur nature (1). Cette dernière vient se joindre à des remarques que présentaient les éditions antérieures sur les relations des parents et des enfants, et enrichit la psychologie de Bacon sur ce point; la première étaye fort heureusement d'un argument puissant ses exhortations à la concorde et à l'union en matière religieuse. Montaigne et Bacon luttent aussi contre la crédulité de leur temps, la foi aux prophéties et pronostics de tout genre, et Bacon se souvient peut-être d'avoir lu une idée toute semblable chez Montaigne quand il écrit: « Lorsque l'événement prédit est conforme à la prédiction, les hommes remarquent cette conformité; mais dans le cas opposé, ils ne remarquent point du tout le défaut d'accord: genre de méprise où il tombent également par rapport aux songes et à tout autre genre de prédictions superstitieuses (2). C'est là une des causes aux yeux de l'un et de l'autre, qui accréditent de pareilles fables. « Personne, dit Montaigne, ne tient registre de leur mecomtes, d'autant qu'ils sont ordinaires et infinis, et fait-on valoir leurs divinations de ce qu'elles sont rares, incroiables et prodigieuses. » (3) Voici encore chez Bacon une idée à laquelle Montaigne a consacré un petit essai tout entier, « Whatsoever is somewhere gotten is somewhere lost » (4). C'est à peu près la traduction de la phrase française : « Il ne se fait aucun profit qu'au dommage d'autrui. » (5).

(1) Cf. Bacon, Essai VII, éd. Spedding, t. VI, p. 391. Montaigne, I, 26, t. II, p. 26.

(2) « Men mark when they (predictions) hit, and never mark when they miss; as they do generally also of dreams. » (Essai 35.)

(3) Montaigne I, II, t. I, p. 54.

(4) Bacon, Essai XV.

(5) Montaigne I, 22, t. I, p. 149. Il est clair qu'il serait facile de multiplier les rapprochements de cette sorte : bon nombre d'idées morales sont communes aux deux auteurs. Je n'ai retenu que les plus significatives, celles qui ont quelque chance d'avoir été suggérées à Bacon par Montaigne. On trouvera d'autres rapprochements, qui me paraissent superflus, dans les ouvrages ci-dessus mentionnés, de Reynolds, de Dieckow et de miss Grace Norton.

Ailleurs Montaigne, en fournissant des exemples et des témoignages probants, a aidé Bacon à conduire telle idée à sa maturité et à son dernier développement : trois des faits (1) par lesquels Bacon rend sensible la puissance de l'habitude ont été vulgarisés par Montaigne, et peut-être c'est Montaigne qui l'engage à tirer parti, dans l'éducation, de cette puissance de l'habitude, en faisant apprendre les langues étrangères dès la première enfance (2).

Voici toutefois qui peut être plus intéressant : il se pourrait que Montaigne lui ait suggéré des idées assez importantes à ses yeux pour qu'il en fasse le sujet d'essais nouveaux. Je ne pense pas ici surtout à l'essai intitulé : *Des innovations* (3), des « nouvelletés », comme aurait dit Montaigne : sans doute Bacon connaissait les condamnations vigoureuses que le philosophe avait écrites contre ces « nouvelletés », qui avaient troublé l'Etat, menacé si rudement sa vie, sa tranquillité et son indépendance, attristé son cœur très pitoyable et très humain, quoi qu'on en ait dit, d'affreux spectacles ; peut-être elles ont contribué à lui inspirer son extrême prudence. Mais enfin, la question, posée très nettement par les anciens déjà, avait été trop débattue dans toute la littérature politique du XVIe siècle, pour que nous puis-

(1) Ce sont le mépris des gymnosophistes indiens pour la douleur, les contestations qui dans certains pays s'élèvent entre les veuves à qui aura l'honneur d'être brûlée avec le corps du mari défunt, l'endurance des jeunes garçons de Sparte, qui se laissent fouetter devant l'autel de Diane sans pousser un cri. Cf. Bacon EssaiXXXIX *Of Custom and education;* Montaigne I, 14 et II, 32. Il faut ajouter toutefois que Cicéron avait réuni ces exemples dans ses *Tusculanes* V, 26.

(2) Bacon, Essai XXXVIII. — Montaigne I, 26, t. II, p. 34.

L'idée sans doute n'est pas très originale, si je la note néanmoins c'est qu'elle était moins banale au XVIe siècle qu'aujourd'hui, c'est aussi qu'il y a dans les termes dont use Bacon un mot qui rappelle très précisément Montaigne : « Si vous ne la formez de bon'heure, dit Montaigne, la langue ne se peut *plier* » au langage des nations voisines, et Bacon : « We see, in languages, the tongue is more *pliant* to expressions and sounds... »

(3) Essai XXIV, Spedding, t. IV, p. 433.

sions affirmer que Montaigne est pour beaucoup dans les méditations de Bacon sur ce sujet (1).

Mais dans l'essai *De la Vérité* (2), dirigé contre la mode de scepticisme de son temps, il est clair qu'il a Montaigne présent à la pensée, il le nomme, il le cite textuellement. Malheureusement il ne nous dit pas comment il juge le doute de Montaigne ; on peut penser toutefois que, s'il l'a estimé sceptique, il a été frappé par son scrupuleux besoin de vérité, et a vu que son scepticisme à lui n'était pas affaire de mode.

L'essai *Des voyages* (3) surtout me semble devoir son idée première à Montaigne. « Les voyages en pays étrangers, nous dit Bacon en commençant, font, durant la première jeunesse, une partie de l'éducation, et dans l'âge mûr une partie de l'expérience » (4). Ce sont ces deux idées qu'il veut mettre en relief. Montaigne a fortement marqué tout ce que l'enfant peut tirer des voyages pour la formation de son jugement, combien « frotter et limer sa cervelle » (5) à celle des étrangers peut lui être profi-

(1) A noter toutefois que dans une pensée comme celle-ci, Bacon considère la question tout à fait au même point de vue que Montaigne dans son essai De la vanité : « Il est vrai que ce qui est établi depuis longtemps et enraciné par l'habitude peut, sans être très bon en soi-même, être du moins plus convenable, et que les choses qui ont longtemps marché ensemble se sont ajustées et, pour ainsi dire, mariées les unes aux autres, au lieu que les institutions nouvelles ne s'ajustent pas si bien aux anciennes, et, quelque utiles qu'elle puissent être en elles-mêmes, elles sont toujours un peu nuisibles par ce défaut de convenance et de conformité. » (Essai XXIV, fin). Voir aussi *Novum organum*, livre I, aphorisme 90.

(2) Bacon, Essai I.

Therefore Montaigne saith prettily, when he inquired the reason, why the word of the lie should be such a disgrace and such an odious charge ? Saith he, If it be well weighed, to say that a man lieth, is as much to say, as that he is brave towards God and a coward towards men. (Essai I.)

(3) Bacon, Essai XVIII.

(4) Travel, in the younger sort, is a part of education ; in the elder, a part of experience. » (Essai XVIII.)

(5) Montaigne, Essais I, 26, t. II, p. 33.

table, et, plus tard, après son long tour en Suisse, en Allemagne et en Italie, il a dit dans ses *Essais* quels avantages il y avait trouvés et de quelle utilité il est, pour un homme fait de voir du pays (1). C'est lui, je crois, qui a vulgarisé ces notions. Et, dans le développement, çà et là nous retrouvions des idées de détail que Montaigne a pu suggérer: celle-ci, par exemple, qu'en voyage il faut « éviter avec soin la compagnie de ses compatriotes », rechercher les étrangers, interroger des gens de toutes sortes. Bacon toutefois ne se contente pas de répéter les idées de Montaigne. Il va plus avant que son devancier. Avec son sens pratique très avisé, et sa précision habituelle, il indique toutes les précautions à prendre pour que les voyages soient vraiment profitables, il écrit une sorte de petit manuel du voyageur. On devrait, nous dit-il, savoir déjà un peu la langue du pays où l'on entre, être accompagné d'un gouverneur qui le connaisse bien et qui soit capable de choisir ce qui mérite d'être vu, tenir un journal, s'être soigneusement muni avant le départ de cartes de géographie et d'indications topographiques, changer souvent de lieu, de manière de vivre, de relations, afin que rien ne vous échappe; il dresse des listes des objets qui doivent avant tout attirer l'attention, des personnes dont il est pariculièrement utile de faire la la connaissance. En tout cela il est conforme à la pensée de Montaigne, mais il ajoute à son devancier; il complète ses indications; ses habitudes d'homme très pratique, très méthodique, exigeaient davantage. Ici à nouveau nous le voyons original, et c'est Montaigne peut-être qui lui fournit son thème.

Je me demande encore si le titre inattendu que Bacon destinait à la traduction latine de ses *Essais*, *Sermones fideles*, n'est pas un écho de la première phrase de Montaigne : « C'est icy un livre de bonne foy, lecteur. » Il y aurait lieu d'ajouter aussi que, dans l'édition de 1625, les souvenirs de l'antiquité communs aux

(1) Montaigne, Essais III, 9, toute la première moitié du chapitre.

deux auteurs se multiplient encore sensiblement (1). Pas plus qu'en 1612 il n'en est aucun dont on puisse dire avec certitude que Bacon l'a pris à Montaigne, mais leur nombre ne manque pas de les faire prendre en considération. Aussi bien, parmi tous les rapprochements qu'on a pu faire, il en est assez peu pour les quels il soit permis d'être affirmatif et qui prouvent une incontestable influence. J'ai dû multiplier les peut-être. Je crois bien que si je n'avais craint leur monotonie, j'en aurais encore ajouté quelques-uns. Ce qui seul est indiscutable, c'est l'opposition des deux œuvres. Pourtant je crois que l'influence de Montaigne n'est guère douteuse. Elle est seulement beaucoup moins importante et surtout très différente de ce qu'on l'a supposée *a priori*, ou, ce qui revient au même, d'après des enquêtes toutes dirigées et faussées par des idées *a priori*. Elle n'a pas déterminé chez Bacon la conception de l'essai. Cela est évident.

IV. — Une conclusion se dégage, en effet, très nettement de cette étude, c'est que si l'essai, pour Bacon comme pour Montaigne, est une enquête morale, Bacon a fait cette enquête à sa manière, sans prendre à Montaigne, au moins à l'origine, ni ses idées, ni même ses cadres. Le véritable imitateur des *Essais* de Montaigne, celui qui a introduit le genre dans la littérature anglaise, suivant le type que Montaigne avait façonné, ce n'est pas

(1) Voici par exemple ce mot de Platon que peu d'athées sont assez fermes dans leur athéïsme pour qu'un danger pressant ne suffise à les ramener à la religion. Bacon, Essai XVI. Montaigne II, 12, t. III, p. 182. — Montaigne avait dit en français ce mot répété par Cicéron dans ses *Tusculanes* et son *de Finibus* que ceux mêmes qui écrivent du mépris de la gloire mettent leur nom en tête de leur ouvrage et sacrifient ainsi au désir de la réputation (Livre I, Essai XLI). Bacon cite en latin le passage de Cicéron. Essai LIV (Of vain glory). — Montaigne avait rappelé le mot d'Agésilas que « l'amour et la prudence ne peuvent ensemble ». (*Essais*, III, 5, t. VI, p. 32). Bacon semble bien y faire allusion lorsqu'il dit dans son essai de l'amour, p. 260, traduct. Riaux : « Aussi a-t-on raison de dire qu'il est impossible d'être en même temps amoureux et sage ». — Le *Hoc age* que l'on rencontre plusieurs fois chez Montaigne se retrouve au XXe essai de Bacon. — Voir aussi de

Bacon, mais son contemporain sir William Cornwallis, qui, trois ans après Bacon, en 1600, a publié, lui aussi, des *Essais* (1), où l'auteur ne cachait point son admiration pour Montaigne, et où le nome de Montaigne revenait jusqu'à sept fois. Le disciple que nous donnons ainsi à notre philosophie est moins fameux sans doute que celui que nous lui contestons : il ne gagne pas au change. Mais si les *Essais* de Cornwallis n'ont pas eu pour soutenir leur succès et pour traverser les siècles le secours d'un grand nom, au temps de leur apparition ils ne semblent pas avoir rencontré beaucoup moins de faveur dans le public que ceux de Bacon.

Quoi qu'il en soit, en 1597, Bacon n'a pas pris Montaigne pour modèle. Il semble ne lui devoir à cette époque que le titre de son livre. Probablement quand il l'a connu, son petit ouvrage (car il ne s'agissait encore que d'un fort petit ouvrage), était déjà déterminé dans sa pensée. Il l'avait conçu d'après d'autres modèles. Je crois même qu'il l'avait écrit déjà. Le titre seul y manquait peut-être. En adoptant celui de Montaigne, il a montré qu'il en appréciait la modestie, peut-être aussi qu'il était gagné par l'œuvre tout entière.

Toujours est-il qu'il y est revenu et à diverses reprises. Il a dû partager l'engouement de ses compatriotes qui a suivi la traduction de Florio. Chaque fois qu'il a fait des additions à ses propres *Essais*, il y a inséré quelques réminiscences de leur précurseur français. Montaigne a dû aider à la germination de quelques idées, surtout dans la dernière édition. Insensiblement

part et d'autre une allusion à l'île fabuleuse dont Platon parle dans son *Timée*, sous le nom d'Atlantide : Montaigne I, 31, début ; Bacon, Essai LVII.

(1) La première partie des *Essais* de Cornwallis parut en 1600, la seconde partie en 1601. Tous étaient donc publiés antérieurement à la traduction des *Essais* de Montaigne par Florio, qui date seulement de 1603. Mais de son aveu même Cornwallis avait lu en manuscrit cette traduction de Florio. Je reviendrai ailleurs sur les *Essais* de Cornwallis et sur leurs emprunts à Montaigne.

aussi il a poussé Bacon à donner une forme plus concrète, moins générale à ses observations, à se détacher de la méthode trop sèche de la première édition. Là s'est borné son rôle. Quelle que fût la vogue des *Essais* de Montaigne autour de lui, quelle que fût la liberté avec laquelle certains contemporains les imitaient, jamais Bacon n'a substitué à son essai le type de l'essai tout personnel, qui était caractéristique de la manière de Montaigne, jamais non plus il n'a répété les idées de son devancier.

En dépit des apparences, et quelque paradoxal que cela puisse sembler, c'est donc au moment où il lui a emprunté son titre qu'il a le moins imité Montaigne, et c'est dans sa dernière édition qu'il est le plus voisin de lui. Il a trouvé un stimulant dans les *Essais* français, mais jusqu'à la fin son livre est resté tout à fait original : la philosophie dont il l'a empli, dans ses grandes lignes, est bien l'expression de son expérience personnelle, et la forme dernière qu'il a donnée à l'essai, quoique Montaigne paraisse y avoir apporté sa contribution, lui appartient en propre.

Si cette étude nous a un peu déçus en ne donnant pas à Montaigne la part que nous étions en droitd'espérer,du moins nous a-t-elle fourni l'occasion de jeter une lumière nouvelle sur l'origine et l'évolution des *Essais* de Bacon. Elle nous laisse aussi cette impression très forte que, s'il n'a pas à proprement parler imité Montaigne, du moins Bacon a goûté son livre, et qu'il l'a probablement étudié avec une grande attention. Peut-être dans quelque autre ouvrage sa pensée devait-elle en tirer plus de profit.

CHAPITRE III

INFLUENCE DE MONTAIGNE SUR L'« INSTAURATIO MAGNA »

L'œuvre capitale de Bacon, celle qui lui assure une place considérable dans l'histoire de la pensée humaine, ce n'est pas son recueil d'essais, c'est son admirable *Instauratio magna*, ce plan gigantesque d'une domination complète de la nature par l'homme au moyen de la science expérimentale. Là aussi l'influence de

Montaigne, quoique moins apparente, est, je crois, d'un intérêt beaucoup plus grand. On doutera certainement de cette influence, on s'étonnera que celui que plusieurs générations en France ont regardé comme un des maîtres du scepticisme, celui qui a si vivement rabaissé les prétentions de la raison humaine, ait pu préparer les voies au penseur qui, le premier dans les temps modernes, a deviné le pouvoir de la science et qui a fondé sur elle les plus ambitieuses espérances. Son action toutefois me semble très probable. Je vais essayer de montrer comment elle s'est exercée.

Il est bien entendu que je n'ai pas à parler des œuvres proprement scientifiques de Bacon : Montaigne n'a rien à voir avec elles. Il ne s'agit que des œuvres philosophiques où Bacon dégage l'idée de la science expérimentale. Dans cette partie de l'œuvre de Bacon on peut distinguer trois étapes : avant tout il lui faut affirmer sa foi en l'efficacité de la science, et c'est pourquoi il débute par un panégyrique destiné à en montrer la dignité et l'excellence. C'est la matière qui remplit le premier livre de son *Advancement of learning* paru en 1605.

Ensuite, dans un second livre du même ouvrage qui fut plus tard remanié et divisé en huit livres, il définit le but de la science, détermine les objets auxquels l'esprit humain devra s'attacher et les résultats qu'il doit espérer de ses efforts.

Enfin, quinze ans plus tard, il expose la méthode que la science doit suivre pour réaliser la grande mission dont il l'a investie.

Dans chacune de ces trois parties, apologie de la science, détermination de son objet et exposition de sa méthode, il nous faut rechercher si l'influence de Montaigne est sensible. Les deux premières constituent le *De Dignitate et Augmentis scientiarum* (1). La dernière porte le titre de *Novum organum*.

(1) Il serait sans intérêt de distinguer ici, comme nous l'avons fait pour les *Essais*, les deux rédactions successives de cet ouvrage, la

I. — L'APOLOGIE DE LA SCIENCE

Jusque dans l'apologie de la science on a cru relever quelques réminiscences de Montaigne, et l'on a pu se demander si Bacon n'avait pas eu pour objet de donner la réplique à Montaigne, l'illustre contempteur des sciences. Je crois que cette hypothèse, quelque séduisante qu'elle puisse être, n'est pas plus fondée que celle qui voit dans *Hamlet* une critique du scepticisme de Montaigne. Comme dons le cas des *Essais*, ici encore nous sommes trompés par notre ignorance de la littérature contemporaine. Elle nous porte toujours à multiplier les dépendances des grandes œuvres entre elles. Ne voyant plus qu'elles, nous supposons toujours qu'elles se donnent la réplique les unes aux autres ou qu'elles sont composées à l'imitation les unes des autres, et nous négligeons l'influence des œuvres secondaires et de courants littéraires que nous ne connaissons plus qu'au prix de laborieuses recherches.

Cette apologie de la science est certainement la moins intéressante et la moins originale des trois parties de l'œuvre philosophique de Bacon. L'auteur avait donné une grande attention à l'étude de la rhétorique : ses ambitions politiques l'y invitaient ; nous l'avons vu composer des recueils de lieux communs qui devaient être des manuels pour les orateurs, et en maints endroits de ses écrits le souci de la phrase ample, richement cadencée, fatigue le lecteur moderne. Toutefois, dans aucun endroit de ses écrits philosophiques plus que dans ce premier livre du *De Dignitate et Augmentis scientiarum* il n'a tant accordé à l'éloquence. En plusieurs passages nous croyons entendre une véritable déclamation d'école.

Bacon défend d'abord les sciences et les lettres contre les théologiens qui voient en elles des ferments de libre pensée, contre

rédaction anglaise de 1605 (*Advancement of learning*) et la rédaction latine de 1623 (*De Augmentis scientiarum*). Je renverrai uniformément à cette dernière.

les politiques qui les accusent d'énerver les courages, d'être inutiles pour l'action et de dévorer un temps précieux ; enfin contre les savants et les lettrés eux-mêmes qui, par l'humilité de leur condition, par les écarts de leur conduite, dans leurs œuvres par un souci excessif de la forme, par la frivolité des questions auxquelles ils s'arrêtent, par la légèreté de leurs affirmations, par mille autres défauts encore, exposent au mépris du vulgaire l'objet de leurs travaux.

C'est la meilleure partie du plaidoyer. Il passe ensuite au panégyrique. A vrai dire Bacon rejette le nom de panégyrique, il prétend s'abstenir de toute hyperbole, et dire seulement la valeur réelle de la science. Mais son argumentation, ordinairement si vigoureuse, se fait ici plus abondante et spécieuse que serrée et utile. C'est d'abord dans l'examen des choses divines qu'il voit la preuve de la dignité de la science : Dieu a créé la matière en un instant, il a mis six jours à lui donner sa forme ; c'est déclarer qu'il place la sagesse au-dessus de la puissance, les œuvres de l'intelligence au-dessus de celles de la force. D'après Denys l'Aréopagite les anges de sagesse et de lumière sont plus élevés dans la hiérarchie céleste que les anges de la puissance et de l'action. La mission d'Adam dans le paradis était toute contemplative, ç'a été sa déchéance d'être condamné à des besognes actives.

Dans les choses humaines Bacon aperçoit la même hiérarchie : les hommes n'ont-ils pas des inventeurs des arts, Bacchus, Cérès et tant d'autres, fait des dieux, tandis que les fondateurs de nations devenaient seulement des héros ? Le mythe d'Orphée n'exprime-t-il pas tout le prestige que l'humanité spontanément accorde à la spéculation ?

Enfin il indique les avantages innombrables que la culture des lettres traîne avec elle, il montre qu'elle contribue à faire les grands politiques et les grands guerriers, qu'elle fait fleurir toutes les vertus, qu'elle apporte les richesses et les plaisirs les

plus exquis. Et il conclut en citant le mot de l'évangéliste : « La sagesse a été justifiée par ses enfants ».

Telle est en substance cette apologie. Nous n'y retrouvons rien de la méthode précise de Montaigne. Cette fois encore Bacon continue une tradition dont nous ne connaissons plus aujourd'hui les principaux représentants, il obéit à une mode littéraire qui explique le caractère étrangement superficiel de son plaidoyer. Ce n'est pas Montaigne qui gonfle ainsi d'arguments et d'exemples d'apparat la phrase cicéronienne de Bacon. Des manies de fausse érudition pèsent ici lourdement sur sa pensée. Il clôt une contestation ouverte depuis bien longtemps, et, pour la clore, il subit la méthode de discussion dont ses devanciers ont usé.

Pendant tout le XVIe siècle la question de la valeur des sciences et des lettres a été à l'ordre du jour. Il n'est pas étonnant que la résurrection des doctrines anciennes et la découverte de l'imprimerie l'aient réveillée. La culture littéraire, jusqu'alors confinée dans le monde des clercs, prétendait conquérir la société laïque. Comment n'eût-on pas discuté de son utilité? De là des panégyriques enthousiastes destinés à emporter les suffrages. Ils se heurtèrent pourtant à un courant de réaction. Certains esprits, très attachés au christianisme, s'inquiétèrent du ferment de libre-pensée que les livres antiques semaient autour d'eux. On découvrait tout un monde qui s'était passé de la foi dans le Christ et de l'autorité de l'Eglise, qui, par la seule force de la raison, avait prétendu bâtir une morale et découvrir toutes sortes de vérités : n'était-il pas à craindre qu'on voulût imiter ces anciens tant admirés qu'on fortifiât sa raison à leur contact, et qu'on prétendît la libérer de toute entrave ? Les deux principaux représentants de cette manière de voir sont François Pic de la Mirandole (1)

(1) Dans son *Examen Vanitatis doctrinæ gentium et veritatis disciplinæ christianæ.*

et Corneille Agrippa. Agrippa surtout a joui d'une grande vogue. Dans son *De incertitudine et vanitate scientiarum*, examinant toutes les sciences l'une après l'autre, il montre la fragilité et l'inanité de chacune d'elles, surtout les dangers que le savoir présente pour notre présomptueuse nature, et il termine en conjurant ses contemporains de lire sans cesse les saintes Ecriutres, et de se tenir convaincus que là sont ramassées toutes les connaissances que Dieu nous a permis d'acquérir. Le sérieux de sa thèse est étouffé sous un amas d'argumentations puériles, d'allégations pédantesques et d'affirmations fantaisistes.

Cet ouvrage, qui fut très répandu au XVIe siècle, représentait dans le grand public ce qu'on peut appeler l'opposition théologique à la science. Ce ne fut pas la seule. La noblesse, en Angleterre comme en France, résista longtemps avant de céder à l'idéal nouveau. Elle affectait volontiers de mépriser les savants. Elle opposait à la grandeur des lettres la dignité des armes qui, seule, lui semblait convenir à des hommes bien nés. Il y avait là un point de vue pour contester la valeur des sciences, et il semble avoir joui d'une grande faveur dans les cercles lettrés du temps. On discuta à perte de vue sur les mérites respectifs des lettres et des armes. *Cedant arma togæ*, avait écrit Cicéron. Il fournissait quelques arguments aux deux partis. *Le Courtisan* de Baldassare Castiglione avait repris ce thème. On pourrait dresser une fort longue liste d'écrits où on le retrouve, et à la fin du siècle l'intérêt qu'on y prend ne semble pas encore épuisé.

On n'apportait pas plus de sérieux à ces débats qu'aux débats sur la « bonté et la mauvaisetié de la femme », sur le mariage, et autres questions similaires, qui n'étaient pas moins en faveur. A développer ces lieux communs, qu'on se transmettait de main en main, une sorte de tradition se formait. On leur demandait non de la nouveauté, mais de l'abondance, un style ampoulé, quelques exemples pris à l'antiquité. Les auteurs se répétaient

l'un l'autre avec une servilité inconcevable. Certains arguments et certains exemples se retrouvent presque uniformément dans toutes les dissertations de ce genre. Il en est que Bacon a repris à son tour : l'anecdote du coffret précieux de Darius, qu'Alexandre réserve à Homère, le mot qu'on lui prête sur le tombeau d'Achille. Il rappelle après tant d'autres que César a été l'un des plus fameux écrivains de Rome, et qu'Alexandre a reçu les leçons d'Aristote, pour en inférer que la culture des lettres est précieuse à ceux mêmes qui s'adonnent aux armes. Il déclare quelque part qu'il négligera certaines considérations, comme, par exemple, que par la science nous nous élevons au-dessus des brutes et « autres tels argument rebattus », dit-il. C'est indiquer que les dissertations sur ce lieu commun lui sont familières ; mais, en dépit de ses intentions, il a fait trop de place aux argumentations rebattues. Malgré des observations intéressantes et des analyses précises, la dissertation de Bacon rappelle toute cette tradition, elle s'y rattache étroitement. Elle a conservé beaucoup de sa frivolité.

Montaigne, sans doute, n'était pas resté étranger à ce débat. Il s'était rangé résolument parmi les adversaires de la science. Il n'a pas dédaigné de faire quelques emprunts, lui aussi, aux fatras d'arguments et d'exemples que lui offre Corneille Agrippa. Il est vrai que son scepticisme à l'égard de la science repose sur des raisons plus solides (1). Rien pourtant ne donne à supposer que Bacon ait voulu lui répondre .

Les efforts qu'on a tentés pour établir des rapprochements entre ce premier livre de Bacon et les *Essais* de Montaigne n'ont abouti qu'à des résultats bien peu convaincants. L'image que voici se retrouve sans doute chez Montaigne, mais elle y est à peine indiquée, et il est bien peu croyable qu'elle ait été suggérée

(1) Voir mon ouvrage sur les *Sources et l'Evolution des Essais de Montaigne*, t. II, p. 212.

par lui. « Aux yeux de qui contemple l'immensité des choses et la totalité de l'univers, dit Bacon, le globe terrestre, avec tous les hommes qui l'habitent, ne semblera rien de plus qu'un petit groupe de fourmis, dont les unes chargées de grain, les autres portant leurs œufs, d'autres à vide rampent et trottent autour d'un petit tas de poussière (1). » Montaigne disait en parlant des troubles de la guerre qui nous émeuvent si fort : « Ce n'est que fourmilliere esmeue et eschauffée (2). » Cette image était tout au long chez Lucien (3) et c'est chez Lucien sans doute que Bacon l'a prise, bien plutôt que chez Montaigne. Les autres rapprochements qu'on pourrait établir ne sont guère de même que des souvenirs de l'antiquité qui sont communs aux deux auteurs. Il en est dans le nombre qui présentent des divergences telles que Montaigne n'est évidemment pas la source de Bacon (4). D'autres étaient trop vulgarisés pour qu'il y ait lieu d'en rien inférer (5).

A regarder les choses de plus haut et à comparer les idées

(1) Certainly, if a man meditate much upon the universal frame of nature, the earth with men upon it... will not seem much other than an ant-hill, whereas some ants carry corn, and some carry their young, and some go empty, and all to and from a little heap of dust (*Advancement of learning*, I, VIII, I).

(2) II, 12, t. III, p. 234.

(3) *Dialogues* XLVI, 19.

(4) Par exemple, le mot d'un ancien sur le nombre de serviteurs que « nourrit » Homère, mot qui est différemment rapporté chez Bacon, I, VIII, 4, et chez Montaigne, II, 36.

(5) Telle est cette idée à diverses reprises exprimée par Cicéron que Socrate a ramené la philosophie du ciel sur la terre: Bacon I, V, II; Montaigne III, 12, t. VI, p. 171. Voici encore deux traits pris à Plutarque: le mot d'un musicien à Philippe: Bacon I, VII. 6; Montaigne I, 40; le mot de Solon sur les lois qu'il a données aux Athéniens : Bacon I, III, 5; Montaigne III, 9, t. VI, p. 138. Peut-être y a-t-il plus de compte à faire de ce dernier rapprochement qui porte sur un trait moins vulgarisé, semble-t-il, et aussi de cette idée, pourtant inspirée par Cicéron et par Platon, que l'étonnement est le germe du savoir : Bacon I, III, 3; Montaigne III, II, t. VI, p. 259. Le nombre de ces rapprochements est peut-être aussi à prendre en considération. Pourtant ces indications restent vagues.

qui sont développées par nos deux auteurs, Montaigne avait insisté sans doute sur les inconvénients de la culture des lettres, qui, à son avis, met en péril la foi religieuse, qui effémine les courages et que décrie le pédantisme de ses partisans. On retrouve donc bien chez lui tous les reproches dont Bacon prétend la laver. Mais ils sont partout ailleurs encore, et rien dans la forme que Bacon donne à l'expression de ses idées ne révèle qu'il ait eu le dessein de prendre Montaigne à partie plutôt que tout autre détracteur des sciences. L'opposition même de leurs pensées n'est pas aussi complète qu'on pourrait d'abord le supposer, et il n'y a pas que des contradictions à signaler entre elles. Si Montaigne avait fait la critique du pédantisme, Bacon ne l'entreprend pas avec moins d'acharnement afin de montrer aux pédants par quels défauts ils s'aliénent la considération publique, et afin de dégager la vraie science de la fausse opinion qu'ils en donnent (1). Montaigne avait tourné en ridicule ceux chez qui le souci des mots étouffe celui des pensées (2), il avait dénoncé la vanité des questions agitées par les savants, qui ne servent de rien au bonheur ou à la sagesse des hommes, les gloses poursuivies jusqu'à l'infini, glosées par de nouvelles gloses qui vont ensevelissant le sens du texte (3) au lieu de l'éclaircir ; il avait reproché aux savants leurs désaccords augmentés à plaisir et par vanité, désaccords dont le vulgaire prend prétexte pour conclure que tous se trompent également. Tous ces mêmes défauts sont signalés et invectivés par Bacon. Avant Bacon, mais sans en faire comme Bacon un reproche aux gens de lettres, il avait remarqué que l'étude les rend parfois incapables du maniement des affaires, en plaçant trop haut leur idéal (5). Il s'était même chargé quel-

(1) Voir en particulier, dans I, V, de longs développements sur ce sujet.

(2) Voir surtout l'essai *Du pédantisme*.

(3) I, 39, p. 182 : « Cettuy-cy, tout pituiteux, chassieux et crasseux... »

(4) III, 13 au début.

(5) Début de I, 25 et III, 1.

quefois de défendre les vrais savants contre des reproches injustes : en parlant de son cher Turnèbe, n'avait-il pas répondu à ceux qui font un crime aux hommes de cabinet de leur gaucherie et de « quelque façon externe qui peut n'être pas civilisée à la courtisane », que ce sont là choses de néant, et que ce n'est pas à la révérence, au maintien et aux bottes d'un homme qu'on regarde quel il est (1). N'avait-il pas dit que la vraie science n'est pas contraire à la religion, idée chère à Bacon, puisque (nous l'avons vu) il doit la reprendre dans ses *Essais?* Si peu de science écarte de la religion, dit Bacon après Montaigne, beaucoup de science y ramène. « Bue à longs traits », la philosophie, qui avait d'abord conduit à l'athéisme, nous rend à la foi (2).

En tout cela Montaigne a-t-il aidé Bacon à dégager ses propres opinions? Il est possible. Nulle part cependant les expressions des deux auteurs ne sont assez voisines les unes des autres pour que nous ayons éprouvé le besoin de citer. Nulle part on ne rencontre ces similitudes verbales qui décèlent une influence directe. En somme, je ne trouve dans l'apologie de la science ni une opposition complète au point de vue de Montaigne, ni des réminiscences qui soient de nature à nous prouver qu'en écrivant Bacon avait le texte des *Essais* présent à l'esprit.

S'il s'était proposé de répondre à Montaigne, je ne doute pas que son apologie y eût gagné. Lorsqu'en la lisant, en effet, il nous arrive de penser à Montaigne, ce n'est que dans les passages les plus solides, dans ceux où l'analyse se fait le plus pénétrante. La pensée d'un pareil adversaire, le plus sérieux assurément des adversaires avec lesquels sur un pareil terrain il pouvait se mesurer, eût pu l'inviter à donner un peu de poids à son plaidoyer. En réalité, Montaigne ne lui a pas du tout masqué la

(1) I, 25, t. II, p. 12.

(2) « A farther proceeding therein (in philosophy) doth bring the mind back again to religion. » (*Of the advansement of learning*, liv. I; éd. Spedding, p. 267.) (Voir ci-dessus N, p. 150.)

tradition du XVIe siècle. Le goût des amplifications faciles, des arguments spécieux, sans consistance, des exemples usés, est venu jusqu'à lui et l'on retrouve encore chez lui tout un bric-à-brac de déclamations vides, qui peut-être ne lassaient pas encore. Malgré des pages précises, dont il ne faut pas méconnaître la valeur, cette introduction de Bacon reste un morceau d'apparat autant qu'une profession de foi sincère.

(*A suivre.*)

PIERRE VILLEY.

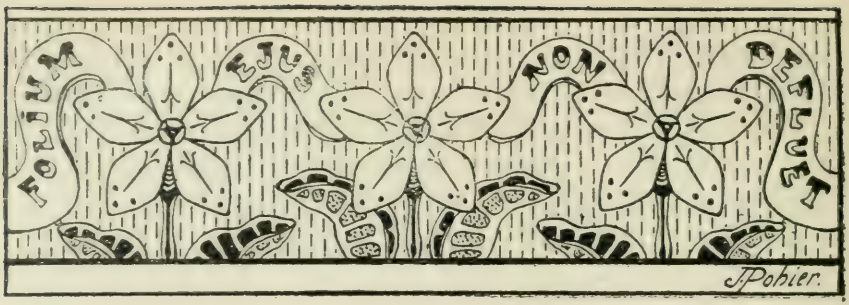

Jean Yanowitz, dit Besme

MEURTRIER DE COLIGNY

I

Nous sommes à la veille de la Saint-Barthélemy. « Le soir du 23 août, bien tard (1) », le prévôt des marchands a été appelé au Louvre. Il a été convenu que « l'exécution » commencerait le lendemain, 24, une heure avant le jour, vers 4 heures du matin, lorsque la cloche de l'horloge du Palais sonnerait le tocsin (2). Mais au milieu de la nuit, quelques huguenots, intrigués par les rassemblements armés qui se forment, étant venus s'enquérir au Louvre des causes de ce tumulte, et une échauffourée ayant eu lieu entre eux et les soldats des corps de garde entourant la demeure royale, la Reine-mère craint d'être prévenue par les réformés et « elle advance le tocsin du palais, en faisant sonner, une heure et demie devant, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois (3) ». Il pouvait être environ 2 heures et demie.

(1) *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, publiés par P. Guérin. Paris, 1892, t. VII, p. 10.

(2) De Thou, *Histoire universelle*, traduction française de 1734, t. VI, p. 397.

(3) D'Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. III, pp. 314-315.

A ce moment, le duc Henry de Guise et Henry, bâtard d'Angoulême, fils naturel de Henry II, quittent le Louvre, à la tête d'une petite troupe armée. Ils gagnent les « offices de cuisine », hors le château, se font ouvrir la porte de service donnant sur la rue Fromenteau, longent la rue de Beauvais, aboutissant sur les derrières de l'hôtel d'Aumale, en traversent les cours et bâtiments, y « prennent le duc d'Aumale » et en sortent par l'entrée principale, ouvrant sur la rue d'Autriche, en prolongement direct et au-dessus du Louvre. Ayant ainsi évité les groupes de gens armés stationnant devant le palais ils gagnent, par les rues de Bailleul et de l'Arbre-Sec, la rue de Béthizy (1). C'est là qu'est la maison où, le 22 août, l'amiral de Coligny a été rapporté grièvement blessé du coup d'arquebuse que lui a tiré Charles de Louviers, seigneur de Maurevert (2).

Cette maison est aujourd'hui démolie. Où était-elle située exactement ? En 1851, au moment même de la disparition de la rue de Béthizy, qui a fait place à cette époque à l'actuelle rue de Rivoli, on discutait déjà sur l'emplacement du logis de l'Amiral. Un fait certain, c'est que, depuis 1702, il n'était plus permis de dire qu'il se trouvait rue de Béthizy, la portion de cette voie comprise entre la rue de l'Arbre-Sec et la rue du Roule ayant reçu alors le nom de rue des Fossés-Saint-Germain prolongée. Mais à quelle maison de cette partie de la rue des Fossés-Saint-Germain (ancienne rue de Béthizy) fallait-il attribuer l'honneur d'avoir abrité Coligny ? A celle portant le numéro 14, disaient les uns, à celle portant le numéro 20, soutenaient les autres. Des travaux qui parurent alors il ressort bien toutefois que les premiers avaient raison et que la maison de l'Amiral se

(1) Léon Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les mémoirese inédits de Jules Gassot* (*Bulletin de la société du protestantisme français*, 1903, pp. 362-363).

(2) Cf. P. de Vaissière, *le « Tueur du Roy »: Charles de Louviers, seigneur de Maurevert* (*Revue des études historiques*, janvier-février 1911).

trouvait être la deuxième maison à gauche, quand on entrait dans la rue des Fossés-Saint-Germain par la rue de l'Arbre-Sec, et pour préciser davantage, la deuxième maison en bordure, mais la première en façade, l'angle de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue des Fossés-Saint-Germain étant occupé par le retour d'un immeuble dont l'entrée se trouvait rue de l'Arbre-Sec. Tout cela a du reste été démontré assez péremptoirement par les travaux de Chéronnet (1), de Troche (2) et de Bordier (3), et il n'y a plus lieu de douter que la maison de Coligny ne se trouvât à peu près sur l'emplacement de la maison faisant aujourd'hui l'angle de la rue de Rivoli et de la rue de l'Arbre-Sec, portant le numéro 144 de la rue de Rivoli et où a été apposée une plaque commémorative, comme il n'y a pas lieu de douter non plus que cette maison n'appartînt en 1572 à la famille du Bourg (4).

Il est plus singulier que nous n'ayons conservé aucun dessin, plan ou description très satisfaisants de cette demeure. Elle était, — et cela, dès le XVIe siècle, semble-t-il, — placée entre deux cours : « une basse-cour », fermée sur la rue par un portail, et une arrière-cour, où l'on accédait par « des couloirs voûtés passant sous les bâtiments », et qu'entouraient de « belles écuries et des remises » (5). Le logis paraît avoir été un bâtiment à deux étages avec grenier.

(1) D.-J.-F. Chéronnet, *l'Hôtel de Coligny et la rue des Fossés-Saint-Germain*, dans la *Revue archéologique*, 1845, pp. 724 et suivantes.

(2) Troche, *Notice sur l'ancien hôtel de Ponthieu, quartier du Louvre à Paris, où fut tué l'amiral de Coligny, le 24 août* 1572, dans la *Revue archéologique*, 1851, pp. 589-604.

(3) Henri Bordier, *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, 1871, (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XIII, pp. 1-16). — H. Bordier, *La Demeure de l'amiral de Coligny à Paris en* 1572 (*Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1887, pp. 105-112).

(4) H. Bordier, *op. cit.*, pp. 40-41. — A. de Ruble, *Paris en* 1572

(5) Chéronnet, *op. cit.*, p. 724 ; — Troche, *op. cit.*, p. 591.

Sur le premier perron, écrit Chéronnet, en 1845, on voit à gauche une porte fermée par deux battants sculptés, dont la menuiserie montre un travail du XVIIIe siècle et qui ouvre sur une salle qui était sans doute celle des gardes de l'Amiral et qui aujourd'hui un atelier de décatissage. Dans la première cour, auprès de la loge du concierge, une baie en ogive prouve l'antiquité de la construction (1).

En revanche, note Troche, en 1851, les meneaux ou barreaux de pierre, qui divisaient les fenêtres en compartiments, et les moulures ou doucines des pieds-droits et des soubassements ont disparu, le balcon sur l'arrière-cour n'existe plus et ceux que l'on voit aux croisées de la façade sur la grande cour sont Louis XV (2).

Nous ne sommes guère mieux fixés sur l'intérieur de la maison. L'escalier, d'une largeur remarquable, était en pierres de taille jusqu'au deuxième étage; il était soutenu par d'élégantes colonnes dont les chapiteaux étaient de style renaissance et dont les arcs-doubleaux des voussures étaient supportés par des modillons en saillie (3). Quant au reste du logis, les distributions et arrangements postérieurs, qui y avaient été faits depuis le XVIe siècle, rendaient, même au milieu du XIXe, la reconstitution de l'état primitif des lieux si difficile qu'à cette époque l'on n'était pas d'accord sur le point de savoir si la chambre de Coligny se trouvait au premier ou au deuxième étage, de quel côté de la maison donnaient ses fenêtres et si c'était dans la cour de devant ou celle de derrière que le cadavre de l'Amiral avait été précipité (4).

Toutes descriptions qui restent vaines et froides, je le sens bien, et pourraient paraître oiseuses, si certains de leurs détails ne devaient servir à reconstituer le drame que je voudrais essayer de retracer fidèlement.

II

Autour de la maison de la rue de Béthizy, l'agitation a été

(1) Chéronnet, *loc. cit.*
(2) Troche, *loc. cit.*
(3) Chéronnet, *loc. cit.*
(4) Chéronnet et Troche, *loc. cit.*

extrême pendant toute la première partie de la nuit du 23 au 24 août. Sur la demande de l'Amiral au Roi de lui envoyer quelques troupes pour le protéger au besoin contre l'effervescence populaire qui a commencé à se produire dès la soirée du 23, Jean de Montlezun, seigneur de Caussens, mestre de camp des compagnies de gens de pied gascons, est arrivé rue de Béthizy à la tête de cinquante arquebusiers, de quelques Suisses de la garde du duc d'Anjou, auxquels se sont mêlés cinq Suisses de la garde du roi de Navarre (1). Arquebusiers et Suisses du duc d'Anjou ont été cantonnés en deux boutiques proches du logis de l'Amiral (2) et ces derniers ont déposé leurs piques le long du mur (3). Les Suisses du roi de Navarre paraissent s'être établis dans la « basse-cour » de la maison (4), vraisemblablement cette première-cour, dont je parlais tout à l'heure.

Depuis qu'elles sont postées là, ces troupes ont empêché tout rassemblement devant la demeure de l'Amiral et fait circuler les nombreux partisans venus aux nouvelles jusqu'à une heure avancée de la nuit. Vers minuit, cependant, le calme a paru se faire. Traversant à cette heure le quartier du Louvre un bourgeois de Strasbourg, de passage à Paris, déclare qu'il est rentré « très tranquillement et sans encombre à son domicile » (5). L'Amiral a alors renvoyé bon nombre de ceux qui se trouvaient

(1) De Thou, *op. cit.*, t. VI, p. 391. — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 381.

(2) *Mémoires de l'estat de France*, *ibid.*

(3 Dans le tableau de la Saint-Barthélemy, de François Dubois, dit Sylvius, conservé au musée Arlaud, à Lausanne, et reproduit dans Bordier, *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, on voit très distinctement « un ratelier de longues piques appuyées contre la façade de la maison contiguë à celle de Coligny » (Bordier, *op. cit.*, p. 20).

(4) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 381.

(5) R. Reus, *Un nouveau récit de la Saint-Barthélemy par un bourgeois de Strasbourg*, d'après une déposition notariée faite à Heidelberg, le 7 septembre 1572, extrait de Kluckholn. *Briefe Friedrichs des Frommen, Kurfürsten von der Pfalz.* Münich, 1868-1870, t. II, p. 485. (*Bulletin de la Société du protestantisme français*, t. XXII, pp. 377-378).

près de lui, entre autres, Charles de Téligny, son gendre, et sa fille, et n'a plus gardé que Pierre de la Gelière, seigneur de Cornaton, Pierre de Malrasfi baron d'Yolet, le secrétaire Belon, le contrôleur Bruneau, Ambroise Paré, le chirurgien Thomas, le pasteur Pierre Merlin, un jeune homme nommé Salomon Certon (1), et l'interprète Nicolas Muss. Les uns sont demeurés dans sa chambre, les autres se sont retirés dans les pièces voisines pour y prendre quelque repos, lorsque, moins de deux deux heures après, une rumeur rompt de nouveau le silence de la nuit. C'est Guise qui arrive, avec sa troupe, dont la marche est éclairée par des « flambeaux » (2) et qui, s'étant renforcée en chemin, est composée, suivant les uns, « de trois cents capitaines et soldats » (3), suivant les autres de « cinquante ou soixante chevaux et de cinq ou six capitaines des régiments de gens de pied, suivis d'autres gens de guerre (4) ». Avec le jeune duc, M. d'Aumale et M. d'Angoulême, il y a là certainement Nicolas de Halwin, seigneur d'Atin (5), M. d'Hautefort, ancien mestre de camp en Piémont (6), Pierre-Paul Tosinghi, gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de l'ordre, et son fils (7), Achille Petruzzi, de Sienne (8), Raymond de Cardaillac, sei-

(1) Salomon Certon, né en 1550, mort après 1614, était alors étudiant à l'université de Paris. Il se réfugia à Genève après la Saint-Barthélemy et devint plus tard notaire et secrétaire du Roi. Il est surtout connu par ses œuvres littéraires (*la France protestante*, t. III, col. 971-977).

(2) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 381.

(3) Davila, *Historia delle guerre civili di Francia*, 1644, t. I, p. 282.

(4) Léon Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les mémoires inédits de Jules Gassot* (*loc. cit.*, p. 354).

(5) D'Aubigné. *Histoire universelle*, t. III, p. 317.

(6) Lettre de Cavriana au secrétaire Concini. Paris, 27 août 1572 (Des jardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 816).

(7) Capilupi, *le Stratagème de Charles IX contre les huguenots* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. VII, p. 438).

(8) Lettre de Cavriana au secrétaire Concini. Paris, 27 août 1572 (Desjardins), *op. cit.*, t. III, p. 816).

gneur de Sarlabous (1), Jean de Biron, seigneur de Goas (2), enfin le fameux Besme, dont la plupart des historiens ont fait le principal assassin de l'Amiral, sans avoir pu toutefois préciser la physionomie et le rôle de celui qu'ils nous présentaient comme le premier acteur de ce drame.

III

A vrai dire, on ne savait jusqu'ici sur ce Besme que fort peu de chose. On ignorait même son nom, successivement défiguré par les historiens postérieurs, qui, sur la foi de Mézeray, l'appelaient ordinairement Charles Dianowitz ou Dianowich, dit Besme. Du contrat de mariage de son fils, dont j'ai retrouvé l'original (3), il résulte qu'il se nommait en réalité Jean Yanowitz, dit Besme. Ce surnom de Besme, je suis d'accord là-dessus avec l'opinion générale, devait indiquer l'extraction étrangère de ce personnage ; il semble bien être en effet la corruption du mot « Bohesme », et assigner à celui qui le portait une origine bohémienne ou slave. On ne sait rien pourtant de son ascendance, sinon qu'Hotman, dans la *Vie de Coligny*, assure que son père était maître de l'artillerie du duc de Würtemberg (4). Et quelques documents semblent confirmer en partie la chose en l'appelant le Würtembergeois Besme. S'était-il attaché à la fortune des Guise lors de l'entrevue du duc François de Guise avec le duc Christophe de Würtemberg à Saverne? C'est une pure supposition. Mais il est certain, en revanche, qu'il fut « nourry page en la maison du duc François de Guise » (5), dont il devint l' « écuyer d'écurie » (6), pour passer, après la mort de son pre-

(1) D'Aubigné, t. III, p. 317.
(2) Capilupi, *loc. cit.*, p. 433.
(3) Contrat de mariage de Louis Yanowitz de Besme et de Christine de Florainville, du 23 juin 1593 (Archives nationales, M 607, doss. Yanowitz de Besme, n° 2).
(4) [Hotman], *Vita Colinii*, 1575, p. 128.
(5) Capilupi, *op. cit.*, p. 434.
(6) *Journal de Pierre de l'Estoile*, éd. Brunet, t. I, p. 83.

mier protecteur, au service de son fils Henry et de son frère le cardinal de Lorraine.

Il devait du reste occuper dès lors un rang social suffisamment honorable et faire au moins figure de gentilhomme, pour que ses protecteurs l'aient uni, — non pas après la Saint-Barthélemy, comme on l'a dit, mais vers la fin de 1571, vraisemblablement (1), — à une certaine demoiselle d'Arne, « fille bastarde du grand cardinal de Lorraine », dit Brantôme, qui paraît assez bien renseigné sur ce point pour ajouter : « Je nommerois bien sa mère (2). » Je ne pourrais en dire autant. Parti très sortable par ailleurs. En effet, cette d'Arne, quelquefois appelée Anne d'Arne (3), et dont j'ai retrouvé le vrai nom, Isabelle ou Isabeau d'Arne (4), « fort belle et honneste damoiselle (5) » avait été l'une des filles d'honneur qui avaient été données par Catherine de Médicis à sa fille Elisabeth pour l'accompagner en Espagne, lors de son mariage avec Philippe II en 1565. Elle était demeurée auprès de la jeune reine jusqu'à la mort de celle-ci, en 1568, et n'avait même quitté Madrid que le 5 septembre 1569, pour revenir en France (6). Elle est inscrite comme étant rentrée dans les rangs des demoiselles d'honneur de la Reine-mère en 1571 et comme en étant sortie en 1572, peu après son mariage probablement (7).

(1) « Un M. Besme, fiammingo, il quale, un anno fa, prese per moglie una dama che ando in Spagna con la gia Regina catholica... » (Lettre de J.-M. Petrucci à François de Médicis, du 16 septembre 1572, dans Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 838). — Cf., infra, la lettre de M. de Saint-Gouard, ambassadeur de France en Espagne, à Philippe II, du 24 février 1575, où il dit que Besme « a épousé il y a quatre ans » Mlle d'Arne.

(2) Brantôme, éd. Lalanne, t. IV, p. 309.

(3) R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, 1849 in-8, t. II, p. 504.

(4) Contrat de mariage cité plus haut (*ibid.*).

(5) Brantôme, *loc. cit.*

(6) Lettre de M. de Fourquevaulx, ambassadeur de France en Espagne, à la Reine-mère, 17 septembre 1569 (Mgr Douais, *Lépêches de M. de Fouquervaulx*, 1900. in-8°, t. II, p. 121).

(7) « Officiers domestiques de la maison de la royne Catherine de

Voilà à quoi se bornent les détails que j'ai pu retrouver sur les origines de Besme et sa vie avant la Saint-Barthélemy. Aussi bien est-ce surtout à cette occasion que les historiens le font sortir de l'ombre, où ils le font d'ailleurs bientôt rentrer. Je voudrais essayer, à propos de l'assassinat de Coligny, de mieux marquer le rôle qu'il a pu y jouer, et raconter ensuite comment il finit.

IV

Si nombreuses sont les relations du meurtre de l'Amiral (et précisément peut-être à cause de cela) qu'il est très difficile d'en bien fixer tous les détails.

Pourtant, sur le début du drame, les divers récits sont assez d'accord pour qu'il soit possible de le reconstituer à peu près sûrement.

Arrivé rue de Béthizy, Guise donne le mot d'ordre à Caussens, qui s'approche de la porte fermant la cour du logis de l'Amiral, y frappe et demande au nom du roi qu'on le laisse immédiatement entrer. La Bonne, maître d'hôtel de Coligny, « qui avoit les clefs » (1), accourt sans se méfier et ouvre la porte. Caussens se précipite sur lui, le poignarde et pénètre dans la cour à la tête de sa troupe. Tout de suite sur pied, les cinq Suisses de la garde du roi de Navarre et d'autres domestiques se rendent compte que les assaillants vont envahir bientôt la maison, la porte de l'escalier étant restée ouverte sur le passage de La Bonne. Ils courent alors à cette porte et la referment sur eux, pas assez vite toutefois pour qu'un des Suisses ne tombe atteint d'un coup d'arquebuse; puis, dès qu'ils l'ont tirée, ils la barricadent et la « remparent » avec des tables, des meubles, des coffres qu'ils font rouler du haut de

Médicis », dans *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Baguenault de Puchesse, t. X, p. 516.

(1) D'Aubigné, t. III, p. 311.

l'escalier (1). Mais les assiégeants se ruent de toutes leurs forces contre cette barrière, et à l'aide de bûches (2) et d'épieux parviennent à la forcer. Les premiers à l'attaque, et qui pénètrent les premiers, sont quelques-uns des Suisses de la garde du duc d'Anjou, qu'on reconnaît à leurs vêtements rayés de noir, de blanc et de vert (3). Aussitôt, ils se trouvent face à face avec les quatre Suisses qui demeurent de la garde du roi de Navarre, encore sur les marches de l'escalier ; mais, comme ils paraissent peu disposés à en venir aux mains avec leurs compatriotes, Caussens fait signe à l'arquebusier le plus proche de lui de faire feu, et un deuxième Suisse tombe frappé à mort (4). Les envahisseurs escaladent alors le grand escalier, et se ruent vers la chambre de l'Amiral « qui était la troisième de la maison » (5), dit un récit, ce qui tendrait à faire croire qu'elle était commandée par deux autres pièces et donnait sur le derrière, comme le laisse supposer une tradition que j'ai rapportée plus haut et comme un autre détail, que je donnerai plus loin, semblerait le confirmer. Ils n'ont, dans tous les cas, aucune autre résistance à vaincre, et n'ont qu'à pousser la porte de la chambre de l'Amiral pour faire irruption dans la pièce, où ils pénètrent au nombre de dix au moins : il y a là certainement Caussens, Besme, Attin, Goas, Sarlabous, Petrucci, Tosinghi, tous « armez de corps de cuirasses et de rondaches » (6), Josué Studer de Winkelbach,

(1) De Thou, t. VI, p. 399 ; — D'Aubigné, t. III, p. 316 ; — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 384.

(2) Marlet, *Notes critiques sur la Saint-Barthélemy, d'après les Mémoires inédits de Jules Gassot* (*Bulletin de la société du protestantisme français*, 1903, p. 354).

(3) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 384.

(4) [Hotman], *Vita Colinii*, 1575, p. 129.

(5) Lettre de Joachim Opser à l'abbé de Saint-Gall, 26 août 1572 (*Bulletin de la société du protestantisme français*, 1859, p. 288).

(6) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 384.

capitaine suisse (1), et trois de ses soldats, Moritz Grünenfelder, Martin koch et Conrad Bürg (2).

Que devenaient cependant l'Amiral et ses amis ? Nous ignorons quel était à cette heure précise l'état du blessé; mais nous savons certainement que, le samedi matin, les médecins l'avaient jugé assez grave.

« Environ les 8 heures du matin, ils avoient trouvé toute l'espausle gauche, le col et l'œil gauche en feu, et, découvrant le premier appareil, avoient trouvé toute la chair pourrye et une forte fièvre (3) ». La situation ne pouvait pas s'être beaucoup modifiée dans la journée, et le malade devait être, le soir encore, fort accablé. Réveillé par le tumulte que je viens de décrire, il crut d'abord qu'il s'agissait d'une « émeute contre le Roy mesme » (4). « C'est le peuple qui s'agite aurait-il dit; il sera bon de le faire entendre au Roi (5). » Mais s'apercevant bientôt que le désordre était mené contre sa demeure, il supposa que les Guise en étaient les instigateurs, et ordonna à Muss d'appeler à l'aide, du haut de la maison, Caussens et les troupes

(1) « Récit et rapport sommaire des faits qui se sont passés en France », par le capitaine Josué Studer de Winkelbach (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et cité dans *Un capitaine gascon du* XVI*e siècle. Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, mestre de camp, gouverneur de Dunbar et du Havre de Grâce*, par Edouard Forestié, Paris, 1897, in-8, pp. 139-140, 145(.

(2) *Ibid.* — « Récit véridique et description de l'assassinat commis en France en 1572 » (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et cité dans E. Forestié, *op. cit.*, p. 144. — Lettre de Joachim Opser à l'abbé de Saint-Gall, 26 août 1572 (*Bull. de la Soc. du prot. fr.*, 1859, p. 288).

(3) H.-A., Layard, *Account of the murder of Admiral of Coligny, from the archives of Simancas*, publié dans *Proceedings of the huguenot society*, Londres, 1889, t. II, p. 246.

(4) D'Aubigné, t. III, p. 315.

(5) Lettre de Jacopo Corbinelli à Giovan-Vincenzo Pinelli, de Paris, 8 octobre 1572 (Pio Rajna, *Jacopo Corbinelli e la strage di S. Bartolommeo*, dans *Archivio storico italiano*, 1898, t. XXI, p. 76).

que la Cour lui avait données pour sa garde (1). En même temps, il demandait au pasteur Merlin de « faire la prière avec lui » (2), peut-être de reprendre la lecture que celui-ci avait commencé à lui faire, dit-on, dans la soirée, des Commentaires de Calvin sur Job (3). Tout à coup retentit dans la cour le premier coup d'arquebuse tiré par les soldats de Caussens, et « ceux qui étoient près de la fenêtre disant à l'Amiral qu'ils apercevoient les casaques blanches : « Je suis « mort ! » se serait-il écrié (4). » Sortant aussitôt de son lit, il revêtit sa robe de chambre fourrée (5), et, se sentant probablement très faible, s'adossa contre la muraille (6). A ce moment, qui était celui où les assaillants attaquaient la deuxième porte, Salomon Certon, « qui aidoit à porter un coffre » destiné à la barricade (7), « s'en court à la chambre de l'Admiral et estant interrogé par Ambroise Paré que vouloit dire ce tumulte, luy se tournant vers l'Admiral dit : « Monseigneur, c'est Dieu qui nous appelle à soi; l'on a « forcé le logiz, et n'y a moyen quelconque de résister (8). » A quoi Coligny aurait répondu : « Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir; vous autres, sauvez-vous, s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu (9) »; ou bien : « Mes amis, je n'ai plus que faire de secours humain; c'est ma mort que je reçois volon-

(1) *Le Réveil-matin des François*, 1574 (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. VII, p. 181).

(2) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 384.

(3) Capefigue, *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne d'Henry III*, 1834, t. III, p. 180. Mais l'auteur ne dit pas où il a pris ce renseignement.

(4) Lettre de Jacopo Corbinelli à G.-V. Pinelli, Paris, 8 octobre 1572 (Pio Rajna, *loc. cit.*).

(5) Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, Paris, 27 août 1572 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. III, p. 817).

(6) De Thou, t. VI, p. 398.

(7) D'Aubigné, t. III, pp. 315-316.

(8) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 385.

(9) *Ibid.*

tiers de la main de Dieu. Sauvez-vous (1)! » Et il aurait refusé qu'on barrât la porte de sa chambre (2). D'après certaines versions, tous ceux qui entouraient le malade se seraient alors enfuis par les toits, ou « sur les toits et dans les chambre d'en haut » (4), sauf Nicolas Muss (4); d'après quelques-unes, « les uns le firent et les autres non » (5); selon un récit, les chirurgiens Paré et Thomas seraient demeurés auprès de lui (6); suivant un autre, une vingtaine de personnes se seraient tenues dans « l'avant-chambre » de l'Amiral (7) et les assassins ayant trouvé à la porte un valet de chambre, qui les suppliait d'épargner son maître ils l'auraient tué (8).

A partir de cet instant, du reste, les divergences entre les relations deviennent plus nombreuses et plus graves.

En quelle posture d'abord les meurtriers pénétrant dans la chambre de Coligny trouvèrent-ils leur victime ? Très probablement, « agenouillé » « à la tête de son lit » (9), « à genoux appuyé contre son lit (10) », cette version semblant confirmée

(1) D'Aubigné, t. III, p. 316.

(2) *Le Tocsin contre les massacreurs*, 1579 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1re série, t. VII, p. 51).

(3) De Thou, t. VI, p. 399.

(4) D'Aubigné, t. III, p. 316. — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 385.

(5) *Le Tocsin contre les massacreurs*, 1579 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1re série, t. VII, pp. 50-51).

(6) Lettre de Corbinelli à Pinelli (*loc. cit.*).

(7) H.-A. Layard, *Account of the murder of Admiral of Coligny* (*Proceedings of the huguenot Society*). Londres, 1889, t. II, p. 246).

(8) *Effroyable et pitoyable description des noces lamentables conclues entre le roi de Navarre, etc..., à l'occasion desquelles l'Amiral et beaucoup de grands seigneurs ont été assassinés...* (Récit allemand, publié dans le *Bulletin de la société du protestantisme français*, t. 51, 1902, p. 396).

(9) Lettre de Cavriana au secrétaire Concini, 27 août 1572 (Desjardins, op. cit., t. III, p. 817). — Davila, *Historia delle guerre civili*, 1644, t. I, p. 282.

(10) D'Aubigné, t. III, p. 315.

par la majorité des témoignages les plus sûrs. Certains cependant, contre toute vraisemblance, prétentent qu'il était « assis » (1), « assis sur son lit (2) »; d'autres, qu'il était « couché, le visage tourné du côté de la muraille et semblait dormir (3) ». Quelques-uns lui donnent une attitude plus résolue. De Thou dit qu'il était « debout derrière la porte (4) », et d'autres nous le représentent « l'épée à la main (5) », « tenant dans ses mains blessées une épée nue (6) », ou, tout au moins placent « une épée sur le lit (7) ». Enfin, à en croire certaines relations qui combinent tous ces détails plus ou moins controuvés, et y ajoutent, l'Amiral et ses partisans se seraient tout de suite mis en défense, auraient été vite désarmés, et l'Amiral blessé probablement « seroit revenu à son lit feignant estre mort (8) ».

Qui des assassins lui porta le premier coup ? D'après presque tous les récits, ce fut donc Besme. Entré dans la chambre « le premier (9) », « le premier à la suite de Caussens (10) », il

(1) [Hotman], *Vita Colini*, 1575, p. 128.

(2) Capilupi, *le Stratagème de Charles IX* (*Arch. cur. de l'hist. de Fé.*, 1re série, t. VII, p. 434).

(3) *Effroyabe et pitoyable description...* (*Bull. de la soc. du prot. fr.*, 1902, p. 396).

(4) De Thou, t. VI, p. 399.

(5) *Intiera relazione della morte dellàAmmiraglio et altri capi suo complici...* (datée de Lyon, le 31 août 1572), Rome, chez Antonio Blado, s. d., in-8.

(6) Lettre de J. Corbinelli à Pinelli et à l'abbé del Bene, de Paris, le 27 août 1572 (*loc. cit.*, p. 72).

(7) Lettre du même à Pinelli, 8 octobre 1572 (*ibid.*, p. 76).

(8) Relation publiée par Gachard dans les *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, t. IX (1842), 1re partie, pp. 561-564. Cette relation doit émaner d'un certain M. de Gomicourt, agent du duc d'Albe à Paris, et dont Kervyn de Lettenhove a publié une lettre d'août 1572 qui rappelle tout à fait par le style la relation susdite (Kervyn de Lettenhove, *les Huguenots et les Gueux*, t. II, p. 610).

(9) D'après presque toutes les relations.

(10) H.-A. Layard, *Account of the murder of Admiral...* (*loc. cit.*)

se serait jeté entre Caussens et l'Amiral (1), demandant à ce dernier : « Es-tu l'Amiral ? » — « Oui », aurait répondu celui-ci, qui aurait ajouté : « Jeune homme, tu devrois avoir égard à ma vieillesse et à mon infirmité; mais tu ne feras pourtant ma vie plus briefve (2). » C'est à cet instant que Besme se serait jeté sur lui, en lui criant :« Traistre, rends-moy maintenant le sang de mon seigneur et maistre, lequel tu m'as si meschamment osté (3) ! En même temps, « despitant Dieu (4) », il le frappait d'un grand coup « d'épée (5) », de « dague (6) », ou d' « épieu (7) », dans la poitrine; « auxquels coups et parolles, l'Amiral, se plaignant de son malheur et infortune, ayant mis la main à sa barbe, luy dit : « A tout le moings que ceste barbe « blanche eust esté défaite par un homme et non par un gou- « jat ! » Mais l'autre « redoublant le coup » : « Meschant, oses-tu bien parler encore ! » se serait-il écrié (8), et il lui aurait porté alors un second coup à la tête (9).

A ce récit d'autres relations, sans contredire au moins expressément le rôle de Besme, apportent quelques variantes et ajoutent quelques détails. L'italien Corbinelli déclare que l'Amiral reçut ses assassins et la mort qu'ils lui apportaient « sans user d'aucune paroles, ni humbles, ni superbes (10) ».

— L'historien Dupleix dit tenir « d'un sien domestique, présent à ce spectacle, que son maistre s'estant levé du lit, avec sa robe de chambre sur sa chemise, les assassins s'acharnèrent

(1) D'Aubigné, t. III, p. 316.
(2) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 385.
(3) Capilupi, *le Stratagème de Charles IX* (*Arch. cur. de l'hist. de Fr.*, 1re série, t. VII, p. 434).
(4) *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 385.
(5) *Ibid.* — D'Aubigné, t. III, p. 317.
(6) Capilupi, *loc. cit.*
(7) Brantôme, t. IV, p. 303.
(8) Capilupi, *loc. cit.*
(9) D'après presque tous les récits.
(10) Lettre de Corbinelli, du 27 août, (*loc. cit.*).

d'abord sur lui avec tant de force qu'il n'eut que le temps de dire ces quatre mots : « Que demandez-vous, Messieurs (1)? » Certains ajoutent, au contraire, aux paroles prononcées par Coligny, l'offre de se constituer prisonnier (2). D'autre part, les récits, dont je parlais plus haut et qui représentent l'Amiral au lit au moment de l'irruption des conjurés, le font naturellement massacrer dans son lit. « Trouvant ledit Amiral dans son lit, rapporte l'un d'eux, le visage tourné du côté de la muraille, ils s'approchèrent et un d'entre eux dit : « Monsieur l'Amiral, vous dormez trop fort ! » Puis lui donna un grand coup d'épée à travers le corps (3). » D'autres disent qu'on le tira hors de son lit par son bras blessé (4). Enfin Hotman assure que Besme lui porta son premier coup à la tête (5).

Mais ces divergences ne sont rien comparées aux variantes qu'offrent certains récits sur le point qui nous intéresse avant tout, celui de savoir quel fut le premier meurtrier de l'Amiral.

Plusieurs de ces récits nomment comme s'étant vanté de l'avoir été le capitaine Sarlabous (6), que presque tous les auteurs identifient avec Corbeyran de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, qui fut gouverneur du Havre. Mais il y a là, semble-t-il, une double erreur. Tout d'abord, il est certain que ce n'est pas Corbeyran de Cardaillac qui fut présent à l'assassinat de Coligny, mais son frère Raymond, alors à Paris, tandis que Corbeyran était au Havre à cette époque. Nous possédons, en effet, une

(1) Scipion Lupleix, *Histoire générale de France*, Paris, 1658, t. III, p. 745.

(2) « Nouvelles de France en 1572 transcrites par le secrétaire d'état lucernois Rennward Cysat » (Liebenau, *Indicateur d'histoire suisse*, 1876, 5e cahier, pp. 249-260).

(3) *Effroyable et pitoyable description...* (*Bull. de la Soc. du prot. fr.*, 1902, p. 396).

(4) A.-H. Layard, *Account of the murder of Admiral* (*loc. cit.*).

(5) [Hotman]. *Vita Colinii*, 1575, p. 130.

(6) *Le Réveil-matin des François*, 1574 (*Arch. cur. de l'hist. de Fr* 1re série, t. VI, p. 181). — Brantôme, t. IV, p. 308.

lettre de Raymond adressée le 25 août et de Paris à son beau-frère, Pierre de Landorte, seigneur de Caussade, où il lui apprend la mort de l'Amiral et, en même temps, que le Roi l'a chargé d'aller en diligence porter ses ordres à leur frère Corbeyran au Havre. D'autre part, dans cette lettre, Raymond semble ne s'attribuer aucune part dans un acte qui, dit-il, « nous délivre et glorifie tous et fera le calme du royaume », et auquel, en parlant en ces termes, il eût été naturel qu'il se vantât d'avoir pris part (1). Cela confirmerait d'ailleurs le dire de Brantôme qui, rapportant le bruit qui courait que Sarlabous se vantait d'avoir tué l'Amiral, dit formellement que, « pour le seur », ce ne fut pas lui (2).

Mais s'il est prouvé que Sarlabous ne fut point le principal assassin de Coligny, un groupe de récits attribuent cette responsabilité à d'autres qu'à Besme avec beaucoup plus de vraisemblance et de précision. Ces récits sont tous des récits de source suisse, qui font expressément de leurs compatriotes les premiers meurtriers de l'Amiral.

Ces récits sont au nombre de trois.

Le premier est intitulé : *Récit véridique et description de l'assassinat commis en France en 1572.* Voici comment il rapporte la mort de Coligny :

Les Suisses attaquèrent les portes et les défoncèrent avec leurs hallebardes, et le duc de Guise cria à ceux qui combattaient au bas de la maison de jeter leurs armes, ou ils seraient tous transpercés.

Quand on accourut chez l'Amiral, Moritz Grünenfelder, de Niederuruen, du pays de Glaris, pénétra le premier dans la chambre de l'Amiral, l'empoigna et voulut l'emmener prisonnier. En ce moment Martin Koch, de Fribourg, le fourrier du duc d'Anjou, lui dit : « Ceci ne nous est pas ordonné. »

(1) E. Forestié, *Un capitaine gascon du XVI siècle : Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous*, 1897, in-8, pp. 162-173.

(2) Brantôme, t. IV, p. 308.

Comme l'Amiral le priait d'épargner sa vieillesse, il le transperça d'une pique qu'il brandissait.

Le capitaine Josué Studer, de Saint-Gall, dit que Moritz l'avait trouvé debout, en habit de nuit, et conduit à la lumière en lui disant : « Drôle, est-ce toi? » Et, ainsi qu'il est dit plus haut, il transperça de sa hallebarde l'Amiral qui lui demandait d'épargner sa vieillesse. Bientôt l'autre aussi agit de concert avec lui (1).

La deuxième relation d'origine suisse a pour titre *Récit et rapport sommaire des faits qui se sont passés en France*, et pour auteur le capitaine Josué Studer de Winkelbach, qui, nous l'avons dit, fut un des acteurs du drame du 24 août.

Les gardes du Roi et les soldats, rapporte Studer, ayant donc reçu l'ordre de surprendre l'amiral et tous les siens et de les tuer, le dimanche matin, à 4 ou 5 heures environ, ils allèrent à la maison dudit amiral, occupée par des Français et des gardes zurichoises, que le Roi lui avait données pour le protéger.

Ceux-ci se mirent sur la défensive et chassèrent ceux du Roi. Les confédérés revinrent à la charge ; l'un d'eux fut tué et la chose devint sérieuse. Ils tuèrent les Français et montèrent dans la maison. Là, un de Glaris, appelé Moritz Grünenfelder, saisit l'Amiral en robe de nuit, dans l'obscurité, lui demanda où était l'Amiral et l'amena à la lumière vers une fenêtre. L'Amiral dit: « Jeune homme, respectez la vieillesse! » Il lui répondit : « Coquin, est-ce toi? » Puis il le transperça de sa hallebarde. Parmi eux se trouvait le nommé Martin Koch, qui le transperça aussi de sa pique, et lorsque cela fut commis, il annonça en allemant qu'il l'avait transpercé, mais on ne le crut que lorsqu'il eut jeté le cadavre de l'Amiral par la fenêtre. Alors le tumulte commença (2).

Un troisième document, de même source que les précédents, achève de confirmer ceux-ci, — en faisant, il est vrai, porter le

(1) « Récit véridique et description de l'assassinat commis en France en 1572 » (*Archiv für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et publié dans E. Forestié, *Un capitaine gascon du* XVIe *siècle. Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous*, 1897, in-8, p. 144.

(2) « Récit et rapport sommaire des faits qui se sont passés en France », par le capitaine Josué Studer et Winkelbach. (*Archiv. für Schweizerische Geschichte*, Zurich, 1829, t. II). Récit traduit et publié dans E. Forestié, *Un capitaine gascon du* XVIe *siècle. Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous*, 1897, in-8, p. 145.

premier coup à l'Amiral par Martin Koch, au lieu de Moritz Grünenfelder, — mais les précise en revanche en nous donnant le nom d'un autre des meurtriers : Conrad Bürg.

Ce document extrêmement curieux est une lettre écrite de Paris, le 26 août 1572, par un certain Joachim Opser, de Wyl, fils d'un vice-chancelier de l'abbaye de Saint-Gall, sous-prieur du collège des jésuites, dit de Clermont, à Paris, et adressée par lui au prieur de l'abbaye de Saint-Gall et à ses frères.

Après avoir narré les scènes de massacre dont il a été le témoin :

Ecoutez, dit Opser, ce qui concerne le massacre de l'Amiral ; je tiens ces détails de celui qui lui a porté le troisième coup avec sa hache d'armes, de ce Conrad Büurg, dans le temps palfrenier chez l'économe Joachim Waldemann, à Wyl. Lorsque les Suisses, aux ordres du duc d'Anjou, eurent fait sauter les portes, Conrad, suivi de Léonard Grünenfelder, de Glaris, et de Martin Koch, parvint à la chambre de l'Amiral, qui était la troisième de la maison ; on tua d'abord son domestique. L'Amiral était en simple robe de chambre, et nul ne voulait d'abord mettre la main sur lui. Mais Martin Koch, plus hardi que les autres, frappa le misérable de sa hache d'armes ; Conrad lui donna le troisième coup, et au septième, enfin, il tomba mort contre la cheminée de sa chambre (1).

L'authenticité et l'exactitude générale de ces récits étant cependant admises, comme elles doivent l'être, quel rôle, encore une fois, fut celui de Besme ? Il semble bien difficile de prétendre toujours qu'il ait le premier et encore moins le seul frappé Coligny, et il est très probable qu'il ne fit que prêter la main aux Suisses qui se jetèrent sur l'Amiral. Un passage de la si curieuse lettre de Sarlabous, dont je parlais tout à l'heure, pourrait prouver le bien-fondé de cette hypothèse. Parlant de la mort du « chef de ces hérétiques et séditieux qui s'estoient mis à comploter la perte du Roy et la ruine du royaume » : « Ung fidèle

(1) Lette de Joachim Opser à l'abbé de Saint-Gall, 26 août 1572 (*Bulletin de la Soc. du Protestantisme français*, 1859, p. 288).

de la maison de Guyse, dit-il, et de bons amis Souysses, friands de la besogne, ont occis l'autheur et l'incitateur de ces meschancetez (1). » Il est difficile de désigner plus clairement Besme. Et si, — quelque dangereuses que puissent être, en pareille matière, de simples suppositions, — l'on veut préciser davantage, on peut attribuer à Besme cette seconde place qu'Opser laisse libre dans la liste des assassins entre Martin Koch et Conrad Bürger.

On sait quel tragique épisode termina le drame de la mort de Coligny, dont le corps fut précipité par la fenêtre aux pieds du duc de Guise. Là, encore, la tradition voudrait que Besme eût joué le premier rôle. Mais là, encore, à examiner et à scruter attentivement les textes, que d'incertitudes et que de contradictions !

Guise, qui était demeuré dans la cour, raconte de Thou, demanda à Besme si l'affaire était finie. Besme répondit qu'oui. « Monsieur d'Angoulême, reprit Guise, ne le croira pas, s'il ne le voit à ses pieds. » En même temps on jeta le corps par la fenêtre (2).

D'après cette version, Coligny aurait été jeté déjà mort par la fenêtre et la chose est confirmée par d'autres auteurs. Il est cependant à peu près prouvé que l'Amiral respirait encore lorsqu'on le précipita. « Les ducs de Guise et d'Aumale et le chevalier d'Angoulesme, dit d'Aubigné, qui estoient desjà arrivez à la cour, demandèrent si la besogne estoient faite, et Besme ayant respondu qu'ouy, on lui commanda de jeter le corps par la fenestre, ce qu'il fit; et l'amiral, non encores mort, se prit des mains à un morceau de gervis, qu'il emporta (3). » « Le pauvre misérable, confirme Capilupi, n'estant pas encore du tout mort, empoigna une partie de la fenestre, qui fut cause que

(1) Lettre de Raymond de Cardaillac-Sarlabous à Pierre de Landorte, seigneur de Caussade, 25 août 1572 (E. Forestié, *op. cit.*, p. 152).
(2) De Thou, t. VI, p. 399.
(3) D'Aubigné, t. III, pp. 317-318.

bientôt on l'acheva de tuer (1). » « Ils le jetèrent par la fenestre en la court, rapporte Brantôme, non sans peine, car le corps, retenant encore de cette vigueur généreuse du passé, résista un peu, s'empeschant des jambes contre la muraille de la fenestre à cette chute (2). » Certains récits affirment même que, menacé de ce dernier outrage, l'Amiral parla. D'après Corbinelli, « entendant crier d'en bas : « Jetez-le par la fenêtre ! » il aurait murmuré : « Hélas ! à la fenêtre, ayez égard à l'âge (3) . » Et les relations, qui nous ont représenté tout à l'heure l'Amiral jouant la comédie de la mort, sont sur la résistance opposée et les dernières paroles prononcées par lui plus affirmatifs encore. « Monsieur de Guise, dit un récit allemand, attendait au bas dans la cour avec impatience et cria à plusieurs reprises que, dès que l'Amiral serait mort, les soldats devaient le jeter par la fenêtre. Ils le traînèrent donc hors du lit et voulurent le précipiter dehors. Mais il était encore assez fort pour s'arc-bouter du pied contre le mur, de sorte qu'ils ne parvinrent pas à l'enlever, jusqu'à ce qu'un Suisse félon lui eût frappé le pied de sa hallebarde, de sorte que l'Amiral tomba sur le plancher. Ils essayèrent une seconde fois de le jeter par la fenêtre, mais il étendit les bras à l'intérieur de celle-ci, et leur dit ces dernières paroles : « Mes enfants, ayaez donc pitié de ma vieillesse ! » Mais ils le soulevèrent par les pieds et le précipitèrent la tête la première de sorte qu'elle s'écrasa sur le sol (4). » « L'Amiral renversé sur son lit, rapporte enfin une relation d'origine espagnole, le capitaine Caussens lui dit : « Renard, venez voir M. de Guise qui vous attend là-bas ! » Mais il ne faisoit semblant de rien,

(1) Capilupi, *le Stratagème de Charles IX* (*Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. VII, pp. 434-435).

(2) Brantôme, t. IV, p. 303.

(3) Lettre de Corbinelli à Pinelli et l'abbé Del Pene, 27 août 1572 (*loc. cit.*, p. 72).

(4) *Effroyable et pitoyable description...* (*Bull. de la soc. du protestantisme français*, 1902, p. 396).

tant que, estant levé par trois ou quatre, fut mis pour estre jeté par la fenestre. Alors estrivant du pied contre la fenestre et embrassant l'estanficque avec le bras droit, dit au capitaine : « Pour Dieu ! tuez-moi sans me jeter là-bas ! » Lors le capitaine lui dit : « Tu n'es donc pas mort ? » Et, ce disant, le jeta avec un coup de pied en bas, disant à M. de Guise qui estoit dans la court : « Tenez, Monsieur, voilà le meschant qui a tué Monsieur vostre père ! » L'Amiral tomba sur le visage et se froissit tout. Toutefois, voyant M. de Guise, lui dit : « Tuez-moi (1) ! »

Pour en revenir à Besme, la résistance assez vive qu'opposa l'Amiral à sa défenestration, et qui est ainsi confirmée par la plupart des relations, prouve assez que Besme n'en peut être accusé seul, non plus que Sarlabous, que trois documents au moins citent comme l'auteur du fait (2). Certainement les meurtriers durent se mettre à plusieurs, et je croirais assez volontiers sur ce point les récits qui, comme celui de Corbinelli, font jouer cette scène par trois ou quatre acteurs. Ce récit cite un nouveau nom, le nom de Pierre-Paul Tosinghi, le même qui « s'empara de la chaîne et de l'escarcelle de l'Amiral », et qui, « doué d'une force herculéenne », aurait « aidé un capitaine et des Suisses à jeter bas le corps (3) ». Rien n'empêche de faire de ce capitaine anonyme Besme ou Sarlabous, Besme plutôt peut-être, car s'il eût pris part à la chose, Sarlabous l'eût sans doute mentionné dans la lettre que j'ai citée, comme, je l'observais, il eût mentionné la part qu'il aurait prise au meurtre lui-même.

(1) H.-A. Layard, *Account of the murder of the admiral of Coligny from the archives of Simancas* (*Proceedings of the huguenot society*, 1889, t. II, p. 246).

(2) *Le Tocsin contre les massacreurs* (*Arch. cur. de l'hist. de France*, 1re série, t. VII, p. 51). — *Le Réveil-matin des Français* (*Ibid.*, p. 182). — *Mémoires de l'estat de France*, t. I, p. 385.

(3) Lettre de Corbinelli à Pinelli et à l'abbé Del Bene, du 27 août 1572 (*loc. cit.*, p. 72).

Il resterait deux points à éclaircir : le cadavre de Coligny fut-il précipité dans la cour d'entrée ou dans la cour de derrière de la maison, et reçut-il là encore de nouveaux outrages ? Il est presque impossible de répondre sûrement à ces deux questions. La solution de la première dépend évidemment de la place qui doit être assignée dans la maison à la chambre de Coligny. Or, nous avons vu qu'il était bien difficile de la fixer. Peut-être, cependant, pour se décider en faveur de la seconde hypothèse, pourrait-on alléguer une relation d'après laquelle le cadavre fut après le meurtre traîné et abrité en « une écurie » (1), une de celles qui faisaient partie, je l'ai dit, des communs bâtis autour de la seconde cour.

Est-il vrai, d'autre part, qu'un des meurtriers ait déchargé là dans la tête de la victime un coup de pistolet, et que là le duc de Guise l'ait frappée du pied ? On n'a point, il faut le dire, de textes assez précis et assez concordants pour se décider sur ces deux points. Mais le témoignage de Brantôme, qui disculpe formellement Guise de la suprême injure qu'il aurait faite à son ennemi, devrait suffire, il semble, à nous faire douter de cet acte indigne d'un « honneste cavalier (2) ».

V

« Besme, dit Bayle, dans son *Dictionnaire*, Besme, meurtrier de l'amiral de Chatillon, à la Saint-Barthélemy, ne méritoit point de place dans ce *Dictionnaire*, si ce n'est qu'il y a beaucoup de gens qui, après avoir connu quelqu'un par quelque crime énorme, désirent savoir ce qu'il devint après cela et de quelle mort il périt. »

(1) De Thou, t. VI, pp. 399-400.
(2) Brantôme, t. IV, p. 303.

Je souhaiterais satisfaire un peu plus précisément que Bayle la curiosité de mes lecteurs.

Comme un autre des meurtriers de Coligny, Caussens, nous retrouvons Besme, l'année suivante, au siège de la Rochelle. « Il estoit devenu, nous raconte Brantôme qui l'y connut, très hautain et glorieux de son coup », « bien que, ajoute le célèbre mémorialiste, il ne fust pas plus mauvais qu'un autre, ainsi que je le voyois fort eschauffé de retirer M. de Guyse des coups et harquebuzades et luy remontrer les hasards qu'il couroit et luy, pour son honneur, avec son maistre (1). » Des correspondances anglaises nous apprennent même qu'il paya assez cher son intrépidité. « Depuis le 13 courant jusqu'à ce jour, portent des *Avertissements de France*, du 30 mai 1573, trois assauts ont été donnés au bastillon de l'Evangile : au premier, M. du Gast y entra par surprise, mais en fut à la fin chassé avec perte ; au second, M. de Sainte-Colombe fut très grièvement blessé; au troisième, un certain Besme, le même qui, au dernier massacre de Paris, tua l'Amiral, a eu une cuisse brisée d'un coup de canon et à côté de lui plusieurs morts ou blessés (2). » Plus heureux toutefois que Caussens, qui fut tué pendant le siège, Besme survécut à sa blessure. Mais nous le perdons de vue juqu'à la fin de 1574, où, quelques jours avant la mort du cardinal de Lorraine, le cardinal de Guise l'envoie d'Avignon, — où il était probablement avec ses protecteurs, — en Espagne, porteur de la lettre qui suit et qui est adressée à Philippe II :

Sire, dit cette lettre, j'ay si bonne et certaine cognoissance de la religion et preudhomie de Besme, présent porteur, et des recommandables et signalez services qu'il a faitz durant les guerres qui ont eu cours en ce royaume contre les hérétiques, que, pour ceste occasion, j'ay bien ausé vous supplier, comme je fais très humblement. Sire, vouloir, outre ceste considération et pour l'amour de moy, tant gratiffier ledict Besme

(1) Brantôme, t. IV, p. 310.

(2) Advertissements of France, 30 mai 1573 (*Calendar of state papers of the reign of Elizabeth*, 1572-1574, p. 347).

qu'il puist obtenir de Vostre Magesté le paiement du don qui a esté promis à sa femme Arne, qui estoit à la feue Royne, vostre espouse, que Dieu absolve, en faisant le mariage, dudit de Besme et de ladite Arne, ainsi que j'avoys cy-devant escript plus particulièrement à Vostredicte Magesté; laquelle commandera, s'il luy plaist, qu'il luy en soit expédié toutes les dépesthe qui luy seront pour ce nécessaires, et pour cela, je vous feray toute ma vie très humble service, et prieré le Créateur, vous donner, Sire, très longue et bien heureuse vie.

Escript en Avignon, le XVIIe décembre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur

LOYS, CARDINAL DE GUYSE (1).

Cette lettre demande quelques explications qui nous sont fournies par Brantôme. A la mort de sa femme, et pour reconnaître le dévouement des demoiselles d'honneur qui l'avaient accompagnée en Espagne, Philippe II, « entre autres beaux présents », s'engagea à leur verser des dots de « trois ou quatre mil escus (2) », dit Brantôme, « de six mil écus (3) », dit un autre, payables aussitôt après leur mariage. A tel titre, Isabeau d'Arne, femme de Besme, aurait dû, dès 1571, bénéficier de pareille libéralité. Mais, pour des raisons que nous ignorons, l'argent avait tardé à venir, et à la fin de 1574 elle n'avait rien touché encore. D'après la lettre que je viens de citer, ç'aurait été là le prétexte du départ de Besme pour l'Espagne, avec aussi, d'après Brantôme encore, « le désir dudit Besme de braver et se montrer en piaffe devant le Roy et les Espagnols, de dire que c'étoit luy qui avoit fait le coup de Monsieur l'Amiral » (4), et d'obtenir ainsi plus encore qu'il n'avait été promis à sa femme. Mais, d'après d'autres et de Thou, en particulier, ce voyage de Besme aurait eu une portée plus haute et aurait eu

(1) Lettre du cardinal de Guise à Philippe II, Avignon, 17 décembre 1574 (Archives nationales, K 1536, n° 88).

(2) Brantôme, t. IV, p. 309.

(3) Lettre de J.-M. Petrucci à François de Médicis, 16 septembre 1572 (Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 838).

(4) Brantôme, t. IV, p. 309.

pour but, de la part du cardinal de Guise, de renouer, au moment de la mort du cardinal de Lorraine, les relations que ce dernier avait entamées avec Philippe II (1).

Nous n'avons aucun renseignement sur le succès des négociations d'ordre politique dont avait pu être chargé Besme. Mais nous savons en revanche que le règlement de ses affaires particulières tarda assez. Parti de France les derniers jours de décembre 1574, il n'avait encore rien obtenu à la fin de février 1575, et dut alors, découragé, prier l'ambassadeur de France de vouloir bien intervenir auprès du roi d'Espagne pour tenter d'activer un peu les choses. M. de Saint-Gouard, notre représentant à Madrid, s'y prêta d'ailleurs de bonne grâce.

Sire, expose-t-il à Philippe II, comme il plut à Vostre Majesté huser à Madamoyselle de Arne, de sa bonté et roiale libéralité, d'une grâce en considération des services que elle advoit faict à la feu Royne à qui Dieu fase pais, elle a trouvé un jantilhomme de très bonne considération et qualité, lequel faisant estat de sa roialle sédule et parolle est venu issi pour recouvrir l'argent contenu en ladicte sédulle qui luy seroit deu ; il y a quatre ans qu'il y a qu'il a espousé ladicte de Arne et m'stant recommandé de leurs Majestés très chrestiennes et de Messieurs de Guise, à selle fin que en leur faveur, il plust à Vostre Majesté commandé qu'il fust despesché de sadicte grâce, je la supliay permectre que ledict jantilhomme luy pust baiser les mins et faire entandre son afaire, de laquelle elle commanda que il fust despesché et expédié, se qui n'a pour trois moes et neantmoings n'a esté faict, à quoy il a hu toutes les considérations du monde pour atandre et n'estre importun, jusques à sete heure qu'il a veu que l'on le vouloit metre à atandre jusqu'au moes de octobre sans avoir esguard au tamps qu'il a jà emploié en se néguose et despandu la plus part de se qu'il en pouvoit expéré, et voiant que sela ne luy estoit que oquasion d'importuné Vostre Majesté, ce qu'il ne vouldroit pour rien au monde, il s'est plutaust résollu de s'en retourner ainsi qu'il est venu, se que voiant, Sire, je n'ay voulu permettre, sans

(1) De Thou, t. VII, p. 266. La lettre du cardinal de Guise étant datée du 17 décembre et le cardinal de Lorraine étant mort le 26, il faudrait admettre, dans ce cas, ou qu'il y eut erreur dans la date de la lettre, de la part du cardinal de Guise, ou que Besme ne partit pas aussitôt après cette lettre écrite.

l'en advertir, et savoir ce qu'il luy plaira commandier de nouveau su cet afaire, croiant en sela faire service à Vostre Majesté, laquelle me fera si luy plest, entandre comme il luy plaira que je fase de retenir ou laisser aller ledict jantilhomme, lequel je say qu'elle favoriseroit quand elle seroit bien informée de ses conditions et bonnes qualités, mememant en set article de l'argent qui luy est deu, puisqu'il luy a pleu luy en faire don en si bonne considération.

Sire, je supplie le Créateur donner à Vostre Majesté avecque acroisemant d'estas et très bonne sancté, très longue et très hureuse vie.

De vostres sacrée et roialle Majesté le très humble et très obéissant serviteur.

A Madrid, le 24e fébvrier 1575.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE (1).

Quelques pressants que fussent les termes de cette supplique, il ne semble pas que Philippe II se soit beaucoup hâté de faire droit aux réclamations de Besme. Nous savons en effet que celui-ci ne quitta l'Espagne que vers le milieu de 1575. Mais ce fut probablement après avoir eu satisfaction, car Brantôme nous affirme qu'il fut « très bien payé », et même « que la pluspart de son argent il le mist en pierreries, bagues et joyaulx et et babiolles, pour mieux porter son faict, et aussi qu'il sçavoit bien que M. de Guise l'en déchargeroit. Outre tout cela, le roy d'Espagne le gratifia de quelque autre présent pour la gratification et récompanse du meurtre (2) ».

Il ne devait pas jouir toutefois bien longtemps de son heureuse fortune. Revenant d'Espagne, avec un assez grand train, puisqu'il ramenait au duc de Guise dix genêts de ce pays (3), il eut l'imprudence de s'engager sur « le grand chemin des postes de la Guyenne, où les huguenots avoient bon crédit, lesquels alors faisoient quelque petite guerre par les forteresses petites

(1) Lettre de M. de Saint-Gouard à Philippe II, Madrid, 24 février 1575 (*Archives nationales*, K. 1538, n° 8).

(2) Brantôme, t. IV, pp. 309-310.

(3) Lettre d'Alamanni au grand duc de Toscane, août-septembre 1575 (Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, t. IV, p. 43).

qu'ils tenoient ». Entre Barbezieux et Châteauneuf-sur-Charente, il tomba dans un parti huguenot qui, le faisant prisonnier, l'emmena « au chasteau de Bouteville, où commandoit pour lors le sieur de Bertauville, qui commande aujourd'hui à Pons », ajoute Brantôme qui nous rapporte ces détails (1).

Sachant combien le meurtre de l'Amiral l'avait rendu odieux aux protestants, Besme offrit tout de suite pour sa rançon des sommes considérables et « qui, dit de Thou, passaient sa condition et par conséquent l'espérance de ceux qui l'avaient fait prisonnier » (2). Etant informé à ce moment de la prise du célèbre Charles du Puy, seigneur de Montbrun, chef des religionnaires en Dauphiné, il proposa de plus, si on voulait lui donner la vie, de travailler à la mise en liberté de ce capitaine. « A quoy, dit L'Estoile, on presta d'abord l'oreille, pour l'honneur et amitié que les huguenots portoient à Montbrun (3). » Ce fut même probablement la crainte de perdre ce dernier et d'attirer sur lui les représailles des catholiques, qui empêcha Bertauville d'envoyer son prisonnier aux Rochelais qui l'avaient tout de suite demandé pour en faire justice exemplaire, puis qui y renoncèrent sur le conseil de La Noue (4). Mais sur ces entrefaites, la nouvelle de l'exécution de Montbrun, à Grenoble, étant parvenue en Saintonge, Besme se jugea perdu et étant parvenu à corrompre un soldat de sa garde, « il se sauve sur un bon cheval, un pistolet, à l'arçon de la selle. Bertauville le sentant eschappé saute sur un courtaut seul et empoigne Besme avec le soldat, et n'ayant arme qu'une espée donne à tous les deux. Le soldat ne l'attend point, mais Besme, qui, ayant crié : « Tu sçais que je suis mauvais garçon », tire son coup de pistolet, et l'autre en respondant : « Je ne veux plus que tu

(1) Brantôme, t. IV, p. 310.
(2) De Thou, t. VII, p. 267.
(3) *Journal de l'Etoile*, éd. Brunet, t. I, p. 83.
(4) De Thou, t. VII, p. 267.

« le sois ! » mit l'espée jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier (1) ». Telle est, du moins, la version de la mort de Besme donnée par d'Aubigné et aussi par l'Estoile, qui ajoute que le corps du malheureux « fut envoyé à Philippe de Volvire, baron de Ruffec, gouverneur d'Angoumois, à son instante prière et requeste, lequel le fit honorablement enterrer à Angoulesme » (2). De Thou raconte, il est vrai, les choses d'une façon un peu différente. D'après lui, le soldat qui favorisa la fuite de Besme l'aurait fait d'accord avec Bertauville lui-même, qui, n'osant prendre sur lui de faire exécuter son prisonnier, lui aurait tendu l'embuscade où il trouva la mort (3). Mais j'aurais plus de confiance dans le récit de d'Aubigné. Je sais moins la valeur qu'il faut attribuer à ce dire très postérieur d'un envoyé anglais qui nous apprend, le 31 janvier 1577, que le duc de Guise ressentait alors encore si vivement la perte de son serviteur qu'en guise de représailles « il fit saisir deux ou trois des fils du maire de la Rochelle qu'il envoya prisonnier sur les marches de Lorraine » (4).

On peut suivre quelque temps après sa mort la postérité de Besme et constater l'honorable carrière, encore qu'assez brève, que firent les descendants de cet aventurier. De son mariage avec Isabeau d'Arne, il avait eu un fils, Louis Yanowitz, qui, étant capitaine de chevau-légers et tenant garnison à Saint-Dizier, épousa, le 23 juin 1593, Christine de Florainville, fille de René de Florainville, chevalier seigneur de Cousances (5), Fains (6), et Hargeville (7), capitaine des gardes et gentilhomme

(1) D'Aubigné, t. IV, p. 349.
(2) *Journal de l'Estoile*, éd. Brunet, t. I, p. 84.
(3) De Thou, *loc. cit.*
(4) Lettre de A. Paulet à Walsingham, 31 janvxier 1577 (*Calendar of state papers of the reign of Elizabeth*, 1574-1577).
(5) Cousances-aux-Forges, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton d'Ancerville.
(6) Fains, Meuse, arr. et canton de Bar-le-Duc.
(7) Hargeville, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton de Vavincourt.

de la chambre du duc de Lorraine, bailli et gouverneur de Bar-le-Duc, et de dame Anne de Florainville, sa cousine germaine (1). Avant cette union, la veuve de Besme, Isabeau d'Arne, s'était elle-même remariée avec Johannès de Hériguoyn, seigneur de Favresse, Sermaize et Heiltz-le-Maurupt, mestre de camp d'un régiment de gens de guerre entretenus au pays de Champagne, gouverneur des ville et château de Saint-Dizier (2). Louis Yanowitz, beau-fils de cet Hérigouyn, lui succéda dans sa charge de gouverneur de Saint-Dizier, dans les premières années du XVIIe siècle, et cette charge, il l'exerçait encore en 1622, puisqu'à cette date nous le trouvons poursuivi devant le parlement de Paris par les habitants de Saint-Dizier pour violences et abus de pouvoirs commis dans l'exercice de ses fonctions, sans que nous puissions savoir quelle suite eut cette affaire (3). C'est peut-être d'autre part une sœur de Louis Yanowitz, Anne Yanowitz, qui en 1631 fut nommée abbesse de Notre-Dame de Saint-Dizier (4) et qui, ayant été déposée en 1634, fut reléguée aux Filles pénitentes de Paris, puis envoyée au couvent de Saint-Jacques de Vitry, enfin réintégrée dans sa charge à Saint-Dizier huit mois après.

(1) Contrat de mariage de Louis Yanowitz de Besme et de Christine de Florainville, du 23 juin 1593 (Archives nationales, M. 607, doss. YANOWITZ DE BESME, n° 2).

(2) *Ibid.*

(3) Information contre Louis Yanowitz de Besme, interrogatoire, confrontation de témoins, 21 mars-1er avril 1622 (Archives nationales, X 2b 1183).

(4) Où elle succéda à une certaine Renée de Florainville. Voici ce que dit d'elle la *Gallia christiana* : « Anna Yanowitz de Besme, jussu regis relegata Lutetiam, anno 1634, apud Filias pœnitentes, quum crimina sibi impacta diluisset e tribus monasteriis sibi oblatis elegit sanctum Jacobum Vitriacensem ; unde post menses octo, in integrum restituta est eodem anno mense novembri ab episcopo Catalaunensi ». — Cette Anne Yanowitz resta en fonctions jusqu'en 1669, date à laquelle lui succéda Barbe Yanowitz de Besme, qui lui était parente, je ne sais à quel degré (*Gallia christiana*, t. IX, col. 973).

Comme en fait foi une

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE YANOWITZ DE BESME (1).

Messire Louis Yanowitz de Besmes, chevalier, seigneur de Sermaize, et dame Christine de Florainville eurent quatre enfants :

- Charles Yanowitz de Besme, seigneur d'Heiltz-le-Marupt et Catherine Deminet-Dubreuil ont eu plusieurs enfants dont un est resté.
  - Jean-Georges Yanowitz de Besme et Marie-Anne Legras ont eu pour enfant :
    - Catherine Yanowitz de Besme.
- Jean Yanowitz de Besme, seigneur de Bazincourt, mort sans enfant.
- Nicolas Yanowitz de Besme, seigneur de Lhuistre et Claude de Condé ont eu deux enfants :
  - Louis Yanowitz de Besme, seigneur de Lhuistre, mort sans enfant.
  - Jean-Georges Yanowitz de Besme, seigneur de Targes, mort sans enfant.
- Françoise Yanowitz de Besme eut deux maris : le sieur de Bains et le sieur de Courcelles.

On peut se rendre compte par ce tableau généalogique qu'en dépit de l'assez nombreuse descendance de Louis Yanowitz et de Christine de Florainville le nom de la famille était destiné à bientôt s'éteindre, celle-ci n'étant plus représentée à la fin du XVIIe siècle que par une fille, Catherine, qui, moins de cent ans après la mort de son trisaïeul, se trouva la seule survivante de la race. Cette Catherine épousa, le 24 avril 1702, Bernard-Maurice de Frédy, capitaine d'infanterie (2), et c'est à quoi le nom de Besme doit d'être inscrit dans le d'Hozier de la noblesse française, quand on pouvait le supposer ne figurer qu'au d'Hozier des assassins.

PIERRE DE VAISSIÈRE.

(*Mercure de France.*)

---

(1) Généalogie imprimée à l'occasion d'un procès à la fin du XVIIe siècle (Archives nationales, M. 607, doss. Yanowitz de Besme, n° 1).

(2) D'Hozier, *Armorial de France*, t. I, p. 249.

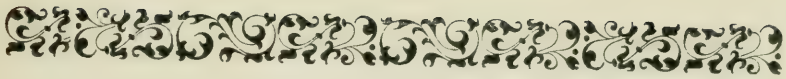

LETTRES & ARTS

I

LE MONUMENT D'OLIVIER DE MAGNY

Nous avons dit dans notre dernier numéro qu'un comité s'était formé à Cahors pour élever un monument à Olivier de Magny. A ce propos, M. Henry Roujon a publié, dans *Le Temps* du 13 novembre, les lignes suivantes :

La cité de Cahors, vieille et illustre ville s'il en fut, a élevé une statue à Clément Marot. Mais Marot était à peine de Cahors et comme par hasard. Le poète cadurcien par excellence, c'est le bon Olivier de Magny. Célèbre en Quercy, Magny est encore en attente de gloire. Il y a là une grosse injustice ; Olivier de Magny fut une des plus gentilles créatures qui aient rimé ici-bas et l'un des vaillants ouvriers qui forgèrent, dans l'atelier de maître Ronsard, les instruments de notre poésie. Et cet homme-là n'a qu'une rue à Cahors ! L'heure du repentir a sonné dans sa ville natale : le monument d'Olivier de Magny est à l'étude. Tous les Gascons voudront y souscrire, et en France tout le monde est un peu de Gascogne lorsqu'il s'agit d'honorer un poète qui a aimé passionnément les dames et les Muses.

A Cahors, on appelle volontiers Magny « notre Ovide ». Vous n'empêcherez pas les compatriotes de Murat de voir grand. S'il n'a pu être l'égal d'Ovide, il est de sa lignée pour la grâce heureuse, la facilité souriante, l'obéissance à la loi d'amour. Ici s'arrête la ressemblance : Ovide a connu la douleur, alors que Magny est mort à trente ans sans avoir eu le temps de souffrir. Aurait-il su? Il semble bien avoir été organisé seulement pour la joie. L'optimisme est fruit du Midi ; Méridional dans l'âme, Olivier voyait la vie en beau. Il eut, dès l'enfance, les meilleures raisons d'avoir confiance dans la destinée. Une mère charmante, délicatement humaniste comme le furent tant de femmes de la Renaissance, couva sa vocation poétique. Il vint de bonne heure à Paris ; selon une tradition que continuent pieusement dans nos mœurs les jeunes gens venus du Sud-Ouest, il se choisit des protecteurs puissants. L'abbé de Saint-Chéron, Hugues Salel, helléniste inclyte, le

nourrit d'Homère ; il acheva son initiation à l'école de Dorat, et dès qu'il eut ses degrés, il s'enrôla parmi les fidèles de Ronsard. Cependant, il fallait vivre : Magny accepta de servir, en qualité de secrétaire, le magnifique seigneur Jean d'Avanson, lequel allait représenter auprès du Saint-Siège, le Roi très chrétien. Olivier de Magny aurait donc été secrétaire d'ambassade, ainsi que Chateaubriand et Lamartine? Pas tout à fait. Nous savons par Magny, et mieux encore par son grand émule Joachim Du Bellay, en quoi consistaient exactement les fonctions d'élève diplomate : à recevoir les fournisseurs et à écrire les menus des dîners. Ces besognes subalternes firent prendre à Du Bellay les ambassades en horreur. Magny, « domestique » de Jean d'Avanson, serait devenu mélancolique si son exil s'était prolongé. Il est admirable que ces deux poètes, latinisés, pétrarquisés, italianisés si savamment, se soient mortellement ennuyés à Rome : Joachim, en se promenant sur la voie Appienne, rêvait de Liré et des filles de l'Anjou ; Olivier, aux bords du Tibre, regrettait la vallée du Lot. Les plus beaux vers de Du Bellay sont angevins ; quercinois, les meilleurs de Magny. Ces deux exquises intelligences, cultivées en serres chaudes, gardèrent quand même un parfum de sauvageons. Nos petites patries locales sont, pour les âmes fidèles, d'incomparables nourrices de piété française. Rien ne préserve des hérésies du cosmopolitisme comme d'avoir, en un coin du souvenir, une rivière, quelques arbres et un clocher que l'on croit les plus beaux de l'univers. Aussi a-t-on grandement raison, en Quercy, d'honorer chez Magny un « enraciné ».

Pourquoi ce poète, aimable, gai, sincère, très varié dans ses humeurs et ses manières, est-il quasiment un oublié? Peut-être par une négligence de Sainte-Beuve, qui a falli le passer sous silence dans son tableau de la poésie au seizième siècle ; ce ne fut que plus tard que le grand ami de la Pléiade fit réparation à Olivier de Magny. Une excellente monographie de M. Jules Favre a rendu pleinement à la lumière l'œuvre et la personne du poète. Nous approuvons d'avance le style et les proportions du discret monument que l'on prépare à Cahors. Est-il permis de demander que l'on songe en même temps à un autre monument non moins nécessaire? J'entends un choix critique des poésies d'Olivier de Magny, oh! deux cents pages, un tout petit volume de poche, quelque chose de portatif et d'intime, l'édition des vrais amis. On ne nous fera pas dire que Magny ait fait trop de vers, mais enfin il en a fait beaucoup. Il avait trop d'esprit pour prétendre occuper dans les mémoires autant d'espace que son maître Ronsard, même qu'un Du Bellay ou qu'un Remi Belleau. Si l'on a cru trop longtemps lui faire une place suffisante en insérant, dans les anthologies, son fameux sonnet *Au nautonnier Charon*, qui fit fureur à la cour, ce serait trop exiger de la postérité

que lui imposer les six volumes de l'excellente édition Courbet. Il doit y avoir des tabourets dans l'Empyrée : qu'on en donne un à Olivier de Magny ; il y sera comme chez lui, tout près du trône de Ronsard.

Et puis c'est un si fervent féministe, si convaincu et si bien informé ! Comment Sainte-Beuve a-t-il été presque dédaigneux pour ce confrère en galanterie ? Lui, notre oncle Beuve, qui aurait donné tout son savoir, et l'habit vert et les cendres de Messieurs de Port-Royal par-dessus le marché, pour le torse et les moustaches d'un lieutenant de hussards ! Nous avions tort de dire tout à l'heure qu'Olivier de Magny s'était ennuyé à Rome ; cela est vrai quant à ses rapports avec les Romains, infiniment moins s'il s'agit des Romaines. L'hypocrite Rome des Caraffa affectait l'austérité dans les lois : il en coûtait — sur le papier — deux cents livres « d'embrasser une femme mariée ou une veuve de bonne réputation ». Notre ami Olivier crut se conformer suffisamment aux exigences du législateur en parlant abondamment dans ses vers des cruautés d'une inhumaine ; cette concession faite, il se dédommageait aux pieds d'une personne pitoyable. Ainsi agissait Du Bellay avec une insensible Olive pour le pétrarquisme, et la joyeuse Faustine aux fins de consolation. Ainsi devait également se conduire dans la suite des siècles, en cette même ville de Rome, M. le vicomte de Chateaubriand, ambassadeur de France, tenant en partie double un commerce épistolaire et idéal avec Mme Récamier et un autre plus concret avec Hortense. L'Hortense d'Olivier de Magny s'appelait Castianire. Il est certain qu'elle a réellement existé ; nous savons même qu'elle avait une mère. Le poète, si bienveillant d'ordinaire, trahit à l'égard de cette mère quelque irritation ; il paraît que cette pauvre dame arrivait souvent mal à propos. L'amant importuné la traite d' « accroupie ». d' « horrible aux plus hideux », de « vieille félonne », de « mère trop amère ». Il faut, pour pouvoir pardonner ces déplorables écarts de langage, se rappeler qu'ils échappèrent à un gentilhomme gascon de vingt-cinq ans. Ce sont les seules violences que se soit permises le volage et plaisant rimeur. Dans tous ses poèmes, dans ses *Odes*, dans ses *Amours*, dans ses *Gayetez*, dans ses *Souspirs*, ce n'est jamais que l'ébat d'une âme inoffensive qui voit surtout dans l'existence humaine une partie de plaisir.

En se rendant en Italie et à son retour, Olivier fit halte à Lyon. Pour un « ronsardisant » nourri d'antiquité, il était obligatoire de faire pélerinage en la cité des quintessences platoniciennes, patrie des doctes imprimeurs et des belles savantes. Il y vit la belle cordière Louise Labé, renommée pour les grâces de son esprit et de son corps, sa légende guerrière, son génie lyrique et la facilité de son accueil. Le moindre devoir d'un jeune poète, présenté à cette muse vivante, était d'en devenir amoureux ; Olivier de Magny n'y manqua pas. Fut-il heureux ? M. Jules

Favre, qui connaît Magny mieux que personne, veut à tout prix que notre poète se soit vanté ; on a toujours beau jeu à calomnier les Méridionaux. Les vers consacrés par Magny à la belle cordière contiennent d'inquiétantes précisions. Il a eu le tort, en outre, d'adresser des choses injurieuses au mari de Louise, Ennemond Perrin, un personnage dont le caractère demeure mystérieux ; le moins qu'on puisse penser de ce cordier, c'est qu'il n'avait pas l'humeur ombrageuse. Tout cela dit, nous ne savons rien. Le plus convenable est donc de croire qu'Olivier a exagéré, ce qui après tout n'a rien d'inadmissible, et de penser, avec M. Favre, que la Sapho lyonnaise, qui a parlé de l'amour en termes ardemment explicites, n'en disait tant que par ouï-dire. Ce n'était pas l'avis de Calvin, qui a fulminé contre les aventures sentimentales de la belle cordière ; mais, en pareille matière, Calvin était si incompétent !

HENRI ROUJON.

II

HOMMAGE A RONSARD

Nous avons annoncé dans un de nos précédents fascicules, que la Société littéraire et artistique de la Touraine se proposait d'élever sur une place publique de Tours un monument au glorieux chef de la Pléiade, qui, s'il ne fut pas Tourangeau, mourut, comme on le sait, au prieuré de Saint-Cosme, dans le jardin de la Touraine.

A cet effet, ladite Société littéraire a donné, le 6 décembre, dans la salle Brunet, à Tours, une belle soirée littéraire et musicale en l'honneur de Ronsard où, après une charmante allocution de M. Horace Hennion, secrétaire général, M. Louis Chollet, président de l'Association artistique tourangelle, a fait une conférence sur le grand poète.

Puis, des poésies de Ronsard furent dites par Mme Laffond, du théâtre municipal de Tours, suivies d'un beau concert.

Le monument sera inauguré au printemps prochain et sera composé, comme nous l'avons dit, d'un buste inspiré du buste lauré qui décorait le tombeau du poète au prieuré de Saint-Cosme et d'une stèle dans le goût de la Renaissance.

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE HACHETTE. *L'Exotisme américain dans la littérature française au* XVIe *siècle, d'après Rabelais, Ronsard, Montaigne, etc.*, par Gilbert Chinard, maître de conférences à Brown University, 1 vol. in-18.

La découverte de l'Amérique, en agrandissant la terre habitable et en dépossédant la terre du centre qu'elle croyait tenir dans l'univers, ne pouvait pas ne pas avoir eu une influence considérable sur les esprits ouverts à toutes les nouveautés qui marquèrent au XVIe siècle dans les sciences et les lettres françaises.

Mais tout en admettant généralement que Montaigne et Rabelais, par exemple, s'étaient inspirés dans une certaine mesure des grands voyageurs comme Villegagnon et Thevet, on n'avait pas encore dressé le bilan de ce qu'ils leur devaient.

C'est à quoi s'est appliqué M. Gilbert Chinard dans le livre qu'il nous présente aujourd'hui. Et il n'a perdu ni son temps ni sa peine.

Son livre est fort intéressant et dénote un esprit des plus judicieux. Il n'a pas la prétention d'avoir découvert toutes les sources américaines où s'abreuvèrent Montaigne en ses *Essais* et Rabelais en son *Pantagruel*, mais il en a découvert assez pour avoir droit à nos félicitations et à nos remerciements. A la vérité, notre collaborateur M. Pierre Villey l'avait mis sur la voie, en ce qui concerne les emprunts de Montaigne. Dans son livre si remarquable sur *les Sources et l'Evolution des Essais de Montaigne* (Paris, 1908), il nous avait dit que le moraliste bordelais avait lu deux ouvrages traitant directement de l'Amérique : *L'Histoire générale des Indes Occidentales et Terres-Neuves du Pérou*, de Lopez de Gomara, dans la traduction française de Martin Fumée, Paris 1584, et, du même Gomara, *L'Historia di don Ferdinando Cortez*, dans la traduction italienne de 1576. M. Gilbert Chinard y ajoute aujourd'hui les deux *Cosmographies* de Belleforest et d'André Thévet, qui ne sont citées qu'en passant et sans référence directe à aucun passage de Montaigne.

« Les lectures de Montaigne, nous dit-il, embrassaient en réalité un horizon plus large et nous montrerons qu'il possédait dans sa « librairie » quelques ouvrages qui semblent avoir échappé aux critiques. Montaigne lui-même ne nous fournit que peu d'indications sur les sources auxquelles il a puisé ses informations pour les deux chapitres des

Cannibales et des *Coches*. Il ne serait pas fâché de nous faire croire qu'il ne se sert que de documents de première main. Il a bien soin de crier très haut, dès le début du chapitre des *Cannibales*, que les faiseurs de cosmographie n'entendent rien à leur affaire. Pour lui, s'il n'a pas eu la bonne fortune de recueillir ses informations sur place, au moins s'est-il adressé à des témoins oculaires dont il ne peut mettre en doute la bonne foi. Si nous l'en croyons, son unique autorité pour ce chapitre serait donc cet ancien compagnon de Villegagnon, « homme simple et fidelle », qu'il a gardé pendant plusieurs années à son service, et dont il appréciait le jugement... L'allusion à Thévet, dont le voyage en Palestine avait commencé la réputation, est évidente. Quant à Belleforest qui, lui, n'avait jamais quitté la France et s'était contenté de traduire en français la *Cosmographie* de Munster en y ajoutant quelque peu, il est permis de croire que s'il le connaissait, Montaigne ne le tenait pas en meilleure estime. Outre ce bon domestique, « qui estoit si naïf qu'il n'avoit pas de quoy bastir et donner de la vraisemblance aux inventions fausses », Montaigne avait interrogé plusieurs matelots et marchands ; il avait enfin vu, de ses yeux, « trois sauvages venus à Rouen du temps que le feu roy Charles le neufviesme y estoit et avait longtemps conversé avec eux ». Rien ne paraît plus nature et plus simple. »

Au surplus, pour mieux nous convaincre que Montaigne avait certainement lu l'ouvrage du pasteur protestant Léry quand il écrivit son chapitre sur les *Cannibales*, M. Gilbet Chinard a mis en regard les deux textes ; et il a fait de même pour bien établir les emprunts que l'auteur des *Essais* a faits à Benzoni.

En ce qui concerne Rabelais, M. Chinard n'a guère fait que développer et commenter le beau travail de M. Lefranc, publié il y a quelques années sur les *Navigations de Pantagruel*, mais son chapitre sur *Un Continent du Moyen Age* n'en est pas moins à lire.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

Nécrologie

Henri Monod (1)

La presse parisienne a été unanime à faire l'éloge de l'ancien fonctionnaire retraité malgré lui, et a rendu justice aux qualités éminentes déployées par Henri Monod comme directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur. Je voudrais dire ici quelques mots de l'homme privé, du lettré et de l'ami.

J'ai connu Henri Monod sur le tard. Il était venu spontanément à moi, attiré par mes études sur le XVIe siècle et la première moitié du XIXe. Car il connaissait admirablement ces deux époques, et il avait fait une large place dans sa riche bibliothèque aux poètes de la Pléiade et de l'école romantique. A partir du jour où j'entrai dans son intimité, je puis dire que je marquai d'un caillou blanc toutes les matinées que je passai chez lui. Elles commençaient ordinairement à sa table où il avait coutume d'inviter quelques amis de choix, et elles se terminaient toujours au milieu de ses livres. Ah ! les délicieuses causeries à bâtons rompus, et quel profit j'en ai tiré !

Henri Monod qui se plaisait à butiner au jardin d'Epicure avait un faible pour les beaux esprits de la Renaissance, pour Rabelais et Montaigne surtout, dont il goûtait fort l'aimable scepticisme et la langue savoureuse et débridée. Mais il n'était pas exclusif dans ses admirations et dans ses préférences ; cela se voyait quand la conversation tombait sur Bossuet ou sur Pascal, sur Jean-Jacques ou sur Voltaire, sur Chateaubriand ou sur Lamartine ; il la suivait aussi loin qu'elle se laissait entraîner, et souvent il avait le dernier mot dans les questions de syntaxe et de linguistique. Bref, ce fils et petit-fils de protestants qui marquèrent dans l'histoire de l'Eglise réformée de France, était avant tout un humaniste. C'était là sa religion dernière. Non qu'il fût impie, il se contentait d'être païen dans la belle acception de ce mot, c'est-à-dire qu'il adorait toutes les choses qui lui semblaient en valoir la peine, à commencer par les jolies femmes, sans se préoccuper le moins du monde du point de vue moral ou religieux. Mais tout sceptique qu'il était, il savait à l'occasion se souvenir de ses origines et rompre une lance pour la cause de la liberté de conscience.

Dans ces derniers temps, même, le problème de l'au-delà qui, durant

(1) Henri Monod est mort à Paris le 5 novembre.

des années, l'avait laissé parfaitement tranquille, l'avait repris et visiblement l'inquiétait. Je ne sais pas ce qu'il disait à son ami, Mgr Fuzet, quand il allait le voir à Rouen, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis un an, à deux ou trois reprises, il me parla de la vie future en homme revenu de bien des choses. Et je tiens du docteur Armaingaud, son plus intime ami, que quelques jours avant de mourir, à la suite d'une lecture d'un sermon de Bossuet, il lui écrivit une lettre où il affirmait éloquemment sa croyance en l'âme immortelle.

« Jeune homme, lui avait dit un jour à brûle-pourpoint Victor Hugo, il faut croire en Dieu ! » Ce propos qui, pendant longtemps, l'avait plutôt amusé, avait fini par le faire réfléchir. Tant il est vrai que la graine de senevé qui tombe dans une terre fertile lève toujours, tôt ou tard.

Et maintenant chacun se demande ce que va devenir la bibliothèque pour laquelle Henri Monod avait dépensé tant d'argent et dont il était si fier à juste titre. Sera-t-elle dispersée au vent des enchères ? C'est probable, mais comme il en a laissé la propriété à un neveu et l'usufruit à sa femme, il est à croire qu'elle restera longtemps encore dans le charmant hôtel qu'il venait d'agrandir et d'embellir uniquement pour mieux l'aménager. En tout cas les bibliophiles et les amateurs qui s'intéressent tout particulièrement à son sort ne perdront rien pour attendre. Et je crois savoir que l'intention de Mme Henri Monod est d'en faire imprimer au plus tôt le catalogue complet. De la sorte on pourra se rendre compte des richesses que renferme cette bibliothèque de dix-huit mille volumes, et du goût qui présida à sa formation.

LÉON SÉCHÉ.

Le gérant : LÉON SÉCHÉ.

IMPRIMERIE BERGER ET CHAUSSE, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris (IVe)

TABLE PAR NOMS D'AUTEURS
des matières contenues dans ce volume

ARMAINGAUD (Le Dr). . — Les Parlementaires français au XVIe siècle, d'après le livre de Fleury-Vindry. . 51

. . — Montaigne et les Parlementaires français 104

— . . — Montaigne et La Boëtie. 169

C. BALLU. . . . . — Curiosités poétiques du XVIe siècle : Pierre Leloyer 159

JEAN CARRÈRE. . . . . — Le tombeau de Raphaël. 95

FLEURY-VINDRY. . . . . — Montaigne et les Parlementaires français 104

JOHN GERIG. . . . . — Barthélemi Aneau. 1, 80

ALEXIS MOUZIN. . . . . — Les deux Laure. 179

JEAN-PAUL PLAN. . . . . — Une réimpression ignorée du Pantagruel de Dresde. 18

ARMAND PRAVIEL. . . . . — La Belle Paule. 57

MARTINE RÉMUSAT. . . . — A propos de masques. 98

J. ROMMIER. . . . . — Lettres inédites de Sully aux trésoriers généraux. 39

H. Roujon..... — Le monument d'Olivier de Magny. 235

— ..... — Le Cardinal du Bellay et le palais Farnèse 44

J. de la Rouxière.. — Pierre de Ronsard, chevalier de l'ordre du Christ 94

— .. — La Maison d'Adam et d'Eve..... 101

— .. — Ronsard en Touraine..... 103

— .. — Autographes précieux 103

— .. — Le vrai William Shakespeare..... 46

— .. — Montaigne fonctionnaire mécontent. 176

— .. — Bibliographie 182, 239

Léon Séché..... — Nécrologie : Henri Monod..... 241

Pierre de Vaissière. — Le meurtrier de Coligny..... 204

Pierre Villey..... — Montaigne et François Bacon. 121, 185

D. 1

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.
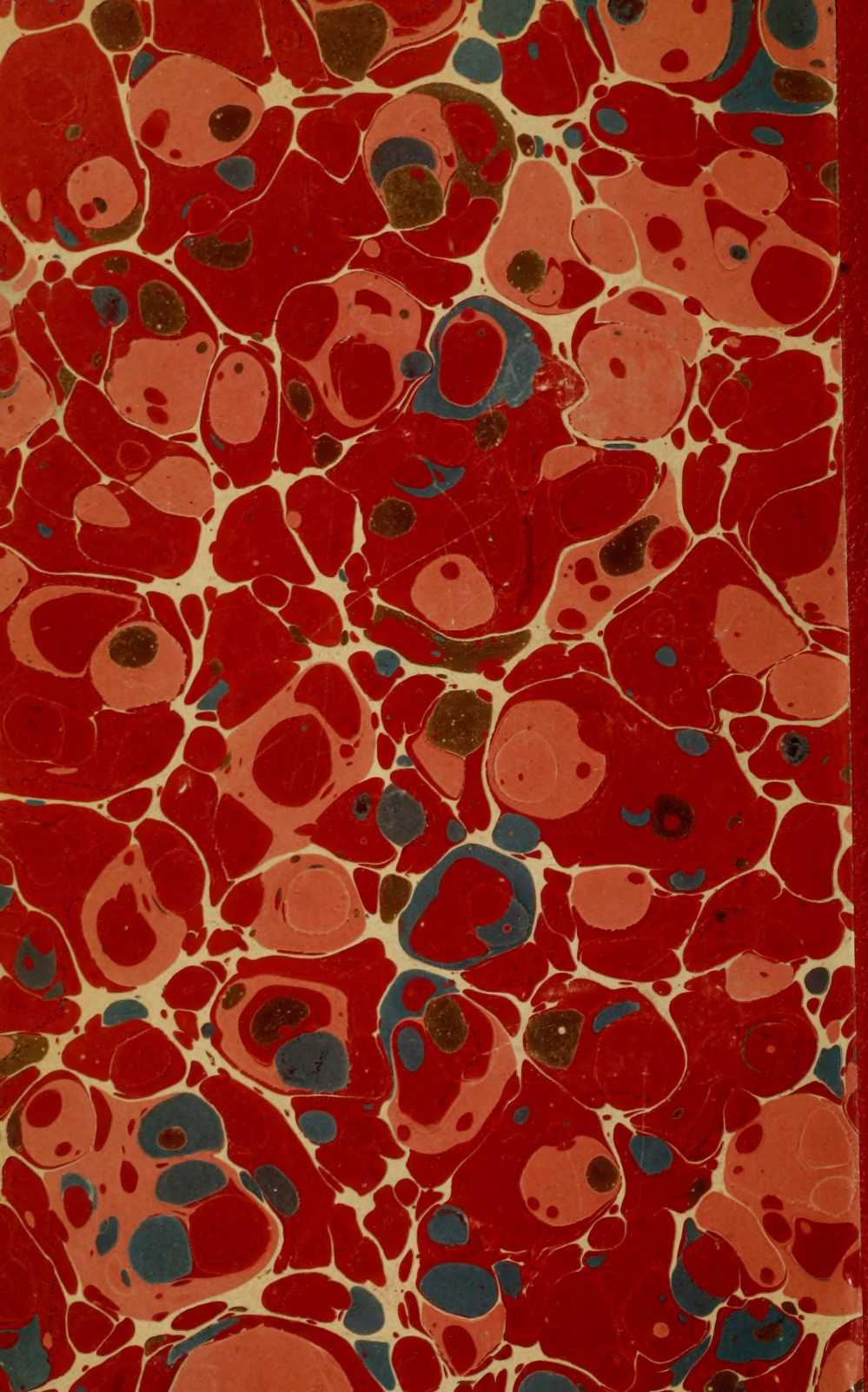
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU